MICROFILMED 1992

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES/NEW YORK

as part of the
"Foundations of Western Civilization Preservation Project"

Funded by the
NATIONAL ENDOWMENT FOR THE HUMANITIES

AUTHOR:

JADART, HENRI

TITLE:

JEAN DE GERSON

PLACE:

REIMS

DATE:

1881

Master Negative #

92-80591-1

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DEPARTMENT

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

Original Material as Filmed - Existing Bibliographic Record

Jadart, Henri, 1847-

Jean de Gerson (1363-1429): recherches sur son origine, son village natal et sa famille... Reims, Deligne, 1881.

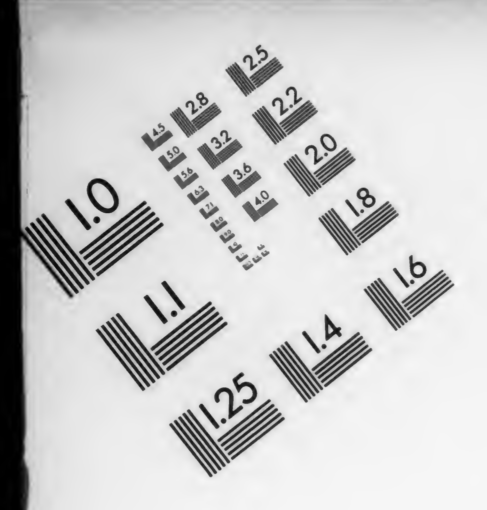
viii, 280 p. plate, port., fold. map, facsim. 22½ cm.

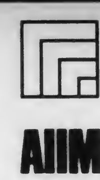
Reprinted from Travaux de l'Académie de Reims, année 1880-81, vol. 68.

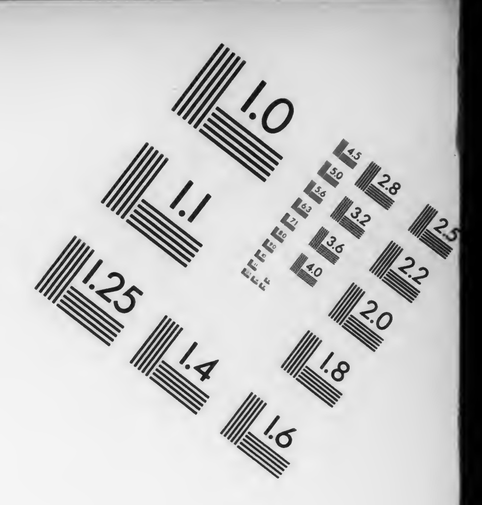
Restrictions on Use:

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35mm REDUCTION RATIO: 11x
IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB
DATE FILMED: 05.22.1992 INITIALS EmiC
FILMED BY: RESEARCH PUBLICATIONS, INC WOODBRIDGE, CT







AIIM

Association for Information and Image Management

1100 Wayne Avenue, Suite 1100
Silver Spring, Maryland 20910

301/587-8202

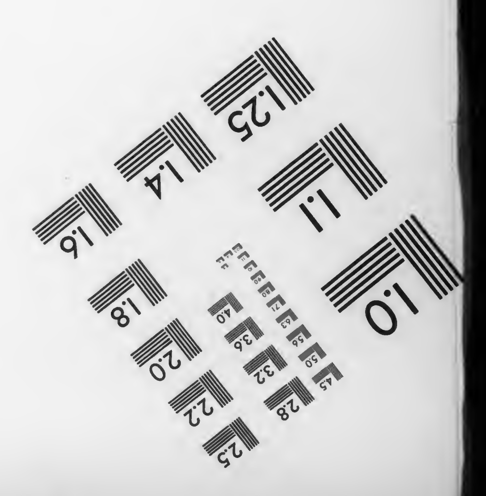
Centimeter

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 mm

1 2 3 4 5

Inches

1.0 1.1 1.25 1.4 1.6 1.8 2.0 2.2 2.5 2.8 3.2 3.6 4.0



MANUFACTURED TO AIIM STANDARDS
BY APPLIED IMAGE, INC.




SIGILLVM COLLEGII COLVMBIAE NOVI EBORACI
IN LVMINE TVO VIDEBIMVS LVMEN

Hyrvoix de Landosle

JEAN DE GERSON

Extrait du Tome LXVIII des Travaux de l'Académie de Reims (année 1880-81)
Tirage à part : 300 exemplaires dont 50 sur papier vergé.



Jean Gerson
d'après un panneau
en bas-relief du XVe siècle



JEAN DE GERSON

Chancelier de Nre Dame et de l'Université de Paris

(1363-1429)

Portrait grav. d'après une ~~gra~~ peinture conservée à Barby. (Voir p. 280.)

JEAN DE GERSON

(1363-1429)

RECHERCHES

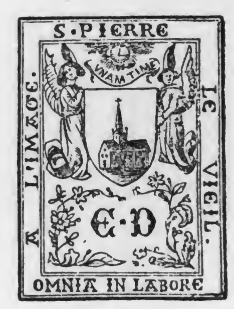
SUR

SON ORIGINE, SON VILLAGE NATAL ET SA FAMILLE

PAR HENRI JADART

JUGE SUPPLÉANT AU TRIBUNAL CIVIL
SECRÉTAIRE ARCHIVISTE DE L'ACADÉMIE
DE REIMS

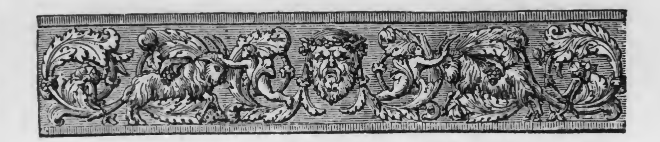
Fortes creantur fortibus et bonis.
Le courage et la vertu engendrent les grands hommes.
(Hor., Od., IV, 3.



REIMS

DELIGNE ET RENART, LIBRAIRES DE L'ACADÉMIE
5, Rue du Cadran-Saint-Pierre, 5.

M. DCCC. LXXXI



A LA MÉMOIRE DE GERSON, CHANCELIER DE PARIS.

Populariser l'histoire de France, en rendre le sens accessible et profitable à tous, en offrir les notables figures sous des traits plus saillants, tel est un but pratique assigné aux efforts des Sociétés savantes de la province. En effet, mieux que tous autres, les faits locaux et les grands hommes d'un pays éveillent l'attention, excitent l'intérêt autour d'eux; ils préparent les esprits à un horizon plus étendu, à une intelligence plus complète de l'histoire; ils servent ainsi d'initiateurs et de guides au noble sentiment de l'amour de la patrie française. C'est pour correspondre à ce généreux essor vers de glorieux et féconds souvenirs, que l'Académie nationale de Reims a pris l'initiative d'une inscription en français, rappelant la mémoire de Gerson dans son pays natal.

Ce texte, après avoir précisé son origine, ses parents et les grandes dates de sa vie, résume en

trois phrases le caractère du célèbre docteur, si connu dans l'histoire sous le nom de Chancelier de Paris. *Le chancelier de l'Eglise de Paris, en tant que chancelier de l'Université, conférait aux maîtres la licence d'enseigner, et se trouvait ainsi, en face d'un recteur temporaire, comme le modérateur permanent de la puissante corporation. Cependant Gerson a plutôt illustré ces fonctions qu'il n'en a reçu son renom, car on connaît à peine, sauf Pierre d'Ailly, les autres chanceliers :* Cancellarius non alius præter Gersonem, *comme le remarque Launoi. Son influence s'étendit bien au-delà des Écoles :*

THÉOLOGIEN, MORALISTE,
ORATEUR ÉCOUTÉ DU PEUPLE, DES PRINCES, DES CONCILES,
IL EUT UNE GRANDE AUTORITÉ
POUR LE MAINTIEN DE LA PAIX ET LA RÉFORME DES ABUS.

Du Pin a dit que Gerson fut l'un des héritiers de saint Bernard pour le style, la science et la piété : sans approuver ni généraliser toutes les doctrines qu'il a émises, on peut du moins le louer sans réserve d'avoir voulu une Église purifiée et une France plus unie. Sa mission sociale n'a pas été moins étendue que son action religieuse, par suite du zèle qu'il déploya pour l'instruction morale des simples gens, ceux du sein desquels il sortait.

Au milieu des dissensions civiles, il resta l'intègre patron de la justice, Æquitatis et justitiæ patronus integerrimus, *autant par son ferme courage que par sa patience vis-à-vis des factieux dont le ressentiment l'obligea, comme tant de bons Français, à fuir le sol natal envahi par l'étranger. Thevet, dans ses* Hommes illustres, *a pu dire avec justesse, « qu'il prit un volontaire exil pour ne s'embarasser pas parmy les passions des seigneurs, ausquels il eust été contraint d'obéir contre droit et justice. » L'épreuve grandit sa vertu :*

EXILÉ VOLONTAIRE POUR LA DÉFENSE DU DROIT,
APRÈS AVOIR ÉTÉ LA LUMIÈRE DE SON SIÈCLE,
IL CONSACRA SES DERNIERS JOURS A CATÉCHISER
LES ENFANTS.

A travers ces vicissitudes, il fut l'honneur de sa patrie, la lumière de son temps : Sui temporis clarissimum lumen, cujus famam et laudem perpauci assequentur, *comme l'écrivit Benoît XIV. Au cours de sa vieillesse, il devint plus grand que sa renommée en s'humiliant dans le devoir obscur, si dédaigné alors, d'éducateur de l'enfance :* Vir maximus atque sanctissimus in pio officio docendi Catechismi Lugduni obiit, *selon le langage de Bossuet. Près de la postérité,*

SES ÉCRITS COMME SES VERTUS LUI VALURENT LE SURNOM
DE DOCTEUR TRÈS CHRÉTIEN,
ET PLUSIEURS L'ONT JUGÉ DIGNE D'ÊTRE L'AUTEUR
DU LIVRE DE L'IMITATION.

Ces dernières lignes traduisent encore Bossuet, saluant en Gerson l'invincible défenseur de la foi,

surnommé pour cela le Docteur très chrétien ; Catholicæ veritatis invictissimus propugnator, Doctoris christianissimi nomine illustratus. *Sans discuter plus que l'évêque de Meaux, la question de savoir s'il composa l'Imitation, on peut ajouter qu'il fut digne de l'écrire, autant par la sainteté de sa vie que par la valeur morale de ses écrits :* Tam sancte vixit ac scripsit, ut dignus habcretur, qui omni suaviorem unguento, de Imitatione Christi libellum edidisset.

Voilà les titres qui recommandent Gerson à notre étude et à notre respect, quelle qu'ait été sa part des rudes passions de son époque. Elucider son origine, c'est expliquer en partie son caractère, c'est aussi instruire ses compatriotes, auxquels ces pages sont naturellement dédiées : en les parcourant, ils auront un aperçu du sort de leurs ancêtres et une notion de l'existence du plus illustre d'entre eux. Mais cet hommage que nous rendons à Gerson resterait stérile, s'il ne contribuait à relever nos âmes par l'exemple de son dévouement et à former notre vie au contact de ses vertus.





AUX COMPATRIOTES DE GERSON

M. Villemain parlant à l'Académie française le 11 août 1836, du concours d'éloquence dont Gerson devait être le sujet, a tracé de ce grand personnage un complet et rapide éloge : «Gerson, disait-il, placé entre la fin du moyen-âge et l'essor de la renaissance, philosophe succédant aux scolastiques, réformateur intrépide, contradicteur des puissances injustes et des préjugés funestes, tantôt ambassadeur du roi de France, tantôt pauvre pèlerin cachant la fin de sa vie dans une école de faubourg où il instruit les enfants du peuple, voilà l'homme dont une biographie éloquente et caractérisée retrouverait les vertus, le génie, l'influence, et ferait partout respecter le nom.» Plus sommairement encore, deux vieux auteurs avaient peint à merveille le portrait de notre compatriote : « Il y avoit, écrivait l'archevêque de Reims, Juvénal des Ursins, un notable docteur en Théologie et de grande réputation, nommé Maistre Iean Iarson,

lequel estoit Chancelier de Nostre-Dame de Paris, et curé de Sainct-Jean-en-Grève, qui avoit accoustumé de s'acquitter loyaument. » Hubert Meurier, l'un des orateurs rémois du xvie siècle, l'appelait à son tour : « Ce bon père champenois, perle des sçavants, homme entier, sincère, libre et vertueux à reprendre toutes sortes d'abus. »

Il est plus facile de résumer le rôle de Gerson que de l'approfondir selon les règles de la critique moderne : pour embrasser une telle vie et analyser des œuvres si multiples, il faudrait un travail considérable dans la recherche des sources et la pleine connaissance de cette époque tumultueuse de la guerre de Cent ans et du grand schisme, époque de déchirements confus, prélude de l'unité nationale. Répondant à l'appel de l'Académie française, M. Prosper Faugère et M. Dupré-Lasalle ont publié en 1838, deux éloges du chancelier qui fixent d'une façon saisissante les grands traits de sa mission et l'enseignement qui en découle. Avant eux et depuis, parurent les travaux de M. l'abbé l'Ecuy, de MM. Schmidt, Jourdain, Thomassy, Le Roy, Boulliot, Em. de Bonnechose, E. Henry, Paulin Paris, Bourret, Schwab, Gence, Vert, Aubé, Darche, et de tant d'autres auteurs qui en France ou en Allemagne, ont consacré une étude à creuser quelques chapitres de cette vaste histoire, sans qu'une main puissante ait tenté de les relier dans une œuvre d'ensemble. Laissant à part les innombrables polémiques sur l'auteur de l'Imitation, le *Répertoire des Sources historiques*

du moyen-âge énumérait en 1878, soixante-neuf publications spéciales sur Gerson. Cette illustre mémoire toujours vivante dans les annales de la France, n'est donc pas sur le point d'être oubliée chez ceux qui fouillent l'inépuisable fonds de nos gloires littéraires ; un jour viendra où les matériaux épars se grouperont pour ériger le monument définitif, mais jusque-là les plus modestes travailleurs ont le devoir de publier leurs recherches.

Celles que contient ce travail sur l'origine et la famille du chancelier, empruntent leur raison d'être à une circonstance fort honorable pour son pays natal. Après que Paris eut placé en 1874 la statue de Gerson au portail de la Sorbonne, et que Lyon lui en eut élevé une autre en 1880 sur la place Saint-Paul, le village de Barby voulut reconstruire son église paroissiale sous les auspices de ce grand nom : ayant parcouru dès l'enfance les sentiers de ce terroir, il n'est pas de sujet plus attrayant pour moi que de contribuer à y réveiller le souvenir de Gerson, en intéressant ses compatriotes à ce glorieux héritage. Les traces qui en sauvegardent la tradition y sont restées vivantes, l'épitaphe d'Elisabeth la Chardenière se lit toujours sur la muraille de l'église, et les vieillards montrent encore l'endroit où se trouvait le *pignon de Gerson*, le dernier débris du foyer qui l'a vu naître. Ces sentiments de respect populaire sont un honneur pour le pays qui les conserve, en même temps qu'un secours précieux pour le chercheur qui les consulte : avec leur aide, il

devient aisé de reconstituer ces détails précis sur l'origine et sur la famille, qui offrent tant de charmes dans l'étude des hommes célèbres. En ajoutant aux renseignements locaux les pièces inédites des archives qui les éclairent ou les complètent, l'histoire apparait dans tout son jour, rattachant le présent au passé dans un tableau dont l'intérêt frappe les plus indifférents.

Cependant, avant de parcourir les minutieux détails qui concernent le village de Gerson et la famille d'Arnaut le Charlier, il est nécessaire de présenter un aperçu de la vie du personnage à la renommée duquel son berceau doit toute sa gloire. Quelle existence plus instructive et plus digne d'être offerte en exemple que celle du docteur très-chrétien, celui que Benoît XIV appelait la plus brillante lumière de son siècle ? Gerson, disait de même Bossuet, a été appelé par nos pères le *Docteur très-chrétien* non-seulement à cause de ses vertus, mais parce qu'il fut en son temps l'une des lumières de la France. Pacificateur et réformateur tout ensemble, il est un exemple pour tous les temps, parce que tous les temps ont besoin de paix et de réforme. Aussi, empruntant aux meilleurs biographes et à ses œuvres elles-mêmes leurs traits les plus expressifs, cette étude doit d'abord retracer brièvement le rôle littéraire, politique et religieux de l'illustre chancelier. Faisant œuvre de vulgarisation plutôt que d'érudition, cet aperçu ne pourra approfondir ni les graves affaires auxquelles il fut mêlé, ni les con-

tradictions de quelques-uns de ses actes ; du moins prenant les choses de haut, comme nous y invite sa devise : *Sursum corda,* il tendra à faire mieux connaître l'étendue de son action et les bienfaits de sa charitable influence. Continuant ce qui s'est fait en 1878, à la mémoire de Mabillon dans son village de Saint-Pierremont, cette œuvre poursuit le noble but que s'est attribué l'Académie de Reims, celui de populariser nos grands hommes au milieu de leurs compatriotes.

Gerson n'a pas vécu sur sa terre natale, mais il s'y intéressa constamment ; lui qui parut avec éclat en tant de lieux de la chrétienté, à Paris, à Bruges, à Pise, à Constance et à Lyon, il garda de son humble village et de sa famille un inaltérable souvenir, qui se manifeste dans les poésies, les traités ou les lettres qu'il adressait à ses frères et à ses sœurs. Il se plut à s'intituler jusque dans son testament *prêtre rémois,* et il a laissé en cette qualité deux monuments curieux de sa science et de son zèle pour notre pays : son jugement sur les visions d'Ermine et son discours au concile de Reims de 1408, où se retrouvent maints détails sur la vie locale et les affaires rémoises à cette époque.

Puisse l'ensemble de ces recherches, malgré d'inévitables lacunes et d'évidentes imperfections, contribuer à remettre en lumière une figure dont les traits sont ineffaçables ! Gerson eut assez de vertu et de grandeur d'âme pour personnifier encore à nos yeux la vieille foi de nos pères dans son patriotisme et sa sincérité ; il représente

dans ce qu'elle eut de plus national, cette antique Eglise de France dont les traditions sagement comprises, pourraient encore guérir tant de préjugés et raffermir tant d'esprits ; comme les âmes ardentes et généreuses de tous les temps, il n'a pas fléchi devant Baal, selon le langage de l'Ecriture, mais il s'est humilié au contraire devant Dieu afin de rester libre devant les hommes; pour ramener la concorde dans la société civile comme dans la société religieuse, il a combattu les violents et les oppresseurs, rachetant ses fautes par l'abnégation et le désintéressement; aussi la France n'a pas cessé de respecter son caractère et de s'intéresser à sa mémoire.

Reims, 17 avril 1881.

Henri JADART.



Sursum Corda



A LA MÉMOIRE DE

JEAN DE GERSON,

CHANCELIER DE N.-D. ET DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS,
NÉ A GERSON, PAROISSE DE BARBY, LE 14 DÉC^BRE 1363,
D'ARNAUT LE CHARLIER ET D'ELIZABETH LA CHARDENIÈRE,
MORT A LYON LE 12 JUILLET 1429.

THÉOLOGIEN, MORALISTE,
ORATEUR ÉCOUTÉ DU PEUPLE, DES PRINCES, DES CONCILES,
IL EUT UNE GRANDE AUTORITÉ
POUR LE MAINTIEN DE LA PAIX ET LA RÉFORME DES ABUS.
EXILÉ VOLONTAIRE POUR LA DÉFENSE DU DROIT,
APRÈS AVOIR ÉTÉ LA LUMIÈRE DE SON SIÈCLE,
IL CONSACRA SES DERNIERS JOURS A CATÉCHISER LES ENFANTS.
SES ÉCRITS COMME SES VERTUS LUI VALURENT LE SURNOM
DE DOCTEUR TRÈS-CHRÉTIEN,
ET PLUSIEURS L'ONT JUGÉ DIGNE D'ÊTRE L'AUTEUR
DU LIVRE DE L'IMITATION.

Se souvenant d'un si grand homme,
Ses compatriotes lui ont érigé ce monument
l'an du Seigneur M.DCCC.LXXXI.

Inscription commémorative
placée par les soins de l'Académie de Reims
dans la nouvelle église de Barby, 1881.



CHAPITRE I

APERÇU DE LA VIE ET DES ŒUVRES DU CHANCELIER GERSON

(1363-1429)

Caractère de ce grand homme et de ses œuvres. — Son origine et ses études. — Son rôle dans les affaires de l'Université. — Son influence littéraire. — Son autorité pacificatrice dans les débats politiques. — Sa mission réformatrice dans l'Eglise. — Son exil et sa mort à Lyon. — Souvenir persistant de ses vertus.

Aux jours troublés du grand schisme d'Occident et de la guerre de Cent ans, alors que la France était envahie et la chrétienté bouleversée, apparurent heureusement quelques vigoureux esprits qui surent dominer leur siècle et préparer un avenir meilleur : Jean de Gerson est un de ces hommes, homme d'Eglise et d'Etat à la fois ; caractère robuste et âme mystique tout ensemble (1) ; orateur et écrivain ; simple docteur, lumière de l'université et des conciles ; tantôt l'ami et le confident des princes, tantôt leur censeur impitoyable ; âme profondément chrétienne, tout enflammée de patriotisme ;

(1) Gerson s'était composé à Constance, en 1416, un écu mystique dont les emblèmes, décrits par lui, sont reproduits sur ses plus anciens portraits : sur un fond d'azur, imitant les cieux, rayonnent le soleil, la lune et cinq étoiles, au milieu desquels un cœur ailé, marqué de la lettre T (Croix), symbolise l'amour de Gerson pour la patrie céleste et pour les hautes pensées qu'elle suscite. Une devise parlante l'accompagne : SVRSVM CORDA, *en haut les cœurs.* — Voir la gravure en tête des éditions gothiques des œuvres de Gerson et de celles de 1606 et de 1706 : c'est son type primitif qui est reproduit ci-contre.

soutien de la royauté telle que les siècles l'avaient faite dans son essence, mais réformateur ardent des abus ; humble quoique haut personnage, devant tout au vrai mérite et rien à l'éclat trop envié des dignités. Sous ces aspects divers, le chancelier nous apparaît avec ses défauts et ses qualités, comme une incarnation du génie français au XIV[e] siècle. Issu du peuple, il le défendit contre l'oligarchie de la noblesse, en cherchant à faire de la royauté le point d'appui et l'instrument des progrès populaires. Contradicteur des préjugés funestes, se servant de l'opinion du temps, de l'opinion religieuse, pour flétrir les doctrines impies, corruptrices ou tyranniques, il agit, il parla, il écrivit sans se lasser et sans rien craindre. Il eut sa part des préjugés et des erreurs de son siècle, mais il les atténua souvent par le bon sens. Dans l'exil comme à la tête de l'université, il régenta et enseigna, terminant sa carrière militante et féconde, son pèlerinage comme il disait, par l'éducation des petits enfants. Un tel homme reste un modèle et sa vie une grande leçon.

Quatre siècles et demi ont maintenant passé sur la tombe de Gerson ; pour le connaître, il ne faut pas le mesurer aux idées de notre temps, mais le prendre avec son époque : c'est là qu'il faut étudier cette figure douce et austère à la fois. Sans doute au fond les idées ne changent pas, quoique leur forme extérieure varie d'âge en âge : l'homme n'habitait alors la terre qu'en vue du ciel, et de toutes les querelles d'ici-bas, la plus importante était toujours la question reli-

gieuse. C'est avec cette notion du temps où il vécut, qu'il convient d'ouvrir les cinq volumes in-folio, qui renferment pour nous l'édition probablement définitive, quoique bien incomplète, des œuvres du chancelier : sans prétendre louer ni admirer tous les traités contenus en ces tomes plus célèbres que connus des érudits modernes, on ne peut s'empêcher d'en reconnaître l'étonnante multiplicité et l'autorité féconde. En voici le tableau récapitulatif par ordre de matières : on y trouve vingt-deux écrits sur la méthode des études, sept traités contre les superstitions, huit traités sur les dogmes, quatre-vingt-trois sermons du propre du temps ou des saints, vingt-cinq discours relatifs au schisme avant le concile de Constance et vingt-quatre autres ayant trait à cette célèbre assemblée, trente traités sur le for de la pénitence, seize traités sur les devoirs des prélats, des clercs et des fidèles, quatorze traités sur la discipline monastique, trente-cinq traités sur la morale, quatre opuscules d'œuvres mystiques, sept traités d'exégèse, six lettres et discours familiers en français, treize discours politiques ou allocutions universitaires, et enfin dix-sept pièces diverses de poésies latines (1).

A cette nomenclature de l'édition donnée par Ellies Du Pin en 1706, contenant à peu près tout ce qui fut imprimé des œuvres de Gerson depuis

(1) La valeur de Gerson comme poëte a été étudiée par M. Saint-Marc-Girardin, qui a donné l'analyse du *Josephina* dans son étude sur l'Epopée chrétienne, *Revue des Deux-Mondes*, Livr. du 15 Août 1849, p. 638 à 646.

les incunables jusqu'au XVIIIe siècle, il faudrait ajouter les manuscrits inédits que la Bibliothèque nationale et d'autres dépôts publics recèlent encore de pièces attribuées à l'universel écrivain; il faudrait surtout, comme l'a tenté l'abbé Bourret pour les sermons, remettre en lumière tant de pages en vieux français, dédaignées ou incomprises par les éditeurs latins. Mais la critique aurait à discerner en même temps les œuvres que l'immense influence du chancelier fit attribuer à sa plume pour les couvrir de l'autorité de son nom.

Cependant tout incomplète que nous l'ayons, l'œuvre de Gerson permet de le juger; il fut un puissant orateur au témoignage de ses contemporains (1); il fut un moraliste éclairé pour son temps, un légiste perspicace, un théologien plus profond que subtil, c'est-à-dire un sage docteur prêchant la vérité par sa conviction; il fut un politique tempéré, offrant dans saint Louis les traditions de la monarchie française, luttant contre les factieux et contre l'envahissement anglais au nom du sentiment national qui commençait à éclore; Gerson fut surtout, comme le démontrent ses écrits, un chrétien vaillant et sincère dont il y aura toujours profit à approfondir le rôle et à consulter les œuvres.

(1) Guillebert de Metz, dans sa *Description de Paris sous Charles VI* (1407-1434), signale en ces termes l'éloquence de Gerson : « Grant chose estoit de Paris quant maistre Eustace de Pavilly, maistre Jehan Jarçon, frère Jacques le grant, le maistre des Mathurins et autres docteurs et clercs soloient preschier tant d'excellens sermons. » *Histoire générale de Paris, Paris et ses historiens*, par Le Roux de Lincy, in-4°, Impr. Imp. 1867, p. 233.

I

Dans le comté de Rethel, riche apanage de la maison de Flandre, qui devait bientôt écheoir aux puissants ducs de Bourgogne, Jean naquit le 14 décembre 1363, au hameau de Gerson. Ses parents étaient pauvres, mais leurs sentiments s'élevaient bien plus haut que leur fortune, parce que chez eux, à l'amour et à la crainte de Dieu s'alliaient toutes les vertus domestiques : le nombre et l'union de leurs douze enfants donnaient à cette religieuse famille un aspect vraiment patriarcal ; le père avait nom Arnaut le Charlier, la mère, Elisabeth la Chardenière, « qui fin belle eut et vie entière » nous dit son épitaphe ; cette pieuse femme dont une lettre manuscrite nous a été conservée, transmit à son fils quelque chose de doux et d'affectueux, qui se sent profondément dans les productions françaises du chancelier. Cette nouvelle Monique veilla avec une tendre sollicitude à développer dans le cœur de ses enfants l'amour et la foi qui l'embrasaient. Aussi le docile Jean reproduisit tout entière en son âme celle de sa mère Elisabeth, renouvelant ainsi la destinée des hommes célèbres par leurs vertus, qui la plupart ont dû, après Dieu, tout ce qu'ils furent à la providence maternelle. Ses premières années s'écoulèrent dans une existence simple et pieuse, dont il garda jusqu'à la mort un délicieux souvenir. Mais cette lumière n'était pas

destinée à rester cachée sous le boisseau, car ses parents avaient coutume de dire : « Quand le premier des enfants se porte bien, les autres en sont communément meilleurs ; » ils créèrent donc à leur premier-né une sorte de droit d'aînesse, usage alors fréquent même dans les campagnes, et ils firent des sacrifices pour lui procurer l'éducation dont ils pensaient que les avantages se répartiraient un jour sur les siens. Ils ne se trompèrent pas, et Gerson sembla n'avoir devancé ses frères dans la vie que pour leur en ouvrir la carrière : « Nos bons père et mère, écrivait-il à ses sœurs (1), ayant exposé leurs biens et héritages communs pour me faire apprendre la sainte écriture, raison veut que vous participiez au profit. » Modèle de piété filiale et d'amitié fraternelle, Gerson nous révèle déjà tous les trésors d'amour cachés dans son cœur ; cette tendre affection fut le charme indestructible de sa vie privée, et il dut en être bien payé en retour, car tous les siens semblèrent à l'envi marcher sur ses traces. Nicolas et un second Jean entrèrent chez les Célestins ; un troisième Jean devint bénédictin à Saint-Remy de Reims, leur neveu Thomas fut chanoine de Notre-Dame de Reims et chantre du chapitre de Saint-Martin de Tours (2). D'un autre côté, le chancelier représenta si bien à ses sœurs les avantages de la virginité, qu'il n'en vit qu'une se marier et persuada à celles

(1) *Opera Gersonii*, t. III, p. 805, Dialogue spirituel de Gerson avec ses sœurs.

(2) *Boulliot*, Biographie ardennaise, t. I, p. 460. — *Faugère, passim.*

qui survécurent de mener en commun la vie religieuse. « C'est ainsi que l'attrait du cloître, où les plébéïens, surtout au XIVe siècle, aimaient à s'affranchir de leurs dernières servitudes, réunit la famille d'Arnaut le Charlier dans l'amour et la science de Dieu. »

Ce fut en 1377, à l'âge de quatorze ans, que Gerson partit pour Paris et fut admis boursier au collège de Navarre. Il y passa quatre années parmi les élèves de la société des artiens, étudiant avec eux les sept arts libéraux dans cette maison de calme et de paix, comme l'appelle Clémangis. Son travail opiniâtre le fit bientôt remarquer, la douceur de son caractère lui acquit l'affection de ses maîtres, et l'on vit se former entre lui et Pierre d'Ailly cette forte amitié qui les unit plus tard dans la défense de la vérité. Reçu maître ès arts en 1382, Gerson passa dans la société des théologiens ; il trouva pour compagnons d'étude ceux qui allaient bientôt prendre part avec lui aux affaires politiques et religieuses ; c'étaient Clémangis, Gilles Deschamps, Laurent de Chavanges et le fameux Pierre d'Ailly, qu'on surnomma plus tard le *Marteau des Hérétiques*. Un des livres qui exercèrent une grande influence sur l'esprit du jeune théologien, fut l'*Itinéraire de l'âme à Dieu*, cette œuvre mystique et douce de saint Bonaventure ; « Comme saint Augustin et Bossuet à la lecture de la Bible, Gerson fut dès lors initié à l'ineffable extase de la foi, il comprit l'harmonie qui rattache l'homme à Dieu par la grâce, et en même temps l'excellence de la rai-

son transportée sur ces sublimes hauteurs (1). » Sa jeune âme illuminée tout à coup, se consacra au célibat du lettré qui devait être aussi celui du sacerdoce, et dans un traité empreint d'un reflet virginal, il célébra les *noces du théologien avec la sagesse*, désormais sa seule fiancée, et l'amour de sa vie (2).

II

L'élan vers le beau suprême et la philosophie mystique ne détournait pas Gerson de la vie pratique, et dès sa jeunesse il remplit activement les fonctions que son mérite lui fit confier au sein de l'Université. Deux fois (1383, 1384) la charge de procureur de la nation de France lui fut remise ; il était encore simple bachelier qu'on l'adjoignit à une ambassade de docteurs qui allaient solliciter du pape la condamnation de Montesson, dominicain qui niait la Conception Immaculée de la Sainte-Vierge. La piété française ne pouvait souffrir le doute dans ce qui lui semblait une question d'honneur pour Notre-Dame, la dame par excellence du chevalier chrétien : le Pape d'Avignon (1388) donna gain

(1) *Thomassy*, Jean Gerson, chap. I, p. 15 et suiv.

(2) « Patuit hoc in illis primis opusculis exercitii sui scholastici, in studio theologiæ Parisiensi, de nuptiis sapientiæ, quæ miro jucundoque artificio quantum ex aliquibus concipi potest, studio florenti peregit sumpto themate, *Quæsivi sponsam mihi eam assumere...* » *Lettre du frère du Chancelier sur ses écrits*, Oper. Gers., 1606, T. I, prélimin. 27.

de cause aux écoles de Paris (1) et les Jacobins durent leur faire amende honorable. S'il combattait l'erreur, il entoura toute sa vie d'une douce charité ceux qui l'avaient commise : ce fut lui qui obtint (1403) la rentrée des Frères-prêcheurs au sein de l'Université. Cette autre mère qui l'avait nourri dès son enfance, comme il le dit quelque part, se réjouissait à bon droit de la nouvelle lumière qui sortait de son sein : le professeur de théologie du collège de Navarre, docteur en 1392 à l'âge de 30 ans, après 17 ans d'études, chanoine de la cathédrale de Paris, devint en 1395, aux applaudissements des quatre nations, le successeur de Pierre d'Ailly dans le poste éminent et envié de chancelier de Notre-Dame; il devenait ainsi le représentant de la Papauté au sein de la plus savante école du monde chrétien (2). Au moyen-âge, la chevalerie d'un côté et de l'autre la science que l'on nommait *clergie*, étaient les deux supports de la société, « deux piliers sans faille qui moult conviennent ensemble », comme dit le *Livre des Gestes* de Boucicaut. Au XIVᵉ siècle, la chevalerie dégénérée n'exerçait plus le rôle temporel qui lui était départi dans le monde politique ; la science religieuse restait au contraire l'instrument de l'activité morale du royaume très-chrétien.

(1) *Bulæus, Hist. univ. par., t. IV, p. 644.*

(2) Paucis postquam Theologus inauguratus est annis, Cancellarii Parisiensis adeptus, tam honorifice gessit, quam qui honorificentissime, ut deinceps etiam hodieque, audito Parisiensis Cancellarii nomine, Cancellarius non alius præter Gersonem intelligatur. *Launoy*, Hist. coll. navar., p. 481.

La Fille aînée des rois était bien en face de la France et de Rome : « mère des estudes et défenseresse de la foy, lumière de saincte Eglise. » Ainsi comprenons-nous le rôle littéraire, religieux et politique, que la seule force des choses confiait à l'université de Paris, et la mission du chancelier son plus durable représentant. Gerson sorti de la classe laborieuse, connaissait tous ceux qu'il avait laissés derrière et au-dessous de lui; sa propre expérience lui apprenait combien était féconde cette terre du peuple, où prennent racine tant de plantes généreuses ; il voulut faire circuler la vérité chrétienne dans tous les rangs, et prenant pour devise le *Sursum corda* du prêtre sacrifiant, inaugurer par la vertu et le dévouement, ce rôle de sage réformateur que Bossuet lui attribue.

Installé au cloître de Notre-Dame, le nouveau chancelier traversa sans se démentir jamais, les orages que ses actes appelaient sur sa tête. Dans cette vie si remplie on ne peut tout signaler : apprenons du moins par ses principales réformes comment on détruit des abus sans ruine ni bouleversement. La méthode théologique s'offrait d'abord à ses censures : l'étude des vérités dégénérait en une sorte d'escrime intellectuelle, où les raisonnements les plus bizarres étaient les plus admirés; la majesté des écritures disparaissait au milieu des subtilités et des rêveries. Admirateur profond de l'Ange de l'école et surtout disciple mystique de saint Bonaventure, Gerson bannit les questions inutiles ainsi que la vaine curiosité, et ramena les docteurs à l'étude de

l'écriture et à la connaissance des faits chrétiens (1). Sur d'autres points de discipline scolaire, la lutte fut vive ; placé entre la cour déchirée de factions et l'université en proie aux intrigues, le prudent chancelier craignit pour son indépendance ; il échappa vers 1397 au contact brûlant des affaires dans le doyenné de Bruges, que son protecteur le duc de Bourgogne venait de lui procurer (2). Ce fut dans cette retraite de Flandre que, sentant redoubler sa première ferveur pour le mysticisme, il écrivit le *De monte contemplationis*. Quand il revint à Paris vers 1401, reprendre avec un nouveau courage ses délicates fonctions, il songea tout d'abord à réformer l'enseignement populaire, comme nous l'avons vu auparavant améliorer les hautes études des lettrés. Apôtre d'un évangile qui veut l'égalité devant Dieu, Gerson parla au peuple de ses devoirs en langue vulgaire : « Je veuil escripre en françois plus que en latin... Entendez-vous, petits enfants, fils et filles, je vous escripray votre ABC qui contient plusieurs points de notre religion chrétienne. » Il composa des traités français dans l'intention expresse de mettre la morale et la piété à la portée de tous, « car ceulx du latin, comme il le dit, en ont acés. » Dans ces diverses

(1) « Discemus non tam disputare quam vivere. » *Op. Gers.*, t. I, p. 104.

(2) *Causæ propter quas cancellariam dimittere volebat*. Ista est pars angustiarum et calamitatum in officio cancellariæ Parisiensis, quarum consideratione et sanctissimorum Dei timentium consiliis cedere simpliciter et gratis fixus institui. *Op. Gers.*, II, 825.

œuvres de dévotion intime et familière, adressées pour la plupart à ses sœurs germaines, Gerson s'abandonnait à sa nature et s'inspirait uniquement de son cœur : il nous révèle cette délicatesse de pureté et de sentiment que les rudes combats de la vie active n'avaient point émoussée. Ainsi l'éducation morale et religieuse de la jeunesse et des simples gens fut la première comme la dernière pensée de Gerson, l'œuvre la plus douce comme le soin le plus constant de sa vie (1).

A ce point de vue, Gerson est resté un des bons génies de la France : dans un langage pratique et affectueux, il a tracé sur l'éducation des règles qui survivent aux variations des mœurs, parce qu'elles s'appuient sur la morale chrétienne, la base permanente de notre civilisation. Nous consultons les philosophes de l'antiquité et des temps modernes sur les graves problèmes dont dépend le sort des jeunes générations, pourquoi ne pas recueillir aussi l'enseignement d'un sage de l'Université ? C'est ce qu'a compris récemment l'auteur d'un ouvrage sur l'éducation, dont l'Académie des sciences morales et politiques a couronné le travail : « Parmi les maîtres, dit M. Gabriel Compayré, qui dès le moyen-âge comprirent la nécessité de la douceur, de la bonté, et qui furent non des

(1) La plupart des œuvres françaises de Gerson ont été malheureusement traduites et éditées en latin ; on trouve dans le t. III de l'édition d'Anvers : *la Mendicité spirituelle*, *la Montagne de contemplation*, les *Regulæ morales*, les *Monita vitæ christianæ*, et les *Lettres et dialogues familiers*.

pédants hérissés de syllogismes, mais des éducateurs dans le vrai sens du mot, la postérité ne doit pas oublier Gerson. Né du peuple, le chancelier de l'Université aimait le peuple : il était presque le seul à plaider, auprès de Charles VI et de ses ministres, la cause des deshérités de ce monde. Dès le XIVe siècle, il écrivait en langue vulgaire de petits traités élémentaires à l'usage et à la portée des *simples gens*. Avec lui, la dialectique s'effaça pour laisser parler le cœur et céder la place au sentiment. Son petit livre *de parvulis trahendis ad Christum*, est déjà une œuvre de pédagogie humaine. Il y recommande aux maîtres la patience (*les caresses attirent l'enfance mieux que la terreur*), et en même temps une vigilance active. Il se préoccupe de la faiblesse de l'enfance et des dangers qui la menacent. Il compare les enfants à de frêles plantes, à des fleurs qu'il faut arroser, qu'il faut protéger contre les influences mauvaises. Il condamne la lecture du *Roman de la Rose* et déplore qu'on expose la pureté des jeunes gens aux images lascives de la poésie. Il se plaint de la rareté des bons maîtres, demande que le professeur ait pour ses élèves une tendresse de père et interdit l'usage des châtiments corporels. Il se montre à nous en un mot comme une âme simple mais grande et supérieure à son temps » (1) Ces

(1) *Histoire critique des doctrines de l'Éducation en France*, par Gabriel Compayré, Hachette, 1879, t. 1, p. 51. — Cet ouvrage donne d'intéressants aperçus sur la mission de trois autres éducateurs

souvenirs de Gerson ont de nos jours une opportunité frappante : la nécessité de propager universellement la culture de l'esprit en sauvegardant la croyance et les mœurs, doit reporter l'attention vers les vieux maîtres de l'Université, auxquels on peut demander, non les méthodes que le temps a usées, mais les vues profondes qu'ils ont acquises par l'expérience.

Placé à la tête du corps le plus éclairé qu'il y ait en Europe, le chancelier devait non-seulement veiller à l'instruction, mais encore maintenir et défendre la morale. Gerson obtint que les condamnés à mort fussent accompagnés d'un prêtre pour en recevoir les dernières consolations ; (1) les cordeliers assistèrent d'abord les criminels et eurent pour successeurs les docteurs de la maison de Sorbonne : « Sublime fonction du prêtre, disait Châteaubriand, qui commença en 1393 par l'édit d'un roi de France malheureux, et qui devait donner en 1793 un dernier consolateur à un roi de France encore plus infortuné ! » Dans les innombrables traités que l'activité du chancelier publiait, nous en remarquons un qui fait justice des superstitions de l'astrologie et de la magie (2). Ce que racontent les contemporains sur les folies de

issus du pays rémois : J.-B. de la Salle (T. II, p. 333), Antoine Pluche (T. II, p. 33), Blanchard, l'auteur de *l'Ecole des Mœurs*, T. II, p. 149).

(1) Considerationes quinque ut condemnatis ad mortem permittatur confiteri. *Oper. Gers., II, 138.*

(2) *Histoire de Satan par l'abbé Lecanu, p. 280 et suiv.*

l'opinion populaire est inouï, et quand une voix courageuse s'élevait pour les réprimer, les clameurs de la multitude couvraient sa protestation. Les processions des Flagellants et quelques écrits empreints d'un mysticisme dangereux, furent énergiquement blâmés par celui que ses ennemis appelaient un nouveau Caton : « Ecce, inquiunt, tertiis è cœlis cecidit Cato » (1).

Un ouvrage qui résume la frivolité et la corruption des hautes classes, *le Roman de la Rose*, fournit à Gerson une occasion éclatante de lutter pour la vérité morale ; il s'unit à Christine de Pisan, humble chambrière de la reine, pour relever l'honneur de la femme chrétienne et combattre « pour l'accroissement de vertu et le destruisement de vice, en face des clercs et maîtres subtils. » Jehan de Meung se qualifiait en effet de *très excellent et irrépréhensible docteur en sainte et divine Ecriture* ; damoiseaux et châtelaines se jetaient à l'envi sur la licencieuse continuation du poëme chevaleresque de Guillaume de Lorris. Le chancelier ne trouva pas de meilleure arme pour combattre cette coupable tendance que de citer le pervers écrivain « en cour saincte de chrestienté, » et d'écrire sa *Vision contre le Roman de la Rose* (2). Il m'a

(1) *Oper. Gers.*, t. I, p. 121, voir *Trilogium Theologizatæ Astrol. — Contra superstitiosam dierum observantiam. — De sculptura et fabricatione idolatrica imaginum astrologicarum. — Contra sectam Flagellantium. — De erroribus circa artem magicam.*

(2) *Oper. Gers.*, Anvers, tom. III, col. 294. *De innocentia puerili.* — Ibid. Col. 767, *Tractatus contra Romantium de Rosa.* — Ibid. Col. 309, *Quinque conclusiones super ludo stultorum.*

semblé, raconte Gerson, que je m'envolais au sénat de la chrétienté ; là sont réunis les conseillers de cet incorruptible parlement : la Justice, la Miséricorde, la Vérité, le Courage ; l'assemblée est présidée par la Raison. Les greffiers sont la Science et la Prudence. Le procureur général est l'Eloquence théologique, aux discours doux et modérés. La fidèle Conscience remplit le rôle d'huissier et fait l'appel des causes. « Après que j'eus contemplé ce spectacle avec admiration, poursuit-il naïvement, je vis la Conscience se lever et demander la parole. Elle tenait en main copie d'une plainte intentée contre Jean de Meung par la Chasteté ; les outrages sont énumérés sous sept chefs principaux : l'assemblée entière est complice de l'impudente audace de ce scandale. Le coupable est absent, le président réclame un avocat d'office, et une foule immense se lève en tumulte pour excuser l'œuvre maudite : les uns demandent grâce pour la jeunesse de l'auteur, haut philosophe, clerc très-profond, érudit incomparable ; d'autres prétendent trouver sous la licence du langage un esprit de pénitence et pallient ainsi leur propre corruption. Après cette défense, l'Eloquence théologique en son réquisitoire, réfute toutes les excuses, puis s'écrie dans ses conclusions : Hors d'ici un tel livre, que la lecture en soit interdite à jamais ! *Auferatur et exterminetur* ! Ce beau discours venait de finir, termine Gerson, quand je sentis l'heure où mon cœur retournait à son ancien état, et m'étant levé, je passai dans ma bibliothèque (1). » Il est curieux d'analyser ce document, frappant exemple de la profonde conviction qu'apportait Gerson dans sa lutte incessante contre les productions dangereuses.

Si nous passons de la littérature au domaine des arts, le Caton chrétien a beaucoup aussi à proscrire ou à blâmer. Quelle différence, ou plutôt quel douloureux contraste avec les créations du règne de saint Louis ! A la place des œuvres chastes et pures inspirées par le spiritualisme du XIIIe siècle, on voit souvent à l'époque du grand schisme l'exubérance du matérialisme le plus grossier. La naïve fête du *Deposuit* était devenue la bouffone *fête des fous* ; les mystères chrétiens burlesquement travestis faisaient de la maison de prière un lieu de scandale. Jésus avec le fouet chassait les marchands du temple : Gerson en chassa la folie par la parole.

III

Telles étaient les erreurs de la pensée et la lutte énergique du chancelier de l'Université. Les maux de la politique n'étaient pas moindres : bien des larmes et du sang avaient coulé depuis Poitiers et Azincourt, à travers ce règne de deuil où les destinées du royaume étaient entre les mains d'un roi à la raison débile, d'une reine corrompue, d'ambitieux et d'intrigants tuteurs.

(1) *E. Henry, Hist. de la Poésie française au moyen-âge*, 1855, p. 323.

Entre tous ces princes dont l'égoïsme égalait la perversité, il est consolant de voir un homme honnête et éclairé devenir par le seul ascendant de ses loyales intentions le défenseur des opprimés. Gerson ne fut pas seulement le *justum et tenacem* d'Horace, il fut pour son temps le juste chrétien qui a des consolations pour toutes les douleurs, de la patience dans tous les maux : « Et pource que en compagnie où il estoit, raconte Juvénal des Ursins, il dust dire que les manières qu'on tenoit, n'estoient pas bien honnestes, ne selon Dieu, et le disoit d'un bon amour et affection, on le voulut prendre, mais il se mit ès haultes voutes de Nostre-Dame et fut son Hostel tout pillé et désrobé (1). » A chaque évènement politique, il élevait la voix au nom de l'Université de Paris, en présence du roi, du dauphin et des seigneurs de la cour. Dans un langage énergique et respectueux, il touchait à toutes les grandes questions de l'origine et de la légitimité du pouvoir, il exposait les droits et les devoirs du prince, comme homme, comme chef de la société civile et comme chrétien : « On trouve dans ces remontrances, dit l'abbé Bourret, une science profonde du droit, des pensées élevées, des points de vue justes et pris de haut (2). » Gerson s'y montre le disciple de Pierre

(1) *Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Reims*, Histoire de Charles VI et choses mémorables. *Passim.* Ce sage auteur dit ailleurs, en parlant de la proposition du chancelier au Louvre en 1405 : « Si on eust voulu garder le contenu en icelle, en bonne police et gouvernement, les choses eussent bien esté. » *Edit.* in-4°, Paris. 1614, p. 219.

(2) *L'abbé Bourret* (aujourd'hui évêque de Rodez), Essai sur les *Sermons français* de Gerson, p. 3.

d'Ailly et semble même pour son époque, sans être néanmoins partisan du gouvernement populaire, un hardi précurseur de la liberté et des droits du peuple. « Mais on avoit beau prescher, continue Juvénal des Ursins, car les seigneurs et ceux qui estoient autour n'en tenoient compte, et ne songeoient qu'à leurs profits particuliers. » Parfois cependant, outre ses propositions solennelles à la cour, dans sa prédication populaire, Gerson, curé de Saint-Jean-en-Grève (1), eut des accents d'une tendre pitié pour le peuple et d'une énergique censure contre la mollesse des seigneurs. « Petits et foibles effans n'avoient aucune manière de se venger, fors crier mercy et miséricordieuse pitié... » Il ajoutait en se tournant vers le roi et les régents : « Toy, prince, tu ne faictz pas tels maux, mais advise si Dieu jugera justement contre toy en disant : je ne te puniray point, mais si les diables d'enfer te tourmentent, je ne les empescheray point. »

Personne n'a mieux peint que Michelet le caractère du chancelier : « Contre la matérialité de Saint-Jacques-la-Boucherie, s'élevait à deux pas la spiritualité de Saint-Jean : son curé était le grand docteur du temps, Jean Gerson, cet homme de combat et de contradiction, mystique, ennemi des mystiques, mais plus ennemi encore des hommes de matière et de brutalité, pauvre et impuissant curé de Saint-Jean, entre les folies de Saint-Paul et les violences de Saint-Jacques, il censura les princes, il attaqua les

(1) *Piganiol de la Force*, Description de Paris, t. III, 195.

bouchers...... Rien de plus touchant, ajoute ailleurs Michelet, et en même temps rien de plus hardi que les paroles par lesquelles ce grand prédicateur populaire, bravant les ambitions rivales qui attendaient la succession du malade, s'adressait à lui et disait : *Rex in sempiternum vive!* O mon roi, vivez toujours ! (1) »

En face de la tyrannie des princes, aussi bien qu'au milieu des scènes de l'anarchie, le chancelier montrait une courageuse fermeté et une égalité d'âme étonnante ; entouré des luttes des Armagnacs contre les Bourguignons, assiégé plusieurs fois par les bouchers de Caboche (1413), il composa un *Traité sur la Musique*, où il écrivit dans l'admirable candeur de son âme : « Considérant que Dieu envoye sa miséricorde au jour de la prospérité et son cantique au jour de la tribulation, nous croyons à propos, dans les ténèbres profondes de cette tempête publique, d'écrire sur les cantiques, et de nous adresser à la postérité, si la malignité bruyante a rendu sourdes à nos accents les oreilles de l'âge présent (2). » Il y étudie à la fois l'harmonie des sens et celle du cœur et en fait le complément de son mysticisme. L'auteur capable d'écrire un tel ouvrage en un pareil moment, appartenait tout entier au parti de la modération. Il était de celui des hommes de bien, prélats et bourgeois, magistrats et doc-

(1) *Michelet*, Histoire de France, in-8°, t. II, p. 48 et 74. — Discours de Gerson en 1405 et 1413.

(2) *Opera Gersonii*, Plures Tractatus de Canticis, t. III, col. 619. — *Fétis*, Biographie musicale (1862), III, 465.

teurs, qui voulaient le triomphe de la justice et se donnaient à qui fournirait des gages de pacifiques intentions (1). Gerson prononça de nombreux discours sur la pacification, ce *beau don de paix*, au sujet duquel il disait : « Crions tous, les plus grands comme les plus petits, crions à la paix, comme on crie au feu et à l'eau, quand l'incendie menace de dévorer nos maisons ! »

Le duc d'Orléans à la tête de la cour et de la noblesse, luttait contre son rival, le duc de Bourgogne qui s'appuyait sur la bourgeoisie et le peuple : entre ces factions oppressives, point de roi. Gerson fut d'abord le zélé partisan de Philippe-le-Hardi, en qui il aimait à voir le soutien dès pauvres et des petits. Il continua son dévouement à Jean-sans-Peur dans ses premiers dissentiments avec le duc d'Orléans, jusqu'à ce crime, triste témoignage des mœurs du XVe siècle, qui vint aggraver la situation désastreuse du royaume et menacer en même temps par l'apologie qu'on en fit, les principes les plus sacrés de la morale. Louis d'Orléans fut assassiné par les ordres de son cousin le duc de Bourgogne, le 23 novembre 1407, mais, fort de sa puissance et des faveurs du peuple qu'il s'était concilié en le flattant, Jean-sans-Peur comptait sur le droit du plus fort pour assurer son impunité et convertir son forfait en acte vertueux. C'est alors que s'engagea la lutte

(1) *Travaux de l'Académie de Reims*, *E. Henry*, professeur d'histoire, *Essai sur la vie politique de Jean Gerson*, 1855, t. XXI, n° 2, p. 146.

sans merci où Gerson combattit le fils de son bienfaiteur devenu meurtrier. Un docteur s'était fait le lâche et pervers instrument de l'orgueil du Bourguignon, au point d'ériger en doctrine d'Etat le plus odieux des crimes, et de prêter le secours de son éloquence affamée et servile à cette monstrueuse apologie. Jean-sans-Peur avait d'abord feint une hypocrite douleur et pleuré à la funèbre cérémonie des Blancs-Manteaux ; puis il s'était enfui quand le duc de Berry l'accusa, mais il revint dans Paris escorté de la plèbe des bouchers et Jean Petit allait louer son crime au milieu de la plus morne consternation. Une voix cependant brava le tyran et demanda compte du sang à cet autre Caïn : cette voix fut celle de Gerson, d'autant plus enclin à poursuivre le tyrannicide qu'on l'avait accusé de le prêcher aussi. Dans sa chaire de Saint-Jean, il avait déjà flétri le guet-à-pens de la rue Barbette et proclamé le précepte du décalogue : *Tu ne tueras pas ;* il prononça à Notre-Dame l'éloge de la victime et obtint de la faculté de théologie une condamnation solennelle des doctrines de Jean Petit, après la mort de ce dernier et au bout de sept ans d'efforts. Cette anarchique apologie fut publiquement brûlée sur le Parvis par ordre de l'évêque, et Charles VI, rendu à lui-même par l'horrible trépas de son frère, promit justice à l'inconsolable Valentine Visconti, désavouant tout ce que l'impudent Jean Petit prétendait obtenir de sa faiblesse. Dans sa longue harangue, hérissée de toutes les subtilités de l'Ecole, divisée en

douze parties en l'honneur des Apôtres, ce dernier invoquait la magie et la superstition, Moïse et Aristote, les Pères et l'Ecriture, pour prouver que son maître avait bien mérité du roi et qu'il était digne d'amour, d'honneurs et de richesses. Son incorruptible adversaire déjoua ses arguments et ramena l'opinion des gens éclairés aux saines notions de la justice (1).

Aujourd'hui il paraîtrait à peine nécessaire de protester contre l'assassinat politique érigé en système, mais au XVe siècle les lois avaient peu de force, et les mœurs ne tempéraient pas les passions. Gerson, usant de l'ascendant moral de l'Université et de l'Eglise, fit donc l'œuvre d'un citoyen vertueux en condamnant le meurtre du duc d'Orléans : il lui était réservé de subir pour son courage politique les amers soucis de l'exil et de la pauvreté. Par cette conduite généreuse, comme par tous les autres actes de sa vie civile, le chancelier Gerson avec Jeanne d'Arc et Jean des Ursins, se montre à nous le partisan de l'avenir dans une époque où tout semblait désespéré ; il mit au service de la France des convictions profondes, une modération sans faiblesse, tous les instincts patriotiques du cœur, tous les sentiments chrétiens de l'âme.

(1) *J. Gersonii Opera*, studio, L. E. Dupin, 1706. Tomus quintus monumenta omnia et acta ad causam Johannis Parvi pertinentia complectitur.

IV

Il serait temps de montrer Jean Gerson sur une scène plus vaste, et de dire la part qu'il prit dans ce grand débat qui remuait l'Europe lorsqu'il devint chancelier, le grand schisme d'Occident. Nos pères furent souvent témoins des tempêtes qui assaillirent la barque de l'Eglise, et les orages dont elle triompha devinrent une des plus grandes preuves de sa divinité : « Bien scay, dit Froissart, qu'au temps advenir on s'esmervillera de telles choses, et comme l'Eglise peut cheoir en tels troubles, ne sy longtemps y demourer. Mais ce fut une playe envoyée de Dieu pour adviser et faire considérer au clergé le grand estat et superfluité qu'ils tenoient et faisoient..... néanmoins la plus part n'en tenoient compte, et par ce les choses alloient maulvaisement, et sy notre foy n'eust esté enfermée en la grâce et en la main du saint Esprit qui illumine les cœurs desvoyés et les tient fermes en unité, elle eut croulé ou branlé (1). » Les contemporains attestent l'ardente activité du chancelier pour ramener la paix et rétablir l'autorité du Pontife dans l'état d'où le schisme l'avait fait décheoir. A l'entre-

(1) *Chroniques de Froissart*, livre II, chap. XLIX et L. — Montaigne a dit aussi : « C'est un effect de la providence divine de permettre la Saincte Eglise estre agitée comme nous la voyons de tant de troubles et d'orages, pour esveiller par le contraste les âmes pies. » *Essais*, liv. II, c. 15.

vue d'Avignon en face de Benoît XIII, plus tard à Marseille en 1403 et à Tarascon en 1404, de même au concile provincial de Reims tenu en 1408 par l'archevêque Guy de Roye, dans les conseils des princes comme à l'Université, Gerson exprimait la vive douleur de son âme en face des maux de l'Eglise (1). Le moyen qu'il proposa d'abord pour remédier à ces désastreuses discussions, fut la renonciation, mais en vain en 1409, à Pise, il usa de son influence pour faire élire Alexandre V et obtenir des deux rivaux une abdication devenue indispensable, l'entente fut impossible et au lieu de deux papes, il y en eut trois. « Quel déchirant spectacle que celui de ces trois Pontifes, qui, semblables aux soldats romains du jour de la passion, se disputaient les lambeaux sanglants de la tunique du Christ ! » En présence de cette sacrilège anarchie, les plus fermes esprits conseillèrent un suprême effort : le concile de Constance fut convoqué en 1414. C'est pour rétablir l'unité dans l'Eglise que Gerson composa le traité de l'*Auferibilité du pape*, et dicta ainsi au concile le seul moyen d'éteindre le schisme par la déchéance des trois rivaux et l'élection de Martin V. Qui oserait le blâmer d'avoir concouru de la sorte à renouer la chaîne des pontifes légitimes et à rétablir la paix ?

« Il faut voir, dit Michelet, avec quelle vivacité Jean Gerson célèbre ce beau don

(1) *Mgr Gousset, Actes de la Province de Reims*, t. II, p. 638. *Marlot, Rem. Hist.* t. II. p. 695. — Schmidt, *Jean Gerson*, p. 29.

de la paix, dans un de ces moments d'espoir où l'on crut à la cession des deux papes. Ce sermon est plutôt un hymne, l'ardent prédicateur devient poëte et rime sans le vouloir, nul doute que ces rimes n'aient été redites et chantées par la foule émue qui les entendait :

« Allons, allons sans attarder,
« Allons de paix le droit sentier...
« Grâces à Dieu, honneur et gloire,
« Quand il nous a donné victoire. »

« Elevons nos cœurs, o dévôt peuple chrétien! mettons hors toute autre cure, donnons cette heure à considérer ce beau don de paix qui approche : que de fois depuis près de trente ans, avons-nous demandé la paix, soupiré la paix : *veniat pax* ! » Toutefois Gerson doute encore. Si la cession s'opère, ce sera un don de Dieu et non de l'homme, il y a trop d'exemples de la fragilité humaine : Ajax, Caton, Médée, les anges même « qui tresbuchèrent du ciel, » enfin les apôtres et notamment saint Pierre, « qui à la voix d'une femmelette renya Notre-Seigneur (1). »

Si les écrits de Gerson relatifs à la réforme et au gouvernement de l'Eglise, ont été engagés à fond dans les polémiques des derniers siècles, c'est qu'ils offraient une grande autorité, mais on a parfois oublié la raison d'être de ces hardis traités : le grand schisme fut une ère de déchi-

(1) *Opera Gersonii*, t. IV, p. 567. — *Michelet*. Hist. de France, t. IV, p. 74.

rements et d'abus tels qu'à ces maux extrêmes, il fallait des remèdes extrêmes. Ce n'était pas trop, l'expérience l'a prouvé, de la voix universelle de l'Eglise pour rétablir l'unité et l'union du chef avec les membres ; ce n'eut pas été trop non plus de cet accord unanime pour sauver au siècle suivant l'intégrité de la chrétienté. Gerson d'ailleurs a respecté fermement la tradition et la hiérarchie puisqu'un des objets de son zèle fut la reconciliation de l'Eglise grecque avec Rome, et qu'il manifesta contre l'hérésie de Bohême et contre Jean Huss une vigueur de répression impitoyable. Au surplus, quels qu'aient été les efforts et les moyens du chancelier pour conjurer une crise qui brisait la république chrétienne, sa foi pure et constante n'eut d'égale que son désintéressement. C'est pourquoi tout esprit impartial admirera l'intrépidité de Gerson, qui marcha toujours droit vers son noble but, quels qu'aient été ses préjugés et ses erreurs, sans souci de son intérêt personnel, ne connaissant ni l'orgueilleuse révolte, ni l'abject servilisme, ces deux excès que Tacite a caractérisés comme les écueils de la droiture : *inter abruptam contumaciam et deforme obsequium iter pergere*. Il a mérité qu'un contemporain, Juvenal des Ursins, lui donnât cet éloge « qu'il avoit accoustumé de s'acquitter loyaument, » c'est-à-dire qu'il le recommandât à la postérité comme l'un des rares grands hommes qui joignirent la conviction dans les principes à la sincérité dans les actes.

En ce point, Gerson apprend à tous les

âges comment on peut dire hautement la vérité sans faiblir dans la foi ; c'est ce qu'ont démontré d'illustres théologiens, parmi lesquels Bossuet : « Gerson, écrit-il, est le plus célèbre de tous les docteurs catholiques qui ont déploré les abus et en ont demandé la réformation, et nul n'a proposé avec plus de force la réformation de l'Eglise dans le chef et dans les membres.... Mais il y avoit deux sortes d'esprits qui demandoient la réformation : les uns vraiment pacifiques et vrais enfans de l'Eglise, en déploroient les maux sans aigreur, en proposoient avec respect la réformation, dont aussi ils toléroient humblement le délai, et loin de la vouloir procurer par la rupture, ils regardoient au contraire la rupture comme le comble de tous les maux : au milieu des abus ils admiroient la divine Providence, qui savoit, selon ses promesses, conserver la foi de l'Eglise : et si on sembloit leur refuser la réformation des mœurs, sans s'aigrir et sans s'emporter, ils s'estimoient assez heureux de ce que rien ne les empêchoit de la faire parfaitement en eux-mêmes. C'étoient-là les Forts de l'Eglise (1). » Voilà comment Bossuet appréciait en Gerson le réformateur orthodoxe.

Gerson parut à Constance comme ambassadeur du roi de France, de l'Université de Paris et de la province de Sens : « Il était alors dans la maturité de son génie, et telle fut l'autorité qu'il exerça par sa science vaste et solide, et

(1) *Bossuet, Hist. des Variations des Eglises Protestantes*, in-12, Paris, 1747, t. I, p. 5 et 6.

par la pureté de son caractère, que cette assemblée, composée des hommes les plus éminents de l'Europe, lui décerna d'un seul mot le plus glorieux éloge, en lui donnant un titre qui l'associait à la mission de son roi et de sa patrie : celui de *Docteur Très-Chrétien.* » Les écrivains, les conciles et les synodes ont répété cet éloge, que nous retrouvons consacré par les siècles, dans les écrits de notre immortel Bossuet. Le plus heureux résultat du concile fut l'élection de Martin V, qui rétablit la primauté du Pontife de Rome et lui confia la tâche de la réformation de l'Eglise. L'hérésie de Bohême y fut solennellement condamnée : après la sentence des Pères, le bras séculier livra au bûcher Jean Huss, par ce motif alors admis dans le droit public, que l'erreur en s'attaquant au dogme menaçait aussi la société dont elle sapait les fondements avec ceux de la foi. Personne plus que Gerson ne chercha à éviter ce lugubre châtiment à l'aide d'une rétractation, mais il ne recula pas devant cette fatale condamnation que l'opiniâtre hérésiarque maintint sur sa tête. Le représentant de l'Université avait encore une autre mission, il devait requérir l'anathème de l'assemblée sur la doctrine de Jean Petit : il émut tous les cœurs en faisant le tableau de la triste condition des orphelins du malheureux duc d'Orléans, et de l'infortune de l'inconsolée Valentine Visconti (1).

(1) Valentine Visconti avait pris pour devise une chantepleur et ces mots : *Plus ne m'est rien, rien ne m'est plus.* — *Op. Gers.*, II, 284.

Sa voix devint énergique et pressante lorsqu'il réclama la confirmation de la sentence prononcée par l'évêque de Paris ; malgré les cabales et l'or des Bourguignons, la cause de la justice fut gagnée, mais la sentence du concile sur le tyrannicide ne fut pas directement prononcée contre Jean Petit, comme l'avait demandé le chancelier, et ses efforts échouèrent en partie.

« Gerson sortait de Constance en 1418, avec la consolation de n'avoir point faibli sous sa tâche ; mais tandis que les prélats du concile allaient retrouver le repos et l'opulence dans leurs palais, il prenait dans sa main le bâton du voyageur et jetait sur son épaule la besace du pèlerin. » Le duc de Bourgogne triomphait à Paris, et son implacable ressentiment croissait de jour en jour contre le vénérable chancelier qui avait osé lui résister jusqu'au bout : Gerson lui épargna un nouveau crime en prenant le chemin de l'exil (1). « Je suis saisi, dit M. Faugère, de je ne sais quel mâle et profond attendrissement, quand je me représente cet homme, dont la renommée remplissait le monde chrétien, proscrit maintenant, sa tête mise à prix, sans pays et sans famille, gravissant seul à pied les montagnes de la Bavière ! mais l'homme de génie souffrait pour la vérité : sur le chevet grossier où sa tête s'est reposée, à l'humble table où il a brisé le pain noir de

(1) Lire dans le tome XXV des *Travaux de l'Académie de Reims*, p. 335, *E. Henry*, Gerson dans l'exil, 15 mai 1418 au 15 novembre 1419. — Gerson n'était pas seul, comme le dit M. Faugère, il avait pour compagnon Jacques de Cirésio, son secrétaire.

l'hospitalité, il a été assisté de ce qu'il y a de plus sublime dans l'intelligence et dans la foi... Un jour, quand cette épreuve sera terminée, il en sortira un livre plein de grandeur et de simplicité, où l'esprit de l'homme apparaîtra avec un ineffable caractère de résignation, d'humilité et de majesté. Ce livre, c'est l'*Imitation* que le mystique vieillard rapportait sans doute avec lui, du moins en partie, quand il revint de l'exil (1). » Dans sa retraite à l'abbaye de Moelck, où plus tard on retrouva des manuscrits du livre précieux, Gerson pouvait bien écrire ces mots : *Il n'est personne au monde, fût-il roi ou pape, qui soit exempt de tribulation* (2). N'est-ce pas là une allusion frappante aux misères de Charles VI et à la fuite de Jean XXIII ? A bien des pages aussi, on retrouve ce mot de *Pèlerinage* qu'affectionnait Gerson, lui dont le nom signifie en hébreu *Pèlerin*, et qui n'avait encore trouvé dans la vie que des stations passagères et constamment agitées. Toutefois il convenait qu'un auteur qui parle si bien de l'humilité nous en fournît le premier l'exemple et n'attachât pas son nom à son œuvre inspi-

(1) *Eloge de Gerson, par Pr. Faugère*, p. 58, 79, passim.

(2) *De Imitat. Christi*, ch. XXII du Livre I, par. 3. — Voir aussi sur ces rapprochements les *Etudes sur les Mystères et sur divers manuscrits de J. Gerson*, par Onés. Le Roy, p. 413 à 475. Malgré des travaux plus récents, la question de l'auteur de l'Imitation restera longtemps encore en litige, mais il sera toujours naturel d'en rattacher beaucoup de textes à la vie de Gerson, ou de les comparer à de nombreux passages de ses écrits. La critique n'effacera jamais le *dignus habetur* que Bossuet accorda à Gerson, comme à l'auteur possible du livre immortel. Cela suffit à sa gloire. (*Defens. Declarat. Cleri Gall.*, in-4°, Bâle, 1730, t. I, p. 11.)

rée. Cette obscurité donne à ce livre quelque chose de sacré, il semble qu'émané du ciel dans un jour de miséricorde, il ne doive porter avec lui rien qui annonce la main des hommes. Vers le même temps à Rattenberg dans le Tyrol, le vénérable exilé composa la *Consolation de la Théologie*, dernier écho de sa vie politique terminée à Constance. C'est alors que, comme Boëce, le dernier des vieux Romains, le chancelier eût pu dire : « J'ai joui sans crime des faveurs précaires de la fortune ; je puis y renoncer sans regret, et dédaigner la fureur impuissante de mes ennemis qui me laissent le bonheur puisqu'ils me laissent la vertu. » Frédéric, duc d'Autriche, offrit à Gerson une chaire à l'Université de Vienne ; mais l'amour de la patrie parlait trop haut dans ce noble cœur, le vieillard exilé voulut revoir la France et mourir sur sa terre natale : « Salut, disait-il, O Nazareth, doux sol de la patrie, amis, et toi, temple de Jérusalem, sur la montagne de Sion ! »

V

Gerson se rendit en 1419 dans la fidèle cité de Lyon où la cause du dauphin triomphait. Tandis qu'à Paris dominaient Henri V et les Bourguignons passés aux Anglais, tandis que l'assassinat du pont de Montereau, sanglante punition du crime de la rue Barbette, menaçait de nouvelles dissensions, Gerson, comme le

pilote dans un port sûr après la tempête, passa les dix dernières années de sa vie près du cloître des Célestins dont son frère était prieur (1). A l'abri des orages de l'orgueil et du moindre souffle des vanités humaines, la paix inaltérable de son cœur lui donna comme l'avant-goût du ciel. Mais à mesure que son âme s'élevait vers Dieu, l'humilité le rapprochait des petits de la terre et lui faisait chérir de pauvres et naïfs enfants qu'il réunissait chaque jour dans l'église Saint-Laurent ou dans la collégiale de Saint-Paul : il conviait leur innocence à prendre part au lait bienfaisant de la doctrine évangélique. « C'est ainsi que devenu simple ouvrier dans la généreuse entreprise dont il avait jadis été le chef, il en accomplissait les moindres détails, n'en trouvant aucun indigne de celui qui avait rempli les universités de sa doctrine et les conciles de l'autorité de son nom (2). » Il nous reste de lui un opuscule empreint d'une simplicité sublime, d'une onction et d'une douceur qui rappellent la tendresse des paroles du Christ; c'est le *de Parvulis ad Christum trahendis* : « Venez avec confiance, petits enfants ; échangeons nos biens spirituels, car pour vos biens temporels, je n'en veux pas. Venez, je vous donnerai l'instruction et vous me la rendrez en prières, ou plutôt nous prierons tous ensemble et les uns pour les autres. » Quelle effusion ! quelle douce sympathie ! A cette

(1) *Joannes Cancell. Paris. Germano suo ordin. cœlest. Monacho*, cette lettre se trouve dans l'Apol. de Richer, p. 305.

(2) *R. Thomassy*, Jean Gerson, pages 295 à 301, auxquelles est emprunté tout ce récit de la fin de Gerson.

rée. Cette obscurité donne à ce livre quelque chose de sacré, il semble qu'émané du ciel dans un jour de miséricorde, il ne doive porter avec lui rien qui annonce la main des hommes. Vers le même temps à Rattenberg dans le Tyrol, le vénérable exilé composa la *Consolation de la Théologie*, dernier écho de sa vie politique terminée à Constance. C'est alors que, comme Boëce, le dernier des vieux Romains, le chancelier eût pu dire : « J'ai joui sans crime des faveurs précaires de la fortune ; je puis y renoncer sans regret, et dédaigner la fureur impuissante de mes ennemis qui me laissent le bonheur puisqu'ils me laissent la vertu. » Frédéric, duc d'Autriche, offrit à Gerson une chaire à l'Université de Vienne ; mais l'amour de la patrie parlait trop haut dans ce noble cœur, le vieillard exilé voulut revoir la France et mourir sur sa terre natale : « Salut, disait-il, O Nazareth, doux sol de la patrie, amis, et toi, temple de Jérusalem, sur la montagne de Sion ! »

V

Gerson se rendit en 1419 dans la fidèle cité de Lyon où la cause du dauphin triomphait. Tandis qu'à Paris dominaient Henri V et les Bourguignons passés aux Anglais, tandis que l'assassinat du pont de Montereau, sanglante punition du crime de la rue Barbette, menaçait de nouvelles dissensions, Gerson, comme le

pilote dans un port sûr après la tempête, passa les dix dernières années de sa vie près du cloître des Célestins dont son frère était prieur (1). A l'abri des orages de l'orgueil et du moindre souffle des vanités humaines, la paix inaltérable de son cœur lui donna comme l'avant-goût du ciel. Mais à mesure que son âme s'élevait vers Dieu, l'humilité le rapprochait des petits de la terre et lui faisait chérir de pauvres et naïfs enfants qu'il réunissait chaque jour dans l'église Saint-Laurent ou dans la collégiale de Saint-Paul : il conviait leur innocence à prendre part au lait bienfaisant de la doctrine évangélique. « C'est ainsi que devenu simple ouvrier dans la généreuse entreprise dont il avait jadis été le chef, il en accomplissait les moindres détails, n'en trouvant aucun indigne de celui qui avait rempli les universités de sa doctrine et les conciles de l'autorité de son nom (2). » Il nous reste de lui un opuscule empreint d'une simplicité sublime, d'une onction et d'une douceur qui rappellent la tendresse des paroles du Christ; c'est le *de Parvulis ad Christum trahendis* : « Venez avec confiance, petits enfants ; échangeons nos biens spirituels, car pour vos biens temporels, je n'en veux pas. Venez, je vous donnerai l'instruction et vous me la rendrez en prières, ou plutôt nous prierons tous ensemble et les uns pour les autres. » Quelle effusion ! quelle douce sympathie ! A cette

(1) *Joannes Cancell. Paris. Germano suo ordin. cœlest. Monacho*, cette lettre se trouve dans l'Apol. de Richer, p. 305.

(2) *R. Thomassy*, Jean Gerson, pages 295 à 301, auxquelles est emprunté tout ce récit de la fin de Gerson.

voix qui les caressait avec l'amour d'une mère, les petits enfants joignaient pieusement leurs mains et répétaient en chœur cette prière que le chancelier leur avait apprise : *Mon Dieu, mon Créateur, ayez pitié de votre serviteur Jean Gerson!* Nul regret du passé, nulle envie des grandeurs ne venaient troubler ces scènes touchantes : tout ce que la providence d'une mère avait fait pour lui, tout ce que Dieu lui avait prêté de faveurs et de vertus dans sa première éducation, il aimait à le rendre à de faibles et innocentes créatures, qui ne méritaient pas d'être moins bien partagées que lui (1).

Au milieu de ce calme harmonieux, Gerson n'oubliait pas cependant sa patrie désolée par l'invasion : il pleurait sur elle, et cette douleur filiale était la seule qui lui rappelât qu'il n'est pas ici-bas de repos ni de bonheur assuré. Et quelle dût être sa joie lorsque, prêt à s'éteindre, il vit se lever à l'horizon assombri de la France l'étoile radieuse de Jeanne d'Arc. La vénération que ses vertus et ses luttes avaient inspirée, rendait bien vivace encore son souvenir; une tradition nous le montre en mai 1429, consulté de Poitiers sur la mission de cette vierge inspirée par Dieu pour sauver le trône de saint Louis ; et Gerson répondant à cet appel, aurait rompu son long silence et protégé la pieuse fille contre d'injustes préventions (2). Elle se relevait cette

(1) « Omne suum tempus, orando, meditando, concionando, componendo et præsertim parvulos in fidei Christianæ rudimentis quotidie informando, impendit. » *Vita J. Gers.* par Richer, *Apol.* p. 307.

(2) *De puella aut virgine aurelianensi*, écrit attribué à Gerson.

noble cause de la monarchie légitime et nationale : la vieille chevalerie ressuscita avec la Pucelle d'Orléans et retrouva en elle son enthousiasme primitif, tempéré et fortifié à la fois par le bon sens plébéïen. La vierge de Domremy réveilla toutes les pensées de sacrifice et de dévouement : après un siècle de douloureuses luttes dans l'Eglise comme dans l'Etat, elle apparaît comme la glorieuse personnification de toutes les vertus patriotiques et religieuses. Il était réservé au docteur très chrétien de la saluer sur son lit de mort et de bénir en elle l'aurore de l'affranchissement national (1).

L'unité avait été rendue à l'Eglise, la liberté et l'indépendance étaient désormais assurées à la France : tels étaient les événements civilisateurs qui se levaient alors sur le monde. Du fond de sa sainte retraite, Gerson n'eût donc qu'à louer le ciel, quant au seuil de l'éternité, il se rappela la condition obscure de sa naissance et put y comparer la modestie de sa fin dernière. Il mourut à Lyon le 12 juillet 1429, au milieu de sa famille adoptive; la veille encore il commentait le *Cantique des Cantiques ;* on l'enterra dans l'église Saint-Laurent et l'on inscrivit sur sa

(1) *Wallon*, Jeanne d'Arc, p. 93. — *Guizot*, Hist. de France, t. II, p. 310. — Gerson figure, à ce titre de défenseur de Jeanne d'Arc, dans les frises du *Catholicon*, projet de peinture murale de M. Lumière, conservé à l'Ecole des Beaux-Arts à Paris, reproduit dans *Jeanne d'Arc*, ouvr. illustré, Didot, 1876, p. 153. — En éditant cette Défense de la Pucelle, M. J. Quicherat la considère comme le dernier ouvrage sorti de la plume de Gerson. *Procès de Jeanne d'Arc, Soc. de l'Hist. de Fr.*, t. III, 1845, p. 298 à 306. — *Opera Gersonii*, 1706, t. IV, p. 864. — *A. Gabourd*, Hist. de Fr., t. VIII, p. 274. — *Henri Martin*, Conf. sur Jeanne d'Arc, 1864.

tombe ces mots qui sont pour tous les siècles l'enseignement de ce grand homme : *Pœnitemini et credite Evangelio!* Le peuple de Lyon entoura ce tombeau d'un culte vénéré; il mit le chancelier au nombre de ses plus chères illustrations (1). Après les troubles de la Réforme (1643), le cardinal Alphonse de Richelieu releva son mausolée que détruisit encore la tourmente de 1793, mais sa statue rétablie de nos jours (1880) avec un soin pieux, redit à la France que la grande cité conserve un reconnaissant souvenir du célèbre Gerson.

Telle fut cette carrière pleine d'utiles leçons; Gerson nous y est apparu tour à tour témoin, acteur et juge dans les débats où s'agitaient les destinées du monde chrétien. Grand par son mérite et l'ascendant de sa vertu, il n'emprunta pas l'éclat d'une fastueuse existence, ni la pompe des hautes dignités si précaire; il sut, simple docteur, se grandir au-dessus de son siècle, s'emparer de toutes les pensées de découverte, en féconder le résultat dans le monde moral où il établit vraiment son empire et son influence (2). «Tandis que son action, dit M. Thomassy, à la fois douce et forte, corrosive pour les abus,

(1) *Joannes Charlerius de Gerson in tumulo gloriosus a Stephano Berney Lugdunensi, oculato Teste.* Se trouve dans *l'Apologie de Gerson*, par Richer, p. 324-337.

(2) Peu d'écrivains ont mieux jugé Gerson que Claude Héméré : « Præter ejus admirabilem eruditionem, flagranti in Deum pietate, charitate in homines vere christiana, et candida morum simplicitate plurimum commendandus fuit, rigidus antiquæ disciplinæ vindex.» *De Academia Parisiensi*, in-4°, 1637, p. 134. Ce même ouvrage nous apprend que de 1423 à 1429, Gerson resté chancelier malgré son

vivifiante pour les améliorations, accélère la chute du moyen-âge en décadence, il préside d'un autre côté à la naissance d'un monde nouveau, à l'éducation de générations nouvelles qu'il embrassait avec amour pour les préserver du contact impur d'une société en dissolution. Double sujet de méditation, qui, à travers le règne douloureux et ensanglanté de Charles VI, au milieu du spectacle le plus déchirant et le plus lamentable qu'offre notre histoire, résume une destinée pleine de jours et de nobles pensées, de vicissitudes et de bonnes œuvres; tableau complet qui nous révèle toutes les faces d'un grand caractère et d'un beau génie.» En assistant aux épreuves de la grandeur comme à celles de l'abaissement, nous avons appris comment on peut faire le bien dans toutes les conditions sociales, dans toutes les circonstances de la vie, et parce que Gerson fut un grand homme de bien, sa mémoire survit aux révolutions; maintenant encore l'orateur politique et religieux du xv[e] siècle nous apparaît au milieu des ténèbres et de la confusion de son époque, brillant de toutes les clartés de la science, de toute la majesté de la vertu.

Si le spectacle de cette noble vie séduit, le point de départ en fera mieux comprendre encore

absence, fut suppléé par *Reginaldus de Fontanis* (1423), *Dominicus Petit* (1427), *Petrus de Dirreio* et *Joannes Pulchripater*; ses successeurs furent jusqu'en 1453 *Hugo Majoris* et *Guillelmus Erardi*, désignés par le chapitre de N.-D. C'est comme membre de ce chapitre, que Gerson prononça devant le roi son discours en faveur de l'Hôtel-Dieu, exhortation charitable qui prouve son affection pratique pour les pauvres et les malades. *Opera Gers.*, 1606, IV, 953.

la véritable caractère, car le chancelier garda de son origine une empreinte ineffaçable. Se figure-t-on combien de hauts personnages et d'illustres docteurs sont sortis au moyen-âge des rangs obscurs du menu peuple des campagnes ? Les listes des maîtres de l'Université qui ont adopté le nom de leur bourgade natale, formeraient de vrais répertoires géographiques pleins d'intérêt pour la biographie régionale : à eux seuls ils suffiraient à prouver comment, en dépit d'institutions qui sembleraient contraires, l'éclosion du talent se manifesta constamment dans les rangs populaires. Il resterait à comprendre par quelle somme d'efforts et de travail, à l'aide de quelle main tutélaire, cette émancipation s'opéra : l'Eglise y eut assurément la plus large part. Quant à Gerson, issu de souche rurale, il conserva le ferme bon sens, la rude ténacité, l'âpre persévérance du laboureur, mais il hérita de cette douceur intime du foyer domestique, de cette tendre affection qu'une mère communique par l'enfance à la vie tout entière. Ni les luttes, ni les triomphes n'éteignirent jamais en lui le culte de la famille ; ils le rapprochèrent au contraire des ignorants et des humbles par le souvenir de sa condition première. En retour, quelle vigueur d'expressions lui valut son amour pour sa langue native, notre idiome vulgaire qu'il émancipa et grandit avec lui !

Dans l'exil comme au sein de la patrie, Gerson aima profondément sa terre natale, où il voulait assurer la paix en donnant dans ce

but de sages conseils, comme celui-ci (1), aux hommes d'Etat : « Il sembleroit, dit-il, très expédient que des principales parties du royaume fussent aucuns appellez et ouiz, tant nobles que clercs, pour exposer franchement le misérable estat de leur pais : car trop mieux le sçavent par veuë d'œil, et par expérience que ne font ceux qui sont tant aises en leurs hostels à Paris, où est toute la gresse du royaume, et où la vie se retraict au cueur. Plus meuvent choses veues et congneues, que seulement ouyes. Si doit aussi la fille du roy (l'université) en ce cas estre bien ouye et creue. Car les parens de tant d'escoliers qui viennent de toutes parts, et conséquemment, les escoliers s'en sentent bien tous, comme vous pouvez sçavoir. » Ainsi le chancelier resta en perpétuelle communication avec la France rurale dont il était l'un des fils, et pour laquelle il ne désirait rien plus que la paix, tant avait été vive en son âme l'impression des maux de la guerre de Cent ans qu'il vit dans son enfance. La paix dans l'ordre matériel, intellectuel et moral, voilà donc le but des efforts de ce grand homme, et cet amour de la paix, il en avait pris le germe dans ce village de Gerson dont il a immortalisé le nom, au sein de cette tranquille famille d'Arnaut le Charlier et d'Elisabeth la Chardenière. Aussi, l'historique de cette localité et de ce ménage rural formera l'introduction la plus opportune à une histoire de Jean de Gerson,

(1) *Opera Gersonii*, 1706, IV, 605, en latin ; en français dans la *Harangue de 1405*, 3e édit., 1824, p. 31.

et donnera occasion d étudier l'un des plus intéressants aspects de sa vie, celui de ses relations avec sa famille et avec son pays natal.



Emplacement
de l'ancien village
de GERSON.

Extrait du Plan Cadastral
de la commune de Barby
Sections C de Retronchamp
et D de la Plaine,
avec nouvelles indications historiques
1880.

Echelle aux 2/3 du Cadastre.

La Tomelle
Retronchamp
Les Vignes
NORD
SUD
Les Orles de la Tomelle
Chemin de Sorbon à Gerson
Le Chaud Foin
Chemin de Retronchamp
Niquoille
Haut de Gerson
Orles, sorte de Remparts
Chemin creux
Le fond de l'Avas
Les Trous de Lapins
Vergers enclos
Fossé de Gerson
Chenevières de Gerson
Cave (1860)
Croix Gerson
Croix St Martin
Chemin creux
à Rethel
Emplacement de la Chapelle
Croix St Martin
Ruisseau de Bourgeron
Peupliers
Route de Rethel
Pont de la Croye
Le Pont
Chemin séparant des terroirs de Barby & Gerson
Grand' rue de Gerson — Chemin de Barby
La Terrière
Souterrain (1844).
La Tour de Gerson (débris de grandes tuiles & pierres dures)
le Pignon de Gerson. (1680)
Gerson
Puits (1810).
Petite rue de Gerson
Vieux Ormes détruits (1825)
Cave (1850)
Sentier
Le Grand Pré
Vergers
Chemin d'Acy
Orles sorte de Remparts
Village de Barby
Chemin de la Planchette
La Chipotte
Ruisseau de Bourgeron
La Prée de Gerson
Rue du Point du Jour
L'Entrée du Village
Trouvaille de nombreux fers à mulets (1835)
La Planchette

A. Savoye, deli. Reims, 1881

PLAN DE GERSON
avec les lieux-dits actuels,
1881.



CHAPITRE II

LE VILLAGE DE GERSON DU IXe AU XVIIe SIÈCLE.

Son emplacement. — Gerson au IXe siècle selon le Polyptyque de Saint-Remy. — Barby. — Gerson jusqu'au XVIe siècle d'après les Chartes. — La chapelle Saint-Martin. — Ruine du village de Gerson au XVIIe siècle et partage de son territoire en 1791. — Fouilles modernes, état actuel.

En suivant dans la vallée de l'Aisne la route qui conduit de Rethel à Château-Porcien (1), on traverse à peu de distance avant Barby le petit ruisseau de Bourgeron, dont les eaux bordées de saules et de peupliers descendent de Bertoncourt et de Sorbon. Au-delà du pont, se dresse une croix en fer toute moderne qui a succédé à d'autres plus anciennes, nommées de temps immémorial sur les plans et les cartes, la *Croix Saint-Martin* ; elle marque l'emplacement de la chapelle Saint-Martin, fondée à une époque inconnue pour l'utilité du village disparu de Gerson, lequel s'étendait sur le coteau voisin dans la direction de Barby ; plus loin au couchant,

(1) La colline qui portait le village de Gerson est à trois kil. O. de Rethel, et non pas à 7 kil. comme l'indique la *Nouvelle Géographie Universelle* par Elisée Reclus, in-4°, Hachette, 1877, p. 826. — L'étymologie du mot *Gerson* est introuvable, parce qu'il est un nom antéromain, antérieur à la conquête des Gaules, d'après un renseignement de M. Longnon.

se trouvait la paroisse commune aux deux localités. La route remplace actuellement dans son parcours, depuis la croix jusqu'aux premières maisons de Barby, la grande rue de Gerson, dont les demeures placées à droite et à gauche aboutissaient à des jardins ou chènevières qui survivent sur la hauteur et dans le vallon (1). Ces vergers encore enclos de haies, suffiraient à eux seuls pour témoigner qu'ils dépendaient de maisons aujourd'hui anéanties, et dont la charrue laboure depuis longtemps le sol, sans en avoir complètement nivelé les traces. A l'aspect des lieux que caractérise un entourage de remparts en terre et de fossés encore apparents à l'est et au nord, aux fouilles qui ont amené dans cette enceinte la découverte de caves en ruines et de débris de toutes sortes, viennent se joindre les désignations du cadastre qui établissent d'une façon irrécusable l'endroit précis de la patrie du chancelier Gerson. Au pied du petit monticule, à la croisée des chemins, une croix en bois voisine de la croix Saint-Martin est désignée sous le nom de *Croix de Gerson* (2) ; c'est en face de ces croix, de l'autre côté de la route, m'ont assuré plusieurs vieillards, que se dressa

(1) Les pommiers de ces enclos ont, comme tous ceux de la région, subi la terrible gelée de décembre 1879, qui en a fait périr le plus grand nombre. Ainsi les jardins de Gerson, entretenus jusque-là, vont probablement disparaître en partie à leur tour deux siècles après le village.

(2) La croix Saint-Martin est aussi appelée *Croix Hersigny* en souvenir d'un accident, et on nomme *Croix Faynot* l'autre, toute moderne d'ailleurs, qui concourt aussi par sa situation à perpétuer le nom de Gerson.

longtemps la dernière muraille du village : sur un mamelon semé de fragments de grandes tuiles et de pierres dures, la tradition voit la place de la *Tour de Gerson*, aux environs de laquelle se trouvait la ruine qui disparut à la fin du XVII[e] siècle, connue dans le pays sous le nom de *Pignon de Gerson*, comme si un sentiment de respect eût préservé plus longtemps de la destruction le seul vestige de la demeure d'Arnaut le Charlier.

Aujourd'hui toute ruine a péri, *etiam periere ruinæ*, et ce n'est qu'à l'aide des lieux-dits qu'il est possible de reconstituer un village anéanti comme plusieurs autres de la région. Le groupe d'habitations le plus considérable devait se trouver à gauche de la route en allant à Barby, sur le coteau que traverse un chemin de labour, dans l'espace appelé encore *Gerson* au plan cadastral ; mais tous les environs, depuis la croix Saint-Martin, au-dessus et au-dessous de la route jusqu'aux rues de Barby, ont pu être habités plus ou moins à des dates reculées, selon le degré de prospérité ou de malheur du pays. Au bas, dans la vallée, le cadastre désigne la *Prée de Gerson ;* sur le sommet de la colline, il précise les *Chènevières de Gerson ;* et à l'est, sur le versant du mont blanc que l'on nomme le *Haut de Gerson* et qui domine le ruisseau, il indique *les Vignes*, l'emplacement du vignoble. Alentour, un terroir assez vaste mesurait le finage de Gerson, qui s'étendait depuis Barby jusqu'aux portes de Rethel et plus loin vers Sorbon jusqu'au *Grimont de Gerson*.

Le village de Gerson, tout en ayant une existence propre, fut donc contigu et en quelque sorte juxtaposé à celui de Barby, le chef-lieu de la paroisse, avec lequel il se fondit dans la seconde moitié du XVII[e] siècle, à la suite des désastres occasionnés par les guerres. Quel lieu, en effet, prédisposé davantage à la ruine que celui de ces malheureux villages situés entre Rethel et Château-Porcien, villes dont les sièges déjà nombreux au temps des Armagnacs et des Bourguignons, se multiplièrent tant de fois aux jours néfastes de la Ligue et de la Fronde ! Prospères et riches peut-être avant le XIV[e] siècle, ils eurent à subir des horreurs et des pillages inconnus ou du moins très-restreints de nos jours. La disparition de Gerson dut s'opérer peu à peu à la suite de ces calamités et ne fut définitive que vers 1660 ; néanmoins le terroir survécut aux habitants et ne fut divisé qu'en 1791 : les habitants eux-mêmes furent officiellement convoqués selon la coutume, au tiers-état du bailliage de Reims en 1789, et défaut fut donné contre eux (1). Chose singulière, Barby et Gerson, si rapprochés l'un de l'autre qu'ils se confondirent, dépendaient de deux ressorts différents : Barby de Vitry ou du Rethélois, et Gerson du Vermandois ou du Rémois. Cette

(1) HENRI PARIS, *Les cahiers du bailliage de Reims en 1789*, in-8°, 1869, *Documents*, p. 38, 95, 103. *Gerson près Rethel, paroisse de Barby, défaillant, delay de quinzaine pour comparoître*, p. 105. — M. C.-F. Loizon, curé de Barby, comparut comme curé de Gerson, mais on donna défaut contre M. Mercier, chapelain de la chapelle de Saint-Martin de Gerson, non comparant.

bizarrerie ne s'explique qu'en remontant bien loin dans le passé aux origines curieuses des deux villages, ce qui prouve qu'en histoire il y a profit à approfondir les moindres détails, aussi bien pour l'intérêt qu'ils présentent en eux-mêmes que pour la lumière qu'ils répandent sur nos institutions et nos grands hommes.

§ I. — GERSON AU IX[e] SIÈCLE D'APRÈS LE POLYPTYQUE DE SAINT-REMY

Le village de Gerson est l'un des plus anciens domaines de Saint-Remy de Reims, et ainsi s'expliquent les relations de la famille d'Arnaut le Charlier avec la célèbre abbaye.

Le soin particulier que mirent les moines à noter l'état de leurs domaines et la condition de leurs colons se révèle pour le IX[e] siècle, dans le fameux *Polyptyque de Saint-Remy* publié par M. Guérard en 1853 ; on y trouve le dénombrement des manses et des familles de Gerson au temps du fils de Charlemagne (vers 845), et par là même un aperçu de la vie agricole et sociale d'un village à cette époque lointaine. Voici le texte de ce précieux recueil, commenté et traduit selon les notions du savant éditeur (1).

(1) M. Guérard a condensé des renseignements sûrs et précis dans la préface du *Polyptyque d'Irminon*, dans la *Statistique de Palaiseau* (in-8°. impr. roy., 1832), et dans la préface du *Polyptyque de S. Remy*, (in-4°. impr. imp., 1853). Les textes relatifs à Gerson se trouvent aux pages 25 et 79 de ce dernier ouvrage, rare et intéressante édition d'un document de la plus haute valeur historique. Dans son *Etude sur les*

POLYPTYCHUM SANCTI REMIGII SIVE LIBER CENSUUM MONASTERII SANCTI REMIGII REMENSIS

XIII. *Notitia census debiti villarum S. Remigii quantum solvitur ab ipsis, quibusve terminis.*

. . . .

10. — *De Gersone*, VI solidi et dimidius, in festo S. Remigii et in Maio III oves.

Habentur illic VI mansi. Unus quisque conducit duo modios frumenti ad locum monasterii.

. . . .

POLYPTYQUE DE SAINT-REMY OU LIVRE DES REVENUS DU MONASTÈRE DE SAINT-REMY DE REIMS

XIII. *Relevé du cens ou des rentes assises sur les domaines de Saint-Remy, des redevances et de leurs termes.*

. . . .

10. — Le domaine de Gerson paye six sous et demi (182 francs de notre valeur actuelle, le sou ou 12 deniers valant alors 28 fr.) à la fête de Saint-Remy, et donne au mois de mai trois brebis.

Nous y possédons six manses (habitations rustiques avec un lot de terres), qui doivent amener chacun deux muids (1 hectolitre 35 litres 78 cent.) de froment à la place du monastère.

. . . .

FISCI. XXI. GERSON

1. — In Gersone est mansus dominicatus cum aedificiis suisque adjacentiis. Sunt ibi campi XVII, ubi seminantur frumenti modii XXX, sigili XXX; pratum, ibi colliguntur foeni carri VI; vinea, ubi colliguntur vini modii VI.

2. — Angelerus ingenuus cum infantibus V, tenet mansum ingenuilem I. Arat hibernatica satione mappam I, perticas in longum LX, latum VI; corrogatas III; aestiva satione, similiter. Dat annis singulis in hostelicia foetam 1 cum agno, pullos III, ova XV; ligni, ad monasterium, carrum I; in villa carros II; ad substratum carrum dimidium; ad cortem vel

21° DOMAINE. GERSON

1. — Il y a à Gerson un manse seigneurial avec ses bâtiments et ses dépendances. Alentour sont 17 champs, dans lesquels on sème 30 muids (20 hect., 36 lit., 70 cent.) de froment et autant de seigle; un pré où l'on récolte six chariots de foin; un vignoble qui produit six muids (4 hectol., 7 litres, 34 cent.) de vin.

2. — *Angelerus*, colon, avec 5 enfants, occupe un manse (maison et terres) cédé en tenure. Il donne les labours d'hiver à une quantité de nos terres d'une mesure de 60 perches de long sur 6 perches de large (contenance de 42 ares 10 c., la perche mesurant 3 m. 42); il nous doit en outre trois journées de labours faits avec des bœufs; il donne les labours d'été à la

Pagi Remenses (Franck, 1872, p. 117), M. Longnon tout en reportant au milieu du XI° siècle la date du Polyptyque, soutient néanmoins que la plupart des descriptions de fiscs datent certainement du IX° et du X° siècle.

vineam claudendam facit mensuram; in vineritia dimidium carrum aut denarios XII: capplim diebus XV, ipsumque deducens; scindulas C, caroperas et manoperas.

même quantité de terre. Il doit en outre comme prestation pour la guerre une brebis mere avec son agneau, trois poulets et quinze œufs; il fait un charroi de bois au monastère et deux charrois dans le village; il fait une charretée (demi-charroi) pour amener la litière; il fait même tâche pour la clôture du domaine ou de la vigne; il fait pour la conduite des vins un demi-charroi ou paye douze deniers; il travaille quinze jours pour la façon et la conduite du bois à brûler; il fournit C bardeaux, charrois et main-d'œuvre.

3. — Grimhildis ingenua, cum infantibus VII, mansum ingenuilem I, similiter ut supra. — Maintrannus ingenuus, cum infantibus VII, similiter. — Leutherus extraneus, mansum I, similiter. — Genesius extraneus similiter. — Flotgrimmus, major, liber, similiter.

3. — *Grimhildis*, colone, avec sept enfants, tient un manse dans les mêmes conditions. — *Maintrannus*, colon, avec sept enfants, de même. — *Leutherus*, étranger fixé à Gerson, de même. — *Genesius*, aussi étranger, de même. — *Flotgrimmus*, le maire du domaine, homme libre, de même.

4. — Hidulfus ingenuus et Rothildis, soror, ingenua, cum infantibus II, similiter. — Angelbertus et Theuthildis, extranei, similiter. — Laidulfus et Agroinus, extranei, similiter. — Teutgrimmus ingenuus et Tanculfus extraneus, similiter. — Gerinus mansum dimidium. Facit medietatem similiter.

4.—*Hidulfus*, colon, et *Rothildis* sa sœur, colone, avec deux enfants, de même. — *Angelbertus* et *Theuthildis*, étrangers fixés à Gerson, de même. — *Laidulfus* et *Agroinus*, aussi étrangers, de même. — *Teutgrimmus*, colon, et *Tanculfus*, homme du dehors, de même. — *Gerinus* tient moitié d'un manse et doit moitié des redevances énumérées plus haut.

5. — Hunoaldus habet sessum I. Facit in anno corrogatas II et in messe dies IIII. — Hartveus extraneus, sessum 1, similiter. — Joseph ingenuus, similiter. — Grimoldus ingenuus, similiter.

5. — *Hunoaldus* a la jouissance d'un lot de terres, cédé en tenure; il doit en retour dans l'année deux journées de labour avec les bœufs, et quatre jours de travail à la moisson. — *Hartveus*, étranger habitant Gerson, tient un lot égal et doit de même. — *Joseph*, colon, de même. — *Grimoldus*, colon, de même.

6. — Forenses homines facientes unusquisque dies III: Mauringus ingenuus, forensis. Erleboldus nepos, accola, ingenuus. Haimora, soror, accola. — Adelhagdis, forensis, ingenua, cum infantibus IIII.

6. — Liste des forains (hommes de Gerson habitant ailleurs) qui doivent chacun trois jours de travail: *Mauringus*, colon au dehors; son neveu (ou petit-fils) *Erleboldus*, colon fixé à Gerson, et *Haimora*, sa sœur, aussi à

7. — Summa : Excepto manso dominicato, sunt mansi ingenuiles X et dimidius, et solvunt foetas X cum agnis X, anniculum I, pullos XXXI et dimidium, ova CLVII et dimidium, ligni ad monasterium carros X et dimidium, in ipsa villa XXI, ad substratum et materiamen carros X et dimidium, de vineritia aut carros V et dimidium, aut solidos X et dimidium, scindulas IL.

Gerson. — *Adelhagdis*, colone, avec quatre enfants, qui habite hors de Gerson.

7. — Total : Outre le manse seigneurial, nous avons à Gerson 10 manses (fermes avec bâtiments) tenus par des colons, et moitié d'un autre manse. Il nous est dû pour ces manses dix brebis mères avec leurs agneaux, un agneau d'un an, 31 poulets et demi, 157 œufs et demi, 10 charrois et demi de bois jusqu'au monastère, 21 dans le village, 10 charrois et demi pour le fumier et les échalas, 5 charrois et demi pour la conduite des vins ou 10 sous et demi, IL bardeaux (ais pour les couvertures).

Cette notice donne les éléments d'un relevé fort intéressant sur l'état des personnes et des terres, grâce à la multiplicité de ses détails qui précisent jusqu'à la moitié d'un œuf.

Quant aux personnes, il ne s'en trouvait aucune dénommée comme esclave sur les 23 dont la liste est donnée: 14 sont désignées comme *ingenui*, hommes affranchis ou *colons*. « Le colon, dit M. Fr. Passy, est attaché à la terre, il ne peut la quitter, mais au moins il a un toit ; on ne peut l'arracher à cette terre qu'il cultive, le vendre sans elle, l'enlever à sa famille qui l'occupe avec lui. C'est un commencement d'existence morale (1). » Le colon a son nom personnel, son ménage, ses enfants : ces derniers sont au nombre de 25 pour les cinq familles dont la progéniture est indiquée. — En outre des colons, le Polyptyque fait mention de 2 forains, hommes du pays fixés ailleurs, et de

(1) *L'Histoire du Travail*, par Frédéric Passy, in-18°, Paris, 1872, p. 68.

8 *extranei*, c'est-à-dire de 8 étrangers, nés hors de Gerson où ils étaient venus s'établir sur les terres de Saint-Remy. — Enfin le registre mentionne un seul homme libre, *Flotgrimmus*, le maire, l'officier institué dans le domaine pour la surveillance et la police.

Quant aux terres, elles étaient distribuées en onze petites fermes ou manses, plus une moitié de manse et quatre tenures sans bâtiments ; le manse principal, dont les autres étaient en quelque sorte tributaires perpétuels, était régi par le propriétaire lui-même, et son intendant y employait les redevances en nature (labours, charrois, animaux) fournies chaque année par les tenanciers. De la sorte, chaque colon travaillait pour lui dans son manse et à son profit, mais il cultivait pour sa part la terre du seigneur en acquittant ainsi son fermage. En outre des prestations en nature, chaque manse devait à Saint-Remy un *cens* qui est fixé dans la première partie du Polyptyque : à Gerson, le cens dû par tous les manses est de 6 sous et demi, plus 12 muids de froment conduits au monastère et trois brebis de mai. Cette organisation était un grand progrès pour l'époque, car M. Guérard, qui l'a approfondie avec une patience de bénédictin, en résumait ainsi les résultats : « Les familles, quoiqu'elles soient en général assez chargées d'enfants, sont loin de paraître dans l'indigence.... Ce n'est pas douteux qu'au commencement du IXe siècle, l'agriculture présente un état surprenant de prospérité (1). »

(1) *Polyptyque d'Irminon*, t. I, p. 636. Lire au surplus toute l'admirable introduction de cet ouvrage qu'il est impossible d'analyser ici.

Au point de vue de la dimension du domaine et de ses productions, voici les principales données que fournit sur Gerson le Polyptyque : les dix manses et demi tenus par les colons étaient d'égale contenance puisque leurs redevances sont identiques, et rien n'empêche de supposer que chacun d'eux pouvait cultiver autant de terres que le manse seigneurial ; c'est ce que formule M. Guérard en disant « qu'à chaque habitation rurale était attachée, à perpétuité, une quantité de terre déterminée et en principe invariable. » Or le manse seigneurial contenait 17 champs qui nécessitaient pour semence 60 muids ou 40 hectol., soit en blé soit en seigle ; en prenant la mesure actuelle qui compte 3 hectol. de semence par hectare, on trouve que les terres cultivées par ce manse seigneurial devaient former un lot d'environ 13 hectares et demi, soit pour les 11 manses et demi, en les supposant égaux, un domaine de 155 hectares 25 centiares ; il faut y joindre les quatre marchés de terres dont le fermage était peu considérable et dont la contenance ne devait guère dépasser deux hectares. A ces cultures en céréales s'ajoutaient les vignes et les prés ; ces derniers donnaient au principal manse 6 chariots de foin menés par deux bœufs, ce qui représente, d'après M. Guérard, 3,000 kgrs de foin : or le rendement moyen actuel d'un hectare de prairie s'évaluant à 3,000 kgrs, nous pouvons supposer que ce manse en possédait une portion d'un hectare, ce qui ferait un total pour 11 manses égaux de plus de 11 hectares ; — quant aux vignes, leur rendement est

prévu à six muids ou 4 hectolitres 7 litres pour le manse domanial : le produit moyen actuel des vignobles de la vallée de l'Aisne étant d'une pièce (2 hectol.) par cinq ares, les vignes des 11 manses de Gerson pouvaient avoir une étendue d'un peu plus d'un hectare. En résumé, l'abbaye rémoise aurait été d'après ces calculs, propriétaire au IXe siècle, dans ce domaine de Gerson, d'un ensemble de quinze petites fermes, qui faisaient valoir 170 hectares en terres, prés ou vignes, et fournissaient ainsi la subsistance d'une vingtaine de familles. On peut compter vingt familles quoiqu'il n'y eût que 11 manses, parce qu'il y avait quatre manses occupés par deux familles, le demi manse occupé aussi par une famille, et enfin les quatre tenures sans bâtiments qui faisaient vivre autant de familles sur les terres de Saint-Remy. Chaque famille de colon, d'après M. Guérard, comprenait, outre les enfants, un esclave, serf domestique, *mancipium*, ce qui permet d'évaluer les vingt feux de Gerson, tenanciers de Saint-Remy, comme formant une population d'au moins 100 habitants. Si l'on suppose les manses tributaires inférieurs de moitié au manse principal, le domaine aurait encore eu près de cent hectares de superficie.

Saint-Remy ne possédait à Gerson ni toutes les maisons du village, ni toutes les pièces du terroir, car le Polyptyque indique quatre tenanciers non logés dans les manses, et d'autre part tout indique que le finage de la localité, qui comprenait en 1790 plus de 500 hectares, devait en contenir plus de 170 cultivés au temps de

Charlemagne. Il serait téméraire de pousser plus loin les investigations de cet essai d'une statistique à dix siècles de distance ; du moins il en résulte un aperçu certain du progrès en voie de s'opérer dans les populations rurales depuis l'ère gallo-romaine et les invasions barbares. Le nombre des colons, *ingenui*, c'est-à dire des familles de laboureurs attachées au sol et en vivant, s'accroissait de plus en plus à mesure que le nombre des esclaves, *servi*, diminuait sous l'influence évidente des idées chrétiennes. Ce qui resta le point d'appui du colon, devenu le *vilain* sous le régime féodal, c'était la fixité de ses redevances, qui lui permettait de résister au-delà à toute prétention du seigneur, car ce dernier n'avait *mie plenière poeste sur son villain*. Les moines firent donc œuvre de civilisation en fixant minutieusement leurs droits, et l'espèce de bail que relate le Polyptyque de Saint-Remy devint un instrument de progrès pour les colons du petit domaine de Gerson (1).

§ 2. — BARBY ET LE PRIEURÉ DE NOVY.

Tandis que l'existence de Gerson est attestée dès le IXe siècle, celle de Barby apparaît pour la première fois en 1097, dans la donation de l'alleu de Novy, faite par Hugues I, comte de

Erreur rectifiée p. 273, à la Table des Noms, au mot : Barby

(1) Voir sur l'état des classes rurales du VIe au XIVe siècle, les 7e et 8e leçons de l'*Histoire de la Civilisation en France* par M. Guizot.

Rethel, à l'abbaye de la Sauve-Majeure (diocèse de Bordeaux) : « Je donne aussi, dit la charte, le village de Barby avec ses habitants, franc de toute charge, libre de toute coutume, seigneurie, corvée, et autre droit m'appartenant ; y sont compris tous les hommes qui de Perthes, de Tagnon ou de Rethel, sont venus s'y fixer, et sur lesquels je ne retiens que le cens personnel (1). » La fondation du prieuré de Novy eut lieu postérieurement, et depuis lors son prieur fut constamment le seigneur de Barby en vertu de la libéralité du comte de Rethel ; il fut aussi jusqu'à la révolution, le décimateur de moitié des dîmes de Barby. Toutefois l'abbé de Saint-Remy qui avait déjà toutes les dîmes de Gerson, eut également le quart des dîmes de Barby et le droit de présentation à la cure commune aux deux localités. Mais à part ces droits sur l'église Saint-Jean-Baptiste, l'abbé de Saint-Remy ne posséda aucun pouvoir temporel sur Barby, qui resta soumis pour toutes les redevances féodales aux moines de Novy sous la garde des comtes de Rethel. C'est ce qu'exprime fort clairement le terrier du Rethélois de 1470 : *Barby de les*

(1) « Dono etiam villam que vocatur Balbeium cum habitatoribus suis similiter quitam et ab omni consuetudine et dominatione et corveia et ab omni jure meo liberam ; et omnibus etiam illis qui de Pertas, et Tanion et Registeste ad predictum locum habitandi gratia se contulerint, preter capitis censum persolvendum.... » *Cartulaire du Prieuré de Notre-Dame de Novy* (Archives des Ardennes, H, 11). L'analyse s'en trouve rédigée par M. E. de Barthélemy, au t. VI, p. 41 à 64, de la *Revue Historique des Ardennes* de M. Sénemaud. Voir sur Barby les pièces 1, 11, 16, 21, 24, 25, 44, 50, 56, 61, 65 de ce cartulaire, qu'il serait intéressant de publier en entier.

Jerson, y lit-on, *la ville est aux religieux de Novy, et tout la justice tenue en garde du conte de Rethel et resortissans au chastel de Rethel* (1). Barby suivit en conséquence le sort de toutes les localités de la prévôté de Rethel, et fut incorporé au ressort du bailliage de Vitry en Perthois dont il suivit la coutume. Gerson au contraire, qui eut toujours pour seigneur et principal propriétaire l'abbaye de Saint-Remy, fut annexé comme Reims à la justice du Vermandois qui lui imposa sa coutume, encore obligatoire sur son terroir quand le village eut disparu. Les comtes de Rethel possédèrent néanmoins ou rapinèrent quelques droits sur Gerson, comme ils le firent sur tant de domaines des églises, mais l'abbé de Saint-Remy put maintenir intacte sa seigneurie jusqu'à la révolution.

Il serait difficile de préciser lequel de Gerson ou de Barby fut plus important au moyen-âge : les moines de Saint-Remy et ceux de Novy durent à l'envi attirer les colons sur leurs domaines à l'aide des concessions et des franchises octroyées par des chartes : la charte de Barby du mois de février 1264 (pièce LXV du Cartulaire) accordait aux habitants neuf échevins et un mayeur pour être les juges de leurs contestations ; elle stipulait qu'on réserverait une place dans les terrains du prieuré pour laisser élever des maisons en ce lieu par les

(1) *Terrier de la conté de Rethel collacioné par Jehan Robert tabellion juré en Rethélois le IIIe jour de Juin 1470.* (Bibl. Nat., mss., supp. Fr., 1045.)

étrangers qui viendraient s'y fixer dans l'année ; en retour de ces faveurs, les moines ne manquèrent pas de régulariser leur droit de taille fixé à 28 livres parisis, et leur droit de 12e denier sur tout achat d'immeuble (1). Un fait qui indique une certaine agglomération, c'est la résidence d'un curé à Barby au commencement du XIIIe siècle : on voit en effet Thibaut léguer en cette qualité à la cure du lieu (pièce XI du Cartulaire), au mois de février 1213, la maison qu'il a fait construire audit Barby sur la terre du prieuré, sous un cens annuel de 5 sols au profit du prieuré et à charge de célébrer son obit.

Les moines de Novy avaient obtenu dès 1205 du comte de Rethel qu'il renoncerait à tout droit de gîte et demeure à Barby, mais ils n'avaient pu faire exempter leurs vassaux des charrois qu'ils devaient à ce seigneur pour les fortifications de Rethel, ni des chevauchées et du service militaire. A un siècle de distance, malgré les termes de la donation de 1097, le prieuré de Novy était ainsi obligé de partager ses droits féodaux sur Barby avec ses puissants voisins (Pièce LXV du Cartulaire). A travers les dissensions de leus maîtres, les colons continuaient leur besogne laborieuse qui devait les enrichir et les émanciper un jour.

(1) Gerson dut avoir comme Barby sa charte d'affranchissement au XIIIe siècle, car la déclaration de 1411 porte qu'il y a « en la ville de Jerson, maieur, eschevins et autres officiers en justice qui ont cognoissance de toutes les causes, cas et procès. » (*Archives de Reims*, Fonds Saint-Remy, 182, 1.)

Jerson, y lit-on, *la ville est aux religieux de Novy, et tout la justice tenue en garde du conte de Rethel et resortissans au chastel de Rethel* (1). Barby suivit en conséquence le sort de toutes les localités de la prévôté de Rethel, et fut incorporé au ressort du bailliage de Vitry en Perthois dont il suivit la coutume. Gerson au contraire, qui eut toujours pour seigneur et principal propriétaire l'abbaye de Saint-Remy, fut annexé comme Reims à la justice du Vermandois qui lui imposa sa coutume, encore obligatoire sur son terroir quand le village eut disparu. Les comtes de Rethel possédèrent néanmoins ou rapinèrent quelques droits sur Gerson, comme ils le firent sur tant de domaines des églises, mais l'abbé de Saint-Remy put maintenir intacte sa seigneurie jusqu'à la révolution.

Il serait difficile de préciser lequel de Gerson ou de Barby fut plus important au moyen-âge : les moines de Saint-Remy et ceux de Novy durent à l'envi attirer les colons sur leurs domaines à l'aide des concessions et des franchises octroyées par des chartes : la charte de Barby du mois de février 1264 (pièce LXV du Cartulaire) accordait aux habitants neuf échevins et un mayeur pour être les juges de leurs contestations ; elle stipulait qu'on réserverait une place dans les terrains du prieuré pour laisser élever des maisons en ce lieu par les

(1) *Terrier de la conté de Rethel collacioné par Jehan Robert tabellion juré en Rethélois le III[e] jour de Juin 1470.* (Bibl. Nat., mss., supp. Fr., 1045.)

étrangers qui viendraient s'y fixer dans l'année ; en retour de ces faveurs, les moines ne manquèrent pas de régulariser leur droit de taille fixé à 28 livres parisis, et leur droit de 12[e] denier sur tout achat d'immeuble (1). Un fait qui indique une certaine agglomération, c'est la résidence d'un curé à Barby au commencement du XIII[e] siècle : on voit en effet Thibaut léguer en cette qualité à la cure du lieu (pièce XI du Cartulaire), au mois de février 1213, la maison qu'il a fait construire audit Barby sur la terre du prieuré, sous un cens annuel de 5 sols au profit du prieuré et à charge de célébrer son obit.

Les moines de Novy avaient obtenu dès 1205 du comte de Rethel qu'il renoncerait à tout droit de gîte et demeure à Barby, mais ils n'avaient pu faire exempter leurs vassaux des charrois qu'ils devaient à ce seigneur pour les fortifications de Rethel, ni des chevauchées et du service militaire. A un siècle de distance, malgré les termes de la donation de 1097, le prieuré de Novy était ainsi obligé de partager ses droits féodaux sur Barby avec ses puissants voisins (Pièce LXV du Cartulaire). A travers les dissensions de leus maîtres, les colons continuaient leur besogne laborieuse qui devait les enrichir et les émanciper un jour.

(1) Gerson dut avoir comme Barby sa charte d'affranchissement au XIII[e] siècle, car la déclaration de 1411 porte qu'il y a « en la ville de Jerson, maieur, eschevins et autres officiers en justice qui ont cognoissance de toutes les causes, cas et procès. » (*Archives de Reims*, Fonds Saint-Remy, 182, 1.)

§ 3. — GERSON D'APRÈS LES CHARTES DU Xᵉ AU XVIᵉ SIÈCLE.

La grande abbaye rémoise ne manqua pas de faire confirmer la libre possession de ses domaines par les rois et les papes, dès que le régime féodal eut appelé la convoitise des seigneurs laïques sur ses biens épars en tant de lieux. Gerson figure dans la plupart de ces diplômes et bulles : vers 990, Hugues Capet (1), et en 1090, Philippe Iᵉʳ, roi de France, déclaraient vouloir sauvegarder contre toute oppression ou fiscalité étrangère les terres de Saint-Remy, à savoir..... Saulx-Saint-Remy, Bazancourt, Beine, Herpy, Thugny, Vieux-Saint-Remy, *Gerson*, Juniville, Givry, Bairon (2). — En 1145, le pape Eugène III désignait également dans un privilège d'exemption la terre de Gerson, *Gersonem*, avec les églises de Rethel et de Barby, *ecclesiam S. Mariæ in burgo regitestensi, ecclesiam Barbeii*, sur lesquelles le monastère de Saint-Remy étendait sa juridiction. — En 1154, Adrien IV donnait à Liège une

(1) Ce magnifique diplôme sur vélin, scellé, avec le chiffre autographe du roi, ne porte pas de date. Il cite comme domaine de Saint-Remy, *Gerson* avec l'orthographe actuelle, sans décliner *Gerso* comme le Polyptyque et d'autres actes postérieurs Il est le document original le plus ancien des *Archives de Reims*, Fonds Saint-Remy, liasse, 15, nº 2.

(2) « Salicem S. Remigii, Basilicam curtem, Bainam, Erpeium, Tuniacum, Vicum, *Gersum*, Jehennevillam, Givereium, Bairum... » Pour cette pièce et les suivantes, voir les *Archives adm. de Reims*, par P. Varin, t. I, p. 241, 312, 328, 345, 701.

nouvelle bulle confirmative de l'immunité des biens de Saint-Remy, *De immunitate rerum B. Remigii*, où se trouve indiquée l'église de Rethel avec ses écoles et ses autres dépendances comme Gerson avec son église, celle de Barby évidemment (1).

Les religieux de Saint-Remy ne se contentaient pas de protéger, ils récupéraient et accroissaient leurs domaines : en 1166, Hugues de Rethel, qui abandonna le comté à son frère et se fit moine à Saint-Remy, fit largesse à ce monastère de tous ses droits sur Gerson, *apud Gersonem quicquid habebat pater meus* ; il céda en outre au prieuré de Rethel la propriété perpétuelle du moulin de Bourgeron, petite usine située sur le ruisseau de ce nom dans le voisinage de Gerson (2). — En 1203, le seigneur de

(1) « Ecclesiam S. Mariæ extra muros castri Retesti cum censu burgi et scolis ceterisque appenditiis suis videlicet Gersonem cum ecclesia... » *Cartulaire B de Saint-Remy, p. 18, Bibl. de Reims.*

(2) M. Jolibois indique à tort (*Hist. de Rethel*, p. 24) le moulin de Bourgeron comme situé à Rethel sur l'Aisne. La cense de Bourgeron, où les moines de Saint-Remy eurent un domaine, était située au terroir de Gerson, sur le ruisseau de ce nom, aux environs du pont d'Arcole, auberge sur la route d'Ecly. La carte de Cassini indique encore le *ruisseau du Moulinet* à peu de distance de Barby, à l'endroit où se trouvait depuis le XIIᵉ siècle le moulin de Bourgeron. La cense était plus haut sur le même ruisseau que le moulin : dans la vente que firent (*cart. A de Saint-Remy*, p. 439), en 1258, *Joannes dictus Maurois* et *Asselota* son épouse, à Dom Aubert, prieur de Rethel, le moulin est désigné ainsi : *molendinum situm inter villam de Gerson ex una parte et domum quandam dictam de Bourgeron ex altera.* Le moulin fut reconstruit en 1561, et les bâtiments de la cense avaient disparu avec Gerson dans le XVIIᵉ siècle, comme l'indiquent les baux de 1561 à 1758 conservés aux Archives de la Marne. En 1767, l'abbaye de Saint-Remy louait encore à Bourgeron 237 jours cinquante-sept verges de terre et trente-deux arpents onze verges de prés aux laboureurs des villages voisins.

Rethel avait usurpé le droit de gîte et le service militaire sur le domaine de Gerson : un concordat intervint entre le comte Hugues II et l'abbé Pierre, qui excepta de ces charges les habitants de Gerson, *homines de Gersonno.... ab expeditionibus comitis sunt immunes.* — Nonobstant cet accord, pareille invasion se reproduisit dans la suite, et il fallut une nouvelle charte, en 1248, pour interdire à Jean I de Rethel de venir loger, manger ou séjourner avec sa famille dans le domaine de Gerson, *in domo de Gerson et in domo de Querceto* (le Chesnois) *juxta Givereium... de cetero non intrabo causà comedendi, jacendi vel pernoctandi,* prohibition très favorable à la paix des laboureurs, car la venue d'une telle suite avec le logement des gens de guerre et les pilleries qu'il entraînait, formèrent jusqu'aux temps modernes l'une des plus effroyables calamités des campagnes.

Le prieuré de Rethel qui relevait des bénédictins de Saint-Remy, acquit de son côté différents biens et droits sur le terroir de Gerson. En 1261, le mardi après la Quinquagésime, *feria secunda post Dominicam qua cantatur Esto mihi,* un acte intervint par-devant Guillaume de Chartreuve, official du cardinal Octoboni, archidiacre de Reims, entre le prieur de Rethel et Oudard de Rethel, clerc, assisté de son frère Beaudoin : ces derniers y vendaient audit prieur, moyennant cent sous parisis, tous les cens qu'ils avaient sur les terroirs de Sorbon, Gerson et Rethel, *omnes census quos habebant in territoriis de Sorbonno, de Gersonno et*

de Regiteste. Cette charte du cartulaire de Saint-Remy est également fort curieuse pour certains détails locaux qu'elle énumère : on y voit par exemple, que le clerc Oudard possédait à Rethel, une maison dans la rue d'Evigny, *in vico qui dicitur de Vigny*; or ce nom *Viniacum*, (le même probablement que celui du lieudit actuel *Avigny*) qui doit être celui d'un village disparu des environs de Rethel, figure en 1145 dans la liste des églises dépendantes de celle de Rethel avec Barby et Avançon : *Ecclesiam Viniaci, Aventionis, Barbeii,* dont la possession est confirmée à Saint-Remy par Eugène III. Il y aurait grand intérêt pour l'histoire à retrouver l'emplacement de tant de localités de la région, dont le nom même serait aujourd'hui anéanti sans la persistance des lieux-dits de chaque terroir.

Une autre acquisition du prieuré de Rethel sur le terroir de Gerson, faite en 1264, contient de non moins précieux renseignements sur l'état des habitants du pays (1) : cette charte, datée du jeudi après la mi-carême, *feria quarta post Letare Iherusalem,* est passée par-devant les officiaux de Reims, le siège vacant. On y voit comparaître, en présence de Gossvin de Rethel, clerc de la cour de Reims, d'une part

(1) Carta quod Guido de Macheronmainil dedit plurimos redditus quos habebat in villa de Gerson pro XII modiis et dimidii avene annui redditus percipiendis in terragiis et redditibus de Novion. Mars 1264. *Cartulaire A de Saint-Remy,* p. 440, aux archives de Reims. — Les noms propres extraits de cette pièce sont donnés sans traduction, afin de fournir un texte à l'étude si curieuse de la formation des noms de famille. V. cette charte et la précédente *in extenso* à l'appendice.

Guy de Machéroménil, écuyer, *armiger*, et de l'autre le prieur de Rethel ; un échange intervient entre eux relativement à une rente annuelle de 12 muids 1/2 d'avoine, que Guy devait au prieuré sur son domaine de Novion ; le prieuré le tient quitte de cette rente et en retour, Guy lui cède les droits en grains et en argent qu'il percevait à Gerson. A cette occasion, Guy énumère cinquante personnes et autant de terres de Gerson qui lui sont redevables: en premier lieu, chaque feu lui doit à la Saint-Remy d'octobre 3 mines (1/2 septier) d'avoine, 2 deniers et une obole à raison du droit de sauvement, *ratione salvamenti ;* ensuite il perçoit comme cens annuel à la même date, pour prairies et terres tenues de lui, des débiteurs suivants : *Bela relicta* (veuve de) *Lamfridi*, sept deniers moins un tournois pour prés *en noielle* (aux Noëls). — *Helota de Haises*, un tournois pour la même tenure. — *Dota filia Helote*, 2 deniers pour prés au même lieu. — *Mainsendis relicta Raouleti*, 6 deniers pour sa terre proche *Aubeletus*. — *Relicta Terrici Nortant et Alardus* son frère, 2 deniers et un obole pour leurs prés voisins de *Hayricus Furnarius* (fournier). — *Odelina relicta Ponceti*, 3 oboles pour son pré proche *Raulinus Messarius* et *Terricus*. — *Poncardus dictus Chardeniers*, 6 deniers pour des terres proches de *Alardus Paumarius*. — *Perresonnus filius Iohannis dicti Lecotot*, un obole pour son pré voisin dudit *Palmarius* et de *Gerardus dictus Galen*. — *Johannes dictus Hachete*, 3 deniers pour son

pré voisin de *Hairicus Lescohier*. — *Ponceletus filius Prevosti de Barbeio*, 8 deniers pour sa tenure voisine d'*Aubeletus* et d'*Alardus Palmarius*. — *Aubeletus de Barbeio*, 4 septiers de blé pour terres voisines de *Ponceletus filius Prevosti de Barbeio* d'une part et de *Colctus Rousseletus* d'autre part. Le même un septier pour sa terre près *Lecocot* sur le bord de l'Aisne. — *Bela relicta Lamfredi*, *Perrotus* son fils, et *Aelidis* veuve de *Oudardus de Pratis*, 4 septiers pour leurs prés près la couture des moines. — *Emmelota* veuve de *Terricus Lesçohier* et les enfants de *Raulinus*, 5 quartels pour leur terre près de la veuve de *Lamfredus*. — *Henricus Lathomus* (le carrier) *de Barbeio*, un quartel pour sa terre près le gué de l'Aisne. — *Robinetus des Haises*, un quartel pour sa terre près de *Hairicus Lathomus*. — *Iehanninus filius Iaquemini de Gerson*, un quartel et demi pour sa terre près de *Robinetus*. — *Poncardus dictus Rex*, un quartel pour sa terre près de *Palmarius*. — *Iohannes filius Renaudardi*, un quartel pour sa terre près desdits *Rex* et *Palmarius*. — *Emmelina soror Hondouini Maugart*, 2 quartels 1/2 pour sa terre près *Hairicus Furnarius*. — *Hairicus Furnarius*, trois quartels pour sa terre près la veuve *Nortant* et *Mainsendis de Barbi*. — *Raulinus Messarius*, 3 quartels pour sa terre près *Hairicus Furnarius* et 6 quartels pour sa terre près *Aubeletus de Barby*. — *Robeletus* 3 quartels pour sa terre près *Raulinus Messarius*. — *Dyota relicta* (veuve de) *Couteri Lathomi*,

3 quartels pour sa terre près *Robeletus*. — *Oudelina relicta Ponceti*, un quartel pour sa terre près *Raulinus Messarius*. — *Perressonnus filius Johannis Cocot*, 2 quartels pour sa terre près *Alardus Palmarius* et *Gerardus Gaillon*. — *Oudinus Maugars*, 3 quartels pour sa terre près *la Hachette*. — *Johannes dictus Hachete*, 3 quartels pour sa terre près *Houdoninus*. — *Jeholetus filius Lessoret* (essorillé, à qui on a coupé les oreilles), un quartel d'avoine pour sa terre voisine du pré de *Renaudetus*.

Tous ces 28 débiteurs sont indiqués dans la charte comme domiciliés à Gerson, *focarii et mansionarii de Gerson*, et toutes ces parcelles de terres sont assises dans la *prée de Gerson*, *in pratella de Gerson*, preuve manifeste du morcellement de la propriété au XIIIe siècle et de la grande quantité des petits propriétaires ruraux ; en effet, ils étaient tous tenus vis-à-vis de Guy de Machéroménil à des redevances diverses, mais le fond leur appartenait : c'était leur terre, *terra sua*, est-il dit de chacun d'eux. Il est vrai que l'impôt perçu était lourd, car il comprenait outre les échéances annuelles de la Saint-Remy, d'abord le douzième denier sur chaque vente de ces biens, et ensuite un droit successoral qui se payait à tout héritage, *ex escheantia quoquomodo proveniant heredibus*, lequel droit s'entendait de toute la semence en blé, *bladi quantum seminari potest*, ou à défaut de culture, de quatre deniers par chaque jour de terre. Telle était la fiscalité de l'époque, multiple comme toutes les fiscalités, mais dans

les temps prospères encore inférieure à l'épargne du travailleur. Le prieuré de Rethel ou Saint-Remy dont il dépendait, ne manquait pas une occasion d'arrondir son domaine, car les moines achetèrent en 1370 quinze nouvelles pièces au village et terroir de Gerson (1).

A l'époque de la naissance de Jean de Gerson (1363), son petit village que l'on peut supposer jusque-là en voie de prospérité relative, ressentait les atteintes de la terrible guerre de Cent ans. Avant cette néfaste période, il régnait en France, dit M. Siméon Luce, « une aisance générale dont notre pays n'a peut-être retrouvé l'équivalent qu'à une époque assez récente. » Mais dès le désastre de Poitiers (1356), l'invasion précipita ses terribles conséquences : d'après le même historien, les compagnies anglo-navarraises vinrent occuper en 1359 et 1360 les forts d'Attigny, de Bourcq, de Chesne et de Rethel (2) ; on devine le contre-coup qu'en ressentirent les villages voisins.

Les impôts, loin de diminuer en ces temps calamiteux, allaient s'accroissant à un tel point que le chancelier Gerson, témoin dans son enfance des maux de sa famille, faisait à Charles VI en 1405, cette peinture du laboureur taillable à

(1) Le 15 février 1370, vente faite sous le scel de la baillie de Laon, par Jean Leblons et sa femme à M. l'abbé de Saint-Remy, de trente pièces d'héritages situées en divers lieux et terroirs, savoir au village et terroir de Gerson quinze pièces, au terroir de Rethel cinq pièces et au terroir de Barby dix pièces. *Inventaire des chartes de Saint-Remy, par Lemoine*, 1783, t. II. p. 36. Arch. de Reims.

(2) *Hist. de Bertrand du Guesclin*, par Siméon Luce, in-8, 1876, t. I, p. 56 et 463.

merci : « Las un povre homme aura il payé son imposition, sa taille, sa gabelle, son fouage, son quatriesme, les esprons du Roy, la saincture de la Royne, les truages, les chaucées, les passages, peu luy demeure ; puis viendra encores une taille qui sera créée, et sergens de venir et de engager pots et poilles. Le povre homme naura pain à manger..... » C'étaient bien là les misères qui accablaient au xve siècle les habitants de Gerson quand ils obtinrent de leurs seigneurs un adoucissemeut à leurs redevances (1). Il faut rendre cette justice aux religieux qu'ils furent les plus compatissants de tous les maitres féodaux, parce qu'ils géraient leurs biens par eux-mêmes et se trouvaient en contact direct avec les gens de la campagne. C'est ainsi que le 10 Juillet 1447, l'abbé et les moines de Saint-Remy consentirent, pour terminer tous différends, à réduire pour neuf ans la rente de 10 livres des habitants de Gerson, en une rente de 4 livres, « pour pitié et compation d'iceulx (2). » Leur misère alla croissant,

(1) Un état des revenus du prieuré de Rethel, dressé le 25 mars 1411, porte que la taille de dix livres due par les habitants de Gerson, leur a esté pour certain temps advenue et de grâce modérée à trente-deux solz parisis pour regard de la povreté desdict habitans, au petit nombre qu'ils sont et aux charges qu'ils ont à supporter. » *Archives de Reims*, fonds Saint-Remy, liasse 182, pièce 1. — Compte du 14 janvier 1541, même liasse, pièce 3.

(2) « Le 10 juillet 1447, transaction passée sous le scel de la baillie de Laon entre le procureur fondé de Mgr l'Abbé et les religieux de Saint-Remy, demandeurs d'une part, et les habitants de Gerson près Rethel, deffendeurs d'autre part ; par laquelle pour terminer tous procès, il a été accordé « que les dits deffendeurs congnoissent et confessent devoir ausd^ts^ demandeurs lad. rente, taille ou assise de

car en 1541, un compte relatif à cette même taille porte « que Monseigneur le Révérendissime leur a amodéré pour 10 ans à 50 sols tournois. » Si les bénédictins de Saint-Remy allégeaient le fardeau des paysans, ils ne pouvaient les garantir contre les exactions des huissiers du fisc, ni surtout contre les pilleries des gens de guerre, et il faut pour se rendre compte des malheurs de notre pays sous la guerre de Cent ans, poursuivre le tableau qu'en dressait Jean de Gerson : « Le pauvre homme n'aura pain à manger, disait-il du paysan en général, sinon par advanture aucun peu de seigle ou d'orge, sa pauvre femme gerra, et aurront quatre ou six petits enfans au fouyer, ou au four, qui par advanture sera chauld, demanderont du pain, crieront à la rage de faim. La pauvre mere si n'aura que bouter es dens que un peu de pain ou il y ait du sel. Or devroit bien suffire cette misere : viendront ces paillars (les sergents) qui chergeront tout : ils trouveront par advanture une poule avec quatre poussins, que la femme nourrissoit pour vendre et payer le demeurant de sa taille, ou une de nouvel créée, tout sera prins, et happé et querez qui paye. Et se l'homme ou la femme en parlent, ils seront

dix livres pour chascun an perpétuellement au jour de Saint-Remy au lieu dudit prieuré de Notre-Dame de Rethel au commis dudit Mgr l'abbé, en et sur peine desdits douze deniers parisis, et par ce présent accord a été modérée et ramenée ladite rente de dix livres par an jusques à 9 ans, à la somme de quatre livres parisis, pour pitié et compation d'iceulx deffendeurs... et lesdits 9 ans finis ladite rente de dix livres parisis aura son plain cours. » *Arch. de Reims, Invent. de Lemoine*, t. III, p. 266.

vilennez, rançonnez et garçonnez, se ils veulent poursuivre le payement ils perdront leurs iournées, ils despendront au double, et finablement n'en auront rien : fors par adventure une cedule chantant que on doibt a tel tant, voire dit l'autre, et devra. Que vous semble il que peult avoir pis le pauvre bonhomme ? peult avoir pis. Certes encore est le plus grief, s'entrebattront gens d'armes, qui ne sont point contens de rien prendre ou rien n'a, mais menassent de paroles, et battront de faict l'homme ou la femme, ou bouteront le feu en l'hostel s'ils ne rançonnent, et font finances à tort et à travers, d'argent, ou de vins et vivres : je me tais des efforcemens de femmes vefves et autres. Ce par adventure semble petite chose, pource que ie ne parle que d'un homme. Croyez, Messeigneurs, tout de certain comme la mort, que il en y a mil et mil, et plus de dix mil par le royaume pis demenez que ie n'ay dit (1). » Frappante coïncidence ! Gerson tenait ce franc langage au Louvre en 1405, alors que son village natal était décimé au point d'obtenir, six ans plus tard, en 1411, un allégement de ses seigneurs, *pour regard de la povreté des habitants, au petit nombre qu'ils sont et aux charges qu'ils ont à supporter.*

Tel était au vrai l'état lamentable des villages jusqu'au rétablissement de l'unité nationale dont Jeanne d'Arc fut la martyre ; les dégâts de

(1) *Harengue faicte au nom de l'Université devant le roy par Maistre Iehan Gerson*, 3e édit. in-8, Paris, 1824, p. 36.

la guerre civile et étrangère demandèrent des siècles pour se guérir, mais ils se guérirent néanmoins, grâce à l'énergique vitalité des travailleurs. La meilleure preuve de ce relèvement, c'est qu'en 1507 l'église de Barby sortait de ses ruines et s'embellissait de sculptures et de peintures à fresque.

Au commencement du XVIe siècle, les habitants de Gerson prirent parti en faveur de l'abbé de Saint-Remy dans un procès que ce dernier soutenait contre Phillebert Boutillac, écuyer seigneur d'Acy, relativement à la propriété d'une prairie dite *Ellain* ou les *Noëlles*, sise sur leur terroir ; le différend était porté au bailliage de Vermandois où ils déclarèrent que la propriété de ce domaine appartenait à Saint-Remy, et qu'eux ne pouvaient y prétendre qu'au droit de vaine pâture (1). Cette intervention indique la continuation du bon accord entre les religieux et leurs tenanciers de Gerson, ce que confirment aussi les comptes dressés en 1541, 1546, 1549 par les receveurs du prieuré de Rethel, et soumis à l'abbé de Saint-Remy : on y voit figurer la recette du domaine de Gerson pour sa mairie, ses assises et pâtures, cens et

(1) « Le 3 juillet 1505, déclaration donnée sous le scel de la baillie de Laon par les habitans du village de Gerson sur la propriété de la faisse d'Ellain et les Noëlles, près la rivière d'Aisne. Lesquels habitans ont dit et déclaré qu'ils ne prétendoient aucun droit esdit. faisses et confessoient qu'elles appartenoient à messieurs de Saint-Remy, tant en droit de propriété que seigneurie, sauf le droit de vain pasturage, ainsi qu'ils ont accoustumé avoir de toute ancienneté partout ledit terroir de Gerson après la tonture ou dépouille desdites terres. » *Archives de Reims. Invent. de Saint-Remy, par Lemoine*, t. II, p. 36. — Voir *Ibid*, t. III, p. 231.

rentes (1). Six ans plus tard, 3 novembre 1556, les gens de Gerson comparaissaient à Reims à l'assemblée des trois ordres pour la réformation générale des coutumes de Vermandois, ainsi que le constate en ces termes le procès-verbal du tiers-état : «... les manans et habitans de Roizy, de Saulx-Sainct-Remy, de *Jarson*, de Pouilly, etc... tous comparant par le dict Tropmignot leur procureur (2). »

La patrie de Jean de Gerson continuait donc encore à tenir son rang dans la contrée, mais sa population ne comptait que trente-six feux en 1541, c'est-à-dire environ cent cinquante habitants ; elle était restée vraisemblablement inférieure à son chiffre d'avant la guerre de Cent ans ; il y eut en effet alors une émigration rurale et un malaise dans toutes les classes dont les effets se firent sentir plus d'un siècle, tant le mal avait été profond ! C'est encore le chancelier Gerson, vrai chroniqueur rural, qui nous apprend le mieux les fléaux des campagnes : « Quant ménages, dit-il, se sont partis par tels outrages, quantes mortalitez en sont venues sur enfans, hommes et bestes par defaulte de nourriture, ou par malle nourriture : les labourages se laissent à faire, c'est pitié de le savoir : car ils n'ont de quoy semer, ou ne osent tenir chevaux ne bœufs, pour doubte des princes ou gens d'armes, ou

(1) *Arch. de Reims*, F. Saint-Remy, Pr. de Rethel, liasse 182. Pièces reproduites à l'Appendice.

(2) *Arch. Législ. de Reims, par Varin*, 1re partie, p. 903.

n'ont courage de labourer par ce que rien ne leur demeure. Et leurs enfans, par lesquels les anciens peres devroient estre aidez, incontinent s'en partent : nous aymons mieux, dient ils, faire le gallin gallant, que labourer sans rien avoir : ainsi fault aucunefois que les bonnes gens froissez de vieillesse tirent à la charrue quand ils deussent avoir repos. Et quoy oultre les vaillans nobles bien rentez ne peuvent estre payez de leurs hommes et rentiers, ou rien n'a, le Roy perd son droict, ceux de l'Eglise le sentent toutefois très bien (1). »

Après les guerres du XVe siècle, quand les blessures allaient s'en guérir, vinrent se déchainer au XVIe siècle ces tristes guerres de religion, suivies de nouveaux troubles civils qui cette fois anéantirent Gerson.

§ 4. — LA CHAPELLE SAINT-MARTIN

Le véritable centre des villages au moyen-âge était la paroisse, *la mère-église*, comme on disait : autour d'elle, suivant la position des hameaux, se groupaient comme des filles, les *chapelles de secours* destinées à pourvoir aux besoins religieux des habitations éloignées, sous la direction et avec toutes réserves des droits du curé. C'est ainsi que l'église Saint-Jean-Baptiste, située à l'extrémité de Barby dans

(1) *Même discours de 1405*, p. 87. Ce récit des maux passés ne console-t-il pas des maux présents, bien moindres en somme et guérissables aussi : *O passi graviora, dabit Deus his quoque finem !*

l'enclos des moines de Novy, avait à Gerson une annexe pour les besoins du culte sous le vocable de Saint-Martin ; cette chapelle dont l'origine est inconnue, pouvait remonter à la même antiquité que le village qu'elle desservait. Mais l'église paroissiale, distante d'un kilomètre et demi de Gerson, n'en conserva pas moins toutes ses prérogatives pour les actes solennels de la vie, et spécialement pour le cimetière, comme le prouve la tombe d'Elisabeth la Chardenière. Cette chapelle, qui s'éleva jusqu'à la destruction de Gerson aux environs de la croix actuelle de Saint-Martin, fut dotée et pourvue d'une chapellenie en titre au commencement du XIV[e] siècle, par la libéralité d'une famille de Gerson.

La charte qui relate cette fondation, datée du 16 avril 1317, est un des plus curieux documents de l'histoire de Gerson, autant par ses détails sur le culte qu'on y célébrait, que par les noms des habitants et des terres qui y sont relatés : son intérêt en nécessite la publication textuelle parmi les pièces justificatives de cette étude ; une simple analyse en expliquera le caractère. Pierre dit de Rome, *Petrus dictus de Roma,* et son épouse Emmelote, qui habitaient Gerson, désirèrent fréquenter davantage la chapelle Saint-Martin, dans laquelle on ne disait la messe qu'une ou deux fois par an et encore par faveur ; ils voulurent y établir de leurs deniers un chapelain perpétuel qui y dirait ou ferait dire la messe au moins trois fois la semaine, et y entretiendrait avec les ressources de la fon-

dation un luminaire décent, des ornements, un missel, un calice et une lampe pour y brûler chaque nuit. Les fondateurs se réservaient la nomination du premier chapelain et en attribuaient le titre à un clerc du pays, Jean, fils de feu Oudard, en son vivant boucher de Gerson, qu'ils aimaient et affectionnaient tendrement. La collation dans l'avenir était réservée à Roger, abbé de Saint-Remy et à ses successeurs, en respectant les droits du prieuré de Rethel et de l'église paroissiale de Barby. Cet accord fut reçu par les officiaux de Reims, en présence de Colin de Gerson, clerc et notaire de la cour rémoise ; et en conséquence, Pierre de Rome et sa femme firent la déclaration détaillée des biens donnés par eux pour assurer leur fondation : c'est d'abord une maison avec ses dépendances sise à Gerson, voisine de celle de Jean Culot et de Maressonne, fille de Renaud, immeuble grevé de la redevance : 1° de quatre deniers parisis et d'une poule à la Saint-Remy d'octobre ; 2° d'une fouace, *focacia*, gâteau cuit au foyer, de la valeur de trois deniers parisis, d'une poule et d'un denier à Noël ; 3° d'une autre poule à la Pentecôte, le tout à livrer au prieur de Rethel. Puis vient la liste de vingt-sept pièces de terres et prés d'une contenance de soixante-dix quartels, plus vingt journaux et six verges, ce qui fait, à la mesure vermandoise, environ quarante-trois arpents et demi, ou dix-huit hectares. Cette largesse indique une fortune considérable en biens fonds chez un habitant de Gerson au XIV[e] siècle, mais il faut tenir compte des charges dont la

propriété était grevée au profit du prieuré de Rethel : ainsi, la charte énumère pour chaque parcelle les servitudes qui y sont attachées ; pour la plupart ce sont les droits de terrage qui étaient de la vingtième gerbe ; pour les autres, c'est une redevance totale de trois deniers parisis, cinq oboles, deux piecettes, plus deux quartels et dix-neuf écuelles de blé. Cependant il s'y trouve deux pièces qui sont désignées comme libres de tout joug, *quitti ab omni jugo et onere servitutis*. Les époques de payements sont presque toutes fixées à la Saint-Remy d'octobre, *ad festum beati Remigii in vindemiis*, époque habituelle des vendanges ; d'autres sont indiquées à la Saint-Simon et au jour des Ames ; la redevance d'une obole tournoise est destinée pour l'huile à Pâques, *oleo ad sanctum Pascha*.

Une autre particularité de cette charte de fondation, c'est qu'elle relate en 1317, à la différence de la charte de Guy de Machéroménil en 1264, beaucoup de noms en français. Voici ceux des lieux-dits, dont quelques-uns figurent encore au cadastre : *à la Soreigne — en Retonchamp (auj. Retronchamp) — en Hazemont — à la bonne Vauzelle — à la Roinse — en Revenissart* (*auj. Renichart*) *— en Coirelle — à la Marsière — ens Auches — en la prée de Avigny* (1). Quant aux noms d'hommes, ils sont en latin pour le prénom et souvent en langue vulgaire pour le surnom, qui allait devenir le nom de famille

(1) Ce lieudit pourrait bien être celui du village de 1145, appelé *Viniacum*, dont la rue d'Evigny à Rethel perpétuerait le nom.

héréditaire, par exemple, *Culot, Hachette, Mailot, Hérode, Paumier de Bretoncourt, Haqueit, de Vervin, Haimet, Picavet*. D'autres encore se devinent sous la forme latine : *de Puteo*, Dupuy, *de Valle*, Duval, *Permentarius*, Parmentier, *Matricularius*, Marlier, *Boivinus*, Boivin, *Jacardus*, Jacquart. Ceux qui n'ont pas de surnom sont désignés par le nom de leur père, *Colinus filius Joannis* ; ceux qui proviennent d'un village voisin, par le nom de ce village, *Oudardus de Aussoncia ;* ceux qui ont une dignité, par cette dignité, *Poncardus*, Ponsart, maire de Barby ; Jean, maire de Gerson. On trouvera beaucoup d'autres indications dans ce document qui énumère quarante-six habitants du pays, avec leurs usages et leurs propriétés au XIVe siècle (1).

Ainsi fondée, la chapellenie de Saint-Martin pourvut aux nécessités quotidiennes du culte, mais l'église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste continua sa juridiction sur Gerson comme sur Barby (2). L'abbé de Saint-Remy fit encore une collation du bénéfice de Saint-Martin le 10 dé-

(1) Archives de Reims. *Cartulaire A de Saint-Remy*, gr. in-folio vélin, p. 541. — *Inventaire de Lemoine*, t. II, p. 36.

(2) Pouillés de 1312 et de 1346 dans les *Arch. Adm. de Reims* par Varin, t. II, p. 1080. *Parrochia de Barbeyo fundata in hon. B. Johannis Baptiste. Patronus Abbas S. Remigii Remensis*. Ce document indique le revenu de la cure de Barby à quarante livres et sa taxe aux décimes à quarante sous. Quant à la chapelle Saint-Martin, sa taxe aux décimes aurait été de 6 fr., selon cette mention *la Ville de Gerson, 6 fr.*, qui figure dans la liste dressée en 1364 des paroisses du doyenné de Justine soumises à cet impôt. Les décimes étaient levés par le roi sur les bénéfices ecclésiastiques : voir aux Archives de Reims le *Livre des Villages du diocèse de Reims pour asseoir décimes. 1364, f° 100.*

cembre 1613, ce qui indiquerait l'accomplissement jusque-là des intentions des fondateurs, mais la régularité du service qui s'y célébrait ne devait pas être bien satisfaisante. En effet, dans un procès-verbal de recherches des droits de Saint-Remy sur Gerson dressé en 1616, on lit : « Fault sçavoir pour la chapel de Gerson pour le service ce quy ce faict, et à fault que le service ne ce célèbre il fault faire saisir, et revient des droits à ceuz qui son en recepte. » Plus tard, en 1642, dans une déclaration de la cense de Gerson, on voit figurer parmi les héritages imposés au terrage, « la chapelle de Gerson, vingt-quatre escuelles demy moitié (1). » De cette date à la révolution, la chapelle disparut avec le village, sans qu'on s'inquiétât de satisfaire aux charges pieuses dont étaient grevés ses revenus : « Cette chapelle, dit l'abbé Bauny en 1777, étoit située autrefois à Gerson, village détruit qui dépendoit de Barby proche Rethel et du doyenné de ce nom. Elle est sous l'invocation de saint Martin et on en prend possession aujourd'hui dans l'église de Barby. Elle dépendoit de M. l'abbé de Saint-Remy, mais elle est aujourd'hui à la nomination du roi à cause de la réunion de l'abbaye de Saint-Remy à l'archevèché. Son revenu consiste en terres et en prez loués environ 100 livres. *On ne lui connoît point de charges.* Elle est estimée aux décimes 80 livres et le titulaire paye de taxe 13

(1) Archives de Reims. *Fonds Saint-Remy, prieuré de Rethel*, 182. Dans la même liasse, un compte de 1541 porte en recette *la chapelle Saint-Martin pour sa teneur, trois poulles.*

livres 12 sols. Son titulaire est M. Mercier, prêtre du diocèse de Reims (1). » Ainsi, par un abus déplorable, la fondation faite en 1317 par Pierre de Rome resta durant les derniers siècles de l'ancien régime, un de ces bénéfices détournés de leur religieuse origine et devenus inutiles sans compensation pour le pays.

Une croix, selon les prescriptions liturgiques, marqua seule l'emplacement de l'antique chapelle Saint-Martin, à la suite de sa destruction causée par l'abandon où elle resta après la ruine du village ; le terrain d'alentour dont le sol est jonché de pierres dures, forme encore aujourd'hui un espace distinct, séparé par des chemins des autres propriétés, et conserve son vocable comme *lieu-dit*, seul vestige du culte rendu pendant de longs siècles en cet endroit au grand apôtre des Gaules.

§ 5. — CONSISTANCE DU DOMAINE DE GERSON.

Avant de constater la ruine totale de Gerson, il est intéressant de résumer les phases successives qu'il traversa au point de vue de ses redevances féodales, d'abord perçues par le prieuré de Rethel, puis par la mense abbatiale de Saint-Remy après la mise en commende de l'abbaye. Un *état des revenus* du prieuré de Rethel, dressé le 25 mars 1411, évalue « les droits de

(1) *Pouillé de Bauny*, mss. de l'arch. de Reims, p. 121 du volume des chapelles.

justice (mairie et amendes) à quarante sols parisis, ceux de four banal à quatorze sols, ceux d'estraiges (dus par les étrangers) à quatre muids de grains, les cens en argent à trente-deux sols, les rentes en grains à trois muids, les rentes en volailles de 80 à 100 poules, la redevance dite *l'Avoine Nicart*, de 6 quartels d'avoine par chaque feu, au total à 2 muids; enfin la taille des bourgeois est réduite à 32 sols, *pour regard de la pauvreté des habitants et de leur petit nombre.*» Le *compte de 1541* n'indique pas une situation plus prospère : la taille des bourgeois y est fixée à 50 sols tournois, et les droits de pâturages appelés *taille des vaches*, y sont portés à 100 sols tournois ; les surcens et rentes en argent sont indiqués en 95 articles pour l'échéance de Noël, et en 56 articles pour l'échéance de la Saint-Jean-Baptiste: les héritages qui y sont assujettis consistent en 14 maisons et granges, 26 jardins, 24 tenures et le reste en terres ou prés. Les maisons sont situées *à la Vieille ville, à la nefve rue, à la Rue bas*, et les jardins *à la Chipotte, au Buisson, à Sainct-Martin;* quant aux terres ou prés, ils sont placés *dessus Gerson, dessoubs Gerson, royé le Ruisseau, emmy Gerson, à la Chipotière, à Nicuyt, à Vigny, au Hault-Courtil, à la Ruelle, à la Marlière* (1).

(1) Il existe sur le terroir de Barby, dans la direction d'Ecly, le chemin *de l'Echarson*, dont le nom a de l'analogie avec ceux de *Gerson* et de *Arson* (aujourd'hui Resson, commune de Pargny), sans qu'il nous soit possible d'en tirer aucune donnée sur leur étymologie. Il est grand temps de relever toutes ces appellations lors des prochains travaux sur le cadastre. L'Académie de Clermont vient de commencer le relevé des noms de terroir de tout le département du Puy-de-Dôme, travail si profitable aux archéologues, linguistes, historiens et géographes. *Bulletin de cette Société*, avril 1881.

A la suite, se trouvent les noms des 36 chefs de ménage ou feux qui formaient alors l'ensemble du village. — Un *état des dépendances* du prieuré de Rethel en 1549, relate les mêmes perceptions pour « la terre et seigneurie de Gerson avec la justice haulte, moyenne et basse dudict lieu,» et en outre les dîmes louées à cinq personnes cette année même, moyennant 650 livres de loyer. En résumé à cette date, les seuls droits seigneuriaux montaient à 15 livres 17 sols 6 deniers en argent, à 18 septiers de froment, et à 39 septiers 2 quartels d'avoine. Mais à ces droits seigneuriaux, il faut joindre les fermages de la cense, propriété de Saint-Remy, l'ancien *mansus dominicatus* du Polyptyque, domaine conservé plus ou moins intact depuis le IXe siècle: en 1411, on le désignait ainsi : *une grand vielle maison, grange, cens, lieu et pourpris avec plusieurs et grand nombre de terre arables... appendans de toute ancienneté à la dicte maison, et sans laquelle rend et vault de louage par an sept muids et demy de grains.* Les bâtiments de la cense avaient disparu en 1642 et probablement aussi la plus grande partie des maisons du village.

Les guerres de la Ligue avaient amené, dans les environs de Rethel et de Château-Porcien, un désarroi complet parmi les exploitations rurales et comme conséquence, de longs retards dans les redevances féodales. Lorsque chacun put, grâce à la paix qu'avait ramenée Henri IV, ré-

tablir ses droits et vérifier ses titres, l'abbaye de Saint-Remy fit dresser, en 1616, un *Mémoire des terres assize au terroir de Gerson quy estoit esance despandant du prieuré de Rethel, lesquelles terres sont à présent à plusieurs personnes quy les posedde : Il faut sçavoir à quelles titres* (1). Ce fut dans le même esprit de recherches et revendications que fut rédigée le 2 décembre 1642, la *Déclaration des cens, rentes tant en grains, argant que poulles, deub à monseigneur l'abbé de Saint-Remy de Reims, à cause de son prioré de Rethel, par les personnes cy après nommez à cause des censes qu'ils tiennent et quy dependent dudict prioré, assises ès villages et terroir de Gerson, Bourgeron, Bertoncourt, Novion, Macheronmesnil, Seuil, Resson, Sorbon et Rethel.* Cette pièce donne la liste des terres qui composaient la cense de Gerson, sans faire mention d'une maison de culture ; puis, ce qui indique encore mieux l'état de ruine du village, elle ajoute au nombre des dépendances, *une place quy est maintenante en labour ou souloit ci-devant avoir esté des bastiments scize audict Gerson en lieudict la Vieille-Ville, comme elle se contient, royé Guillaume Raulet d'une part et les prez de la cense d'autre.* Il y avait cependant alors,

(1) Ce document, ainsi que le suivant, se trouve aux archives de Reims *Fonds Saint-Remy, Prieuré de Rethel*, 182, *renseignements.* Ce dossier contient aussi la *taille des Laiz* (bourgeois) et la *taille des vaches* (droit de pâture) due en 1616 par la justice, eschevins, au sergent de Gerson au jour Saint-Martin d'hiver, montant à la somme de sept livres dix sols. — Quant à la mairie, un compte de 1541 (même liasse) l'évalue à cent sols tournois soldés par Jehan Le Bien qui l'a tenu ceste année de trois la dernière.» *Pièce n° 3.*

malgré le délabrement vraisemblable du village, un certain nombre d'habitants qui résidaient encore à Gerson, car la même déclaration parle plus loin des droits de bourgeoisie que *chascun habitant de Gerson, plein mesnage, doit solder en six quartels d'avoine à la mesure de Chasteau et sept livres dix sols pour la taille des vaches.* Les baux passés en cette année 1642, devant Augier notaire à Reims, énumèrent également les dépendances de la terre et seigneurie de Gerson, à laquelle se trouve jointe la cense voisine de Bourgeron, dont les bâtiments étaient déjà anéantis comme la plupart de ceux de Gerson (1).

En effet la *Déclaration des héritages et droits du prieuré de Rethel en 1642*, énumérant en 108 articles, les chènevières, jardins, terres, place, maisons et masures de Gerson, donne tout-à-fait l'aspect d'une localité aux trois quarts ruinée (2) : une vingtaine de chènevières, parmi lesquelles se trouve celle de la *vefve Nicolas le Charlier*, indique la grande place que tenait la culture du chanvre dans la localité ; elles étaient situées *à la nefve rue, à la rue haulte, à la Chipotte,*

(1) Arch. de Reims, *Invent. de Lemoine*, t. III, p. 231. — Les baux qu'il cite sont aux Archives de la Marne à Châlons, ainsi que tant d'autres papiers intéressant les villages des Ardennes.

(2) « Autres cens et rentes tant en argent que poulles sur plusieurs héritages sis dans l'enclos et terroir de Gerson, qui est de chacun quinze verges des chènevières, une poule et quatre deniers tournois, payable le jour de feste de saint Estienne, lendemain de Noel et chascun an excepté celle de la vieille ville et les chènevières de la Chipotte.» *Arch. de l'Hôtel-de-Ville de Reims*, F. Saint-Remy, pr. de Rethel, liasse 181, renseign., pièce 19, cahier in-4°.

royée la rue publique, budant aux fossés, lieudit Saint-Martin, royé la chapelle de Gerson. Quant aux masures ou maisons (*masura, pro mansura, mansio, domus,* dit le Glossaire de Du Cange), le même compte de 1642 les détaille minutieusement : il désigne sous le nom de *place* l'endroit où les ruines elles-mêmes ont péri, *la place de la masure de la cense dudit Gerson ;* sous le nom de *masure* des bâtiments délabrés, *une masure venant de Baltazard Raulet, royé la ruelle d'une part et les héritiers Jean Périn d'autre, doibt demy poullet et deux deniers ;* et sous le nom de *maison et tenure,* une habitation avec jardin et dépendances, *la maison et tenure de Pierre Nepveux doibt par an cinq deniers, royé la rue de part et d'autre.. et quand il y a locataire elle doibt trois poulles.* Le village se composait donc alors d'une douzaine de masures et maisons, sises *à la rue bas, à la neufve rue, à la rue haulte ;* l'un des habitants, *Jacques Raimbaut avait sa maison et tenure royée la chapelle de Saint-Martin.* Enfin, détail singulier et inexpliqué, l'une des tenures était qualifiée *la tenure de Mre Jean Gerson,* et se trouvait *au milieu de la ville,* partagée entre Jean Guillaume, la vefve Jean Ferand et Nicolle le Viel vefve de Jacques Raulet (1). Quelle relation existe-t-il entre le chancelier Jean Gerson et ce petit domaine qui conservait encore son nom

(1) « Jean Guillaume pour moitié de la tenure Mre Jean Gerson, scise au milieu de la ville, doibt y compris une chènevière, deux poulles. La veuve Jean Ferand pour sa part de la tenure Mre Jean Gerson doibt une poulle et demy et six deniers. » *Ibid.*

deux siècles et demi après sa mort ? Il serait difficile de le préciser, mais on peut y voir la raison d'être du *Pignon de Gerson,* cette ruine qui dura jusqu'à la fin du XVIIe siècle, et dont un manuscrit de cette époque parlait encore comme d'un souvenir des parents de Gerson (1).

§ 6. — RUINE DU VILLAGE DE GERSON

Il faut arriver aux guerres de la Fronde, qui sévirent si cruellement dans le Rethélois, pour voir disparaître le village de Gerson : les siéges de Rethel des mois d'octobre 1652 et juillet 1653 furent l'occasion d'une série de désastres irréparables dans la ville et surtout aux environs. Le procès-verbal des dégâts causés au prieuré par l'artillerie, rédigé le 13 août 1653, constate tout le long de la nef plus de mille coups de mousquets et fusils, huit à dix coups de canons dans les combles et plus de vingt coups au colombier (2). Que l'on juge de l'état des campagnes pillées à merci par les bandes d'aventuriers, incendiées par caprice, rançonnées dans des proportions inouïes ! « Cette cruel

(1) « L'on voyoit encore de nos jours un titre de leur maison (d'Arnoul Charlier et d'Elizabeth) à Gerson, que l'injure du tems ne pouvoit abattre. » Extrait d'un recueil mss. anonyme intitulé *De l'Antiquité de la ville de Rethel,* daté de 1704. J'ai copié ce passage sur une copie faite en 1757 par Baucheron, chantre et clerc d'avocat à Rethel.

(2) Arch. de Reims, *Fonds Saint-Remy.* — Prieuré de Rethel. — Renseignements, 182.

guerre, dit Jean Taté sous l'année 1654, avoit tellement ruiné et désolé le pays qu'il n'y restoit plus de maisons dans plusieurs villages comme à Condé. Il n'y en avoit plus à Herpy, il n'y est resté que celle-là où il y a une petite tourelle ; à Ecly, partie d'une maison de la grande cour et la grand'grange qui estoit comme une halle... et les autres villages ainsy réduits au même état que les susdits (1). » On peut lire à la suite le navrant procès-verbal des ruines qui s'étaient accumulées à Château de 1650 jusqu'à 1654, pour comprendre les détails épouvantables d'une guerre civile dont l'histoire ne mentionne que sommairement le caractère destructeur.

Gerson, tout rapproché de Rethel, y trouva cette fois la ruine pour ne plus s'en relever, et l'on s'explique combien disparaissait facilement une localité de cette époque avec ses murs de torchis, ses toitures de chaume, aliments si favorables aux rapides incendies. Barby subit assurément en partie le même sort que Gerson, car on n'y voit pas, sauf l'église, trace d'anciennes habitations, mais la reconstruction y suivit de plus ou moins près le fléau du désastre, parce que là était le chef-lieu de la paroisse :

(1) *Chronique inédite de Jean Taté, greffier de l'hôtel-de-ville de Château-Porcien*, p. 52 de mon mss. — Les luttes de la Fronde, qui se concentrèrent surtout à la frontière des Pays-Bas espagnols, étaient la continuation des guerres qui se perpétuèrent de 1618 à 1659 : on les désigne encore dans la Haute-Champagne sous le nom de *longue guerre*. Durant cette période néfaste, les gens des villages se réfugiaient dans les souterrains creusés dans la craie : on en retrouve à Barby de fort étendus au milieu du pays sous la rue principale.

les habitants de Gerson, au lieu de réparer leurs masures ou de rebâtir leurs demeures sur les anciennes fondations, préférèrent se grouper au centre de l'agglomération ; et dès lors, pensons-nous, Gerson ne fit plus qu'un avec Barby. Les remparts grossiers qui entouraient le village disparu et qui sont encore très-visibles, devinrent bientôt, avec les chènevières et les jardins, les seuls indices des anciennes habitations.

Les registres paroissiaux, conservés aux archives de l'état-civil à la mairie de Barby, ne remontent pas plus haut que 1677, ce qui indique les pillages et l'état de ruine antérieur du village. Le premier cahier est intitulé : *Registre des batesmes, mariages, mortuaires de l'église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste du village de Barby diocèse de Reims*, et ne fait nulle mention de Gerson ; les autres cahiers jusqu'à la révolution ne donnent pas davantage d'indications sur cette localité dès lors anéantie (1). Le nom de Gerson ne reparaît officiellement qu'en 1791 sur une cloche bénite par Remy Colson, qui s'intitulait *curé de la paroisse de Barby et Gerson*. Au surplus, Barby ne reprit lui-même que progressivement le chiffre normal de sa population, car le registre de 1677 ne contient en tout que douze actes, celui de 1678, vingt actes, et celui

(1) Les registres de Barby sont reliés avec soin en cinq volumes : 1677 à 1699 — 1700 à 1717 — 1718 à 1740 — 1741 à 1779 — 1780 à 1799. — Ils ne contiennent aucune mention en dehors des actes, mais donnent les noms des curés, maîtres d'école, personnes notables.

de 1679 le même nombre (1). Bien plus, en 1663, dans son procès-verbal de visite des paroisses du doyenné de Justine, M[e] Paul Taillet constatait qu'il n'y avait à Barby ni curé résidant, ni maître d'école, ni belle-mère (sage-femme), et en suivant sa course à travers les villages dévastés, il notait qu'à Sorbon « le village a esté tout ruiné. » En 1671, un autre visiteur, M[e] Egan, constatait pour la paroisse de Barby 120 communiants seulement, c'est-à-dire environ 160 habitants. Ce dernier chiffre donne l'idée de l'abaissement des populations rurales à cette époque et du temps qu'il fallut pour les rétablir ; à la fin du XVIII[e] siècle, Barby avait atteint à peu près sa population actuelle : trois cent trente communiants d'après le pouillé de Bauny (1777) ou quatre-vingt-dix-sept feux d'après le dénombrement de Saugrain (1735), ce qui équivaut à environ 400 habitants. Lorsque Maurice Le Tellier, ce vigilant archevêque qui pansa tant de blessures dans nos campagnes appauvries, dressa le 19 avril 1678, son procès-verbal de visite de la paroisse de Barby, il ne signala sur Gerson que l'attribution de ses dîmes, ajoutant toutefois que *c'est le lieu de la naissance de ce fameux docteur Jean Gerson.*

(1) Le registre porte en 1677, 8 baptêmes, 1 mariage et 3 sépultures. Celui de 1678, 10 baptêmes, 2 mariages et 8 sépultures. Celui de 1679, 10 baptêmes, 7 mariages et 3 sépultures. Celui de 1680, 10 baptêmes, pas de mariage et 5 sépultures. Le curé était alors M. Guillaume Camart, et les maîtres d'école, Bouvy, Jean Berteaux, Jean Petit. — Le registre des visites du doyenné est un mss. de la Bibl. de Reims. — Les notes de Maurice Le Tellier sont à la Bibl. Nat., mss., F. Fr., 6025, 6026.

Si les archives de Reims et de Rethel ne fournissent aucun document sur le fait même de la destruction de Gerson, c'est que sa ruine n'entraîna la perte d'aucun des droits acquis sur son terroir. Mais la tradition est constante pour reporter à la Fronde le désastre qui, consommant tous les autres, ne laissa derrière lui que des masures : en 1840, M. Billaudel père visita à Barby M. Rousseau, ancien maire alors âgé de 81 ans, dont il apprit « que le village de Gerson aurait été complètement incendié et détruit pendant un siège de Rethel de 1650 à 1653 (1). » Ce souvenir transmis par les vieillards, concorde avec toutes les pièces et baux de l'abbaye de Saint-Remy, qui ne relatent plus, à partir de cette date, que des terres et prés sur le terroir de Gerson. Deux mentions de maisons s'y trouvent seules : l'une en 1749, relativement à la construction d'un moulin à vent et de bâtiments sur dix quartels lieudit *l'Alouette* moyennant cinq livres de rente ; l'autre en 1778, relativement à un cens de trois quarts de quartel d'avoine sur un terrain, maison et ginguette de Gerson, lieudit *la moinerie joignant le chemin de Rethel* (2). Mais ces endroits ne paraissent être nullement sur l'emplacement de l'ancien village, où il ne devait pas rester pierre

(1) *Portraits et histoire des Hommes utiles, par Jarry de Mancy*, in-8°, Paris, 1841, p. 223.

(2) *Inventaire de Lemoine*, t. II, *Gerson*, pièces XI et XIII. — Le moulin à vent était voisin de ceux de Hottin aujourd'hui tous disparus (1878). — La *ginguette* de Gerson devait se trouver dans le groupe de maisons, au-dessus des promenades de Rethel, encore appelées *les guinguettes*, ou le moulin de Gerson.

sur pierre au début du dernier siècle. En effet, dans un exemplaire de l'*Apologia pro Joanne Gersonno* de Richer, que je possède, volume provenant de la bibliothèque des Minimes de Rethel, il se trouve sur le feuillet de garde une note manuscrite contenant diverses indications, parmi lesquelles on lit : « Ce village de Gerson étoit près de Rethel des dépendances de la paroisse de Barby,... il est entièrement ruiné mais il n'y a pas vingt-cinq ans (cela est escrit en 1708) qu'on voioit encore un reste de muraille de la maison natale de Gerson, que les gens du païs appelloient le pignon de Gerson (1). » Cette note, destinée à une réédition du *Dictionnaire de Moréri*, reproduite dans le recueil manuscrit du chanoine Lacourt, avait été rédigée par M. Colot « scavant ecclésiastique du Clermontois en Arragone, diocèse de Rheims, amateur de la vérité et des recherches de l'antiquité, » qui la communiqua au *Journal Historique* (2). Il en résulte clairement que les derniers débris de Gerson avaient disparu à la fin du XVIIe siècle, et une tradition locale rapporte que les matériaux provenant de la tour ou Pignon de Gerson servirent à la construction des murailles de cette maison de Barby, appelée quelquefois *le Château*, que possédèrent

(1) Ce livre, in-4°, Leyde, 1676, renferme à la page 302 un beau portrait de Gerson en pèlerin. Il porte sur le titre la signature *Chastellain 1707*, et la mention *Ex Bibliotheca Minimorum Rethelliensium*.

(2) *Manuscrits de Lacourt*, Bibl. de Reims, cartulaire. *Varia Selecta*, f° 4. — *Journal Historique. La Clef du cabinet des Princes de l'Europe*, in-12, Paris, 1706, p. 207.

MM. Dubus de Bois-Vicomte et Desrobert, et qu'occupe actuellement M. Féquant-Camus (1).

Malgré la disparition du village, les abbés commendataires de Saint-Remy, titulaires de la seigneurie de Gerson, maintinrent tout le formalisme de leurs droits féodaux ainsi que les titres de bailli et de procureur fiscal dont ils décoraient les avocats de Rethel. Aussi les procès ne chômaient point : l'un d'eux qui dura de 1714 à 1715, offre quelques particularités intéressantes. A cette date, le seigneur était « Mre Antoine Gualterio, cardinal ; le bailli était Jean Tiercelet, licentiez es Loix, advocat au siège ducal de Mazarin et juge en garde des terres et seigneurie de Gerson, Bourgeron et dépendances » ; le procureur fiscal était maître Thomas Durand ; les audiences se tenaient au prieuré de Mazarin ; la coutume de Vermandois régissait le terroir de Gerson et les appels se portaient au bailliage de Vermandois à Reims. Par suite du délaissement où il se trouvait, le terroir de Gerson était l'objet de toutes sortes d'entreprises usurpatrices de la part des laboureurs de Barby, de Sorbon et de Rethel, qui en cultivaient les parcelles ; le 19 octobre 1714, l'un d'eux, François Feustré, se plaignit au procureur fiscal que « les roies étaient retournées, les chemins labourés, les holles abattus ; » le bailli

(1) Relation de M. Mary-Troyon (septembre 1880), vieillard de Barby fort au courant de tous les souvenirs historiques du pays, dont il tient le récit de M. Rousseau, ce respectable maire mort en 1852 à 93 ans, après une si longue vie dévouée au bien de son village natal.

ordonna une expertise, et le 11 mai 1715, vingt-six laboureurs de Barby et dix-huit de Sorbon furent condamnés à une amende de quinze sols pour chaque retournée de terre : ce ne fut pas sans débat que l'ordre se rétablit ; l'avocat du Cardinal était Etienne Durand, le commentateur de la coutume de Vitry, et les défendeurs étaient représentés par J.-B. Pauffin. Malgré un appel au présidial de Reims, ces derniers durent se désister : « attendu, disent les pièces, qu'il n'y a point de village à Gerson et par conséquent point d'habitants, qu'il est nécessaire d'establir une police qui puisse asseurer à chacun particulier ce qui lui appartient pour éviter les conflits et excès (1). »

En 1770, une autre difficulté survint entre les détenteurs des héritages du terroir de Gerson et le cardinal de Rochechouart, abbé de Saint-Remy, relativement à l'entretien du pont de Bourgeron (aujourd'hui le pont d'Arcole sur la route d'Ecly). Un blattier de Chaumont-Portien, Pierre Crante, se rendait le 25 novembre 1770 à Rethel pour y conduire un cheval à la foire du lendemain en suivant la grande route de Rethel en Flandre ; son cheval périt à la traversée du pont de Bourgeron ; il réclama cinquante livres d'indemnité pour cette perte, ce qui amena la question de savoir lequel était responsable du seigneur ou des laboureurs. Il

(1) *Archives de Reims*, papiers de Saint-Remy, *Inventaire de Lemoine*, t. II, pièce V, résidu de la procédure en la liasse 39 des renseignements, 90 bis du fonds Saint-Remy. — Les documents sur tous les faits rapportés plus bas sont puisés à la même source.

fut reconnu « que le pont qui traverse le territoire nommé Gerson, *où il y avoit autrefois un village detruit il y a peut-être plus de 200 ans*, devoit être entretenu par les fermiers du seigneur. » Le subdélégué de Rethel, M. Tiercelet-Duclos, arrangea l'affaire, et le cardinal paya sur l'avis de son conseil, Me Vieillart, le célèbre avocat et professeur de la Faculté de Droit de Reims, mais l'Intendant de Champagne, par ordonnance du 30 Juillet 1771, voulant avantager le puissant abbé, mit pour l'avenir l'entretien du pont à la charge des propriétaires et détenteurs du terroir de Gerson.

Quant aux baux passés entre les seigneurs de Gerson et leurs fermiers dans le cours du dernier siècle, ils présentent aussi quelques détails historiques : les uns ont pour objet les dîmes, grosses et menues, de Barby et Gerson, affermées le 13 juillet 1692 moyennant quatre cent quarante livres par an (1) ; les autres regardent « la terre et seigneurie, ses droits et revenus, tels qu'ils puissent être, cens, rentes, droits seigneuriaux, amendes au dessous de trois livres quinze sols, terres labourables, prez, chenevières et tous autres héritages et droits en dépendants. » Les immeubles, malgré

(1) Mêmes baux en 1718 et 1767 ; ces derniers indiquent que ces dîmes se perçoivent à la 14e gerbe ou autres espèces de fruits décimables, charnages et chanvres, les foins de prairies en sont exempts. Les dîmes de Barby appartenaient à l'abbé de Saint-Remy pour un quart, au prieur de Novy pour une demie et au curé de Barby pour un quart ; celles de Gerson à l'abbé de Saint-Remy pour une demie et un huitième, au prieur de Novy pour un quart, et au curé de Barby pour un huitième. *Inventaire de Lemoine*, t. I, p. 259.

cette énumération fastueuse, étaient les seules sources de revenus dans un domaine qui n'avait plus d'habitants ; aussi le 11 novembre 1767, les fermiers s'empressèrent-ils de déclarer « qu'ils n'avaient jamais joui d'aucuns droits seigneuriaux ni d'autres droits. » Ils déclaraient en même temps devant le juge de Gerson, et après arpentage, que les parcelles cultivées par eux comprenaient : « En 1re roie en huit pièces, cinquante septiers et cinquante-une verges — en 2e roie en quatre pièces, quarante-huit septiers deux quarts — en 3e roie en sept pièces, quarante-neuf septiers deux quarts — les prez en six pièces, vingt-une fauchées deux quarts, » c'est-à-dire un total de deux cent vingt arpents de la mesure vermandoise, qui réprésentent quatre-vingt-quatorze hectares et demi. Le fermage de ce marché de terres s'élevait en 1752, à trois cent cinquante livres en argent et soixante septiers de blé (quatre cent vingt boisseaux ou soixante-sept hectolitres, environ cinquante quintaux), ce qui représente une moyenne de dix livres de redevance par arpent.

La gestion des biens des monastères avait subi une transformation complète par suite de l'abus des commendes, qui divisèrent ces biens depuis le XVIe siècle en deux menses, celle de l'abbé et celle des moines. Les gérants de chacune d'elles, rendus égoïstes et méfiants par ce partage, cessèrent d'être en rapport direct avec les tenanciers : on recourut alors aux adjudications qui mirent les laboureurs dans la nécessité de traiter avec les fermiers généraux des

biens d'une abbaye; ceux-ci, désireux naturellement de tirer leur profit en outre du montant de leur adjudication, n'avaient plus cette pitié ou compassion des moines du moyen-âge, ni ce soin scrupuleux des anciens polyptyques ; ils contribuèrent ainsi pour leur part à rendre impopulaire la propriété des gens d'église. La fermière générale des revenus temporels de l'abbaye de Saint-Remy était en 1752 et en 1768, la dame Marie-Jeanne Damy, veuve de M. Jacques-Claude Langlois de Vathermé ; ce fut elle qui conclut en 1752 le bail de la seigneurie de Gerson, louée à Jean-Baptiste Vaucher, laboureur à Barby (1). Cette âpreté des traitants rendit inutiles bien des efforts du pouvoir royal pour l'amélioration agricole ; ainsi en 1779, un laboureur de Barby voulut user du bénéfice de la Déclaration du roi du 13 août 1766, qui concédait les landes incultes à ceux qui les mettraient en culture, et se mit en conséquence à cultiver une pièce de quarante-six verges, lieu-

(1) Voici le texte de cet accord : « Je sousigné Marie-Jeanne Damy, fermieres general de sins Remie, donne a tictre de loüe et pansons dargent, la seigneurie de Gersons et la cense dudict liue, à Jean-Baptiste Vauchie, laboureur de maurand a Barbie, pour 9 année a que mancer o premiers jeanvier 1755 pour la permiere année, à la redevance de trois cent cinquante livres, de soixante septtiers de bont fromant mesur de Reims, racque, et sans droit rendu dans les gregnie de labassail de sins Remie, de pejer dix pistol pour le chabau du marchet une fois paié, de donner sa famme pour causions, pour en joujr com les presedantfermiers en non jouje o mem char des presedant baux, de donner tous les ans vingt livres de bont bueure, de passer bail par de vand noter à l'auctorité de ladict damme. Fes double à Reims ce 28 jeanvier 1752. (*signé*) Damy Langlois, J.-B. Vaucher. » *Archives de Reims, Fonds Saint-Remy*, 90 bis, pièce 2.

dit le *Bas du haut de Gerson près la croix Saint-Martin*, qui était en friche de temps immémorial et notamment depuis plus de 40 ans. Cette terre fut réclamée par le fermier de l'abbé de Saint-Remy, seigneur de Gerson, comme faisant partie de la seigneurie de Gerson, et Vaucher dut la restituer le 8 mars 1782. On était à la veille de la révolution qui allait rompre les liens féodaux rattachant Gerson à saint-Remy depuis plus de dix siècles, et affranchir les terres de toutes autres redevances que les impôts publics ou les fermages librement consentis.

§ 7. — PARTAGE DU TERROIR DE GERSON, SON ÉTAT ACTUEL

La singularité d'un terroir sans village n'avait pas été sans tenter les paroisses limitrophes qui voulurent s'approprier les anciennes dépendances de Gerson : il y eut à ce sujet, de 1716 à 1788, des mémoires et avis du subdélégué de Rethel sur les contestations existant entre les habitants de Barby et ceux de Sorbon qui prétendaient usurper le terroir de Gerson (1). Le conflit dura jusqu'au partage du territoire français en départements, districts, cantons et communes ; il intervint alors un arrêté des administrateurs du département des Ardennes en

(1) *Archives départ. des Ardennes à Mézières*, série C, 307. Intendance de Champagne. *Inventaire par M. Sénemand*, p. 79.

date du 26 mars 1791, portant « que le terroir de Gerson sera divisé en trois portions égales, autant que faire se pourra, entre les municipalités de Rethel, Barbie et Sorbon, en raprochant le plus possible chaque portion du terroir auquel elle devra être réunie, et par des experts qui seront choisis respectivement par lesdittes municipalités, lesquelles portions ainsy divisées seront ajoutées aux sections de chacun des trois terroirs, pour les propriétaires dudit terroir être imposés à chacune desdittes municipalités en raison de leurs propriétés (1). » De la sorte, Barby s'adjoignit la section entière de *Retronchamp* et les deux tiers environ de celle de la *Plaine ;* Rethel agrandit ses limites de tout l'espace compris entre la rivière d'Aisne, le chemin de Barby à Novy dit de *la Procession*, et le vieux chemin de Sorbon à Rethel ; Sorbon eut pour sa part le terrain entre le ruisseau de Bourgeron et le chemin de *Grimont*. Ainsi disparurent les derniers vestiges de l'existence d'une localité indépendante, dont le souvenir s'éteignit de plus en plus et aurait disparu si la charrue n'avait remis au jour de temps en temps quelques fondations qui ne laissèrent point prescrire la mémoire de Gerson.

(1) *Archives communales de Rethel*. Registre des délibérations du Conseil de ville, 1791, in-folio, fin du registre, séance du 18 avril 1791. — Le conseil municipal de Rethel nomma comme experts Pierre Misset, laboureur à Bertoncourt, Nicolas Habert, laboureur à Pargny, et Chartogne, électeur à Acy. — Les lieux-dits de la partie du terroir de Rethel qui vient de Gerson se nomment : *le Bourgeron, Retrival, les Auges, sous le Blanc mont, les Guinguettes, la Fosse au loup, le Sui, la Vin.*

Une autre circonstance, celles de recherches sur le chancelier Gerson faites en 1840 par M. Billaudel, et en 1845 par M. Ch. Pauffin, rappelèrent l'attention publique sur cet emplacement historique (1). M. Billaudel, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, originaire de Rethel, voulut rendre à cette ville le grand souvenir de Gerson, et publia dans l'*Histoire des Hommes utiles* une notice intitulée : *Recherches et découverte du lieu où naquit l'auteur de l'Imitation.* Cette notice contient plusieurs détails donnés par son père, qui habitait encore le pays où sa famille fut si longtemps honorée : « Mon père, écrivait-il, s'est fait archéologue pour nous faire plaisir. A l'âge de 75 ans, il s'est rendu à pied à Barby pour y chercher des souvenirs de Gerson. » Il y trouva en effet l'épitaphe d'Elisabeth et le portrait qu'il fit copier, mais il se borna à signaler comme place probable du village les maisons des *Guinguettes,* où le nom de Gerson s'était perpétué. M. Ch. Pauffin poussa plus loin les investigations topographiques, et indiqua l'endroit du village sur les hauteurs qui dominent la prairie de Barby, à un quart de lieu de cette commune : il approchait du but, que les indications du cadastre et l'énoncé des lieux-dits permettent aujourd'hui d'atteindre pleinement. En 1856, M. Godart, curé de Barby, envoyant à M. Vert, de Toulouse, des renseignements sur l'origine du chancelier, précisait les fouilles et les trouvailles

(1) *Portraits et histoire des hommes utiles, par Jarry de Mancy,* in-8, Paris, Lebrun, 1841, p. 208 à 233. — *Rethel et Gerson* par Ch. Pauffin, in-12, 1845, p. 267.

détaillées sur le plan qui accompagne cette étude (1). Les constructions et objets divers retrouvés dans les caves n'avaient aucune valeur archéologique ni aucun signe d'antiquité remarquable : des tonneaux, des ustensiles de ménage ne peuvent avoir d'autre intérêt que celui de leur découverte ; il en est de même des caves et souterrains déblayés en 1819, en 1844, et à des dates encore plus récentes (2). Mais il sera utile de continuer à noter tout ce que les fouilles révèleront dans cet espace désormais déterminé et incontestable, sur lequel planera toujours l'ombre d'un grand nom.

Voilà vraiment le rôle de l'histoire utile et populaire, celui qui apprend aux générations actuelles le sort vrai de leurs ancêtres, le génie de quelques-uns, la vie calme ou tourmentée des autres, l'incessant labeur de tous. Si les fils d'Arnaut le Charlier et après eux Jean Dancey, ont brillé au loin par leurs vertus et leur éloquence, leurs pères et leurs neveux, obscurs laboureurs, ont fécondé les sillons et lutté sans relâche, en dépit des fléaux sans

(1) *Gersoniana par Ch. Vert,* in-18, Toulouse, 1856, p. 100. — *Le bon Curé avec notice sur Barby, par M. l'abbé Braidy,* in-12, 1878, p. 31.

(2) *Essai sur la Vie de Jean Gerson par l'Ecuy,* in-8, 1832, t. I, p. 209, note : « D'après des renseignements pris nouvellement sur l'état du local où était situé Gerson, on a appris qu'il s'y trouvait plusieurs caves assez éloignées les unes des autres, qui n'ont été remplies que depuis environ 50 ans, et qu'en 1819, un chemin s'étant affaissé considérablement, et des fouilles ayant été faites, on avait découvert un souterrain d'environ trois cents pieds de long et vingt-cinq pieds de haut qui ne fut comblé qu'à force de bras. » (Lettre particulière).

nombre qui les ont assaillis. « Il est bon et utile, écrivait le dernier éditeur de Froissart, de pouvoir mettre dans toutes les mains et de rappeler à tous les esprits le souvenir des maux extrêmes que notre pays a pu endurer naguère, sans succomber dans la lutte et sans jamais perdre la force et l'espoir du relèvement (1). » Accomplissant avec cette touchante sérénité du chrétien la loi providentielle du travail, les gens de Gerson plus que tous les autres ont éprouvé les douleurs et les déceptions du pèlerinage d'ici-bas ; comme le chancelier qui aimait à se surnommer le Pèlerin, *advena et peregrinus*, ils pouvaient répéter à chaque désastre de leur village : *Nous n'avons point en ce lieu de cité pardurable.* Aussi saisit-on à merveille, en parcourant les annales de ces populations rurales, le besoin qu'elles ressentirent toujours des consolations et des espérances d'en-haut, qui seules pouvaient perpétuer en elles l'amour de la famille et du sol natal.

Le sort des paysans au moyen-âge et jusqu'à la révolution est encore trop peu connu pour qu'il soit possible d'expliquer comment cette race énergique s'est maintenue, à travers tant de crises, toujours résistante et toujours féconde : « Les bons marchands et laboureurs, disait Jean Gerson, sont figurés (dans le corps de la nation) par les jambes qui sont de fer et par les pieds qui sont partie de fer et partie de

(1) *Chroniques de Froissart* publ. par Mme de Witt, in-8° ; Hachette, 1881, *Avertissement*.

terre, pour leur labeur et humilité en servir et obéir (1). » C'est au sein du peuple des campagnes que la noblesse, la bourgeoisie et le clergé ont constamment renouvelé leurs éléments, sans épuiser jamais cette sève qui est encore la meilleure ressource de la société moderne. Chose curieuse, c'est un professeur russe qui, mettant à profit ses observations sur les serfs émancipés de la Russie, vient d'approfondir le mieux l'origine et la condition de nos classes rurales en France : en analysant son travail, M. Alfred Maury a pu donner une vue plus nette du sort des paysans avant 1789, surtout en ce qui concerne le dernier quart du XVIIIe siècle (2). En lisant ces pages impartiales, on comprend mieux la difficulté de juger d'ensemble le passé, et la nécessité d'écarter de ses appréciations l'idolâtrie ou le regret de l'ancien régime : les détails abondent sur les maux du paysan, quoique ces maux il ne les ait subis à la fois ni dans tous les temps ni dans tous les lieux, et que le bien-être relatif des périodes heureuses n'ait jamais provoqué autant d'actions de grâces que la misère des époques calamiteuses n'a engendré de lamentations et de plaintes. Mais cette réserve faite pour diminuer la noirceur du tableau, il faut bien reconnaître que les souffrances ont été excessives, surtout depuis

(1) Proposition faite au nom de l'Université à Saint-Martin-des Champs, en 1413. *Opera Gersonii*, Du Pin, t. IV, col. 663.

(2) *Journal des Savants*, juillet, août et septembre 1880. Articles de M. Maury sur *Les paysans et la question des paysans en France*, Dissertation historique par N. Kareiew, in-8, Moscou, 1879.

le XIVe siècle, et que leurs causes ont été en grande partie produites par l'organisation sociale qui resta défectueuse jusqu'à la révolution. Dès lors un fait immense s'est produit, la libération complète des personnes et des terres, qui ouvre un champ indéfini à toutes les améliorations comme à tous les risques de l'initiative et du progrès. Toutefois, une condition essentielle à la durée de ces progrès matériels dont notre siècle est si justement fier, c'est la fidélité aux lois morales qui ont guidé les générations disparues et leur ont permis de survivre à tant d'épreuves : nos ménages ruraux auraient tout profit à reproduire les vertus fortes et simples de la famille d'Arnaut le Charlier.

Ne point maudire le passé, aimer le temps présent, telle est la conclusion pratique de la revue rétrospective des destinées de ce petit village de Gerson. En voyant aujourd'hui les champs de son terroir mieux cultivés et plus fertiles qu'au temps où ses habitants y avaient leur demeure, il est impossible de ne pas admirer l'activité de notre époque, ses féconds résultats et sa plus équitable, c'est-à-dire plus large répartition de la richesse et du bien-être. Cependant qui niera la prospérité relative et le bonheur dont ont pu jouir sur ce sol, les colons du IXe siècle et les serfs du XIIIe ? Les ravages des guerres ont été plus funestes encore à leurs descendants que les abus de la féodalité, qui, avec ses entraves intolérables de nos jours, eut alors du moins cet heureux effet d'attacher profondément à la terre, à *la glèbe* si l'on veut,

les populations qui la cultivaient. Les liens qui assurent la stabilité des campagnes, sont nécessaires à tous les états de la civilisation, sous le régime de la liberté comme sous celui du servage, pour maintenir et développer sans relâche le travail agricole qui restera toujours la plus sûre fortune de la France.



Travaux de l'Académie de Reims

Réduction d'après un estampage pris en Mars 1880

ÉPITAPHE DE LA MÈRE DU CHANCELIER GERSON,

(Dans l'Église de Barby. (Ardennes).

Pierre blanche : (Hauteur 50 cent. — Largeur 57 cent.).

A. Savoye Reims 1881



CHAPITRE III

LA FAMILLE DU CHANCELIER GERSON

Arnaut le Charlier et Elisabeth la Chardenière. — Le nom de leur fils aîné, son enfance et son éducation. — Les quatre frères du Chancelier, Pierre, les deux Jean et Nicolas : Lettres et poésies. — Les sept sœurs du chancelier, traités qui leur sont dédiés : l'*Excellence de la Virginité*. — Lettres et dialogues. — Leur neveu Thomas de Gerson. — Relations de ces personnages entre eux au point de vue des affections de famille, des mœurs du temps et de notre histoire littéraire. — Jean Dancey. — Origine populaire des lettrés du moyen-âge et des temps modernes.

§ 1. — LES PARENTS DU CHANCELIER GERSON

Ce grand homme eut un véritable culte pour sa famille : suivant un usage cher aux lettrés, il en fit un éloge poétique dans une épître à son frère, qui débute ainsi :

« *Monice, quem mihi dat fratrem natura sequendum,*
Nostri sunt generis quæ monumenta vides.
Arnulpho Charlier cui nupsit Elizabeth olim,
Gerson origo fuit advena voce sonans.

« Mon frère Monicus (il appelait ainsi Jean, moine à Reims), toi que la nature me donne pour premier compagnon, voici la généalogie de notre race. Nos parents furent Arnoul Charlier et son épouse Elisabeth, notre origine est à Gerson, pays dont le nom signifie étranger (1). »

(1) *Epistola consolataria Ioannis Gerson cancellarii Parisiensis, ad Ioannem Germanum suum monachum in cœnobio sancti Remigii*

Le nom du père du chancelier, qui est *Arnulphus*, *Arnoul*, dans ce texte de son fils, se retrouve ainsi orthographié sur son épitaphe ; au contraire, sur l'épitaphe d'Elisabeth, il est appelé *Arnaut*, *Arnaldus*, variante qui pourrait bien être une équivalence, à moins qu'elle ne soit une faute du graveur (1). Quant à son surnom *Charlier*, le *Charlier*, il est la désignation d'une profession rurale, exercée par lui-même ou par ses ancêtres qui en retinrent l'appellation pour les distinguer des autres gens du village : la *charlerie* est le métier du *charlier*, fabricant de charrues, ouvrier en charrues, comme l'ont indiqué d'après des textes des XIIIe et XIVe siècles, les glossaires de Du Cange et de Lacurne de Sainte-Palaye (2). Le nom de Charlier, qui ne se retrouve plus aujourd'hui à Barby, mais qui est resté très fréquent dans toute la région, était encore porté

Remensis, super morte alterius Germani sui Nicolai, ordinis Cœlestinorum et sororum suarum, Epigramma, petit poëme de 94 vers, qui retrace le sort des douze enfants d'Arnoul le Charlier. *Opera Gersonii*, Edit. Paris, 1606, t. II, col. 466. — Edit. Anvers, 1706, t. III, col. 767.

(1) Comme ce nom existe sur la pierre, document authentique par excellence, c'est celui qui sera seul usité ici pour désigner le père de Gerson. — Il y a encore à Rethel aujourd'hui une famille du nom de *Gerson. Etat-Civil de Rethel, mai 1881.*

(2) *Dict. Hist. de l'ancien langage français, Verbo Charlerie*, métier du charlier selon Froissart. — Le *Glossaire* de Du Cange, au mot CARLARIUS, *artifex carrucarius, nostris olim Charlier, cujus ars etiam Charlerie dicitur* : une charte de Saint-Vincent de Laon mentionne en 1280 un *Robertus Carlarius* ou *Robertus dictus le Charlier*. — Le mot *charrue* d'après le *Dictionnaire de Littré*, vient du latin *carruca*, voiture dont le nom général a passé spécialement à la machine à roues dite charrue.

en 1642 par l'une des tenancières de Saint-Remy au terroir de Gerson : *la vevfe Nicolas le Charlier*. L'abbé L'Ecuy indique trois descendances des Charlier de Gerson, l'une en Bourgogne, l'autre en Flandre et la troisième en Champagne, sans indiquer les liens qui auraient rattaché entre elles des familles si éloignées et si obscures à l'origine : une similitude de nom avec le père de l'illustre Gerson a suffi pour essayer d'établir des parentés qu'aucun document ne justifie (1).

Le chancelier nous a laissé quelques indications sur son père, homme simple et pieux, vraisemblablement petit propriétaire et tenancier de l'abbaye rémoise où il vint finir ses jours : « Nos bons parens père et mère, escrivait-il à ses sœurs, ont exposé jadis leurs biens et héritages communs, pour moy vostre premier frere aprende la sainte Escriture. » S'il sacrifia pour l'aîné une portion du patrimoine, Arnoul le Charlier n'en donna pas moins une éducation littéraire à trois autres de ses fils, mais il ne maria qu'une seule de ses sept filles. C'est pourquoi Jean Gerson exhortait ces dernières à se grouper autour de leurs parents et à former avec eux une de ces communautés taisibles, comme on en vit tant dans les campagnes jusqu'à nos jours : « Vous, mes six suers, leur disait-il, demourés ades ensamble sans entrer en religion, sans demourer en citez, et durant

(1) *Essai sur la vie de Gerson*, t. I, p. 216. — *Annales ecclésiastiques*, 28 août 1768, p. 132 — *Biographie Ardennaise* de Bonlliot, t. I, article sur les deux Jean et Thomas Gerson.

la vie de nos pere et mere vous serés avecque eulx, comme vous avés esté jusques cy. » Il ajoutait : « Pour Dieu, avisés quantes pansées, quantes sollicitudes et souçys vous osterez à nos pere et mere et à vous-maismes, par eslire le dit estat. Bien me souvent que en mon enfance, en l'aage par aventure de sept ans, nostre pere me dit que le pere à nostre mere sus toute riens anmonestoit nostre oncle Nicholas, que point ne se mariast pour les meschiefs qu'il y savoit estre. » Le chancelier réussit à persuader à ses sœurs que cette vie rurale était la meilleure pour elles et pour leurs parents : « Vous viverez de vostre labeur ensemble et de l'éritage qui vous peut ou pourra appartenir, qui doit estre souffisant pour vostre vie : car quant à vous, vos frères je cuyde que jamais riens n'en prendrons. » Cet abandon d'un bien paternel indique l'aisance de la famille d'Arnaut ; ce laboureur savait écrire et donnait à son fils aîné des nouvelles de Gerson : « Me sont venues Lettres de par vostre père et le mien, racontait le chancelier à ses sœurs, lesquelles m'ont baillé telle et de si grande joye au cuer, que dire ne le porroie ; car en icelles estoient escriptes mot à mot ces parolles de vous, que, ma foy, je ne sauroye mieulx escripre, ne dire comme elles se portent. La grace à Dieu : premierement elles aiment Dieu et doubtent pechié, et junent ung jour ou deux la sepmainne et dient tous jours leurs heures de nostre Dame, et les ha Marion aprises puis que son mari fu mort, et ne sont effraées nez qu'elles estoient de

six ans et n'aperçoy point qu'elles se veuillent marier a nul estat, jusques a tant qu'il plaira a nous et a vous. C'est ce que nostre bon Pere m'a escript (1). »

La paix intérieure de ce ménage rural ne paraît point avoir été troublée, car Elisabeth de son côté écrivait vers 1396, à ses fils étudiants à Paris, ce doux souvenir d'Arnaut : « Chiers enfans, souviengne vous aussy de vostre bon pere, avec lequel seul j'ay vescu tant longuement et d'un accort, et qui tant de paine a pris tous jours pour vous avancier au service de Dieu (2). » Après la mort de sa femme en 1401, Arnaut âgé d'environ soixante-dix ans, puisque l'aîné de ses fils était né en 1363, vint se retirer au monastère de Saint-Remy où l'un de ses fils était bénédictin, tandis que ses filles se plaçaient dans les hôpitaux ou les couvents de Reims. Recueilli dans l'abbaye dont Jean Canard était alors abbé, le laboureur de Gerson y obtint à sa mort une sépulture des plus honorables, due assurément à ses vertus patriarcales non moins qu'à la célébrité du chancelier de Paris. « On distinguait à Saint-Remi, dit M. Tarbé, parmi tous ces souvenirs des anciens jours, la tombe d'Arnauld le Charlier de Gerson, mort le 14 septembre 1404. » Cette mention est empruntée

(1) *Opera Gersonii*, Edit. Anvers 1706, t. III, 806 à 842 passim.

(2) Fragment d'une lettre d'Elisabeth, *Bibl. Nat.*, mss. Fr. 990, f° 98, reproduite plus loin, déjà publiée par M. Vert, dans le *Gersoniana*, p. 104, petit volume qui contient, ainsi que les *Etudes historiques et critiques sur l'Imitation*, de fort curieuses pages sur la famille de Gerson, souvent citées et consultées ici.

au précieux manuscrit de Dom Chastelain sur les sépultures de l'illustre abbatiale : « Devant la porte méridionale par où on monte au tombeau (de Saint-Remy), lit-on en ce recueil, on voit la tombe d'un vénérable prêtre nommé Eustache qui avoit fait décorer l'ancienne châsse... assez près est celle d'Ade de Ventelay, décédée en 1270, et celle de Arnoul le charlier de Gerson ; vers le même endroit est inhumé Thierry de Raunay phisicien c'est-à-dire médecin du roy Philippe-le-Bel. » Confirmant ce passage dans ses preuves, D. Chastelain donne le texte de l'inscription gravée sur une pierre au côté droit de l'autel du tombeau (1) :

Cy gist Arnoul le charlier
de Gerson qui trepassa
lan de grace notre seigneur
mil quatre cent et quatre
le XIVe jour du mois de
Septembre. priez pour
lame de lui. Amen

Cette épitaphe déjà presque effacée par le frottement en 1770, a disparu comme tant d'autres à la révolution, et la disposition des lieux peut seule indiquer aujourd'hui la place

(1) *Les sépultures de l'Eglise Saint-Remi de Reims*, par Prosper Tarbé, in-16, Reims, 1842, p. 20. — Manuscrit in-4° de D. Pierre Chastelain, sur *l'histoire de l'église de Saint-Remi*, à la Bibliothèque de Reims, chap. VI, p. 55, et dans les inscriptions p. 30.

de cette sépulture historique. Heureusement Jean Gerson a consigné dans l'un de ses traités un touchant souvenir de la mort de son père, qui justifie et complète la date de cette dalle, marque d'honneur que lui avait donnée les moines de Saint-Remy ; ayant pris pour texte le respect qui est dû aux enfants, *Parvulos honora*, il insistait en ces termes sur le mérite d'une bonne éducation : « J'en parle par expérience, car dans mon enfance, mon père pour m'expliquer le supplice du Christ, étendait ses bras sur la muraille dans l'attitude du crucifié et me disait : vois, mon fils, comment mourut le Dieu qui t'a créé et racheté ! Cette figure se grava dans ma mémoire avec toute la fraîcheur des premiers souvenirs et vient encore illuminer mon âme dans la vieillesse. Il fut béni de Dieu ce père si pieux, car il mourut le jour de l'Exaltation de la sainte Croix (14 septembre) et put aller au devant du Christ triomphant par l'humiliation de sa croix (1). »

La mère du chancelier, Elisabeth la Chardenière, n'eut pas moins de part à sa reconnaissance : il la représente comme une femme su-

(1) « Non enim parum refert pueros sic vel sic affici. Loquor expertus : cuidam infanti Pater effigiavit se contra parietem in modum crucifixi, dicens : Vide fili mi, quia sic fuit crucifixus, et mortuus Deus tuus qui te fecit et salvavit. Mansit hoc exemplar puero, ut habuit memoriam illa ætas, illa anima, speculum ad hunc modum mansit usque in senectam, et senium, crescens crescentibus annis. Benedictus pater iste pius, quoniam dies Exaltationis sanctæ Crucis fuit dies obitus sui, quo obviam iit Christo per Crucis humiliationem sublimiter exaltatus. » *Tractatus octavus super Magnificat. Op. Gers.* 1706, t. IV, col. 386.

périeure à sa condition par la noblesse et l'élévation de ses sentiments. Ainsi que son mari elle était d'une souche rurale depuis longtemps implantée à Gerson, car dans une charte de 1264, citée plus haut, on voit figurer comme débiteur de Guy de Machéroménil, *Poncardus dictus Chardeniers*, qui devait un cens de six deniers pour les terres qu'il tenait de ce seigneur. Ce mot *chardeniers*, la *chardenière* (que l'on a assimilé à tort à *jardinière*), peut venir de *chardonnier, chardonnière*, celui qui cultive les chardons, ou celui qui carde c'est-à-dire apprête le drap avec des chardons à foulons (1). Rien d'étonnant à ce que le métier de cardeur d'étoffes ait été exercé au XIIIe siècle dans un village agricole dont les moutons étaient déjà mentionnés au Polyptyque de Saint-Remy ; le chardon à carder procure une broche telle que le mécanisme le plus ingénieux n'a pu même en notre siècle, lui faire concurrence : c'est la France qui produit le plus grand nombre de ces chardons, et aujourd'hui encore plus de vingt-cinq mille hectares sont consacrés à sa culture (2).

(1) *Le Cabinet Historique*, t. I, cat., p. 182. — *Chronique de Champagne*, t. I, p. 82. — Voir le *Dictionnaire de Littré*, aux mots, *carde, carder, chardon, chardonner, chardonnière*. — *Glossaire de Du Cange*, aux mots *cardo, chardo, carduanarius*. — Cette interprétation a été approuvée par M. J. Quicherat, directeur de l'école des Chartes, lors de la réunion des sociétés savantes à la Sorbonne, et un estampage de l'épitaphe d'Elisabeth a été recueilli par lui pour les collections de l'Ecole des Chartes, à titre de document paléographique et linguistique (22 avril 1881).

(2) Voir un article du *Courrier des Ardennes* du 11 mai 1881 sur la culture et l'emploi du chardon à carder.

Quoi qu'il en soit de sa profession ou de celle de ses parents, Elisabeth qui mit au monde douze enfants, chose remarquable puisque son épitaphe lui en fait gloire, n'eut pas moins d'intelligence que de fécondité. Voici le portrait qu'en trace le chancelier dans une lettre à son frère Nicolas : « Tu te souviens, lui dit-il, de la miséricorde de Dieu qui s'est incarnée dans notre mère, elle dont les vœux ardents étaient pour toi avant ta naissance ceux d'Anne pour Samuel. Après t'avoir mis au monde, elle t'éleva et t'engendra de nouveau par des larmes continuelles : n'oublie pas les lettres qu'elle t'écrivit pour t'instruire, et qui la font telle à ton égard que fut la mère de saint Augustin. Prie pour elle à ton tour (1). » Lorsque Jean Gerson exhorta ses sœurs à ne point se marier, il ajoutait avec tendresse : « Je requierre en surplus pardon aus preudes femmes mariées, singulièrement a ma trés chiere et trés amée Mère, se maintenant ou par avant je parle de mariage ou de dames mariées plus durement... et proteste que de bonnes et preudes femmes, qui loyallement et chastement se maintiennent en mariage, je n'ay entencion de parler en blasme ou deshonneur aucunement. » Ailleurs,

(1) « Noli oblivisci misericordiam Dei in Progenitoribus nostris et germanis sororibus, in matre præsertim, quæ ineffabilibus votis, etiam ante tui conceptum, te talem aliquem a Domino quæsivit, velut Anna altera Samuëlem. Deinde natum et adultum jugibus fere lachrymis in hoc te statu (sicut pie sentio) pergenuit. Meministi, ut opinor, litterarum, quæ super hoc præbent judicium, et quo alteram Augustini Matrem repræsentant erga te. Reddes ei vicem orationum tuarum. » *Oper. Gers.* 1706, t. III, col. 744.

il décrivait la joie d'une famille telle que sa mère avait élevé la sienne : « Bien m'est avis que gens mariez, quand ils ont enffans beaus et sains et bien enclins à bonnes meurs et disciplines, et que ils ont chevance souffisamment pour les aydier continuellement, en ont grant joye et consolation. »

C'est encore cette pensée de filiale affection que le chancelier exprimait en tête de son dialogue spirituel avec ses sœurs, en leur rappelant « la sainte institucion de nos bons pere et mere qui sont tres passez de ce monde par belle fin, en la miséricorde de Dieu (1). » Il y a une trop frappante analogie entre cette expression *trespasser de ce monde par belle fin*, et ce vers de l'épitaphe d'Elisabeth *Qui fin bel eut et vie entière*, pour ne pas attribuer à Jean Gerson lui-même les vers rimés qui marquaient la tombe de sa mère dans le cimetière de Barby devant la porte de la chapelle Saint-Nicolas. Le chancelier aima toujours la poésie ; on lui attribue les légendes de la danse macabre qui décorait le charnier des Innocents (2) ; quoi de plus naturel qu'à son retour de Bruges, qui coïncidait avec la mort d'Elisabeth, il ait consacré à cette chère mémoire une inscription dans l'idiome de sa jeunesse ? Du reste il se plut à se consoler lui-même en consolant les

(1) *Ibid*, col. 836 et 805.

(2) *Le chancelier Gerson poëte, son œuvre* par l'abbé V. Dufour, dans le *Bibliophile Français*, juillet 1873, t. VII, 7. — *La Dance Macabre des SS. Innocents* par le même, in-16, Paris, 1874, p. 86 et suiv. — Mss. des œuvres de Gerson, Bibl. Nat., Fr. 25,550.

autres par deux traités trop peu connus, sur la *mort de nos parents ou de nos amis* qui portent l'empreinte de son âme aimante et dévouée au-delà du tombeau (1).

Il nous reste, pour juger la mère de Gerson, le texte authentique de l'une des lettres qu'elle écrivait à ses enfants vers 1396, transcrite dans un recueil d'œuvres spirituelles, conservée aux manuscrits de la Bibliothèque nationale. Cette pièce, qui participa à la célébrité des productions françaises du chancelier, mérite d'être lue en entier comme un vrai document de notre vieille langue et de nos vieilles mœurs (2).

« Mes doulx enfans de mon cuer, vostre mère vous salue, vostre celle qui tant doulcement vous nourry, celle qui, après la douleur de vous porter et l'angoisse de vous enfanter, vous tous jours jusques à cy, si tendrement ame, celle mère qui souvent s'effource de vous enfanter en Dieu par pleurs et lermes et continuelles oroisons, affin que vous ayez le doulx Jhésus avec vous, par sa grâce, en votre cuer. Je vostre celle mère maintenant vous appelle, mes deux chiers enfans ; et car je ne puis par parolles, par ces escrips je vous araigne. Je vous pry, escoutez moy, ne clouez point vos oreilles aux parolles de celle qui souvent a ouy paciemment les cris et brais de vostre enfance.

« Escoutez doncques, entendez et retenez l'enseignement premiez de vostre mere tele que dit est : c'est que vous doubtez et amez Dieu de toute vostre amour et de toute vostre pensée, et telement, que pour

(1) *Tractatus de consolatione mortis parentum et amicorum*, en neuf considérations. *Opera Gersonii*, Paris, 1606, t. IV, p. 770 à 783. — Le deuil de saint Augustin à la mort de sa mère y est dépeint en termes si expressifs qu'il semble que Gerson pleure sa propre mère : « Facile sciri potest dictas lachrymas dulces fuisse et temperatas, devotæ quoque orationi permixtas. » p. 778.— Gerson était revenu de Bruges dans le cours de l'année 1401, rappelé peut-être par la mort de sa mère, car il prêcha à Saint-Germain de Paris le 8 décembre suivant. *Essais sur les sermons de Gerson*, par l'abbé Bourret, p. 21.

(2) *Bibl. Nat.* mss, F. Fr. 990, pet. in-4° relié veau rouge, avec les armes de France sur le plat, écriture gothique des premières années du XVe siècle.

riens vous ne consentiez à peschié, c'est-à-dire que vous ne faciez chose qui soit contre aucuns de ces commandemens. Soyez purs et nez de corps et d'ame, comme il affiert à enfans qui veulent estre d'Eglisz et a enfans qui ont telz exemples de bien vivre en leurs huict autres frères et seurs. Et car je tiens souvent que vous povez ouïr bons enseignemens telz, où vous estes, tant de vostre frère, comme d'ailleurs, je me passe à tant de cecy, en vous affermant que mieulx me seroit désirer et veoir vostre mort corporelle, que vous veoir vivre et durer en l'ordure de pechié mortel.

« Mes doulx enfans, pensez souvent que vous soyez de couste moye que vous me veiez et oyez parler, et faictes aussi en la présence de Dieu, quand vous serez seuls, comme se vous estiez prouchains de moy et que je vous regardasse. Mais aussy, à moy vostre mère, rendez le samblable de ce que je vous faiz: c'est que vous priez songneusement, dévotement et ardemment pour moy ceste qui souvent pleure et gemist à Dieu pour vous. Trop seriez desnaturels que Dieu ne veuille, se vous m'oubliez, qui tellement vous ay jusques à cy et auray, tant que Dieu plaira, en mémoire et souvenance. Pensez à mon ancienneté et à mon grant et espoventable besoing que j'ay et auray au desrain point de la mort, et l'orreur et la paour que j'ay que ma pénitence ne soit mie souffisamment faicte quand je trespasseray. Mettez devant les yeulx de votre pensée que vous me voyez vostre mère ou lit de la mort, vous tendre les mains joinctes, prier et requérir que vous me secouriez envers Dieu par oroisons et bonnes euvres. Se en cest estat estoye, et si seray-je quant Dieu vouldra, vous mesmes deux enfans, pourrez-vous estre si deurs et si descongnoissans, que vous ne me secouriez selon votre povoir? Certes, je crois que nenni aincoys vous efforcerez en toutes guises de aidier ma povre âme, à ce desrain et souverain besoing, par toutes bonnes oroisons et dévocions. Or pensez doncques souvent vivement et parfondement que en cest estat vous me regardiez et m'aidiez à secourir, tant qu'il est temps et que vous le povez faire, car avant se fait bon pourveoir. Priez songneusement à Dieu qu'il me pardonne mes meffais et quil me reçoive en sa glorieuse compaignie, et que là je vous puisse veoir. Amen.

« Chiers enfans, souviengne-vous aussi de vostre bon père, avec lequel seul j'ay vescu tant longuement et d'un accort, et qui tant de paine a pris tous jours pour vous avancier au service de Dieu. Prenez en exemple vos bonnes seurs et priez pour elles dévotement, car elles ne vous oublient point. Priez aussy pour vos deux autres grans frères, et faictes que celluy avec lequel vous estes se loue tous jours de vous comme il s'en loue maintenant, de quoy j'ay tèle joye que je ne la vous sauroye dire, et du contraire je auroye courroux presques jusques à la mort. Et quant vous aurez temps et lieu, au moins chascune sepmaine une foiz, lisiez ces lectres bien actrait et pensant meurement : et vous metez en oroisons et bonnes pensées envers Dieu en vostre secret, et vous efforciez de vaincre et surmonter toutes mauvaises temptacions du monde, de la char et de l'ennemy.

« Et le benoist Créateur et Sauveur qui vous a faict venir au monde par mon moyen, vous doint selon vostre désir, puissance, congnoissance, grâce et voulenté de le servir et acomplir ce que je, vostre mère en lermes et en soupirs, vous faiz escrire maintenant par la main de Poncete vostre seur, affin que vous ayez remembrance de moy, vostre ancienne et fleble mère, et que jeunesse la fole ne vous face oublier Dieu et moy et vous mesmes. Escript à Gerson (1).

Ce texte entièrement transcrit sur un manuscrit du xve siècle, offre tous les caractères de l'authenticité ; c'est une pièce isolée, comprise au milieu d'œuvres du chancelier, le *livre de contemplacion*, la *science de bien mourir*, et divers autres traités analogues de spiritualité. Cette lettre de la mère de Gerson aura paru si touchante, qu'elle prit naturellement place parmi les productions de son fils, comme pour offrir le plus parfait miroir de son éducation.

§ 2. — L'ENFANCE ET LE NOM DU CHANCELIER

Les plus anciens auteurs qui ont écrit la vie de Gerson racontent qu'il naquit après une assez longue stérilité de sa mère, *post lacrymas et assiduas orationes Deo fusas* (2), et lui-même, en

(1) Certifié conforme au texte de la Bibl. Nat., anc. 7,308 fr. 990, f° 98. *Le Directeur du Cabinet historique*, Louis PARIS (1873). Dès 1848, M. Paulin Paris appréciait ainsi cette lettre : « Quoique purement ascétique, elle est un chef-d'œuvre d'onction, de pureté, de bonté... Je me retiens de la publier pour laisser à d'autres ce plaisir... Elle prouve que la mère de Gerson étoit une femme dont l'éducation avoit été très-cultivée. » *Les Manuscrits fr. de la Bibl. du Roi*, in-8, Techener, 1848, t. VII. p. 410.

(2) *Vita Joannis Gersonii* par Richer, en tête de l'Edit. Paris., 1606 — dans l'*Hist. du Collége de Navarre*, in-4°, 1677, on lit : « Arnulphum et Elizabeth, suis a Deo precibus prolem exorasse traditum est. » p. 480.

des vers charmants, a rappelé que sa naissance et son baptême eurent lieu le 14 décembre 1363. Voici comment il célébrait le double événement dans une épître adressée à Gérard Machet :

« Pars animæ, Gerarde, meæ, doctissime salve.
Finis et initii do monimenta mei.
Fausta dies rutilat tibi consecrata Nicasi,
Et tibi, virgo soror martyr et Eutropia,
Luce sub hac mundo natum me, denuo natum
Fons sacer ex utero protulit Ecclesiæ.
Annus erat Domini millesimus, adde trecentos
Sexaginta tres ; tunc data vita triplex.
Iræ vita prior fuit ; iram gratia dempsit,
Vivificans animam consociansque Deo.
Tertia vita, licet datur in spe, vita perennis.»

« La meilleure part de mon âme, docte Gérard, salut. Je t'adresse l'enseignement de mon origine et de ma fin : le jour heureux qui brille consacré à Saint Nicaise et à la vierge sa seur, la martyre Eutropie, fut celui dont la lumière éclaira ma naissance ; ce fut aussi celui où je fus porté du sein de ma mère aux fonts sacrés de l'église. En cette date de l'année 1363, j'ai reçu une triple vie : d'abord celle que la faute originelle expose au courroux de Dieu, puis celle de la grâce qui apaise la colère, vivifie l'âme et l'associe à Dieu ; enfin la troisième vie, qui me fut donnée en espérance, fut la vie éternelle. »

Le fils aîné d'Arnaut ne reçut qu'un nom au baptême, usage alors universel, celui de Jean, nom doublement sacré puisqu'il le plaçait sous le patronage des deux saints dont le culte à l'église de Barby paraît avoir été jadis simultané : on voit en effet les images de saint Jean-Baptiste et de saint Jean-l'Evangéliste à l'autel et au portail dans les sculptures du XVIe siècle. Deux autres fils d'Arnaut s'appelèrent aussi Jean, sans qu'on prît garde de distinguer autrement trois enfants placés sous ce populaire vocable. Le chancelier retint la poésie de ce nom où il vit

une allusion à la grâce, de même qu'il se sentit destiné à une vie militante ici-bas, par le surnom qu'il empruntait à son village natal (1) :

« Gratia nomen ei, cognomem et advena fecit. »

Dans son testament mystique qu'il composa en 1428, il se plaisait à répéter :

« Gratia, cui nomen confert insigne Joannes,
Advena cognomen Gerson habere dedit.
Scire velit si posteritas, quo tempore natus
Quoque renatus sit calculus iste docet.
Mille quater centum viginti quatuor annos,
Quatuor adjiciens dinumera Domini,
Sitque decembris lux mensis bisseptima, sextus
Et sexagenus inchoat annus ei. » (2)

« La grâce divine m'est conférée par l'insigne nom de *Jean*, et mon surnom de *Gerson* me rend étranger ici-bas. Si la postérité veut savoir la date de ma naissance et de mon baptême, en voici le calcul : en l'an 1428, le 14e jour de décembre, je commence ma soixante-sixième année. »

Le nom du lieu natal, par cette bizarre coïncidence, exerça une profonde impression sur l'esprit du chancelier, car on le trouve pénétré

(1) « Ego peregrinus et advena, sic enim Gerson interpretatum significat. » Lettre de Gerson à son frère le Célestin de Lyon, *Opera Gersonii*, 1606, p. 12 de la Vie qui est en tête. — Quant à son patron, Gerson semble avoir invoqué les deux saints Jean, *uterque Joannes*, comme il les désigne dans son testament. *Oper. Gers.*, 1706, t. III, col. 767. Son sermon français sur la Nativité de Saint-Jean-Baptiste, III, 1596.

(2) *Opera Gersonii*, 1706, t. III, col. 765. — Dans cette pièce, il donne cette description fort exacte de son pays :

Bassa patet platea, Baptismi proxima fonti,
Rivus ibi, recolens funde preces domino.

C'est bien la plaine basse de l'Aisne arrosée par le Bourgeron que Gerson se rappelait.

du sens mystique de *Gerson* à toutes les époques de sa vie. Il prèchait un jour sur le texte favori, *Obsecro vos tanquam advenas et peregrinos:* « Pèlerins voire sommes-nous, disait-il, hors mis de nostre cité, de nostre païs, de nostre héritage, de nostre finable félicité, ou désert de ce présent monde, en la valée de plours, en la region de povreté. » Se souvenant peut-être des calamités de son village et de sa famille, il ajoutait : « Nous n'avons icy point de cité permanant, nous tendons a cele qui est advenir, c'est la cité des Cieulx, le païs de seurté. » Enfin il commentait son surnom allégorique par les figures des patriarches : « En ce que nous disons que nostre Père est ès Cieulx, nous devons incontinent penser que nous sommes en estrange contrée.... Moyse en figure de ce imposa à son premier enfant le nom de *Gersan*, qui vault autant comme Pèlerin (1). » Le souvenir du coin de terre où il avait vu le jour restait ineffaçable dans sa mémoire.

De même, dans la fondation d'un anniversaire et de sa sépulture qu'il traita le 21 octobre 1428 avec le chapitre de Saint-Paul de Lyon, Jean Gerson s'intitula « professeur en théologie, chancelier de Paris et prêtre du diocèse de Reims, où il naquit au monde et renaquit au Christ le lendemain de sainte Lucie, jour de la fête solennelle de saint Nicaise, évêque de Reims (2). »

(1) *Opera Gers*, 1706, t. III, col. 1598.

(2) «....Venerabili Magistro et domino Joanni de Gerson, sacræ Theologiæ Professori et Cancellario Parisiensi et sacerdoti Rhemensis

Il semble qu'en approchant du tombeau, le vieillard repassait en sa mémoire tous les souvenirs de son origine et de son enfance ; il avait déjà noté dans son Traité sur la pureté du cœur, cette scène naïve de sa première éducation : « J'étais encore à l'âge le plus tendre, dit-il, que déjà mes pieux parents m'exhortaient à m'agenouiller pour demander à Dieu, les mains jointes, tout ce que je pouvais désirer alors, des pommes ou des noix, et quand j'élevais ainsi ma prière au ciel, la main de mes parents faisait tomber devant moi l'objet de mes désirs du haut de la cheminée ou du grenier, et leur voix s'unissant à ma joie, me donnait ensuite cette leçon : voyez, fils chéri, combien il est bon de prier Dieu dont la Providence vient répandre sur nous ses bienfaits sitôt que nous les demandons (1). » Cet aperçu des mœurs pieuses qui formèrent en Gerson un chrétien, indique suffisamment la pureté de ses premières impressions, et montre la durable influence de l'éducation reçue au foyer paternel.

diœcesis, anniversarium panis et vini perpetuum more solito, per nos annuatim in dicta Ecclesia faciendum et celebrandum die XIV decembris, in crastina sanctæ Luciæ : qua die festum est celebre sancti Nicasii Rhemensis Episcopi, et in tali natus est mundo et renatus Christo prædictus Ioannes, ut dicit. » *Opera Gersonii*, 1606, t. I., p. 13 de la Vie.

(1) « Vivit ille, cui adhuc puerulo, suadebant pii parentes, ut si poma, si nuces, vel cetera talia habere vellet, genuflecteret, et illa a Domino deo elevatis peteret manibus. At vero puero ita facienti projiciebantur hæc ab alto loco, ut puta a camino vel solario, applaudentibus quasi, et congaudentibus puero ipsis parentibus, et dicentibus : vides, dilecte fili, quam bonum est orare Dominum Deum, qui talia confert orantibus. » *Tractatus de simplificatione cordis, Opera Gersonii*, t. III, col. 463.

Comment cette nature douce et sans doute précoce fût-elle initiée à la science, à quel âge et par quels maîtres ? Nous l'ignorons, car ce n'est qu'en 1377 qu'il figure parmi les Artiens, *artistæ*, du collége de Navarre à Paris. Jusque-là il dut travailler soit au prieuré de Rethel, soit chez les Bénédictins de Saint-Remy, ses protecteurs naturels, mais il n'y a sur ce point que des conjectures en dehors de l'assertion de D. Marlot, qui est d'ailleurs formelle quoique sans preuves à l'appui : « Jean Carlier, dit-il, étudia d'abord à Reims, et y fut admis aux ordres sacrés. » Gerson a lui-même justifié cette tradition, en citant dans sa harangue au roi en 1405, un souvenir du prélat qui le reçut dans les rangs du clergé, où affluaient alors toutes les intelligences d'élite : il y cite en effet *l'archevesque de Rheims qui me donna couronne*, ce qui établit clairement qu'il reçut la tonsure des mains de l'ordinaire, évidemment à Reims (1). Ce fut vraisemblablement Richard Picque (1375-1389), le consécrateur de Charles VI, qui admit le futur chancelier de Paris aux prémices du sacerdoce avant son départ pour l'université.

L'aîné des fils d'Arnaut le Charlier accomplissait sa quatorzième année, quand il fut inscrit en 1377 au collége de Navarre, entre *Laurentius*

(1) *Marlot latin*, t. II, p. 695. « Remis Iohannes Carlier primum studuit, ubi et sacris est ordinibus initiatus.» — *Harangue à Charles VI en 1405*, texte français, in-18°, Paris, 1524. p. 31. Ce passage est ainsi traduit dans l'édition latine : « Archiepiscopus Rhemensis qui me ordinavit, dictam jam dedit responsionem cuidam Franciæ domino : Nec excusati sunt rhemenses consiliarii, qui loco et tempore veritatem per fictionem subticent.» *Opera Gersonii*, 1606, t. IV, col. 808.

Guilleti, *magister artistarum* et *Ioannes de Belvaco*, *hospes*, sous le nom de *Ioannes Charlerii* (sous-entendu *filius*). L'année suivante, il figure encore dans la liste des Artiens, mais il y est appelé *Ioannes de Gersono* ; en 1382, il apparaît parmi les théologiens sous ce nom qui lui est définitivement acquis, et sous lequel, dix ans plus tard (1392), il fut proclamé à l'âge de vingt-neuf ans, maître en Théologie. « Ainsi, dit Richer, dès qu'il eut annoncé, selon les règles universitaires, son nom et sa patrie, il arriva (ce qui avait eu lieu pour Robert de Sorbon et tant d'autres) que les compagnons de sa tribu le désignèrent pour toujours du nom de son village natal. » Ce nom fut écrit en latin *Gerso*, *Gersonius*, *J. de Gersonio*, *J. de Gersonno*, et en français, *Gerson* ou *Jarson*, forme vicieuse que Du Pin attribue à la prononciation vulgaire. Telle est l'origine et la forme du surnom qui désigna les fils d'Arnaut le Charlier et nous transmit ainsi un impérissable souvenir de leur petit village (1).

L'asile qu'ils trouvèrent au collége de Navarre leur fut ouvert à titre de Champenois, suivant le testament de la reine Jeanne sa fondatrice, et leur départ de Reims s'explique par l'abandon

(1) *Hist. Colleg. Navar., p. 90 à 97.* — *Du Pin*, t. I, p. XXXIV. — *Richer*, t. I, p. 1. — *Dictionnaire des noms et surnoms latins de l'Hist. litt. du moyen-âge*, par A. Franklin, Didot, 1875, p. 138. Cet auteur attribue à tort à Gerson les évêchés du Puy et de Cambrai. — Une tradition prétend que Gerson adopta ce nom pour se distinguer de l'un de ses condisciples du collège de Navarre nommé *Carlerius* ; l'un des contemporains de Gerson fut en effet *Ægidius Carlerius*, professeur et doyen de Cambrai, mort en 1472, mais il ne fut pas élève de Navarre en même temps que lui. *Launoi, op. citato*, p. 580.

où languissaient alors les écoles rémoises : «Le siège des Papes en Avignon, dit D. Marlot, et l'agréable séjour de Paris, où les lettres florissaient à merveille sous les règnes de Charles V et Charles VI, ont grandement affoibli nos escholes, les originaires de chacun païs, quittant alors leur propre patrie pour paroistre sur le théâtre de cette cité capitale, alléchés par les récompenses qui servent d'aliments aux bons esprits (1). » Rien n'indique que Gerson et ses frères aient profité soit de la fondation de Gautier de Launoy, établie en 1290 pour les écoliers pauvres du Rethélois, soit des bourses du Portien ou de celles de la Sorbonne. Quant au collége de Reims à Paris, il ne fut commencé qu'en 1399, et le Pouillé de Bauny attribue au chancelier une part dans son premier développement en 1414.

§ 3. — LES FRÈRES ET SŒURS DU CHANCELIER GERSON

Gerson n'a pas eu moins de sollicitude pour ses onze frères et sœurs qu'il n'en témoigna pour

(1) *Marlot français*, t. IV, p. 328. — Le collège de Navarre se recrutait en Champagne : «Scholares tam in grammatica et logica quam in theologia de terra Campaniæ, assumantur.» *Hist. Univ. Paris*, Du Boulay, t. IV, p. 90. — Toutefois Gerson, avant d'y être inscrit en 1377 comme *Artista*, avait étudié dans son pays les éléments et la grammaire, car il remarquait lui-même plus tard dans un panégyrique de Saint Louis, que les écoliers arrivaient avant cette époque déjà formés : «Erudiri habent in suis primitivis et grammaticalibus, qui nuper nonnisi talibus imbuti advenire consueverant. » *Op. Gers.*, 1606, t. II, col. 762.

ses parents ; il la considérait comme une compensation des sacrifices qu'il avait occasionnés à leur détriment : «Raison veult, écrivait-il à ses sœurs, que ou prouffit vous y participiez. Nos bons parents vouloient dire que quand le premier des enffans se porte bien, les autres en sont communément meillieurs, et me dois plus efforcier a estre tel que vous soye a prouffit et à nos autres trois frères aussi qui sont de religion et à celle qui est loyée par mariage.» Il a laissé sur chacun d'eux des renseignements qui font revivre tous les membres de cette belle lignée d'Arnaut et d'Elisabeth :

« Dotavit Deus hos bissena prole, puellæ
  Septenæ numero, quinque fuere mares.
Primus theologus, monachi tres, mortuus alter
  Infans, et nupsit filia sola viro.
Frater Petre, rapit te mors, et te soror, Agnes,
  Infantes, vivit purus uterque Deo.
Ægra, Jabina soror, vivens mala sustinuisti,
  Jugiter hinc moriens reddita dona capis.
Chara soror, Raulina, vale, quæ commeruisti
  Consors esse Jesu, cujus eras famula.
Hospita pauperibus et mystica Martha fuisti
  Te vocat inde Jesus, tu benedicta veni (1).
Tempora complesti consummatus cito multa,
  Fratris cordis amor tu, Nicolæ mei.
Cœlos credo equidem tu cœlestinus adisti ;
  Cœlica semper amans, dùm peregrinus eras.
Sors lugenda manet nobis quos vita superstes
  Septem servat adhuc torquet et exilio.

(1) Ce distique est relatif à Rauline dont il complète l'éloge. L'Ecuy et M. Vert y ont vu à tort les noms de deux autres sœurs : Marthe et Benoite ; en effet Gerson énumère ses cinq frères ou sœurs déjà morts : Pierre, Agnès, Jabine, Rauline et Nicolas, chiffre qui réduit à sept les enfants survivants.

Monice, cur quereris fratrem tibi morte perisse?
An tua sit prudens ista querela vide ?

. . . .

Te minus hinc miror Raulinam flere sororem,
Assiduis quæ te fovet in obsequiis.

. . . .

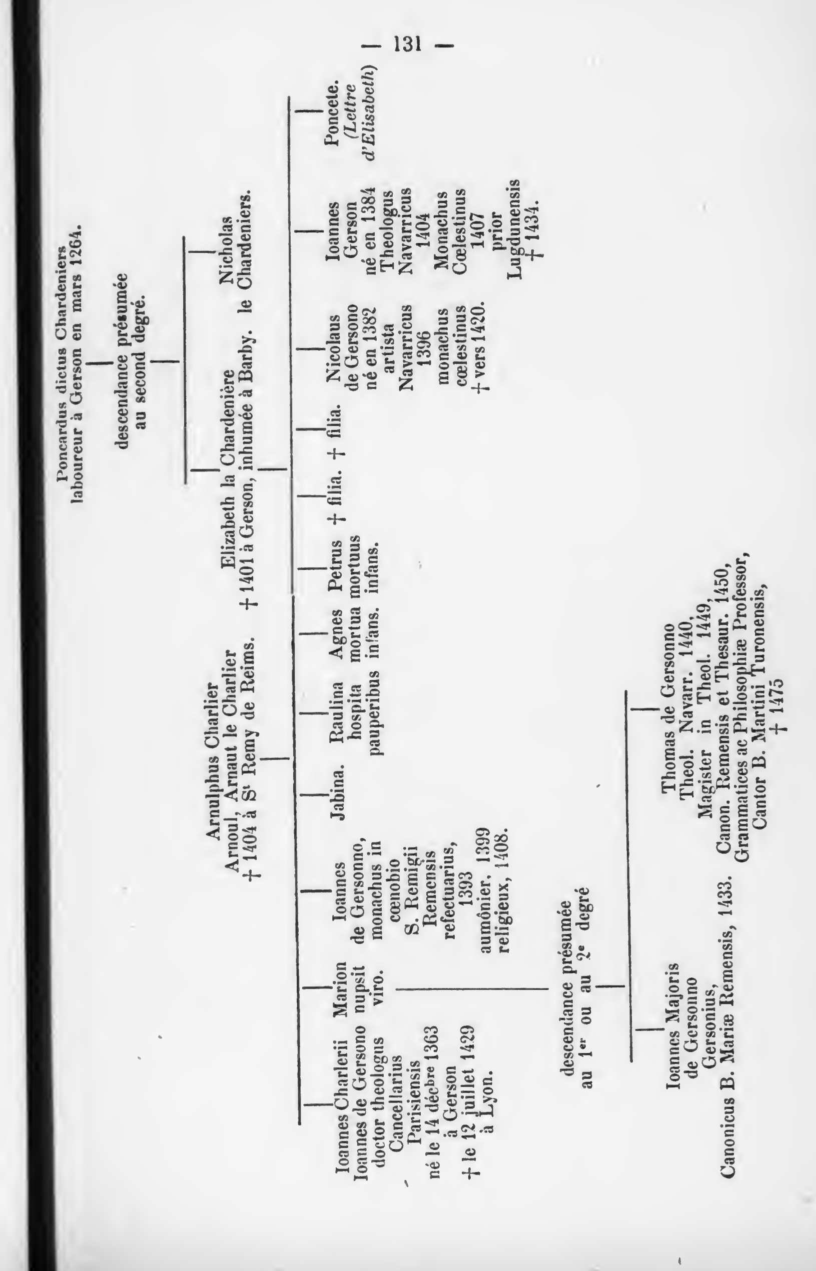
Fraternalis amor dedit hanc mortem, quia peste
Dum fovet infectos contagione perit.

. . . .

Tendimus ad patriam suspiramusque gementes,
Quam Raulina soror, quam Nicolaus habet. »

« Nos parents ont eu douze enfants : sept filles et cinq fils. L'aîné des fils est théologien, trois sont moines, et le cinquième est mort enfant; une seule fille s'est mariée. Mon frère Pierre et toi, ma sœur Agnès, enlevés par la mort au berceau, vous vivez dans votre innocence au sein de Dieu. Ma sœur Jabine, de tristes maux t'ont rendu la vie amère, en mourant tu jouis éternellement des vertus que tu as pratiquées. Sœur bien aimée, Rauline, adieu, tu as mérité la société du Christ dont tu t'étais faite la servante ; comme la mystique Marthe, tu as été l'hôtesse des pauvres, et Jésus t'a appelée du milieu de ces soins en bénissant ta venue. Et toi, Nicolas, frère chéri de mon âme, tu as vécu beaucoup en de courtes années ; j'en ai l'assurance, tu as gagné les cieux ayant fait profession d'y tendre, car tu levais constamment les yeux en haut durant ton pèlerinage terrestre. Voici les pertes cruelles que nous avons éprouvées, nous sept qui survivons et gémissons dans ce lieu d'exil : ô Monicus, mon frère, pourquoi pleurer si amèrement Nicolas ? Est-il prudent de tant se plaindre?... Je m'étonne que tu verses moins de larmes sur le trépas de Rauline, cette pieuse sœur qui t'entoura de tant de soins... C'est l'amour de ses frères qui occasionna cette mort, car il périt atteint de la contagion des pestiférés qu'il soignait... Marchons vers la patrie, aspirons à ce bonheur que possèdent notre sœur Rauline et notre frère Nicolas. »

Cette pièce donne les noms de trois des frères et de trois des sœurs du chancelier, mais d'autres détails permettent de compléter ainsi cette curieuse généalogie :



Ce tableau authentique en ce qui concerne les parents du chancelier et ses proches, n'offre que des hypothèses sur les liens qui leur rattacheraient un aïeul Chardeniers en 1264, et deux neveux ou petits-neveux, chanoines et trésoriers de Notre-Dame de Reims au xve siècle. Il reste à commenter les données historiques qui permettent de restituer en quelque sorte la physionomie de cette famille rurale, grandie et illustrée par la science de plusieurs de ses membres.

§ 4. — LES SIX SŒURS DE GERSON.

Les sœurs du chancelier furent les confidentes de son génie, ses correspondantes et ses élèves; l'une d'elles, Agnès, mourut dans l'enfance, et les autres vécurent à Gerson avec leurs parents jusqu'à la mort d'Elisabeth, suivant ce que leur écrivait leur aîné : « Vous, mes six suers, demourez ades ensamble... et ainsi le voules faire et accomplir, plus grande léesse je ne pourroye avoir, ne meilleur nouvelle de vous. » Dans ce traité, *enhortant à prendre l'état de virginité plus que de mariage*, Gerson leur traçait une peinture naïve mais très vraie des misères de l'existence des gens mariés, de leur condition. Après avoir dépeint le mari buveur et joueur de dés, le mari avare, le mari *noyseux et ryoteus*, le mari maladif, Gerson reconnaît qu'il arrive que « le mary soit bon, soit sain, soit bon gaigneur », mais en ces mauvais jours

de la guerre de Cent ans, il y a des calamités qui détournent des entreprises les mieux conçues: « Si aviengnent souvent griefves aventures par lesquelles il pert sa chevanse, ou par stérilité de terre, et deffault de blés et de vin, et par mortalité de bestes et de chevalx, ou par perissement de marchandises, s'il s'en entremet ; il ajoutait ce souvenir de la mort de son beau-frère et du veuvage de sa sœur aînée : « Que dirons-nous des iosnes mariées, qui ou premier temps de leurs mariages pardent leur maris... ceste aventure doleureuse est avenue a la plus agiée de vous, mes seurs, de qui n'agueres est mort le mari, conbien quel fut moult iosne, et bien samblant avoir bonne complexion pour longuement vivre : et icy je diray familierement ce que m'avint, quant j'oy premierement sa mort, après ce que je eu prié pour luy, car je l'amoye bien : incontinent une liesse espirituelle me survint ce que je n'avoye point autrefois acoustumé à la mort d'autrui ; et la cause fust... que ma ditte sueur année ne seroit point séparée de vostre compaignie. » Rien n'indique quel fut le mari de cette veuve, appelée Marion dans le fragment cité plus haut de la lettre d'Arnaut, ni combien d'enfants elle eut de ce mariage qui fut la seule union de sa vie; toutefois il ne serait point invraisemblable de penser qu'elle fut la mère ou la grand'mère de deux personnages qui perpétuèrent le nom de Gerson : *Iohannes Majoris de Gersonno*, chanoine de Reims en 1433, et *Thomas de Gersonno*, en qui la tradition vit un neveu du chancelier. Dans cette hypo-

thèse, Marion aurait épousé le maieur ou maire de Gerson, et son fils, appelé Jean comme son oncle, aurait pu se nommer ainsi : *Jean (fils du) maire de Gerson*. En tous cas, l'aînée des filles d'Elisabeth ne songea point à convoler en secondes noces et se plut à reprendre la vie commune avec sa famille, « ce qui estoit, remarque le chancelier, chose peu trouvée en autres personnes femmes mariées et de tel aage. »

Ce fut donc à cette sorte de communauté que le grand docteur, homme pratique et excellent, traçait en sept préceptes un règlement de vie, qu'il faut lire en son entier pour bien comprendre les mœurs des familles rurales à cette époque : « Je vous diray, écrivait-il vers 1395, sept enseignemens :

Le premier : que vous seres en vestures et en maintien sans ponpes et sans orgueil, et sans joliveté et sans excez, garder toudis souffisante honesteté.

Secondement : que vous dites vos Heures et autres Oroisons a certainnes heures ordonnées, comme au matin, a tierce, et a vespres, et au couchier ; que vous oyés Messe le plus souvent que faire se pourra, par especial les Festes commandées, car a ce estes vous obligées : le demourant du temps vous labourerés diligenment, non pas tant pour acquérir richesses, comme pour eschuer oyseuse et peresse et fetardie, qui sont meres et causes de tous maulx, comme nous le pouvons veoir es filles qui sont en ces cités sans labourer.

Tiercement : vivés le plus sobrement que vous porrez bonnement, et par special que vous ne buvés point de vin sans eaue, grans foison, et ne vous remplissez point de viande trop largement, et ne mangés espices et aulx et teles viandes qui engendres mauvaises chaleurs et perilleux esmovemens.

Quartement : mettez painne de vous confesser souvent, comme chascune semaine, ou chascune grant Feste, car confession est une chose qui moult plait à Dieu, et moult retrait de pechier, et recevés selond vostre devocion, le vray pain Divin qui nourrit l'âme, c'est assavoir le corps Nostre Seigneur.

Quintement : aiés bonne pais ensamble, bonne amour, et vous enhorter a bien faire l'une à l'autre ; maintenant ensemble, aucunefoys a part deux et deux, ou ainsy, et vous gardez sus toutes rien de mesdire d'autruy, ou d'avoir haine contre personne quelconques, et que la plus grande soit comme la plus petite, et supportés l'une l'autre comme bonnes suers doyvent faire, et servés de bon ceur à vos pere et mere, car en ce aurés vous bon louyer.

Sixtement : gardes vous diligenment de non parler a homme estrange, fors en publique, et veans oyans les autres, et le mains souvent que vous porrez, et ne vous chaille d'aler a dances et autres dols esbatemens, ou plus de folie y a que de bien.

Septimement : quant au surplus, je auroye très grand plaisir, et vous seroit chose très profitable, que vous peussiés aprendre à lire roumant, car je vous bailleroie livres de devotion, et si vous escriproie très souvent a moult grant joye et grand plaisir. »

Ce dernier vœu fut assurément entendu par les six sœurs, qui apprirent à lire et reçurent de leur frère de longues et fréquentes dissertations pour leur profit spirituel et temporel. (1) Au XV[e] siècle, l'état de la civilisation et la disposition intellectuelle des esprits demandaient de notables changements dans l'expression extérieure de l'enseignement religieux, et il est curieux, remarque l'abbé Bourret, de voir Gerson lui-même le constater de son vivant : « Acuns se pourront donner merveille, disait le chancelier, pourquoi de matiére haulte comme est parler de la vie contemplative je veuil escripre en françois plus que en latin, et plus a

(1) Gerson constate plus loin, ce qui était un commencement d'instruction, que ses sœurs ont fait de grands efforts pour apprendre les Heures liturgiques : « Telle diligence en ont fait, dit-il, que elles qui sont ja assé en aage, qui sont de village et de labourage, les ont aprises, et singulierement c'est a louer en celle qui apres son mariage, les a voulu et peu apprendre : je cuyde que longuement eut esté en mariage avant que tant en eut apris. » *Ibid.*, III, 839.

femmes que aux hommes, et que ce n'est pas matiere a gens simples sans lettres. A ce je respons, que en latin ceste matiere est donnée et traittiée très excellement ès divers livres... Si peuvent avoir clercs qui scevent latin recours a tels livres, mais aultrement est des simples gens, et par especial de mes suers germaines auxquelles je vueil escripre de cette matiere et de cest estat (1).» Ce préambule indique bien la tendance de Gerson à vulgariser pour les simples gens l'enseignement moral et religieux : son but est le même, soit qu'il écrive à ses sœurs, soit qu'il instruise ses paroissiens de Saint-Jean en-Grève dont il était devenu curé vers 1401, tout en gardant sa fonction à Notre-Dame et dans l'Université. Malheureusement les œuvres populaires du chancelier n'ont pas été publiées en leur forme originale : la *Montagne de contemplacion* a été traduite en latin et divisée en 45 chapitres sous le titre *De Monte contemplationis*. Il en est de même de la Lettre sur l'emploi des jours de la semaine, dans laquelle Gerson exhortait ses sœurs à méditer le Dimanche sur la Trinité, le lundi sur les anges, le Mardi sur les prophètes et les apôtres, le mercredi sur les martyrs, le jeudi sur les confesseurs, le

(1) *Montagne de contemplacion*, Bibl. Nat., Fonds Saint-Victor, n°.517, p. 230. — Du Pin n'a pas publié en français ce traité que Richer intitulait ainsi : *Opusculum in Gallico : Tractatus de monte contemplationis, ad quinque sorores eius, in cælibatu conviventes apud Rhemos metropolim Galliæ*, t. I, p. 492. Du Pin, t. III, p. 542. Il notait aussi deux autres traités : *Ad easdem sorores, de tentationibus. — Ad easdem, de distinctione peccatorum mortalium a venialibus : Qui bien considere*, sans les reproduire.

vendredi sur la Passion de Notre-Seigneur, et le samedi sur la vierge Marie; il leur indiquait encore la manière de consacrer ces sept jours soit aux sept dons de l'Esprit saint, soit aux sept demandes du *Pater*. (1)

En voulant associer ainsi l'esprit des femmes et de tous les gens sans instruction, à la vie spirituelle religieuse, la seule vie intellectuelle alors à leur portée, Gerson s'efforçait de les préserver des périls d'une foi superstitieuse, afin de les mener directement à des résultats pratiques, c'est-à-dire à la moralité et à la vertu. La *Mendicité spirituelle* et la *Montagne de contemplacion* sont ses deux ouvrages mystiques les plus en rapport avec ce but d'éducation populaire, et tous deux sont composés pour ses sœurs : le titre du premier lui vient de ce que le chancelier considère l'âme devant Dieu, « comme povre mendiente, devant ung riche seigneur, comme malade devant son médecin (2); » le second a

(1) *Epistola ad sorores docens de quo sit cogitandum per singulos dies*, t. III, col. 602.

(2) M. Paulin Paris m'écrivait à ce sujet, le 24 juillet 1880 : « Bien des points sont encore obscurs dans l'histoire de Gerson. Ainsi il reste bien des doutes sur la langue originale de plusieurs de ses œuvres ; on les retrouve dès le XVe siècle en français et en latin, comme le livre admirable de la *Mendicité spirituelle*, lequel a tant de rapport avec le sentiment qui a produit l'*Imitation* de J.-C. » — Le *livre de la mendicité* a été imprimé en français, en 1500 par Michel Lenoir ; on en retrouve les fragments dans le *Magasin Pittoresque*, année 1855, p. 383, et dans le *Jean Gerson* de M. Thomassy, p. 152 et suiv., où se rencontrent de nombreux textes inédits du plus grand intéret. Cet érudit annonçait à la p. 161 de cet ouvrage, la prochaine publication d'une *Collection des œuvres françaises de Gerson*, qui malheureusement n'a pas vu le jour.

pour but de former à la vie contemplative sans le secours de la science théologique, « en gardant le cueur pur et net. » Distinguant la *sapience*, sorte de sagesse vulgaire, accessible à tous comme les patois populaires, de la *science*, qui est subtile, inintelligible au plus grand nombre, il dit : « Science appartient principalement à l'entendement, et sapience à l'affection... Si voiez que sapience peut estre grande sans grande congnoisance ou clère, et clère congnoissance ou science sans moult de sapience. » (2) Le chancelier en conclut que tous les fidèles ont droit à la connaissance pratique des vérités de la foi et de la morale. Ne séparant jamais ces deux termes de l'éducation, il avait soin de démontrer ensuite que *nul ne doit estre dit saige sans estre bon*, et il envisageait ainsi la vérité dans ses rapports avec la vertu, alors que tant d'autres ne la recherchaient que pour ses rapports avec l'intelligence et la froide raison. Aussi en tirait-il cette leçon, à savoir « que ainsi l'a dit Aristote, simples gens peuvent avoir félicité par croire à ce que les philozophes tesmoignent de Dieu et des Angelz, et y mectre selon ce leur pensée et affection. » Gerson qui, était né du peuple et qui restait en communication avec lui, travaillait à améliorer ses mœurs en lui recommandant ainsi une fervente observation du culte : il savait, comme le remarque M. Thomassy, que la pensée chrétienne a besoin d'expressions visibles, et que l'amour de Dieu,

(2) Bib. Nat., Fr. 7862. — *Thomassy*, Jean Gerson, p. 150 à 161.

le repentir de nos fautes, la charité pour notre prochain, se fortifient et s'accroissent par la manifestation extérieure de ces sentiments.

Ce n'était point assez de moraliser, de rehausser le niveau des âmes au point de vue religieux, le chancelier aspirait encore à grandir dans leur propre estime, à délivrer de toute sujétion morale, ces gens du peuple trop enclins par leur condition à ne rien saisir de la dignité de leur nature. Sans vouloir bouleverser les liens temporels qui les enlaçaient encore dans une servitude relative, sans prétendre leur inculquer ces notions générales d'instruction que notre époque comporte seulement avec profit, Gerson les invitait à chercher une délivrance possible et un bonheur intime : « Suers, disait-il, je vous dirai comment aucune fois Vertus s'est représentée devant les yeulx de ma pensée, tant belle tant clere, tant ferie, tant solacieuse et délicieuse que riens plus, et apres grande admiracion, je m'osay enhardir de luy demander : Dame, qui estes-vous ? que queres vous en ce lieu de tenebres, en ceste valée de pleurs ? Je suis, dit-elle, fille de Dieu, Royne, espouse, et garde et amie de tous les bons ; je suis celle qui par ma présence dechasse tout mal, et mainne tous biens. Je quiers moy hebergier avec les fils des hommes, l'âme d'élite, là les console, là je les oste puissamment de toute villainnie, servitute et de crueuse mort ; je leur donne liberté tele, comme les faire fils du souverain empereur, dignes de l'heritage paternel, c'est paradis, voir tout le monde ; je les rends

personniers de tous biens fais, soit es cieulx, soit en terre.... (1) » Que l'on rapproche ces fécondes pensées de relèvement que Gerson inspirait aux simples gens, des censures et des imprécations parfois indignées qu'il proférait contre les puissants corrompus ou vicieux, et l'on aura la claire vue de son génie, l'intelligence de son rôle de moraliste à la fois implacable et consolateur.

Une preuve curieuse de la vocation du docteur très-chrétien à l'enseignement du peuple, c'est la clarté de sa parole quand il s'adresse à lui. Les sermons inédits de Gerson, dit M. Nisard, offrent à côté d'obscurités impénétrables dans les passages qui s'adressent aux *grands clercs* une langue nette, expressive, quand il parle aux *simples gens*. Son Sermon sur la Passion intéresserait toutes les mères au redoutable mystère ; il en parle comme en présence d'Elisabeth la Chardenière : « Dévotes gens, s'écrie-t-il, s'il y a icy cueurs piteulx et qui seust oncques que c'est d'aymer, par especial de mère un filz, pance a ceste douleur de la doulce mère de Jhesus. » Il a su, conclut M. Nisard, toucher les cœurs sans affaiblir le dogme ; il a fait la part de la religion et celle de la théologie (2).

Mais si le chancelier voulait instruire ses

(1) *Dialogue spirituel de Jean Gerson avec ses sœurs*, tiré du mss. de Saint-Victor cotté 138. — *Opera Gersonii*, Du Pin, t. III, 816. — Le même volume contient traduit en latin le *Tractatus pro devotis simplicibus qualiter se in suis exercitiis discretè et cautè habere debent*, p. 605.

(2) *D. Nisard*, Hist. de la Littér. Franç., Didot, 1879, t. I, p. 283.

sœurs, il les tenait en garde contre la présomption et le dégoût des devoirs de la vie pratique : « Tres chières gens simples et autres, écrivait-il, ostez hors de votre compaignie ceste perilleuse et mauvaise hostesse que on nomme curiosité l'orgueilleuse (1). » Il leur donnait ailleurs des conseils de retenue à l'encontre de cette piété trop sensible qui attachait alors comme de nos jours, une importance dangereuse aux statues et autres signes extérieures de dévotion : « On poet, disait-il, Dieu pryer sans ymages et ymaginacion sensibles et corporelles, pour eviter grans maulx corporelz et espirituelz qui adviennent souvent à ceulx qui s'arestent trop a faire meditacion d'aulcunes choses corporelles ou semblables as corporelles (2). » Que d'autres conseils opportuns à relire, on retrouverait sous la plume de ce docteur, fervent chrétien mais critique éclairé des abus de la piété comme de ceux de l'imagination.

Pour converser ainsi familièrement avec ses sœurs, il prenait sur son repos (3), tant ce commerce lui plaisait et le remplissait de joie (4), tant il avait à cœur de grossir la bi-

(1) *Thomassy*, Jean Gerson, p. 107.

(2) *Bibliothèque de Charleville* (Ardennes), n° 58 des manuscrits, recueil d'opuscules de Gerson et autres auteurs ; neuvième traité inspiré par un de ses écrits et intitulé : *S'ensieut une manière de pryier assés legiere et especiallement pour simples gens.*

(3) « Noctis unius vigiliam arripiens (quamvis pluribus implicatus negotiis) ad presens scribere curavi breviter ac simpliciter. » *Op. Gers.* Du Pin, t. III, p. 602.

(4) « Non facile exprimi posset gaudium atque consolatio ex bonis novitatibus frequentius de vobis perceptis proveniens. » *Ibid, Extat gallice in ms. Victorino 286.*

bliothèque de cet obscur ménage champenois : « Vous avez déjà beaucoup de livres et de lettres, bien-aimées sœurs, écrivait-il, je vous en transmettrai encore d'autres à l'avenir pour vous exciter au bon service de Dieu (1). » L'un des plus expressifs de ces *livrets en francois pour gens lays* est l'*ABC des simples gens*, contenant une brève exhortation suivie des prières usuelles (2) ; bien d'autres traités, lettres et discours écrits par Gerson dans sa langue maternelle, mériteraient de voir le jour sous cette forme originale : combien serait curieuse pour l'histoire de la civilisation, cette correspondance d'un docteur avec six femmes de village, menant cette vie simple des contemporaines de Jeanne d'Arc, mais trouvant dans leur douce piété une véritable élévation d'âme !

§ 5. — LES TROIS FRÈRES DE GERSON.

Le commerce du chancelier avec ses frères revêt d'autres allures : la même affection s'y retrouve, mais les pensées sont plus abstraites, les conseils plus véhéments. Gerson guida en effet ses deux plus jeunes frères, Nicolas et Jean ; il les fit étudier au collège de Navarre et ne les oublia point sous les cloîtres des Célestins qui les recueillirent tous deux. L'aîné, au contraire, ne quitta point sa province et trouva dès son enfance un abri chez les bénédictins de Saint-Remy de Reims ; il s'appelait Jean comme le théologien et comme le dernier de ses frères ; c'est à lui que Gerson adressa cette poésie descriptive de leur origine et de leur parenté, quand mourut Nicolas, le troisième des fils d'Arnaut le Charlier.

(1) Quamquam, amantissimæ sorores, omni tempore ad Dei obsequium exercitandum et informandum litteras Librosque sufficienter habueritis ad habendum consolationes spirituales, et adhuc habebitis alios in posterum. » *Ibid.*

(2) Il en existe plusieurs copies à la Bibl. Nat. — On trouvera à l'Appendice, ce texte que je crois inédit, copié sur le mss. 1551 (f° 74 à 75) du Fonds français, recueil d'œuvres diverses du chancelier.

A la différence des autres enfants, le moine rémois paraît avoir eu plus de goût pour les affaires temporelles que pour les choses mystiques : dès 1398, il est désigné comme *refectuarius*, puis comme *sous-enfermier*, charge qu'il occupait en 1408 depuis plus de douze ans. Il fut longuement question de lui à cette date, lors d'une enquête qui avait lieu pour fixer les droits de l'abbé et de l'archevêque sur la justice spirituelle et la correction régulière de l'abbaye : on voit figurer avec lui dom Adam de Barby, prieur de Houdain, auquel on avait reproché « d'avoir tué un cheval et fait plusieurs excès et maléfices » ; quant au frère du chancelier, il avait été cité, vers 1385, à la cour de l'official « sur le soupçon d'avoir avecques plusieurs autres religieux d'icellui monastère eulx combatu à plusieurs des religieux et familiers de Saint-Nicaise, oudit ban à une feste de saint Jehan Decollace (1). » Ce fait est l'indice des

(1) *Archives de Reims*, Fonds Saint-Denys, Liasse 5, Renseignements, n° 4, Mai 1408. — Fonds Saint-Remy, Liasse, 36. — *Jean de Gerson qui est de présent sous enfermier, lit-on dans l'enquête de 1408.*

désordres qui existaient dans les monastères bien avant le régime des commendes, désordres souvent impunis par suite des conflits de juridiction pénale entre l'archevêque et l'abbé (1). Justice fut rendue dans l'espèce, grâce à l'intervention de l'official, et Jean Gerson fut corrigé avec ses confrères pour cette agression brutale contre leurs voisins de Saint-Nicaise. Une autre pièce des archives nous fait voir Jean de Gerson agissant en qualité d'aumônier de Saint-Remy, pour l'achat d'une pièce de terre à Saint-Léonard au mois de novembre 1399 (2). Il y avait dans le même temps à Reims, parmi les habitants, Peresson de Gerson, clerc (1361), et parmi les notaires de la cour spirituelle, Colin de Gerson (1317) : les rapports étaient fréquents entre la ville et ce village, comme le prouve aussi la retraite d'Arnaut à Saint-Remy et celle de ses filles dans les couvents ou hôpitaux rémois. C'est à cette époque qu'un document constatait la pauvreté et le petit nombre des habitants de Gerson.

(1) « Damp Jehan Brunel, Pre Tartier, Jehan Lochet, Jacques Largesse, Jehan Barbouille et Jehan de Gerson furent citez à la cour dud. sr arcevesque, et fut par ledit abbé envoyé dire aux officiers d'icelle cour que iceulx religieux estoient subjes dud. abbé..... et le dit official respondit : Je oy bien que vous dictes..... et depuis ce lon corriga audit monastère iceulx religieux pour ledit cas. » *Arch. de Reims*, F. Saint-Denys. *Ibid.*

(2) *Inventaire de Lemoine*, p. 216, 4e vol., Saint-Remy, Liasse 361, n° 6. Transaction par laquelle noble Jean de Vaux, écuyer, transporte à Dom Jean de Gerson, religieux et aumônier de l'église Saint-Remy, une pièce de terre située au terroir et village de Saint-Léonard au lieudit proche le jardin de l'aumonerie, contenante 3 quartels de semence. *Archives de Reims.*

Le bénédictin rémois vivait encore en 1419 puisque son frère lui adressait un souvenir de l'exil : il pleura quelques années après son frère Nicolas et sa sœur Rauline, mais rien n'indique s'il survécut à son illustre aîné.

La vie des Célestins s'écoula loin du pays natal qu'ils quittèrent bien jeunes pour étudier à Navarre : Nicolas né vers 1382, était inscrit en 1396 parmi les artiens, et il n'y figura pas plus tard au rang des théologiens, qu'occupait son dernier frère Jean en 1404, à l'âge de vingt ans. (1) Le chancelier adopta ces deux enfants qui continuaient au collège son renom et son zèle ; aussi, dans la lettre d'Elisabeth reproduite plus haut, cette bonne mère signalait l'accord des trois frères poursuivant à Paris l'intimité de leur enfance : « Prenez en exemple, disait-elle aux plus jeunes, vos bonnes seurs et vos deux autres grans frères, faictes que celui avec lequel vous estes se loue toujours de vous comme il s'en loue maintenant. » Après leurs études à Navarre, ils se sentirent attirés tous deux vers cette vie pénitente et retirée du cloître, où tant d'âmes inquiètes ou ardentes croyaient trouver seulement la liberté de l'esprit et la paix du cœur. Leur frère aîné ne les en détourna pas, mais il éprouva un vide immense de cette séparation, et dans les lettres qu'il leur écrivit,

(1) Launoi, *Coll. de Nav.*, p. 101, dans la liste des élèves : 1404, *Joannes Gerson, Paris. Cancellarii frater.* — Cet auteur ajoute plus loin : » Uterque progressu temporis, (Nicolaus et Joannes) Celestinorum ordinem professione sua illustravit, et monachorum in eo pie ac religiose degentium numerum auxit. » p. 482,

sous les formes mystiques et pieuses, on retrouve l'amour fraternel avec ses accents les plus vrais et les plus humains (1).

L'ordre des Célestins, réforme italienne de celui de Saint-Benoît, n'avait été introduit en France que dans les premières années du XIVe siècle, et il y régnait une grande ferveur et une austérité déjà bien relâchée dans les autres monastères. Nicolas est qualifié pour cela *Homo austerioris vitæ*, et son frère lui proposait comme modèle saint Martin, dont la fête avait été le jour de sa profession : *Dic cum glorioso Martino, in cujus solemnitate professus es : Dominus mihi adjutor!* (2) Il lui représentait la vanité des grades universitaires et des grandeurs du siècle, les consolations de la vie contemplative devenue son partage, mais il ajoutait que la loi de l'amitié fraternelle subsistait malgré ce détachement du monde : *Lex est ut vel sermone, vel scripto libenter se visitent, se instruant, se solentur amici*. Les cinq lettres recueillies par Du Pin, offrent la preuve de cette sollicitude affectueuse qui guidait le chancelier

(1) Il écrivait à Nicolas : « Postquam ab illa angelica societate, in humanis corporibus existente, cui feliciter adjunctus es, separati fuimus, sensi tum in via, tum Parisiis, teneritudinem erga te.... Visa est mihi tunc absentia tua onerosior et sors durior supra solitum. Gemebam ad te ut bos separatus a compare suo..... » *Op. Gers.* III, 744.

(2) « Deus a puero misertus est tibi, dans tibi cor pium et timoratum, et super afflictos compatiens ; superaddidit misericordiam ut te repelleret a sæculo nequam, in quo jam demergendus pene fueras irrevocabiliter, si Licentiam, aut Magisterium in Artibus adeptus fuisses. » Ibid., 745. Il leur disait ailleurs : « Audistis alios Romam pergere et pro Beneficiis laborare. » *Gersoniana*, p. 73.

dans ses rapports avec ses frères : redoutant pour Nicolas les grandes austérités de son ordre, il suppliait le prieur de lui adoucir ces rudes devoirs et de traiter charitablement cette nature fervente, simple et craintive (3). De même, quand le dernier fleuron de cette belle couronne de fécondité, le troisième des Jean Gerson, entra comme novice chez les Célestins, il alla le visiter et lui écrivit souvent ; inquiet des insomnies qui le tourmentèrent, il demandait à Nicolas, si les jeûnes prolongés, les veilles, le chant, la dureté du lit n'avaient pas fatigué à l'excès ce jeune homme au teint vermeil, si doux et si réservé qu'il avait vu près de lui en santé très-prospère. Il ajoutait, faisant un retour sur lui-même, que la privation prolongée du sommeil pourrait lui enlever la raison (2). Ce trait de mœurs ne révèle-t-il pas en Gerson un tempérament plus calme et plus enclin au repos, que ne le représentent plusieurs de ses biographes ? Rien n'est plus sage que son avis sur la diversité des vocations et la nécessité de ne point entraîner la nature vers une existence qui lui répugne : la complexion des hommes est différente, dit-il, leurs besoins le sont aussi, *alius sic, et alius sic vocatus est*.

(1) « Supplico pavidus ut non deseratis opus vestrum in fratre meo Nicolao, quin fragilitatem suam in anima et corpore pia compassione supportetis. Alioquin periret ex facili, in simplicitate aut timorositate sua, aut per fervorem indiscretum in lacrymis, aut in aliis Religionis, quæ per se dura est, exercitiis. Scitis quoniam supra vires est opus quod professus est. » *Ibid.*, 746.

(2) « Scio de meipso, quia si vigilare qualiter vigilant multi compellerer, parum vel nihil differrem ab insano cum aventagio jam habito, sicut vulgo dicitur. » *Ibid.*, 743.

Il ne s'étonne pas que son frère garde sous le cloître le goût des lettres et de la poésie, doux souvenir de son éducation que le chancelier caresse chez cet enfant bien-aimé, *sicut pater et frater indulgentissimus delicato adhud filio et fratri.*

Malgré les douleurs qu'éprouvèrent Nicolas et Jean, ils continuèrent à vivre sous la règle de saint Benoit : le premier, d'après les biographes, était en 1419 sous-prieur du monastère de la Sainte-Trinité de Villeneuve-lès-Soissons, et le second émit ses vœux en 1407, au monastère de la Sainte-Trinité, situé à Limay près de Mantes au diocèse de Rouen. L'un et l'autre se trouvèrent sans doute réunis, tandis que leur aîné cheminait sur la terre d'exil à la sortie du concile de Constance : il leur envoya de ses nouvelles dans une lettre peu connue, datée de Neubourg en Bavière le jour de saint Laurent (1), et retrouvée en 1835 par M. Gence dans la correspondance de Gérard Machet, évêque de Castres. Le chancelier leur demandait de le considérer comme perdu ici-bas et de prier Dieu de l'appeler dans la patrie d'en-haut, dans la paix de la Jérusalem céleste ; toutefois il voulait qu'on informât de son état son frère moine à Reims, toutes ses sœurs et ses amis (2).

(1) *Vert,* Etudes sur l'Imit., p. 173. » *Dilectissimis fratribus carne et spiritu Nicolao de Gerson et Joanni de Gerson.* Gratia vobis et pax, germani mei carissimi,... nolite quomodolibet solliciti esse qualis in peregrinatione mea sit actualis aut futurus status meus. »

(2) « Per litteras vestras obtestamini fratrem nostrum post me seniorem, cum sororibus omnibus et singulis, immo et aliis notis in Domino. »

Il terminait ses souhaits en y joignant ceux de son compagnon, Jacques de Cerisy (1), le seul familier qui lui restait du nombreux cortège qui l'entourait à Constance : aussi exprimait-il uniquement des vœux pour leur salut commun, laissant de côté tout espoir terrestre, *cum caro non prodest quidquam*, amère allusion à tant d'efforts et de triomphes oratoires qui n'avaient pu procurer la réforme de l'Eglise, ni apaiser les cruelles rivalités qui se déchiraient la France. Toutefois, dans ce cœur humilié de Gerson, il y avait encore place pour l'amour de ses frères et de ses sœurs survivantes, lointain mais puissant souvenir de la patrie perdue.

C'est pendant son exil que le chancelier donna libre essor à son goût pour la poésie : non seulement il composa le *Josephina*, long poème où il chante l'exode de la Sainte-Famille fuyant comme lui un cruel Hérode, mais il se rapproche en esprit de son plus jeune frère par des missives en vers, dont la facture et l'expression ne sont pas sans mérite littéraire. C'est *Volucer*, oiseau voyageur, qui fait correspondre l'exilé de Rattemberg avec le moine de Lyon, *Monicus*.

Sæpe peregrinans Volucer transmissus in oras,
Regrediens patriæ menia jam video.
Dulcis ave natalis humus, tu Francia felix !

Le Pèlerin plaint la France, *tanquam Hiere-*

(1) « Salutat vos comes meus, magister Jacobus de Ciresio, qui est mecum solus. » Ce fidèle de l'infortune devint plus tard chanoine de Lyon.

mias ruinas Hierusalem, bien plus qu'il ne se plaint lui-même, car la sagesse le console :

Felix theologus; pulchra sophia
Cui vult a puero se dare sponsam,
Quæ castum tenero stringit amore,
Ejus se vocitans jure sororem.

Il ajoute plus loin deux strophes qui comparent avec une grande richesse d'images, le juste chrétien au chêne dont la force croit avec la tempête :

Quæ montis alto stat jugo
Quercus suis radicibus
Defixa nitens fortiter?
Ventos et imbres non timet.

Assumit hinc plus virium
Quo plus in imo se locat
Concussa venti turbine,
Sic spes ferens tentamina.

Ailleurs il se compare à Job, dont l'épreuve a fortifié et purifié la vertu :

Sontes repurgat trux tribulatio,
At innocentes roborat et probat.

Toutefois l'exilé n'en a pas moins un regard d'envie pour ceux qui vivent dans la patrie, et la patrie pour Gerson, c'est non seulement, le ciel auquel il tend, mais la France, *inclytum regnum*, ce royaume encore illustre dans le malheur et dont il voudrait relever les ruines :

Regii sceptri rogitemus hæres
Clare Delphine, repares ruinas.

Encore dix longues années avant la mission de Jeanne d'Arc, et Gerson pourra saluer les premières joies de la délivrance :

Degens frater agro senex,
Quærit gaudia, quæ domi
Frater junior accipit.

Quand le chancelier put rentrer sur le sol natal (1419), et trouver après seize mois d'exil un refuge à Lyon, son frère Jean le reçut, étant alors prieur des Célestins de cette ville. Ils avaient échangé durant la séparation ce dialogue poétique *De la consolation de la Théologie* (1), singulier monument de science morale et de piété fraternelle, qui fut suivi à Lyon des XII traités sur le *Magnificat*. En tête et à la fin de ces pages mystiques, se trouvent aussi des vers dialogués où les deux frères échangent leurs pensées ; ils restaient seuls alors, car Nicolas était mort vers cette époque, victime de son dévouement pour des malades atteints de la peste , aussi les derniers survivants disaient entre eux :

(1) *Oper. Gers.*, Edit. de Richer. t. III, p. 1 à 75. — M. Henry en a donné une analyse dans les *Trav. de l'Acad. de Reims*, t. XXV, p. 343. — Les traités sur le *Magnificat*, écrits et finis en 1428, au t. III, p. 694 à 1040, *même édition.* — Gerson dédia aussi à son frère Jean le prologue du traité *Monotessaron, sive unum ex quatuor evangeliis*, édit. de 1706, t. IV, p. 83. — C'est à son frère Jean que le chancelier faisait cet humble aveu, qu'il lui transmettait de l'exil par *Volucer*, le messager de leur dialogue : « Quis gloriabitur, o Monice, mundum, cor se habere ? quis dixerit : innocens et mundus sum ? » Cet épanchement ne montre-t-il pas en Gerson le chrétien dans toute son humilité ? *Op. Gers.* Anvers, t. I, p. 169.

« Se Lugdune tua fratres solantur in urbe,
Dum de quolibet est sermo frequens in eis.
Junior et senior, hic cœlestinus et iste
Theologus, plaudens junior hæc loquitur. »

Qu'il est bon, disent-ils, de vivre ensemble comme des frères, après tant de conflits, sur ce paisible rivage! Le plus jeune prie son aîné d'instruire encore : *Potes esse magister, plantans atque rigans*. C'est aux enfants que le chancelier consacra ses soins les plus assidus, donnant ainsi l'effort de sa vieillesse à ceux qui avaient recueilli les prémices de son dévouement au collège de Navarre, mais il ne négligea pour cela ni son frère, ni la poésie ; tantôt il se plaint à lui des temps mauvais où ils vivent :

Eheu perurgent, Monice, Monice,
Anni nefasti, sanguinei et necis,
Civilis ensis cuilibet imminet,
Qui juste vivit, vera vel edocet.

Tantôt il lui peint le charme du printemps qui réchauffe la nature :

Vernum tempus adest, fac hilaresce
Cor torpens gelidæ frigore brumæ.

Tantôt ils conversent ensemble sur leurs fins dernières dans un dialogue où l'aîné prend le rôle du maître et le plus jeune celui du disciple (1) ; parfois le chancelier se prend à regretter les jours paisibles de son enfance et l'obscurité de sa famille (2), mais toujours reviennent sous

(1) *Opera Gers.*, 1706, t. IV, p. 453 et 785.

(2) « Factum est aliquando ut dolere pœnitereque se dicerent nonnulli Litteratorum, quod non in simplicitate parentum, scilicet laïcorum, permansissent. » *Opera Gers.*, 1706, IV, 339.

sa plume les sincères effusions de l'amour fraternel :

Ecce bonum fratres et jucundum simul esse
Idem quos uterus parque peperit dies.

Doué d'une activité infatigable aux jours de sa vieillesse, Gerson mit à profit ses loisirs qu'il rendait fructueux par des travaux de toutes sortes, considérant l'oisiveté comme le plus grand des maux, *summa enim malitia est otium iners*, écrivait-il à son frère un jour où il n'avait pu s'entretenir avec lui (1). Aussi ce frère confident de ses veilles, put-il rendre compte des opuscules que composa le chancelier durant les douces années de son séjour à Lyon, et procurer de la sorte d'utiles renseignements aux éditeurs de ses œuvres (2) ; sa lettre est d'ailleurs le plus précieux document qui retrace la lointaine influence du grand docteur au sein de la retraite. Il pleurait sur les maux de sa patrie et composait d'excellents traités, tandis que de toute part on le réclamait : *Quid hic agit tam solitarius? Cur ad publicum non procedit?* C'était en vain qu'on le

(1) « Magnum est, crede mihi, magnum et pretiosum otii talentum, quo qui utitur, multiplicato fœnore, manipulos justititiæ cum exultatione reportabit. » *Opera Gers.*, 1706, II, 710.

(2) *Epistola fratris Joannis de Gerson ord. cælest. directa fratri Anselmo ejusd. ord., super opusculis Ioannis Gerson cancellarii Parisiensis... Scriptum Lugduni in monast. Cælest. ann. Dom. 1423 mensis maii.* On y lit : « Extendit affectiones in omnes fines terræ, coaptat animum unicuique, omnibus omnia factus...... Deflet miserabilem cladem, nunquam dignis planctibus adæquandam, præclarissimi Franciæ regni..... Egregia scripsit opuscula. » En tête de l'édit. de Richer, 6 pages.

redemandait, car Gerson avait compris que son rôle militant était fini et que les affaires du monde ne devaient plus troubler la sereine quiétude de ses derniers jours. Déjà longtemps avant, le 1er Janvier 1416, il avait fait pressentir à son frère cette fin de sa carrière, en lui envoyant la description de son écu mystique qu'il paraphrasait à l'aide du texte de sant Paul : *nostra conversatio in cœlis est.* Toutefois il n'entra pas en religion et resta séculier, acceptant dans sa pauvreté la jouissance de la terre de Quincieu, que lui offrirent les chanoines réguliers de Lyon par acte capitulaire de 1424 ; il reçut aussi le 2 avril 1426, un secours de 10 livres que la ville de Lyon octroya à son hôte illustre (1). Bien plus, voulant témoigner sa gratitude, le chapitre de Saint-Paul lui concéda gratuitement le 21 octobre 1428, la fondation d'un anniversaire au 14 décembre de chaque année, et disposa sa sépulture dans l'enceinte contigüe de Saint-Laurent.

Avant de mourir, Gerson avait disposé des plus précieux de ses biens temporels, les seuls qu'il ait jamais affectionnés, ses livres et ses manuscrits : par son testament daté de Lyon en novembre 1428, il léguait ce dépôt aux Célestins, surtout en souvenir des frères, *maxime quia duos in illa religone germanos habui professos ;* il accompagne ce legs de dispositions précises qui dénotent le soin qu'il en avait : « Ce trésor,

(1) *Projet de monument à la mémoire du Chancelier Gerson* par Darmès, notaire à Lyon, in-folio, Lyon, 1844, p. 4.

dit-il, si petit qu'il soit, sera déposé à Avignon ; il sera inalienable, mais on le communiquera aux savants, à condition toutefois de le tenir sous clé ou dans une armoire spéciale et d'en dresser le catalogue (1). » Les chartreux dont il avait à la même date réclamé les prières, eurent aussi leur part de la bibliothèque du chancelier, d'après une note du mois d'avril 1429 adressée à la Grande Chartreuse par Jacques de Cerisy, son fidèle secrétaire (2).

Après avoir encore la veille réuni les enfants pour les catéchiser, Gerson mourut en priant le 12 juillet 1429, *viam universæ carnis, inter orandum, ingressus est*, comme s'expriment les plus anciens biographes. Son frère, le plus jeune des fils d'Arnaut le Charlier, restait seul pour le pleurer : il reçut de l'archevêque de Lyon, Amédée de Talaru, une lettre pleine d'éloges sur le défunt et de témoignages de respect pour lui, ce qui indique la place que tenaient les frères Gerson dans l'estime des Lyonnais (3). Le Célestin survécut cinq ans

(1) « Sit thesaurus iste perexiguus custodiendus in sacro conventu vestro apud Avenionem, non quidem alienandus, imo communicandus hinc et inde, prout superioris industria judicabit : ita tamen quod semper tandem recolligatur sub propria clave, vel armoriolo ad hoc ipsum specialiter instituto ; denique nomina librorum et tractatuum tam ab aliis quam a me compositorum disposui colligere in speciali schedula. » *Apologie de Richer*, p. 309. — *Du Pin*, t. III, p. 760 des œuvres.

(2) Cette note, recueillie dans l'édit. des œuvres de Gerson gothique de 1488, t. III, *in fine* n'a pas été rééditée. *Vert*, Gersoniana, p. 93.

(3) Cette lettre est adressée *Venerabili patri, fratri Ioanni de Gerson, priori cœlestinorum Ludg. in omnibus singularissimo.... Scriptum Ternandi die XVII Julii.* Elle contient ce mot sur Gerson, *quod post se non reliquit similem sibi.* En tête des *Oper. Gers.* 1606.

seulement à son aîné, et mourut dans sa cinquantième année en 1434 : ses restes furent inhumés dans le chœur de l'église de son couvent et couverts d'une épitaphe qui retraçait le souvenir de ses vertus, mais cette dalle, d'après Boulliot, a disparu vers 1780 lorsque l'édifice qui la contenait fut démoli. Les Célestins occupaient à Lyon un monastère bâti par les ducs de Savoie qui en avaient dédié l'église à leur patronne favorite, N.-D. de l'Annonciation (1). Si le temps a détruit tout souvenir matériel du dernier des Gerson, on retrouve quelques mentions de sa vie et de ses œuvres chez les biographes de son ordre ; le P. Dom Becquet dans son *Histoire latine des écrivains Célestins de la congrégation de France*, parle de Nicolas et de Jean de Gerson comme de personnages pieux et érudits ; Dom Haeften, bénédictin belge, place ce dernier à la tête des commentateurs de la règle de saint Benoît (2). La vraie gloire des frères du chancelier, avec lequel on les a parfois confondus, vient surtout de leur aîné et du commerce affectueux qu'ils entretinrent ensemble.

§ 6. — THOMAS DE GERSON ET JEAN DANCEY

Le nom de Gerson ne fut pas éteint avec les fils d'Arnaut le Charlier : la trace d'un homme

(1) *Semaine catholique de Lyon du 6 mars 1880*, p. 294.

(2) *Biographie arden.*, *Verbo* Jean Gerson, analyse de l'ouvrage de D. Becquet que je n'ai pu rencontrer dans les bibliothèques de Reims. — L'Ecuy, Essai sur Gerson, t. I, p. 211. — *Journ. de Verdun*, sept. 1706, p. 209.

célèbre suscite derrière lui des imitateurs jaloux de conserver à son pays ou à sa famille quelque marque de son patrimoine ; on vit ainsi par la voie du *népotisme*, c'est-à-dire par l'amour des neveux, qui était pour les gens d'Eglise une sorte d'amour paternel, les dignités et les titres se succéder en ligne collatérale sous le même nom à travers plusieurs générations. Pierre Coquault signale pour l'année 1395, comme chapelain de Notre-Dame de Reims, un *Jehan Gerson* qu'il croit être le fameux chancelier de Paris (1), renseignement que rien ne confirme d'une façon précise puisque Gerson ne s'attribue nulle part un bénéfice à Reims et qu'il n'y résida jamais d'une façon continue. Il faut arriver à l'année 1433 pour rencontrer dans un document authentique, soit le chapelain désigné par Coquault, soit tout autre personnage de ce nom, *Joannes Majoris de Gersonno*, qui occupa la 44e prébende de Notre-Dame depuis cette date jusqu'en 1452 ; il est en outre désigné dans le Marlot français comme trésorier en 1434 et 1442, mais à tort, pensons-nous, car le recueil de Weyen attribue cette dignité à un homonyme, *Joannes*

(1) «Année 1395. — C'est à remarquer qu'en ceste année en l'église de Reims, Jehan Gerson estoit chappelain en l'église de Reims, comme il est porté dans les registres du chappitre les 10 septembre et 3 mars, que nous croyons être ledict Gerson qui a esté depuis chancellier de Paris, lequel fut prestre soubs ce titre aux grands ordres, d'aultant qu'en son epitaphe qui est en l'église de S... de Lion, il se qualifie *presbyter ecclesiæ remensis*, ce qui nous faict remarquer icy pour tesmonier à la postérité combien l'église de Reims produit de gens en l'Eglise qui y ont advancé la gloire de Dieu et l'honneur de l'Eglise.» *Mémoires de Pierre Coquault*, t. III, f° 540. Mss. in-f°, de la BB. de la ville de Reims.

Majoris, alibi Mairel, de Condeto, qui fut institué en 1428 précepteur du Dauphin, fils de Charles VII (1). Au surplus, la vraisemblance d'une parenté entre le chancelier et ce *Johannes Majoris de Gersonno* ne peut se tirer que du nom, preuve insuffisante eu égard à l'usage général de s'attribuer comme surnom celui de son pays natal.

Un autre personnage, *Thomas de Gersonno*, est clairement désigné par la tradition comme neveu du chancelier, quoique les liens qui l'y rattachent n'aient pas été davantage fixés. Est-il donc le petit-fils de cette Marion, la seule des filles d'Arnaut qui se maria vers 1390 ? Est-il au contraire le descendant de l'un des frères d'Arnaut ou d'Elisabeth, et par conséquent le neveu de Jean de Gerson à la mode de Bretagne ? Ces hypothèses sont également admissibles, car il ne fut inscrit parmi les théologiens du collége de Navarre qu'en l'année 1440, après y avoir parcouru rapidement les études de grammaire et de philosophie. Quoi qu'il en soit du degré exact qui unit Thomas de Gerson à Jean de Gerson, son rôle dans l'université se ressentit

(1) Voir les mss. de la BB. de Reims, 2 vol. in-f°, l'un de Weyen, l'autre anonyme, qui donnent la liste des dignités et prébendes de Notre-Dame. — *Marlot français*, t. I, p. 667, édit. de l'Acad. — Voir aussi les douze instructions adressées par Gerson *ad magistrum Joannem Majorem instructorem Delphini*. *Op. Gers.*, Anvers, III, p. 235. — Jean Mairel, trésorier de N. D. et chanoine de Sainte-Nourrice, fut en 1428 le précepteur et en 1436 le confesseur du Dauphin, fils aîné de Charles VII. Il mourut à Reims le 9 mai 1448, et fut enterré à la porte du *Pretiosa*, près de la *Planchette*. — Launoi indique ce *Joannes Major* comme ayant été le précepteur de Louis XI. *Navar. Gym. Hist.*, p. 928.

de cet illustre patronage, ainsi que le constate l'historien du collège de Navarre (1). La notice de Launoi contient à peu près tout ce que nous savons de Thomas de Gerson, qui accrut la gloire de ses ancêtres en continuant dans le monde savant une renommée déjà impérissable d'éloquence, de savoir et de vertu (2).

Thomas de Gerson fut accueilli au collége de son oncle sur les suffrages de Gérard Machet, évêque de Castres, l'ami de cœur du chancelier : « Cher Thomas, lui écrivait-il, entre dans cette maison consacrée par les mérites de tes pères, asile où notre Jean de Gerson, dont tu perpétues le nom, a reçu tous ses grades pour le grand honneur du collège : fais revivre en imitant ses vertus, sa haute renommée (3). » Ces conseils furent suivis par Thomas, car les registres de l'université lui attribuent la plus honorable réputation dans le cours de ses études, et Launoi le qualifie homme docte et érudit, *vir doctissimus*, *eloquens*, *eruditus*, *exercitatus*, en relatant le cours de morale qu'il

(1) «Thomas Gerson et alienis et propriis luxit virtutibus : alienis quidem cum illius fuerit cognomenti quod doctrinam et pietatem affluenter importat.» *Launoi, Hist. Colleg. Navarr.*, Caput XXXII, Elog., p. 942.

(2) «Sic Thomas, a majoribus acceptam gloriam, multis iisque propriis auxit virtutibus et ornamentis..» *Ibid.*, fin de l'Eloge, se trouve la description de la tapisserie de Gerson le Chantre.

(3) « Mi Thoma, mi carissime, ingredere domum sacratam meritis patrum, in qua noster Joh. de Gersono felicis recordationis, cujus cognomen retines, gradus omnes recepit, famam domus ampliavit. Qua in re admoneo te ut resuscites famam ejus, imitator factus tanti viri. Studioso viro Thomæ de Gersono, amico meo præclaro.» *Bibl. Nat.*, mss. 8577, p. VII, verso 23, fragment cité par *Ch. Vert*, dans la *Cause de l'Imitation*, in-18, Toulouse, 1861, p. 170.

professa avant sa maitrise et la charge de recteur qu'il remplit l'année suivante. En 1449, il était inscrit au rang des maitres en théologie, mais au lieu de poursuivre comme le chancelier la voie laborieuse, pénible et peu rémunérée des dignités universitaires, il occupa plusieurs bénéfices qui lui valurent une existence paisible et d'ailleurs méritoire. Ce fut à Reims qu'il obtint une dignité avec prébende : installé le 24 juillet 1450 comme chanoine de Notre-Dame par l'autorité de l'archevêque Jean Juvénal des Ursins, il y fut reçu le lendemain en qualité de trésorier, dignité qu'il occupa près de vingt-cinq ans, jusqu'à sa mort, fixée par les biographes rémois au mois de juin 1475 (1). Il avait été pourvu dans l'intervalle d'une autre fonction qu'il remplit en personne, préférant au séjour de Reims celui de Tours : c'est là que vivait et mourut en 1448, Gérard Machet, l'élève de Gerson et le père adoptif de son neveu ; grâce à lui sans doute, Thomas y devint chanoine et chantre à la Collégiale de Saint-Martin. Il y acquit un renom de sagesse qui survécut longtemps, car on voyait encore dans cette église au XVIIe siècle, raconte Launoi, une tapisserie, véritable œuvre d'art, qui portait le nom de *Thomas Gerson le chantre* ; elle offrait l'emblème de ses vertus en même temps que l'écusson de sa famille, et en cela une

(1) « Præbenda 68. — Thomas de Gersonno auth. ordin. 24 juillii 1450 eam permut. cum Thoma Levasseur. Legitur simul can. Rem. et sancti Martini Turonensis 23 decemb. 1471. Legitur etiam Thesaurar. Rem., 11 jun. 1462, ad quam dignitatem fuerat receptus 25 jul. 1450. Obiit Turonibus can. Rem. mense jun. 1475.» *BB. de Reims*, Recueil mss. de Weyen.

preuve parlante de sa parenté avec le grand Gerson. En effet, sur ce tapis se trouvait dessiné, comme sur les armes du chancelier, un cœur ailé planant au milieu des étoiles : *cor alis duabus elatum inter stellas quæ aream adimplent;* et à côté un autre cœur d'argent avec une croix ornementée que surmontait la devise : *Cor humiliatum exaltabitur*. Soit que Thomas ait conçu cette décoration, soit qu'elle ait été exécutée à sa mémoire, on gardait la tapisserie comme un précieux souvenir du neveu de l'illustre docteur. Outre ces bénéfices de Notre-Dame de Reims et de Saint-Martin de Tours, d'autres auteurs lui attribuent encore un canonicat à la Sainte-Chapelle de Paris, mais ils n'en rapportent pas la preuve d'après les archives de cette célèbre collégiale ; toutefois des indices détaillés plus loin permettent de croire qu'il réunit habilement cette triple source d'honneurs et de profits.

Il est certain que Thomas de Gerson aima les arts comme les manuscrits, et qu'il consacra une portion de ses revenus à des largesses de ce genre. Lacourt relate dans ses *Varia selecta* que la bibliothèque du chapitre de Reims profita de sa munificence (1) ; les dépôts de la Touraine

(1) « Gerson. — On croit qu'il a été chanoine de Reims ; peut-être le confond on avec un Thomas de Gerson qui a donné quelques mss. à la bibliothèque. V. l'ancien catalogue des mss. » *Bibl. de Reims*, papiers mss. du chanoine Lacourt. — L'inventaire méthodique des manuscrits de Reims pourrait seul vérifier l'assertion de Lacourt. En outre, une note des Archives du chapitre *(Bétheny, Renseign., sans n°)* indique l'envoi à Attigny le 6 juillet 1530, d'un certain nombre de volumes, parmi lesquels figurent *Troys volumes de Gerson ;* cette note parait être de la main de Jean Godard.

conservent encore un nombre considérable d'œuvres du chancelier, dont la provenance est reportée au séjour de son neveu à Saint-Martin : « Il est à croire, disait l'érudit critique des *Sermons français de Gerson*, que ce neveu, naturellement fier de la réputation et du mérite de son oncle, mit tous ses soins à faire transcrire ses ouvrages. Après lui, ils restèrent au Chapitre dont il avait été membre, et c'est ainsi que plus tard la ville de Tours en est devenue propriétaire. » On touchait sur la fin de la vie de Thomas, à ces jours fortunés de l'essor de l'imprimerie, et de toute part on compilait en vue d'utiliser l'art nouveau. Ce qui est caractéristique dans la collection Gersonienne de Tours, c'est qu'en outre du recueil des sermons français transcrits vers 1450, elle contient bon nombre des traités en langue vulgaire, quelques-uns sur beau vélin avec titres coloriés et enluminures, par exemple, la *Mendicité spirituelle* dont les copies fréquentes indiquent la vogue immense (1). Aussi peut-on supposer qu'après la mort de ses cinq tantes restées célibataires, Thomas devint l'héritier des précieux écrits que le grand Gerson composa en français pour elles, et qu'il fut vraisemblablement la source d'où sont émanées les premières éditions soit calligraphiques, soit typographiques de ces mêmes ouvrages, y compris peut-être l'*Internelle consolacion*.

(1) *Essai sur les sermons français de Gerson* par l'abbé Bourret, p. 61 à 67. — *Cause de l'Imitation* par Vert, p. 170. — *Etudes sur l'Imitation* du même, p. 23 à 27. — Machet légua également à Saint-Martin de Tours sa correspondance, acquise par Colbert, auj. à la Bibl. Nat., mine féconde sur le xve siècle.

La part trop grande faite dans l'étude de la vie et des œuvres de Gerson à la querelle tant débattue sur l'auteur de l'*Imitation*, a causé bien des confusions dans le discernement exact de ses travaux authentiques : on a été jusqu'à mêler le nom de Thomas de Gerson à celui des auteurs possibles de l'inimitable ouvrage, sur la foi d'une nôte manuscrite insérée sur le dernier feuillet de garde d'une ancienne édition actuellement conservée à la Bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris (1). Ce volume en effet renferme une traduction en prose de l'*Imitation*, imprimée à Paris par Phil. le Noir à la fin du xv[e] siècle ; il a appartenu, pense-t-on, à un chanoine de la Sainte-Chapelle nommé Blaise, puis à Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, qui légua tous ses livres aux Génovéfains. Des corrections à la plume, faites par un contemporain, ont placé le nom de Thomas de Gerson à la place de celui de Kempis qui a été raturé, et cette rectification se trouve confirmée à la fin du texte par une longue note manuscrite, signée *J. Langlois* et datée du 24 juin 1493, note confuse qui servit à alimenter la polémique, sans éclaircir davantage ce grave problème. Voici cette note :

« C'est la copie de ce qui est au livre de ma mère Abelly : Ce livre m'a esté donné par mon cousin Guillaume Michel, dit de *Tours*.

(1) *L'Imitation de J.-C., traduction de Michel de Marillac*, in-8°, Paris, Quantin, 1878. Préface, p. III et suiv., signée *J. A. Pons*. Cet auteur attribue l'*Imitation* à Thomas de Gerson, et suppose qu'il l'envoya à son oncle exilé à l'abbaye de Moelck, sans se rendre compte que Jean Gerson était à Moelck en 1418-19, et que Thomas naissait vraisemblablement à cette date puisqu'il fut seulement en 1440 élève de Navarre.

qui a esté depuis l'an mil quatre cens quarante jusque à la mort avec Thomas de Gerson, chantre à Saint-Martin de Tours. Et il m'a dit qu'il me le donnoit en ceste langue parce que je n'entend pas le latin. Et posé qu'il y mette (l'éditeur) qu'il est de *Campis*, cela n'est pas ; c'est feu son maistre (Th. de Gerson) qui en est le véritable et seul autheur, jaçoit qu'il l'ait voullu donner à son oncle feu messire Jean Gerson, chancelier de Paris, par humilité ; et qu'il a encore composé un autre livre intitulé : *Des sept paroles de nostre benoist Sauveur en l'arbre de la Croix*, et autres. Et ainsi qu'il (Guil. Michel) les avoit escripts plusieurs fois ; et qu'il y eust un espagnol nommé M. Lupi qui lui presta un livre d'Isidore : *De homine et ratione*, qu'il (Th. de Gerson) lui fist copier, où il adjousta quelque chose, après le livre de son oncle : *De meditatione cordis*, qu'il avoit aussy fait adjouster aux *Quatres Livres De Imitatione Christi*, qu'il (Guil. Michel) avoit escrit et mis au net, in-folio, en l'an mil quatre cens septante-deux, trois ans avant la mort de son maistre, qui est mort et enterré en l'église Saint Martin de Tours, ou il estoit chantre en dignité. Et moy qui ne suis guere moins agé que mon cousin, je me souviens d'avoir veu chez mon maistre, en l'an mil quatre cens cinquante huict, ledit sieur Thomas de Gerson qui estoit chanoine de la Sainte-Chapelle et avoit un procès avec le trésorier d'icelle qui l'avoit excommunié. Et Mr Secretain, mon maistre, avoit esté commis avec M. le Président Thiboust et un autre conseiller pour voir à les appointer. Et j'ay souvent ouy dire à mon maistre que ledit sieur trésorier qui s'apeloit Guidebel, qui n'estant pas prestre ne pouvoit pas le communier, et ainsy ne l'avoit peu excommunier. Et huit jours après il les fist embrasser tous deux après que ledit sieur thresorier eust dit au sieur Gerson qu'il l'avoit fait par promptitude, qu'il le prioit de ne s'en pas souvenir. L'autre luy dist que n'eust esté qu'il estoit docteur et qu'il craignoit qu'on lui reprochast en Sorbonne qu'il vit excommunié, il l'auroit passé sans s'en plaindre, car c'estoit moyen de mériter auprès du bon Dieu à qui il l'offroit. Ce que j'ay bien voulu mettre icy pour memoire, afin que ceux qui viendront après moy sachent ce que mon cousin m'a dit et ce que mon maistre a fait et ce que j'ai veu faire à mon maistre. Faict à Paris, ce vingt-quatre juin mil quatre cens nonante trois.
(*Signé*) J. LANGLOIS (1). »

On crut pouvoir rapprocher des données de cette note, un manuscrit nommé le *Codex Leschassier*, appartenant en 1833 à M. Gence, dont le contenu fit supposer que Thomas de Gerson en était l'auteur, parce qu'on y trouvait transcrits à la suite l'un de l'autre, d'abord l'*Imitation*, puis le traité *De Meditatione cordis* de Gerson et enfin le dialogue *De Homine et ratione* d'Isidore de Séville. Laissant de côté, dans la singularité de cette note, ce qui a trait à la question de l'*Imitation*, il est facile d'en tirer quelques renseignements précis sur Thomas de Gerson : il avait eu dès l'année 1440, comme élève et familier, Guillaume Michel dit de Tours, qui ne le quitta pas et lui servit de copiste jusqu'à sa mort ; il mourut en 1475 (et non en 1478 comme l'a indiqué Launoi) et fut inhumé en l'église Saint-Martin de Tours ; il était aussi chanoine de la Sainte-Chapelle en 1458, et soutenait à cette date un procès contre le trésorier, qui se termina à l'amiable par l'intervention du président Thiboust. Quant à l'excommunication dont il y est parlé, elle devait être un de ces abus trop fréquent des armes spirituelles dans les affaires temporelles (1).

Tout concorde donc à rattacher le chanoine de Tours au grand Gerson, et à nous le représenter comme un homme de savoir et de talent,

(1) Texte emprunté à l'Introduction de MM. Moland et d'Héricault à leur édition de *L'Internelle consolacion*, Paris, Jannet, 1856, p. LXXVI.

(1) *Bibl. Ste-Geneviève de Paris*, au dernier feuillet de garde d'une édition de l'*Imitation de J.-C.*, incunable, portée sous le nº D 2,300. — Dans l'édit. de Quantin, illustrée par Léopold Flameng, M. J. A. Pons, sans citer le texte entier de cette note, indique d'après elle que le trésorier de la Sainte-Chapelle avait excommunié Thomas au cours de leur procès. Voir *Études sur l'Imitation*, par Vert, p. 24. Voir surtout les travaux de M. Gence sur le *mss Leschassier*, son texte et son portrait.

très-versé dans les diverses parties de la science ecclésiastique. La *Biographie Ardennaise* lui attribue une traduction des *Vies des Pères du désert* d'après saint Jérôme, et un livre intitulé : *Des sept paroles du Sauveur en l'arbre de la croix*, ouvrage plus tard imprimé à Paris (1538) avec la figure d'un chanoine à genoux devant la croix ; quant à la traduction de *l'Imitation* et au *Grand blason des fausses amours*, que Boulliot indique aussi comme pouvant être son œuvre, rien n'est venu en confirmer l'authenticité. Le consciencieux biographe des Ardennes considère comme venant également de lui, une lettre du xve siècle, conservée aux manuscrits de la Bibliothèque nationale sous ce titre trompeur (1): *Thomæ Gerson epistola ad Nicolaum et Joannem fratres suos* ; il propose pour appuyer son opinion de lire *avunculos* au lieu de *fratres*, mais il se pourrait à l'inverse qu'on dût lire *Joannis* au lieu de *Thomæ*, et que la missive émanât du chancelier. Un examen approfondi des écrits encore inédits de Jean Gerson, besogne laborieuse et de longue haleine, restituerait pour ce détail comme pour tant d'autres œuvres importantes, la véritable place des Gerson dans notre histoire littéraire. Jean, Nicolas et Thomas de Gerson accompagnent leur glorieux aîné : ils profiteraient de toutes les recherches qui mettraient mieux en relief cette famille de souche rurale, au sujet de laquelle le poëte pourrait redire : *Fortes creantur fortibus et*

(1) *Boulliot*, Biogr. Arden., t. I, p 467. — *Bibl. Nat.*, 8577.

bonis. Cette descendance d'Arnaut le Charlier et d'Elisabeth la Chardenière montre en effet combien est favorable à la culture de l'esprit une longue tradition de vertu transmise de génération en génération.

Chose non moins curieuse et fort remarquable en ce qu'elle prouve la fécondité du sillon ouvert par les grands hommes, le village de Gerson à demi ruiné donna le jour à un autre érudit du xvie siècle, élève du collège de Navarre : Jean Dancey, *Dancæius vel Daucæius*, qui naquit, dit Launoi, dans le même lieu que Gerson et se trouva excité vers les lettres par sa réputation (1). Il figurait en 1519 parmi les *Artistæ*, comme *Regens logicorum* ; il était né par conséquent vers 1495, et arrivait à l'âge de 28 ans, en 1523, à la maîtrise en théologie. Robert de Lenoncourt, archevêque de Reims, prit ce jeune docteur sous sa protection, et sans le pousser plus loin dans la voie des honneurs et des bénéfices, lui offrit un accès dans les chaires sacrées : Dancey fut éloquent, doux et persuasif ; il brilla dans cette phalange d'hommes au beau langage que la Renaissance formait alors, et s'il n'égala

(1) «Joannes Daucæius Remensis, pagi fuit ejusdem cum Joanne Gersone Parisiensi cancellario, cujus trophæis ad virtutem et sacrarum litterarum studia excitatus est.... Nisi Gersonem popularem suum omnino expresserit, conatus est saltem exprimere, quod non postremum existimari debet commendationis genus.» *Joan. Launoii, Coll. Navarr. Hist.*, 1677, à la p. 990, *Elogia doctorum qui bene acta vita potius quam scriptis claruerunt ab anno 1500 usque ad annum 1540.* — *Ibid.*, p. 1,042. «Nicolaus Triplotus, genere Serisiensis, patre fabro lignario, multis se nominibus posteritati transmisit.» *Sery, canton de Novion-Porcien* (Ardennes), village en faveur duquel Nicolas Triplot fit une fondation pour instruire les enfants. (*Biogr. Arden.* II, 496).

pas Gerson, ajoute Launoi, il eut du moins le mérite de marcher sur ses traces. Dans le même siècle, surgit encore à deux lieues de Gerson un autre personnage recommandable : Nicolas Triplot, né à Sery en Portien vers 1560, d'un père qui travaillait le bois comme les aïeux du chancelier; il devint comme lui, après avoir étudié à Reims et à Paris, docteur du collège de Navarre en 1594, et toute sa vie fut consacrée à l'érudition et aux œuvres charitables dans les diocèses de Laon et de Reims. Jean Champagne, né à Saint-Fergeux, éditait en 1521 les œuvres de Gerson. Enfin en 1668, quand Du Boulai publia le quatrième volume de l'*Histoire de l'Université*, il y donna le texte de l'épitaphe de la mère de Gerson, qu'il avait reçu des mains d'un lettré, originaire du Rethélois, Raoul Fournier, le doyen de la tribu de Reims comprise dans la nation de France (1). Ces hommes sortis de leur condition première, se faisaient donc gloire à Paris de leur origine plébéienne. et fiers de compatriotes comme Robert de Sorbon, Jean de Jandun, Jacques de Novion, Jean de Gerson et Étienne de Givry, ils en transmettaient la tradition dans les générations savantes.

Ainsi se poursuivait à toutes les époques, au sein de nos populations rurales, cette éclosion

(1) « *Ioannes Carlerii, Arnoldi le Charlier et Elizabethæ filius, alias de Gersone seu Iarsono.....* Hic liceat attrexere Epitaphium matris Elisabethæ quod litteris gothicis inscriptum lapidi legitur etiamnum ad murum ecclesiæ de *Barbier*, quod mihi tradidit M. Rodulphus Fournier Retheliensis, tribus Remensis in Gallicana natione decanus et collega noster. » *Bulæus, Hist. Un. Par.*, t. IV, p. 998.

du talent qui, triomphant non sans lutte des difficultés d'une origine précaire, agrandissait pour la patrie le champ de la civilisation et du progrès intellectuel. Toutefois, cette vocation des paysans vers les lettres devint certainement, dans notre région plus rare aux XVII[e] et XVIII[e] siècles qu'elle ne l'avait été au moyen-âge et à la renaissance : la bourgeoisie des villes peuplait alors les universités. Il semblerait que l'ancien régime ait été plus inclément qu'aucun autre aux classes rurales du pays rémois, déjà tellement décimées et appauvries par les guerres qu'il leur fallut plus d'un siècle pour se relever. Pour elles plus de hautes dignités, plus d'essor vers une destinée meilleure : les prélatures, comme les charges militaires, étaient devenues l'apanage presqu'exclusif des familles nobles, singulier contraste avec l'allure populaire de l'Université et de l'Église aux XIII[e] et XIV[e] siècles ! Cependant il y eut toujours de ces savants modestes, sortis d'obscurs villages, qui continuèrent dans la capitale le renom de leurs devanciers : Jean Gerbais naquit à Époye en 1629, Mabillon à Saint-Pierremont en 1632, Coffin à Buzancy en 1695, Batteux à Allandhuy en 1713. Ces traditions n'ont pas péri en notre siècle, elles se sont au contraire étendues à toutes les sciences, et celui qui rééditera un jour la *Biographie Ardennaise* ou écrira la *Biographie Rémoise*, y placera beaucoup de noms empruntés à nos familles rurales par l'Institut, la Sorbonne moderne et le Collège de France.

Poenitemini et credite Evangelio

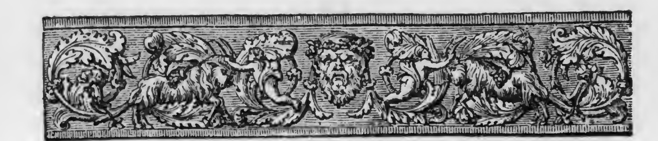
Magnum parva tenet virtutibus urna Joannem
Precelsum meritis, Gerson cognomine dictum
Parisiis sacrae professor Theologiae
Claruit ecclesiae qui Cancellarius, Anno
Milleno domini centum quater atque vigeno
Nono, luce petit superos Julii duodena.

Suscipe terra tuo corpus de corpore sumptum
Reddere quod valeat vivificante deo
Spiritus astra petit, leti nil iura nocebunt.



Sursum corda

Épitaphe de Gerson à Saint-Laurent de Lyon, d'après Wimpheling, vers 1506.



CHAPITRE IV

JEAN DE GERSON ET SON PAYS NATAL

Pièces à la mémoire de Gerson. — Ses relations avec Reims et les Rémois. — Son éloge dans les historiens du pays. — Monuments consacrés à son souvenir à Paris, à Lyon et à Barby.

§ 1. — LES ÉPITAPHES DE GERSON.

Le chancelier mourait bien loin de son berceau, quand déjà avaient disparu presque tous les siens, mais l'affection fraternelle veillait sur sa mémoire avec autant de sollicitude que sur ses derniers jours : témoin cette touchante mention ajoutée par son frère Jean à la page du *Commentaire sur le Cantique des cantiques* interrompue par la mort : « Ce grand docteur, dit-il, a mis la dernière main à cet excellent ouvrage le samedi 9 juillet 1429, et il expirait en priant Dieu le 12 du même mois, pour aller jouir au ciel, comme nous l'espérons, des délices de l'amour divin, objet de ses derniers chants et de ses suaves transports. Adieu, mon maître et mon frère, souviens-toi près du Seigneur de

ce frère unique, resté le dernier près de toi ici-bas, et que tu aimas d'une si tendre affection ! (1). » Tels furent les suprêmes accents de l'amour qui unit jusque dans la mort, l'aîné et le plus jeune des fils d'Élisabeth la Chardenière.

D'autres voix virent proclamer en même temps l'impression que produisait la mort de Gerson, à un moment où bientôt la cause française allait triompher. Leur rude poésie n'a pas l'élégance de la Renaissance, mais l'expression est forte et sincère :

Fortis in Ecclesia bellator, maxime Gerso,
Armatus gladio cingis ovile Dei.
Vivent scripta tua quamvis sunt ossa sepulta :
Omnibus exemplar pingis imitabile.

Ce fut Laurent Bureau, évêque de Sisteron, qui composa, dit-on, l'épitaphe de Gerson reproduite ici (2). Elle ne pouvait suffire à exprimer l'admiration des contemporains, et Wimpheling, qui prit tant de part à l'édition de ses œuvres, en composa ou du moins en relata une autre en langue vulgaire, dont voici le texte (3) :

(1) « Complevit iste doctor elevatus hoc opus egregium... die Sabbati 9..... Vale, mi Domine et frater, et unici tui Germani cœlestini quondam tibi chari, in hoc cœno relicti, curam apud Dominum piam agere non desiste. » *Opera Gersonii*, 1606, t. III, col. 1126.

(2) *Spon*, Recherches des Antiquités de Lyon, p. 33 ; *Pericaud*, Bibliogr. Lyonn. du XV[e] siècle, p. 22. — Quant au tombeau lui-même, découvert en 1643, il ne portait que cette double ligne : *Iohannes de Gerson, cancellarius Parisiensis.* — Le chancelier s'intitulait, en 1414, *Ioannes cancellarius ac decanus sacræ theologiæ facultatis Universitatis. Paris*, et signait cette lettre De Gersono. *Du Boulay, Hist. Un. Par.*, t. V, p. 269, 70.

(3) Copié dans un volume pet. in-4°. (Bibl. de Reims), édité vers 1506 à Strasbourg par Jacq. Wimpheling, intitulé *De vita et miraculis Joannis Gerson*, p. 7.

Panegyris gallica in Divum Johannem Gersonem.

Si gist le grand et vray contemplatif
Gerson docteur digne de grand mémoire
A tous pescheurs servant demonstratif
Le seul chemin de leternelle gloire.

En ce cloustre a moins saincte volume faictz
Specialement de bien vivre et mourir
Dictez les a et complis si parfaitz
Que ung chacun desire les ouyr.

Grand heur et lotz a ceste eglise saincte
Et bien heurée ou tel corps repose
In gist et ici regna sanis saincte
Qui est tres grande et devote chouse.

Vrais chretiens, venez le visiter
Souventesfois prier et requirir
Qui lui plaise le vray dieu exciter
Pour nous saulver et garder de périr.

Mais l'éloge poétique le plus complet du chancelier fut la pièce composée par Gérard Machet (1) l'ami de cœur de Gerson : né en 1380 à Blois, mort à Tours en 1448, Gérard se déroba aux honneurs comme le chancelier dont il avait été le disciple ; ardemment dévoué à la cause française, il rendit les plus grands services à la famille royale. Son affection filiale envers son ancien maître du collège de Navârre éclate à bien des pages de ses écrits, et se

(1) Pièce de 52 vers, transcrite d'après le texte imprimé par M. Vert, dans la *Cause de l'Imitation*, in-18, Toulouse, 1861, p. 201. — V. sur Gérard Machet, l'*Hist. du Coll. de Nav.*, p. 556.

résume en ces lignes que Launoi a recueillies : « Sacratæ memoriæ dominus meus, Iohannes de Gersonno, pater multorum viventium et mortuorum, quem beatum spero et felicem in deliciis cœlestium gaudiorum cum illis qui ad justitiam multos erudierunt, et effulgent sicut sol in perpetuas æternitates. » Voici sa poésie sur Gerson, dont il avait été, en 1415, le pro-chancelier :

EPITAPHIUM
MAGISTRI JOHANNIS DE GERSON

Advocat ad planctum, Studium, te, Parisiense,
Et celebrem gemitum funere plaga recens :
Qui tibi nunc rapitur præclarus morte Johannes,
Cancellarius in te fuit officio.
Intra tuos natos, non huic similem meruere
Cernere vel quemquam secula nostra parem.
Hujus, teste Deo, virtus superaverat omne
Hic calamus laudis quod sibi ferre valet.
Primitias ævi Christo dans indole pura,
Jacta senex legit semina messe gravi.
Otia devitans puerilia, tunc puer ipse
Grandis honestatis prodidit indicia.
Carnis sorde carens, ætatis iter juvenilis
Transiit hinc lubricum, quo fere quisque ruit.
Omne sequens tempus dedit almæ Theologiæ,
Cujus professor claruit eximius.
Cœpit enim rectum facere post recta docere,
Ut melius voci consona vita foret.
Tinnula vox ejus, gestu comitata venusto ;
Vera suadebat, cœlica verba docens.
Ad quotiens dure cervix flecti reproborum
Debuit, insonuit asperiore tono.
Rhetor et orator, miro sermone disertus,
Dicta cooptavit moribus in variis.
Doctrina quantus fuerit, quantum arte profundus,
Edita quæ fecit plurima scripta docent :
Scripsit ad omne genus mulierum sive virorum,
Ad Christum via sit quo breviore modo ;

Multos præterea tractatus, opuscula grata
Condidit ; hæc morum sunt decus et speculum.
Sermo tenax Veri, ferro penetrantior omni,
Semper amicus ei, fluxit ab ore suo.
Prædicat hunc constans, securus et absque timore,
Quæ sibi causa dedit aspera multa pati.
Propter eum natale solum linquens, peregrinus
Oris se externis tradidit atque focis.
Talia principia meritorum totque triumphos
Quis finis claudet, metave qualis erit ?
Heu ! mors sæva nimis subiit, quæ florida cuncta
Contrivit vastans ac cito comminuit.
Sed quid ago, dum te, Mors, crudelem vocitavi,
Illi cum potius grandia dona pares ?
Egit enim moriens, ut Christus porta quietis,
Perpetis atque foret luminis introitus.
Huic ipsi refero grates qui te spoliavit,
Occisusque tuam perniciem perimit...

Hunc Campanus ager Gallus dat ; Parisiorum
Erudiit tellus ; æmula turba fugat ;
At hunc, dum fugeret, fovit Germania felix ;
Fit sibi Lugdunum posterior requies,
Quod vivum recipit, sepulti nunc tenet ossa :
Imprecor ut redeat Spiritus ad Dominum.

En voici la traduction :

« Elle te convie à la plainte et à un gémissement unanime, ô Université de Paris, cette perte récente qui te plonge dans le deuil : celui que la mort t'enlève, c'est ton chancelier, c'est l'illustre Jean de Gerson ! Parmi tes fils on n'en a point vu et on n'en verra plus de semblable. Sa vertu, Dieu en est témoin, est au-dessus de tout ce que ma plume peut lui décerner d'éloges : les prémices de sa vie, il les offrit au Christ par la pureté de ses mœurs, vieillard il récolta la riche moisson de cette semence ; il évita l'oisiveté dès l'enfance et donna dès lors la preuve d'une vertu supérieure ; il ne connut point la souillure de la chair, et franchit d'un pas ferme l'âge périlleux de la jeunesse. Le reste de sa carrière, il le consacra à la Théologie, mère des sciences, dont il devint avec éclat l'un des maîtres accomplis. Il commença par bien agir pour enseigner ensuite à bien faire, accordant de la sorte sa vie avec ses leçons. Sa voix était claire, son geste grâ-

cieux quand il exposait les vérités célestes, mais quand il avait à fléchir le dur entendement des impies, son ton devenait véhément. Rhéteur et orateur, fécond en son merveilleux langage, il accommoda son éloquence à mille sujets divers : l'étendue de sa science et le ressort de ses facultés apparaissent dans les nombreux écrits qu'il mit au jour. Il s'adressa à toutes les classes et à toutes les conditions, afin d'enseigner aux hommes le plus court chemin pour arriver au Christ ; en outre, ses nombreux traités, ses opuscules pleins de charmes, reflètent l'éclat des bonnes mœurs. La parole de Vérité qu'il aima d'un amour constant, s'échappa de ses lèvres en traits plus pénétrants que le fer : il la proclama sans défaillance et sans crainte, telle fut la cause des maux qu'il eut à subir ; pour elle, abandonnant le sol natal, il se fit pèlerin et vécut étranger au foyer de l'exil.

Tel fut l'éclat d'une vie si méritante : quel en sera le terme ou la récompense ? Hélas, la cruelle mort a passé, elle dont la faux tranche dans leur fleur et abat prématurément tant de vies. Mais pourquoi, ô Mort, t'appellerai-je cruelle, quand ta main prépare à Gerson des biens plus précieux ? La mort l'a fait entrer dans le repos dont le Christ est la porte, dans l'éternelle lumière où il introduit ses élus. Je rends grâces, Gerson, à celui qui a brisé tes liens, et par sa mort a vaincu la tienne !

Ce grand homme naquit en Champagne sur la terre de France ; il étudia à Paris, et quand une troupe jalouse l'eut exilé, il trouva dans l'Allemagne plus clémente, un asile pour le recueillir ; Lyon fut le dernier champ de son repos : après l'avoir reçu pendant sa vie, il garde ses ossements dans le tombeau. Puisse son âme retourner en Dieu ! »

Ces vieux textes, outre leur intérêt littéraire, ont le mérite de nous faire connaître l'impression que causa la mort de Gerson sur ses amis et ses contemporains. On pourrait suivre avec grand intérêt le sort de sa mémoire et de ses œuvres au sein de sa patrie comme dans le monde chrétien. Mais ne pouvant embrasser ici un si vaste sujet, il suffit de retracer ce qu'il fit dans son pays natal, et de rechercher quel souvenir on a gardé de lui à son berceau.

§ 2. — RELATIONS DE GERSON AVEC REIMS.

Gerson et les visions d'Ermine. — Le Concile de Reims en 1408. — Discours du chancelier. — Guy de Roye et le *Doctrinal aux simples gens*. — Jean de Varennes, l'ermite de Saint-Lié. — Pierre Cauchon.

Une occasion s'offrit à Gerson d'éclairer les Rémois sur les visions d'une femme veuve, nommée Ermine, morte le 25 août 1396 et enterrée dans la nef de l'église Saint-Paul (1), laissant une réputation d'extraordinaire dévotion. Devait-on publier le récit de cette vie singulière et des révélations surnaturelles dont elle présentait le naïf et bizarre assemblage ? Telle était la question que posait au chancelier, Jean Morel, prieur de l'abbaye de Saint-Denys, en lui envoyant le recueil composé par Jehan le Graveur, directeur d'Ermine ? Gerson examina de concert avec Pierre d'Ailly ce livre dont on avait pris déjà de nombreuses copies, et il envoya sa réponse

(1) Devenue l'abbaye de Saint-Etienne-les-Dames, aujourd'hui occupée par la Visitation. — Consulter sur Ermine le chap. XXVI du livre IV du *Marlot latin*, et surtout *Les merveilles de la vie, des combats et victoires d'Ermine, citoyenne de Reims, par Fr. Jacques de Foigny, Rémois, docteur en théologie, chan., rég. de Saint-Augustin, prieur-curé de Cormicy*, pet. in-4° de 87 p., Reims, J. de Foigny, 1648, avec dédicace à l'abbesse de Saint-Etienne. — La lettre de Gerson y est traduite à la suite d'un *Advertissement au lecteur chrestien*, où l'on apprend que le mss. latin des visions d'Ermine avait été conservé en l'abbaye de Saint-Victor-lez-Paris. — Ermine disait avoir été transportée dans la forêt de Nanteuil et sur les combles de l'église Saint-Paul, avoir vu la Vierge Marie, le Christ dans l'hostie, et le diable sous divers aspects.

au chanoine de Saint-Denys, en lui souhaitant le don d'une piété véritable, *veræ religionis portum attingere*, ce qui indiquait son désir de ne point abaisser la foi chrétienne vers des croyances laissant prise à l'imagination ou à un dangereux mysticisme. En effet, il enseignait dans ces pages devenues célèbres, qu'il ne convient pas de nier absolument les prodiges surnaturels, mais il ajoutait qu'il ne faut point mélanger ces visions avec les choses nécessaires au salut, ni en prêcher la réalité en fait, ni surtout en divulguer inconsciemment les détails susceptibles de devenir un scandale ; il expliquait même comment ces merveilleuses aventures que l'on donne pour des miracles, peuvent souvent recevoir une explication naturelle (1). Aussi n'hésitait-il pas, en présence de l'ignorance et de l'incrédulité, à conseiller à Jean Morel de ne point publier l'étonnant récit des tentations d'Ermine.

La prohibition du chancelier n'empêcha point qu'on éditât en français ces histoires surprenantes deux siècles et demi plus tard, mais son intervention empêcha Jean Morel d'y donner l'appui de son nom et l'autorité qui s'atta-

(1) « Non sit necessarium ad salutem credere omnia, et singula de facto contigisse, et taliter, qualiter in libro narrantur......... multa insuper ibidem ponuntur pro miraculis, quæ naturaliter salvari possint..... Tam ob pravam eruditionem multorum, quam propter obstinatam quorumdam incredulitatem, non expedit passim et generaliter hunc libellum modo publicare. » La lettre de Gerson à Jean Morel se trouve dans le *Marlot latin*, t. II, p. 681 ; *Marlot Français*, t. IV, p. 131 et 637 ; *Œuvres de Gerson, 1606*, t. IV, p. 122 ; *1706*, t. I, p. 83. — Jean Morel était né à Aubigny (canton de Rumigny, Ardennes), et mourut en 1420. *Boulliot*, Biogr. Ard,, t. II, p. 232.

chait au pénitencier de Notre-Dame. Les visions d'Ermine restèrent des légendes que son épitaphe perpétua : *L'an 1396 jour Saint Louis, mourut Ermine, merveilles vit et fut cy mise ;* mais en réalité, elles donnent une idée du trouble de beaucoup d'âmes pieuses durant les conflits du grand schisme, et Gerson avait eu soin d'en tirer aussi de fortes leçons qui conviennent à tous les temps. Il jugeait d'après elles que tout est possible à Dieu, dont la main est toujours puissante, *non est abbreviata manus Domini*, tout en conseillant une foi circonspecte aux prodiges qui lui sont attribués par les hommes, selon le précepte du sage : *Qui citò credit, levis est corde.* Enfin il en tirait des réflexions fécondes sur le discernement qui doit guider nos actes pour les rendre vertueux (1), sur l'humilité qui maintient notre esprit dans la modération, et sur la foi qui place notre fragilité sous la sauvegarde de la Providence. En affirmant ainsi à la fois l'ordre surnaturel qui rend possible le miracle et la nécessité de ne point s'en prévaloir publiquement sans contrôle ni discussion, le chancelier faisait œuvre de sagesse non moins que d'exemplaire fermeté (2).

Gerson rendit à Reims un service plus écla-

(1) « Prudens simplicitas et indocta (ut ita dixerim) sapientia, non innititur prudentiæ propriæ, sed omnia agit cum consilio, et hæc est columbina et serpentina discretio, rectrix et auriga virtutum, sine qua virtus omnis prolabitur in vitium. » *Marlot latin*, t. II, p. 683.

(2) Pour apprécier complètement la prudence de Gerson au sujet des visions, il faut se reporter au traité qu'il envoyait à l'un de ses frères, *De Distinctione verarum visionum a falsis*, traité basé sur l'Evangile, plein de sages et opportuns conseils. Il y raconte qu'il a

tant à la cause de la pacification, en venant prendre part au Concile provincial qu'y tint l'archevêque Guy de Roye au mois d'avril 1408 : non-seulement il y prononça le discours d'ouverture dans l'église de l'abbaye de Saint-Denys, mais il fut l'inspirateur du règlement qu'édicta l'assemblée concernant la visite des paroisses. Poursuivant le but constant de ses efforts, l'extinction du schisme et la réforme des abus, l'éloquent docteur eut une immense autorité pour exposer au sein de sa patrie et de ses amis, les plus opportuns moyens d'y parvenir. Laissant de côté dans sa longue harangue les considérations purement théologiques ou de forme, on peut extraire de son analyse quelques intéressants aperçus sur l'état social et sur les misères populaires qu'il appartenait au clergé de guérir dans une large mesure. Voici la série des divisions et des conclusions qui résument la substance de ce discours célèbre mais peu connu (1) :

Le texte, heureusement choisi dans l'évangile du dimanche du Bon Pasteur, *Bonus pastor animam suam dat pro ovibus suis*, annonce la réunion des pasteurs et des brebis de la province de Reims ; tout indique qu'il fut prononcé en latin, car il était spécial aux évêques et au

visité à Arras une femme devenue célèbre parce qu'elle restait quatre jours et plus sans manger. Il cite une prodigieuse quantité d'apparitions, d'extases et de prophéties qui séduisirent à tort ses contemporains. *Opera Gersonii*, 1606, t. I, p. 575 à 593. — 1706, t. I, p. 37 et 43.

(1) Le texte s'en trouve dans les *Œuvres de Gerson*, *Edit. de Paris*, t. II, p. 615. *Edit. d'Anvers*, t. II, p. 542, et dans les *Actes de la Province de Reims*, 1843, t. II, p. 640 à 667.

clergé réunis dans le chœur de l'église de Saint-Denys (1). Il revêt la forme des sermons dans l'exorde qui se termine par l'*Ave Maria*, invocation à la Sainte Vierge, la Pallas des chrétiens, la mère du vrai Pasteur (2) ; puis il se divise en trois parties consacrées aux trois aspects du dévouement que le pasteur doit manifester pour ses brebis : « Ton âme, dit Gerson à Guy de Roye, possède une triple puissance, celle d'enseigner la vérité, celle de réprimer le mal, celle d'affermir le bien (3). » Appuyant sur les auteurs sacrés et profanes cette distinction entre l'intelligence, la volonté et la sensibilité, Gerson aborde le premier point qui concerne la prédication de la vérité, mission de l'intelligence.

I. Les évêques ont le devoir de prêcher par eux-mêmes et par tous ceux qui dépendent d'eux dans la hiérarchie sacrée ; ils ne doivent point se reposer de ce soin sur les Mendiants ou les théologiens (4) ; les curés exposent sommairement la doctrine, mais il appartient aux prélats d'en approfondir la science et de l'exposer dans son ensemble (5). — C'est un lourd

(1) « Januâ chori diligenter obseratâ, Gersonnius doctor famosus eleganter peroravit. » *Marlot latin*, t. II, p. 690 à 695.

(2) « Ades et tu pulcherrima, non dicam Pales, quam pastorum deam gentilitas fabulatur, sed summa veri Pastoris mater. » *Actes de la province de Reims*, t. II, p. 641.

(3) « Habet anima tua, sicut et reliquæ de humana specie, vim triplicem : habet vim rationalem respectu veri, vim irascibilem respectu ardui, vim concupiscibilem respectu boni. » *Ibid.*, p. 641.

(4) « Est, inquiunt (prælati), hoc officium vel mendicantium, vel pauperum theologorum. » *Ibid.*, p. 644.

(5) « Spectat ad curatos cognoscere summatim præcepta legis cum quadam explanatione grossa.... Pertinet autem ultra hoc ad prælatos. » *Ibid.*, p. 644.

fardeau que d'instruire, car il exige une vie irréprochable, une patience continue, et une profonde science. — C'est une charge pour laquelle on doit avoir une mission régulière, une vocation confirmée par la gravité des mœurs et la sainteté de la vie : rarement il en est ainsi chez ceux qui recherchent les bénéfices.

Le chancelier tire de cet exposé quatre conclusions pratiques : 1. Il faut exécuter la décrétale qui exige la fondation d'une école de théologie dans chaque métropole ; bien plus, il faut l'étendre aux cathédrales, aux collégiales notables et aux grands monastères : que le clergé étudie cette science nuit et jour, et qu'il laisse aux laïques les études juridiques ou physiques (1). — 2. Un examen sérieux doit éprouver le futur prédicateur, à qui l'art de la parole est inutile s'il n'a la connaissance des préceptes sacrés et la prudence de les exposer comme il convient (2). — 3. Un revenu suffisant doit être assuré aux curés pour qu'ils vaquent sans soucis terrestres à l'instruction des enfants : *Fiat provisio sufficiens pro magistris* (3) ! — 4. Enfin il serait urgent de publier quelques traités con-

(1) « Tenenda denique esset decretalis prohibens ipsos audire leges, vel physicam, artes scilicet practicis negotiis accomodas. » *Ibid.*, p. 648.

(2) « Doceatur populus obedire præpositis suis, etiam dyscolis. » *Ibid.*, p. 649.

(3) Gerson se plaint à ce propos qu'on n'utilise pas davantage les docteurs en théologie, qui peuvent dire : « Nemo nos conduxit. » Il ajoute en parlant de lui-même : « me sentio ab omni specie questus alienum, cum satis jam habeam, Dei bono, de bonis ecclesiæ, ut ponam sine sumptu alieno evangelium. » *Ibid.*, p. 649.

tenant les rudiments de la foi et des lois divines, de les faire lire et de les distribuer gratuitement au peuple : ainsi fait-on pour les lois civiles qui se vulgarisent par des copies écrites, exemple à imiter pour l'enseignement religieux.

II. Le second devoir des évêques est d'exercer leur volonté à combattre le mal sous toutes ses formes, sinon ils deviennent les loups dévorants des troupeaux dont ils sont les pasteurs, *lupi funguntur officio pastoris*. Le premier vice qu'ils ont à combattre, c'est l'avarice dans leurs propres affaires et dans celles des établissements confiés à leur sollicitude : 1° La réforme des hôpitaux s'impose au temporel comme au spirituel, afin que le soin des pauvres s'y maintienne, *ne illic cura pauperum negligatur*, et que les malades trouvent dans ces asiles les médecins de l'âme comme ceux du corps (1). Les femmes qui y font profession de charité doivent garder les vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, afin de ne rien dérober au patrimoine des indigents en vue du monde qu'elles ne fréquentent pas (2). — 2° Les seigneurs ecclésiastiques éviteront la tyrannie et l'oppression dans leurs domaines, qu'ils ne ravageront jamais sous prétexte de droits temporels, *sub umbra secularium dominorum*. Qu'ils n'accroissent point les charges du pauvre qui crieraient

(1) A l'Hôtel-Dieu de Paris, dit Gerson, on confesse tout malade à son entrée, « ut aliquis ægrotus quæritur introduci, prius intra januam confitetur et absolvitur. » *Ibid.*, p. 651.

(2) « Non inveniuntur ibi appropriationes manifestæ, sicut apud sæculares. » *Ibid.*, p. 651.

vengeance à Dieu et aux hommes (1). — 3. Que l'on n'oublie point en outre le partage auquel ont droit les malheureux dans les revenus des gens d'église, et à ce propos que l'on corrige les incroyables abus que les officialités tolèrent dans l'exécution des testaments. — 4. Que l'on réduise le nombre de ces bénéfices réguliers dont les fondations ont été détournées de leur origine, et qu'à leur place on crée des ressources pour subvenir à la honteuse et abjecte pauvreté, à la mendicité d'un grand nombre de curés, ces membres nécessaires de la hiérarchie qui sont réduits dans les paroisses à la misère et à l'opprobre : que la portion congrue des desservants soit au minimum fixée à 40 ou 50 livres de revenu annuel (2).

Les évêques doivent combattre la tromperie et le déni de justice à l'égal de l'avarice : 1. Qu'ils veillent donc d'abord sur leurs officiers, promoteurs, procureurs, notaires et juges; ces derniers perçoivent des épices, *expensas,* et font pencher la balance vers le plus offrant ; on répète sur eux ce proverbe : *C'est le droit de la porte Bodet,* dont Gerson, qui le cite en français,

(1) « Videant pastores, ne odiosi mores sui fœtentes coram Deo et hominibus, dent hanc causam gravaminis pauperis sui gregis. » *Ibid.*, p. 651. Quelle franchise dans ces reproches adressés face à face à de puissants évêques et à d'opulents abbés ! Mais aussi quelle leçon puissante et énergique, le chancelier ajoute en disant : « Bona pauperum sunt ea bona quæ viris ecclesiasticis supersunt ultra simplicem victum et vestitum, juxta decentiam sui status in ecclesiæ republica... Quod subtrahitur egeno, rapiet prædo. » *Ibid.*, p. 652.

(2) « Convenit occurere tantæ tamque fœdæ et abjectæ paupertati, immo mendicitati curatorum in locis plurimis, qui tamen positi sunt in ordine essentiali et hierarchico... » *Ibid.*, p. 652.

n'explique pas le sens. Mieux vaudrait leur fixer des gages et tenir la main à leur serment de ne point trahir la justice. — 2. Ensuite qu'on abrège les procédures ruineuses et les excommunications qui sont trop souvent fulminéessans cause grave : il règne en cette matière une rapacité bien contraire à l'esprit de l'Evangile ; il semble que pour détourner une mouche du front du prochain, on lui brise la tête d'un coup de hache, sans souci de son salut éternel. — 3. Que l'on veille aussi à prohiber tout salaire pour les fonctions spirituelles, trafic indigne et source d'un gain sordide. — 4. Enfin que l'on cherche davantage à corriger les coupables plutôt qu'à extorquer d'eux des amendes, ce qui scandalise fréquemment les simples gens, et que l'on fasse tourner les peines pécuniaires à de pieux usages au lieu de les encoffrer cyniquement ; il y a lieu aussi d'abolir ces redoutables serments que les officiaux exigent des criminels sur la vérité des faits qui leur sont reprochés : personne n'ajoute foi à pareils serments et cependant ils servent de pièges manifestes à leur perdition (1).

En troisième lieu, les évêques donneront l'exemple de la dignité des mœurs, de la sobriété dans leurs tables et leurs costumes : — 1. Ils réduiront au profit des pauvres le luxe de leurs réceptions et de leur domesticité ; ils pratiqueront l'hospitalité qui ne s'exerce noblement qu'à

(1) « De juramentis terribilibus exactis per officiales, dum examinant aliquem criminosum super dicenda veritate... » Usage vicieux de la procédure, qui remplaçait dans les tribunaux ecclésiastiques les épreuves de la torture ou question préalable.

l'aide d'une frugale simplicité (1). — 2. Ils chasseront de leurs demeures les histrions, les bouffons, les contempteurs de la misère du peuple. — 3. Ils observeront les jeûnes, que pratiquent presque seuls les villageois dont le pain est l'unique subsistance (2). — 4. Enfin ils feront respecter les bonnes mœurs qui s'altèrent dans les familles, dans les écoles, dans les monastères, et réprimeront au for de la pénitence toutes ces abominations qui pullulent à l'aide d'une corruption croissante.

III. La dernière partie du discours de Gerson roule sur le bien que doivent opérer les évêques par l'action spéciale de leur ministère sacré et par la collation des sacrements ; le chancelier signale les abus à corriger sous XII conclusions : 1. Les ministres des sacrements veilleront à en observer tous les rites. — 2. Le culte sera purgé de tous les désordres qui en altèrent la majesté, tels que les rires, les inconvenances (3), la fête des fous. — 3. La confirmation sera plus fréquemment conférée à travers les diocèses. — 4. Les paroissiens entendront chaque dimanche la messe dans leur église paroissiale, et on restreindra pour eux le nombre des fêtes de précepte qui amènent l'oisiveté ou de plus

(1) *Adsit frugalitas liberalis*, dit Gerson à ceux qui nourrissent parfois mieux leurs chiens que les pauvres, *charius aliquando canes quam pauperes aluntur*.

(2) « Soli fere pauperes atque rusticani jejunent, quibus vix est panis cibarius relictus ad saturitatem sufficiens. » *Ibid.*, p. 655.

(3) « Nonne tangitur altare per laicos incompositos, comitatos canibus mingentibus ad pallas altaris ? » *Ibid.*, p. 656.

graves abus dans les habitudes populaires (1). — 5. Les confesseurs seront choisis avec soin pour que leurs fonctions soient salutaires et efficaces. — 6. On se confessera aux yeux de tous, afin d'éviter les familiarités possibles dans les lieux secrets. — 7. Qu'on modère les cas réservés, et qu'ils ne s'appliquent point aux mineurs de quatorze ans dont la raison n'est point mûrie, *nec habet œtas illa perfectum usum rationis ;* qu'en ces matières on ait grand soin de la pudeur des femmes et de la paix des ménages. — 8. Qu'on s'assure avec une extrême diligence de la pureté des vocations au sacerdoce, qu'il vaudrait mieux restreindre qu'étendre avec trop d'indulgence, au détriment du peuple chrétien, *consultius esse pauciores sed electiores constituere.* — 9. Que le mariage soit célébré solennellement, après des publications, non dans les maisons, mais dans les églises (1). — 10. L'extrême-onction doit être conférée aux malades, alors qu'ils ont encore quelque connaissance ; il faut veiller dans les hôpitaux à ensevelir avec piété les défunts inconnus. — 11. Que la visite des diocèses entiers s'accomplisse par l'évêque, et qu'en parcourant lui-même chaque paroisse, il s'y informe de la foi, des superstitions et des exac-

(1) « Quid insuper de multitudine præceptiva tot festorum?........ Egestati subditorum mechanicorum non sufficienter consulitur, vel pessimæ otiositati, qua nesciunt rurales bene uti, janua grandis aperitur. » *Ibid.*, p. 657.

(2) Gerson fait ici allusion à cette plaie des mariages clandestins, que le concile de Trente (1563) et l'ordonnance de Blois (1579) prohibèrent efficacement, en ordonnant *à peine de nullité* la célébration publique du mariage.

tions commises au préjudice du peuple, et que, loin de participer à cet esprit de lucre, il châtie les oppresseurs (1). Les conciles provinciaux et les synodes serviraient de stimulants efficaces pour l'application des lois en tous lieux. — 12. Enfin qu'un vœu unanime tende à la paix de l'Eglise par la réunion d'un Concile général qui pourrait être le remède à tant de maux et d'erreurs.

Ici prend fin ce long discours par une touchante objurgation aux pères du Concile, qui doivent à l'exemple du Christ, bon pasteur, donner leurs âmes pour leurs troupeaux, c'est-à-dire les nourrir par la parole, les édifier par l'exemple, et les réconforter par leurs largesses ; qu'ils s'efforcent comme le Christ d'agir d'abord et d'enseigner ensuite, *cœpit facere post docere*, s'ils veulent accomplir une réforme efficace.

La parole de Gerson avait revêtu une forme tellement pratique et actuelle que son discours devint la substance des XCV articles du règlement promulgué par le Concile concernant la visite des paroisses. En le lisant, on y retrouve la peinture des maux de tous les temps, avec les règles toujours opportunes aussi, qu'avait tracées ce ferme génie pour les guérir ou les atténuer. Le XXIX[e] article est relatif à l'un des projets favoris de Gerson, la diffusion d'un *Doctrinal des simples gens*, qui répandrait dans les rangs du peuple une notion exacte de sa

(1) « Ne sic velut cattus abigens quidem mures a caseis, ipsos vero plus devorans. » *Ibid.*, p. 659.

foi et de ses devoirs moraux ou religieux (1) : ce vœu avait été accompli pour le diocèse de Reims dès l'année 1403, par les soins de Guy de Roye qui occupa le siège de 1391 à 1409. Un « Livret en françois pour les simples gens layes » se trouvait remis aux mains de tous, après avoir reçu l'approbation de « pluseurs maistres en divinité de Paris », parmi lesquels figurait vraisemblablement le chancelier, le plus ardent inspirateur de ces traités en langue vulgaire (2). Une grande intimité dut s'établir entre Gerson et l'archevêque de son pays natal, car ils se trouvèrent associés pour l'instruction populaire aussi bien que pour l'apaisement du schisme : non content d'avoir favorisé à Reims l'initiative du puissant orateur, Guy de Roye voulut l'accompagner à Pise pour s'unir à ses efforts en face du Concile général, mais il périt en route aux environs de Gênes, atteint d'une flèche dans son hôtellerie. Il laissait la réputation d'un homme érudit et lettré : fondateur du collège de Reims à Paris (1399), auteur du populaire *Doctrinal de Sapience*, il était possesseur de précieux manuscrits dont il dota libéralement son chapitre, oubliant les querelles que lui avaient suscitées

(1) *Tractatus de visitatione Prælatorum*, qui suit partout le Discours de Gerson à Reims. *XXIX..... Videatur de Doctrinali simplicium, vel de tractutis aliis ordinatis.*

(2) Le *Doctrinal aux simples gens*, spécialement rédigé pour le diocèse de Reims, se trouve aux mss. de la Bibl. de cette ville, F $\frac{435}{459}$ 75 folios. On en trouvera à l'Appendice le préambule et autres extraits, mis en parallèle avec l'*ABC des simples gens* composé par Gerson. La même inspiration dut guider la rédaction de ces curieux documents de la pratique religieuse du XV[e] siècle.

les chanoines, et mérita ainsi le renom de l'un des prélats les plus éclairés du moyen-âge (1).

Le Chancelier entretint de la sorte d'actives relations avec son pays natal, et l'influence qu'il exerça sur des personnages de haute valeur comme Guy de Roye et Jean Morel, est la meilleure preuve de son autorité d'écrivain et d'orateur. Il eut aussi à exercer son action vis-à-vis d'un autre rémois, Jean de Varennes, qui figura d'une façon singulière dans les conflits politiques et religieux du règne de Charles VI ; les détails de sa vie sont peu connus, sa mort resta mystérieuse, et les interprétations furent très-opposées pour juger sa conduite au milieu des évènements extraordinaires qui l'ont marquée. Les historiens rémois Marlot et Lacourt ont résumé son existence en peu de lignes, d'après un chapitre de Froissart (2); Ellies Du Pin, en éditant les œuvres de Gerson, a publié quelques-uns de ses hardis traités et la

(1) Il légua mille livres tournois au chapitre pour exécuter autour du chœur des sculptures historiées comme celles de Paris, projet qui resta sans suite. — Guy mourut près de Gênes le 8 juin 1409, et sa mort fut connue à Reims le 25. (*Marlot latin*, t. II, p. 676 à 693). — Ses manuscrits sont encore parmi les plus précieux de la Bibl. de Reims ; ils portent sur le plat ses armoiries, *de gueules à la bande d'argent*.

(2) *Chroniques de Froissart*, Liv. IV, ch. 37 ; au t. XIII de l'édition Buchon, 1825. *De un clerc nommé Jean de Varennes*. — *Marlot latin*, t. II, p. 675 et 678. — *Marlot français*, t. IV, p. 124. — Voici le passage de Lacourt sur lui : « Il étoit natif de Saint-Lié et chanoine de Reims sous Richard Pic ; il étoit chapelain du pape Clément VII ; après la mort de ce pape, il revint à Reims et se retira du monde ; son image se voit encore en l'église de Saint-Lié qu'il fit bâtir comme j'estime.» Mss. chronol. de Mr Le Besgue. Il cite Colard. V. Gerson. *Varia selecta*, f° 57 v° d'un des cahiers.

défense qu'il opposa aux puissants adversaires que sa témérité suscita contre lui (1). Originaire probablement de Varennes, avant de venir se fixer à Saint-Lié de Villedommange, village de la montagne de Reims, Jean de Varennes non content de sa prébende à Notre-Dame, se rendit à la cour pontificale d'Avignon, où il devint par la faveur de Clément VII, auditeur du palais apostolique, et fut désigné pour les plus grands honneurs. Il était canoniste très réputé et orateur non moins célèbre, ce qui lui procurait un ascendant considérable dans toutes les négociations de la Cour. Parvenu au comble de la fortune, il se démit de toutes ses dignités et quitta Avignon pour mener dans son petit village une vie solitaire, mais le prestige de son éloquence l'y avait suivi au point d'amener la foule avide de sa parole jusque dans sa retraite de Saint-Lié. De tous ses bénéfices, il n'en avait retenu qu'un seul pour suffire à son entretien, c'était le canonicat de Reims dont la valeur annuelle était estimée alors à cent florins pour les chanoines résidants et à trente seulement pour ceux qui ne remplissaient pas leurs fonctions en personne. Jean de Varennes prit des habitudes de pénitence et d'austérité à mesure que grandit la vénération que lui manifestaient les fidèles, ce qui lui permit de prêcher avec un redoublement de ferveur au profit de la cause qu'il avait embrassée, celle du pape d'Avignon à l'encontre du pape de Rome.

(1) *Oper. Gerso*, Anvers, t. I, p. 906 à 943, t. II, p. 844 à 866. — Il y rapporte qu'il naquit non loin de Charny (Meuse).

Cet immense conflit du schisme, dont les effets se faisaient sentir jusque dans la vie quotidienne des populations, avait excité à un tel point les esprits, que le merveilleux vint y jouer le rôle réclamé pour ainsi dire par l'émotion du moment. L'ermite de Saint-Lié, selon l'accusation portée par Guy de Roye, contre lui, se prêta à cette intervention du surnaturel dans les évènements humains, sans se demander s'il ne serait pas l'instrument de la crédulité et de l'erreur par des prédictions basées sur des extases trompeuses ou de fausses révélations (1). La visionnaire Ermine mentionne le rôle singulier dans lequel Jean de Varennes, que l'on nommait toujours *le sainct homme de Sainct-Lié*, en serait venu à combattre violemment l'autorité de l'archevêque de Reims, et à s'élever avec orgueil contre lui dans ses prédications populaires (2). Il écrivit alors de nombreuses lettres sur les moyens d'éteindre le schisme, *Via pro pace*

(1) On lit en effet parmi les 47 chefs d'accusations, *Quod omnibus suas aures præbuerit credulas cum affirmaverit in suis sermonibus, crucifixum visum fuisse in Lauduno, pluisse sanguinem apud Craonnam..... Quod miracula se fingit facere.... Quod se permittit et vult adorari ut Deus et sancti, et tangi ut tanguntur Reliquiæ,...* Il y aurait pourtant à réviser bien des points de ce curieux procès, si l'on voulait approfondir la vie de Guy de Roye, contre lequel Jean de Varennes aurait excité le peuple : *Hahay, aus leus mes bones gens, aus leus !* Voir sur les exactions et abus qu'il aurait commis dans le pays de Reims, *Opera Gers*, t. I, p. 924 à 939, *passim*.

(2) Les récits d'Ermine indiquent le rôle de Jean de Varennes : «cy commence le prologue sur la narracion de la nouvelle histoire de plusieurs choses merveilleuses nouvelement advenues à Rains par la permission de Dieu a une simple et humble créature nomée Ermine.» *Bibl. Nat.*, mss., F. Fr., 25552, f° 142 à 309. — D'après ces visions,

Ecclesiæ, dans lesquelles il mêlait des opinions erronées à de véhémentes plaintes sur les maux causés au peuple, et à de légitimes censures contre le luxe et le désordre des gens d'église. Il prêcha en 1395 à Paris devant la Cour, mais son crédit allait sombrer sous le coup des haines qu'il avait soulevées dans le sein de l'Université et du clergé rémois ; le 30 mai 1396, il fut appréhendé par le bailli de Vermandois, emprisonné au château de Porte-Mars, puis jeté à Paris dans les cachots de Saint-Maur où il écrivit sa défense, et tout porte à croire qu'il périt dans cette prison puisqu'on ne retrouve après cette date aucune trace de son infortune (1).

Gerson qui inaugurait à ce moment sa fonction de chancelier, ne paraît avoir pris aucune part dans la persécution dont fut victime Jean de Varennes, mais il eut néanmoins à apprécier sa conduite, surtout en ce qui concerne les fausses visions. Il s'éleva contre elles fermement : « Béni soit Dieu, écrivait-il, qui par la dérision et le mépris de semblables erreurs, m'a préservé de leurs appas séducteurs ! Je l'avoue, sur le rapport de gens bien famés, j'ai été sur le

« Presumant estre quelque chose au dessus du commun », Jean de Varennes, était celui dont le diable disait «que l'Eglise n'auroit jamais la paix que par son moyen, qu'il seroit pape, que l'archevêque de Reims et ses persécuteurs seroient tous relégués au feu d'enfer.» *Marlot français*, t. IV, p. 130.

(1) Le recueil de Weyen signale Jean comme ayant dès 1386 occupé la 20e prébende de N.-D. : *Johannes de Varennis auth. apost. per proc. 20 Jun. 1386. Plura de illo apud Marlot, hic recurre.*

point de me laisser surprendre par ce célèbre Ermite de Reims, mais mon opinion s'est dévoilée par la publication du traité sur la distinction nécessaire entre les vraies et les fausses visions (1). » Comme Clémangis, comme Pierre d'Ailly, Gerson s'éleva contre le schisme et contre les vices qui infectaient l'Eglise, tout en écartant de son action et de ses discours l'apparence même d'une révolte présomptueuse ou d'une crédulité ignorante : lui qui partagea bien des préjugés de son temps, lui qui fut mystique en doctrine, il écarta constamment et blâma avec la dernière énergie, les croyances superstitieuses, les révélations purement extatiques, les prophéties impudentes ou bruyantes, et en général, tout ce qui n'avait pas reçu la sanction après examen de l'autorité compétente (2). Tous ces grossiers subterfuges de la faiblesse de l'esprit humain sont les fléaux des époques troublées, le tourment des faibles, le désespoir des forts, et pis encore, la négation de la Providence divine. Aussi le clairvoyant chancelier put-il porter ce jugement sur Jean de Varennes, à savoir qu'à son austérité et à sa piété, il manquait deux qualités essentielles pour produire des fruits de salut, l'humilité et

(1) «Benedictus Deus qui per talium irrisionem et contemptum, me totiens a seductione servavit. Fui pridem fateor.... proximus seductioni de quodam Eremita Remensi, nisi modum responsionis propriæ, Deo volente, temperassem. » *Oper. Gers.* Anvers, I, 20.

(2) Les relations de Clémangis avec Gerson ont été fréquentes : voir à l'appendice l'indication des dix lettres adressées au chancelier par son compatriote champenois, d'après un manuscrit du XVᵉ siècle de la Bibliothèque de Reims, intitulé *Epistolæ Nicolaï de Clemangiis.*

sa fille la discrétion, *humilitas et filia ejus discretio.* Personne n'a appelé de ce jugement.

Un autre compatriote de Gerson, un Rémois tristement célèbre, Pierre Cauchon, le bourreau de Jeanne d'Arc, fut l'adversaire naturel du chancelier. C'est à lui cependant qu'il adressait à Constance cette objurgation personnelle, dans un mouvement de véritable éloquence : « Je me tourne aussi vers vous, Maître Pierre, vidame de Reims, vous qui êtes mon bien cher compatriote, vous que j'aime en vérité et que je veux toujours aimer avec l'aide de Dieu,..... avez-vous à cœur le salut temporel et spirituel du duc de Bourgogne dont vous vous êtes fait le champion ?.. (1). » Mais en vain Gerson usait de douceur vis-à-vis des partisans de Jean-sans-Peur qui étaient en même temps ceux des Anglais, il ne recueillit qu'un déni de justice. L'origine du trop fameux évêque de Beauvais n'est pas élucidée : il était Rémois, comme le signale son illustre rival, mais est-il né à Reims, issu de cette famille des Cauchon qui commençait à y devenir célèbre ? N'est-il au contraire, suivant Juvénal des Ursins, que le *fils d'un laboureur de vignes auprès de Rheims ?* Lacourt a adopté cette opinion, tandis que Marlot, le P. Anselme et le *Gallia christiana* se rangent avec Caumartin, à celle qui le rattacherait à la bourgeoisie

(1) « Ad vos similiter, magistre Petre vice domini Rhemensis, compatriota charissime. quem ego diligo in veritate, dilexi et diligam Domino propitio..... » *Op. Gers*, 1606, t. I, col. 385. — 1706, t. II, col. 328.

rémoise : débat dans lequel l'historien de Charles VI semble mériter le plus de créance en sa qualité de contemporain et de Rémois (1).

§ 2. — MÉMOIRE DE GERSON DANS SON PAYS NATAL

Sa place dans la Biographie locale. — Pierre Coquault, Meurier et Jean Champagne. — Robert de Lenoncourt et ses œuvres. — Son influence. — Rethel et Gerson. — Monument à Barby.

La naissance de Gerson aux portes de Rethel a pu ne pas être sans influence sur l'origine de ses relations avec le duc de Bourgogne, Philippe-le-Hardi, marié en 1369 avec Marguerite de Flandre, qui lui apporta à la mort de son père (1384) le comté de Rethel : en 1393, le chancelier figurait parmi les protégés de ce prince dont il fut l'aumônier et le pensionnaire. Quoique le duc ait donné en dot le Rethélois à son fils Antoine (1392) et que ce dernier l'ait cédé ensuite à son frère Philippe en 1401, le chef de la puissante maison de Bourgogne conserva dans ce domaine une autorité qui contribua à en faire l'un des théâtres de la lutte contre les

(1) Voir le *Marlot français*, t. I, p. 363 et 677. — *Gallia christiana*, t. IX, p. 759. — Du Boulai, *Hist. Univ. Par.*, t. V, p. 912. — *Hist. généal. et chronol.*, par le P. Anselme, 1726, t. II, p. 280. — *Nobiliaire de Champagne* de Caumartin, Généalogie des Cauchon (n° 156). — Voici du moins la notice de Weyen : *Petrus Cauchon auth. apostol, 6 feb. 1409 fuit doctor in theologia. Fit vice dominus Eccles. Rem. 21 April. 1410. Factus est Episcopus Bellovacens. 1420 et postea Lexoviensis 14..... Obiit mense octobr. 1444.* (*Præbenda 8.*) *De isto vide Sammarthanos t. 3, p. 402.*

Armagnacs, rivalité funeste aux confins du Portien devenu en 1400 l'un des fiefs du duc d'Orléans. Tandis que son pays natal était le champ de bataille de leurs conflits, Gerson fut tour-à-tour leur ami et leur censeur : on retrouve en lui, tantôt pour combattre le faste de Louis d'Orléans, tantôt pour flétrir le crime de Jean-sans-Peur, des accents sincères et pathétiques qui dénotent sa profonde connaissance des partis qui déchiraient la France.

Si le chancelier se trouva par son origine engagé dans les luttes politiques, il n'en conserva que mieux sa commisération pour son pays natal, flagellé plus que tout autre par leurs excès : « Il a, disait M. Géruzez, le cœur et jusqu'à un certain point le langage du paysan champenois, la brusque familiarité gauloise, relevant par une certaine énergie rustique la peinture des souffrances populaires (1). » Aussi les historiens ne manquèrent pas de publier une notice sur Gerson dans leurs ouvrages traitant de l'histoire régionale : D. Marlot loue en lui la sublimité de la doctrine, la gravité des mœurs et la liberté dont il fit preuve en censurant le faste de certains prélats (2). Un recueil manuscrit intitulé : *De l'antiquité de la ville de Rethel*, dont il circule encore beaucoup de copies inédites, contient de lui un éloge succinct, écrit dans un style qui paraît remonter au XVII[e] siècle, et qui

(1) *Histoire des Révolutions de l'esprit franç. au moyen-âge*, par Bancel, in-12, 1878, *sur Gerson*, p. 172 à 175.

(2) «Opera ejus doctrinæ sublimitatem, gravitatem morum et in arguendo Prælatorum fastu libertatem sapiunt.» *Marlot latin*, II. 695.

dut contribuer à maintenir sa mémoire assez vivante dans le pays : « L'on voit encore, porte ce texte, l'épitaphe de ses parents dans la muraille de l'église de Barby (1). » Tous les détails qui concernaient sa vie étaient recueillis curieusement par les compilateurs : « En ceste année, écrivait Pierre Coquault sous l'année 1429, morut à Lion un grand docteur Jehan Gerson, chancelier de l'Université de Paris, lequel s'estoit retiré en ce lieu comme en un exil volontaire, voyant que l'on ne vouloit escouter ni recevoir ses admonitions contre certaines oppinions qui lors pulluloient en l'Université et par toute l'église gallicane, je diray seulement que Jehan Gerson étoit du diocèse de Reims et fait prestre sous tiltre de l'église de Reims, a ordonné estre mis en son épitaphe *presbiter ecclesiæ Remensis*, fonda en l'église de... de Lion quelleque dévotion le jour de saint Nicaise qui est l'un des patrons archevesques de Reims (2). »

Le souvenir de Gerson redevint très-vivace aux époques de troubles, comme pendant la Ligue. Morus exhortant les Rémois à conserver la foi, plaçait ses conseils sous le patronage « des pères anciens », des premiers archevêques,

(1) *Recueil anonyme de 18 feuillets in-4°*, copie datée de 1757. — La déclaration des biens de Saint-Remy à Gerson en 1542, y signale la *tenure Mre Jean Gerson scise au milieu de la ville*, désignation qui consacre probablement l'emplacement de la maison natale du chancelier. V. plus haut, p. 88 et 89.

(2) *Bibl. de Reims*, mss. de Pierre Coquault, t. III, 1429, f° 646 verso. — *Du même chroniqueur*, voir plus haut, p. 157.

du cardinal de Lorraine « ce gond des cœurs et des esprits », de Guillaume Fillastre et de Jean Gerson « ce bon père Champenois, perle des sçavants, homme entier, sincère, libre et vertueux à reprendre toutes sortes d'abus (1). » Quels regrets devaient concevoir les catholiques du XVIe siècle, en relisant les ardentes mais inutiles objurgations du Chancelier pour obtenir de son temps une réforme qui eût prévenu peut-être celle des protestants?

C'est la même pensée de recours à ce grand chrétien qui inspira en 1520, lors des premières luttes de religion, la publication d'une édition française de ses œuvres à Paris. Robert de Lenoncourt, archevêque de Reims, en agréa la dédicace qui lui était élégamment et compendieusement offerte par un chanoine de Reims, *Johannes Campanus*, le précepteur de ses neveux et son procureur au collège rémois à Paris (2). Sa longue épître, reproduite par Du Pin en tête de l'édition de 1706, offre l'éloge de Gerson et celui de Lenoncourt avec des considérations pleines de sens sur leur mission respective : le célèbre chancelier, disait Jean Champagne, est sorti comme un radieux soleil, *ut sol inter mi-*

(1) *Morus*, Sermons sur la messe, cité dans la *Réforme et la Ligue en Champagne et à Reims*, par E. Henry, in-8, 1867, p. 53.

(2) Epistola Dedicatoria præfixa editioni parisiensi operum Gersonii, anni 1521. — In fronte habet insignia cum hac inscriptione : *Hæc de Lenoncourt generosæ insignia stirpis, Heroum summa nobilitate vigent*. La dédicace à R. de Lenoncourt est datée de Paris, *è gymnasio Remensi*, du XIV des Kal. de Nov. 1521. — 2 vol. in-folio en 4 parties. Il s'en trouvait un exemplaire à la Chartreuse du Mont-Dieu qui a été estimé 40 fr. à la vente Meunier, Sedan, 1872.

nora sidera, d'un village du pays de Reims dont il a pris le nom, *agnomentum a pago ejusdem nominis in Territorio tuo, Patria sua, sortitus est*; il a défini l'autorité des conciles; il a réprimé les Mendiants; il a prêché la science de bien vivre et de bien mourir : il manquait en France une nouvelle édition de ses œuvres, tant de fois déjà imprimées en Allemagne; la guerre et les troubles du moment rendaient difficiles les provenances étrangères, et rien ne pouvait honorer davantage sa patrie que de mettre au jour un meilleur texte que celui qu'avaient livré les presses de Cologne, de Strasbourg et de Bâle. Quel personnage plus propice que l'archevêque de Reims à l'égard d'une entreprise si féconde? Robert de Lenoncourt était en effet le Mécène des artistes et des littérateurs rémois, en même temps qu'il se montrait le père des pauvres, le soutien et le restaurateur des églises de son diocèse (1). C'est donc aux efforts et à la bienveillance de ces lettrés rémois (2), que Pierre Gromorse et Jehan Petit durent le succès des volumes sortis de leur imprimerie parisienne. Deux éditions de plus en plus compactes, celle de Richer en 1606 et celle de Du Pin

(1) Hoc anno in summa annonæ caritate, supra trecentos quotidie pauperes magnifice educasti... nihilo segnior in reparandis veteribus Fanis. *Dédicace.*

(2) Originaire de Saint-Fergeux (canton de Château-Porcien, Ardennes), Jean Champagne indique comme étant ses intimes amis à Reims un autre chanoine, *Johannes Cenomii*, secrétaire de l'archevêque et *Joannes Willemertus* de Rethel, abbé de Saint-Nicaise. Tous ces hommes étaient les érudits de la Renaissance dans notre pays, les protecteurs des lettres comme des arts dont ils favorisèrent l'essor dans la tapisserie, la statuaire et la sculpture. Après avoir

en 1706, vinrent compléter l'œuvre qui avait été inaugurée sous les auspices de Lenoncourt, par un compatriote de Gerson.

La mémoire du Docteur très-chrétien subit des phases diverses en raison du point de vue auquel chaque siècle se plaça pour l'honorer : au XVI[e] siècle, ce qui apparut surtout en France dans l'œuvre de Gerson, ce fut son initiative d'éducateur et de réformateur; l'*Opus tripartitum*, traité écrit en français et en latin, divisé en trois chapitres relatifs au Décalogue, à la Confession et la Mort, fut adopté comme le plus parfait des manuels d'instruction religieuse à la portée du peuple. Chaque dimanche, un chapitre en devait être lu au prône pour mieux graver ces leçons pratiques dans les mœurs des chrétiens de toute condition; cette lecture fut rendue obligatoire par les synodes diocésains de Paris en 1506 et 1557, de Châlons en 1507, de Meaux en 1509 et 1511, de Clermont en 1507, de Chartres en 1509, 1550 et 1575, de Toulouse en 1526, de Sens en 1524 et 1534, de Rhodez en 1552, de Beauvais en 1564. Ces prescriptions sont renouvelées dans les rituels de Toul en 1524, de Senlis en 1526, de Troyes en 1541, de Lyon en 1542, de Metz en 1542, de Rouen en 1544, de Verdun en 1554, de Noyon en 1560, de Vienne

habité Paris, Jean Champagne fut chanoine de N.-D. de 1521 à sa mort en 1526; il avait été élu par le Chapitre à l'Ecolâtrie en 1523. Weyen le mentionne ainsi : *Johannes Champaigne de Sancto Ferreolo propre Castrum Portuense, in prop. auth. ordin. 5 nov. 1521 per ob. Nicolai Wiart, receptus fuit ad Scholastriam dignitatem eccl. Remens. 1523, per obit. Ægidii Grand Raoul via scrutinii.* Voir *Marl. fr.*, I, 683. — Saint-Fergeux est à deux lieues de Gerson.

en 1577, de Malines en 1598, et enfin d'Annecy en 1612, sur l'ordre de saint François de Sales (1). Ces témoignages éclatants, parmi lesquels manque toutefois celui de Reims, constatent l'influence doctrinale du chancelier de Paris, en dehors de tout conflit sur la portée de ses écrits relatifs au schisme et à la papauté. Au XVIIe siècle, son rôle changea, et l'on s'inquiéta surtout de trouver en Gerson l'arbitre de ces querelles incessamment renouvelées entre les docteurs de France et ceux de Rome; au bas de son portrait attribué à Léonard Gaultier, et inséré en tête de l'édition parisienne de ses œuvres, publiée en 1606 par Richer, on lit :

Quid Sorbona potest monstras, doctissime Gerso,
Gerso sacrosancti luxque decusque chori.

L'évêque de Toul, André du Saussaye, l'inscrivit dans son martyrologe gallican (2); Corneille et Bossuet s'inspirèrent de lui, citant en exemple ses œuvres et ses vertus.

Si la Sorbonne se plaçait sous l'égide du chancelier, c'est qu'elle pouvait tirer de son fonds une inépuisable sève, mais plusieurs

(1) *Opera Gersonii*, 1706, t. I, p. CLXXXI.

(2) « *Ad 4 Idus Julii :* Piæ memoriæ tramitem hodie implevit Joannes Charlerius cognomento de Gerson..... in quo nescias plus raram sapientiam ac indefessum in procuranda Ecclesiæ unitate studium, an pietatis eximiæ decus, et vitæ purissimæ nitidam seriem magis debeas admirari..... » *Ibid.*, CLXXXVIII. — Le chapitre de Notre-Dame de Paris avait mentionné en ces termes dans son nécrologe la nouvelle de la mort de Gerson : *Item obiit, toto orbe christiano notus, Joannes Gerson, cancellarius et concanonicus noster sacerdos.* (Darche, *Jean Gerson.* 1880, p. 115.)

abusèrent de ses maximes sur la papauté en transportant leur effet à des époques bien différentes de la sienne Il eût mieux valu se borner à pénétrer les secrets de ses écrits, en ce qui concerne les principes immuables de la hiérarchie qu'il voulait rendre inébranlables en temps normal, de façon à en faire l'ordre permanent de la société chrétienne. C'est ce qu'avait compris Hilaire Pineau, qui réédita en 1622, sous le titre de l'*Excellente prédication du grand Gerson*, le fameux sermon prononcé en 1409 en faveur de l'Université et du clergé séculier contre les abus envahissants des ordres mendiants. L'action du chancelier n'était pas moins opportune au sujet des relations de l'Église et de l'État, qui lui avaient inspiré ce sage précepte « conseillant à la puissance ecclésiastique de se renfermer de telle sorte dans ses bornes naturelles, qu'elle se souvienne que le pouvoir séculier, même parmi les infidèles, a ses droits propres, ses dignités, ses lois, ses jugements, sur lesquels le pouvoir spirituel doit se garder d'entreprendre, à moins que la puissance séculière n'entreprenne elle-même sur la foi et les droits manifestes de l'Église (1). » Ce

(1) « Suis se terminis ita potestas ecclesiastica coerceat, ut meminerit potestatem secularem etiam apud infideles sua habere propria jura, suas dignitates, suas leges, sua judicia, de quibus occupare se ecclesiastica potestas, non præsumat vel usurpet. » *Opera Gersonii.* 1606, T. I, p. 136. — Voir dans le même volume le traité *De Unitate ecclesiastica* (p. 178) qui donnerait lieu aux plus intéressants rapprochements avec le fameux sermon de Bossuet sur l'*Unité de l'Église*. Gerson et Bossuet se sont rencontrés sur bien des points de doctrine, dans un dévouement commun à la paix de l'Église et à l'orthodoxie.

langage n'eût pas suffi pour désarmer les combattants, mais il est de nature à raffermir les esprits modérés qui préfèrent ne pas prendre le parti des violents dans les funestes querelles religieuses de tous les âges, et qui s'opiniâtrent à vouloir la paix.

Notre époque a successivement étudié en Gerson l'orateur, le philosophe, le témoin et l'acteur des faits historiques; la critique mêle souvent encore son nom aux controverses sur l'auteur de l'*Imitation*, mais elle devrait tendre surtout à reconstituer sa figure propre, à discerner sa vraie place au milieu de ses contemporains (1).

Paris et Lyon n'ont jamais cessé de compter Gerson au nombre de leurs illustrations, tant sa vie et sa mort avaient laissé une empreinte durable parmi les traditions de ces deux capitales. Le pays rémois, au contraire, tout en citant son nom avec orgueil dans les biographies régionales, ne fit rien pour sa mémoire dans le XVIIe siècle. Il est vrai que Maurice Le Tellier, dans sa splendide *Bibliotheca Telleriana*, avait réservé une place pour quinze ouvrages relatifs au chancelier, parmi lesquels se trouvait cette édition

(1) Voir à l'Appendice les travaux anciens et modernes spécialement consacrés à étudier Gerson. Ils serviront à prouver, à l'encontre du *Dictionnaire de Pierre Larousse*, que ce grand homme est maintenant lu et apprécié : « On a conservé encore de nos jours, lit-on en ce recueil, l'innocente manie d'admirer Gerson, mais on a perdu heureusement l'habitude de le lire; comme tant d'autres il vit de sa réputation. » *(Dict. du XIXe siècle*, t. VIII, p. 1229). Plus de cinquante auteurs répondront à ce critique, qui méconnait la nécessité de toujours étudier les œuvres des moralistes français.

gothique de l'*Imitation*, annotée en 1493, et objet actuel de curieuses discussions. Le généreux chanoine Godinot procura au chapitre de Reims les œuvres complètes de Gerson, dès que parut la grande édition d'Ellies Du Pin (1). Enfin Lacourt signalait les diverses particularités de son origine rémoise dans ses notes manuscrites.

De nos jours, à mesure que le passé s'éloigne davantage de nous comme mœurs et comme institutions, on se plaît à mieux en approfondir sur place les grands souvenirs. L'abbé Boulliot composa en 1830, dans le but d'instruire les nouvelles générations, cette *Biographie Ardennaise* qui accordait à Gerson un rang d'honneur parmi les célébrités issues du territoire compris dans les limites du département des Ardennes; la notice qu'il lui consacra dans le premier volume, avec ses renseignements biographiques et ses appréciations littéraires, restera parmi les meilleures de cet ouvrage si estimé et si rare. Peu d'années après, M. Billaudel entreprenait ses recherches sur le lieu natal de Gerson, dont il publia le résumé en 1840, pour faire suite à une étude de M. Gence, qui croyait, lui, avoir enfin trouvé l'auteur de l'*Imitation* (2). L'éveil était

(1) Le 1er vol. des œuvres de Gerson, in-f°, Anvers, que possède la BB. de Reims porte cette mention sur le feuillet de garde : *Donné à la Bibliothèque par Monsieur Godinot, prêtre chanoine de l'église de Reims, docteur en théologie et grand vicaire de l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims. (Prix) 80 livres.*

(2) *Portraits et histoire des hommes utiles*... par Jarry de Mancy, in-8°, 1841, p. 208 à 233, avec portrait, notice due à M. Billaudel, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, député de Bordeaux, qui, né à Rethel, voulut rendre à cette ville le grand souvenir de Gerson.

donné dans la contrée et les souvenirs du chancelier allaient reprendre leur place dans les travaux ou les préoccupations locales.

A deux pas de l'épitaphe d'Élisabeth la Chardenière, se conservait à Barby un portrait sur toile de Gerson, peinture d'assez bonne exécution pouvant remonter au XVIIe siècle, et donnant exactement le type de la gravure de Jollain (1669), tel qu'il est de nouveau gravé par M. Ad. Varin en tête de cet ouvrage (1). On reproduisit cette figure par le pinceau et le crayon ; elle fut même sculptée sur bois dans un médaillon qui surmonta longtemps la porte de l'une des maisons du *Moulin de Gerson*, situé à l'extrémité des promenades de Rethel ; le pinceau de M. Coufoury et le ciseau de M. Chappe, deux artistes comme les petites villes n'en comptent plus, s'employèrent ainsi à populariser la mémoire du plus célèbre des enfants du pays. Un autre rethélois, poète et historien, M. Ch. Pauffin vint accroître ce tribut d'hommages que la faveur publique accueillait avec une sympathie marquée : après avoir édité en 1845 un volume d'intéressantes recherches, intitulé *Rethel et Gerson*, il consacra au célèbre docteur une large place dans le recueil manuscrit des *Ardennes*

(1) Tableau mesurant 65 cent. de hauteur sur 51 cent. de largeur, portant au dos cette inscription : *Ioannes Gerson, doctor theologus et Cancellarius, socius Navarric., Caroli VI ac Univ. in Conc. Const, orator, obiit Lugd. 1429.* Il est conservé actuellement dans la famille Féquant-Créquy, qui le tient de M. Rousseau, ancien maire de Barby, mort en 1852, à 93 ans, auquel il avait été donné par M. Trailin, prêtre Rethélois, dit-on, partant pour l'émigration.

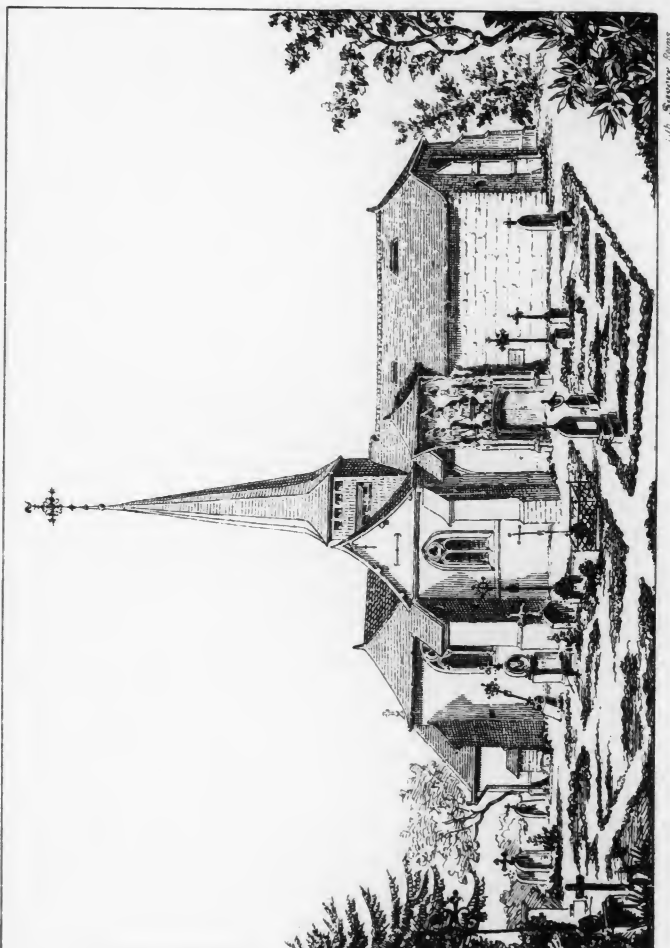
Illustrées, légué par lui à l'Hôtel-de-Ville de Rethel ; on trouve là, outre la notice historique, neuf portraits gravés du chancelier, qui forment une collection précieuse pour l'iconographie ardennaise (1). Vers 1850, l'opinion était toute disposée à l'érection d'une statue de Gerson sur le rond-point qui fait face à l'hôpital de cette ville : « Il me semble, disait à ce sujet M. Ch. Pauffin, que cette disposition aurait quelque chose de vraiment monumental, et qu'il serait beau de voir l'un des envoyés de Dieu sur la terre pour consoler les hommes, indiquer à ceux qui souffrent qu'il est là deux maisons du Seigneur, où de dignes et saintes femmes se succèdent toujours pour aider et consoler les malheureux et pour secourir les affligés. » Ce projet n'eut d'autre suite qu'un généreux élan, mais la trace s'en retrouve dans une délibération municipale du 4 mars 1870, attribuant le nom de *Jean Gerson* à la rue qui conduit vers le berceau de l'illustre docteur.

Dix ans plus tard, la même idée suivait son cours, pour aboutir cette fois à une entreprise utile et essentiellement conforme au caractère de Gerson. Son église natale, celle de Barby, édifice plusieurs fois ruiné et restauré sans art ni solidité, parut en 1880 nécessiter une reconstruction totale : ce fut sous ses auspices que la souscription fut entreprise, et c'est naturelle-

(1) Cahier 16 (*Canton de Rethel*) notice de 22 pages in-f° et 8 gravures collées ; à la suite *Chant de Gerson*, musique de M. Tribout. — Cahier 13 (*Rethel III*) lettre sur une statue de Gerson à Rethel, avec vue et plan d'un projet en face de l'hôpital.

ment dans le nouveau monument, placé au centre du village selon le vœu unanime de la population, qu'un légitime hommage fera revivre le nom de Gerson, nom doublement intéressant à évoquer puisqu'il est à la fois celui du hameau gallo-franc disparu, et celui d'un grand homme de la France. Ainsi se perpétuera pour l'enseignement et l'honneur de sa patrie, la mission du chancelier de Paris, l'infatigable avocat de la paix sociale, politique et religieuse, l'ardent réformateur des abus, et le sage maître qui reste l'un des patrons de l'instruction populaire. En face de l'inscription commémorative érigée par les soins de l'Académie de Reims, la naïve épitaphe d'Élisabeth la Chardenière rappellera à la génération actuelle les fortes vertus qui font les grands hommes.





ÉGLISE DE BARBY,
démolie en 1881.



APPENDICE

DOCUMENTS ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

L'ÉGLISE DE BARBY ET LE MONUMENT DE GERSON.

(1881)

L'ancienne église de Barby se trouvait à l'extrémité sud-ouest et complètement en dehors du village, au milieu de vergers et de prairies qui encadrent le cimetière resté seul désormais à la place primitive ; cet emplacement figure au cadastre sous le nom de l'*Abbaye*, en souvenir du domaine que possédaient à cet endroit les religieux de Novy, seigneurs du terroir dont ils partageaient les grosses dîmes avec le curé du lieu et les moines de Saint-Remy. Ces riches décimateurs avaient la charge de

la construction et de l'entretien du chœur, des chapelles et du transept, tandis que les habitants seuls avaient à restaurer le clocher et la nef. Cette circonstance commune à la plupart de nos églises rurales, explique la pauvre et vieille maçonnerie des nefs, formant un contraste avec l'architecture plus élégante du chevet de l'édifice : les paroissiens avaient de chétives ressources et les religieux étaient opulents.

Malgré les efforts des uns et des autres, le temps a eu raison de ce petit monument, remanié à diverses époques, et n'offrant pas d'ailleurs un ensemble intéressant. Il présentait dans ses différentes parties comme un abrégé de l'histoire du village, portant les cicatrices des blessures qu'avaient occasionnées au pays les guerres d'invasion et les guerres civiles. De l'église primitive du XIIe siècle, il ne restait absolument que les deux travées de gauche de la nef ; elles se trouvaient être les seules contemporaines du sanctuaire où Gerson avait été baptisé en 1363. A la suite des ruines causées par la guerre de Cent ans, on reconstruisit le clocher, les fenêtres, les voûtes et les portails dans le style flamboyant du commencement du XVIe siècle ; puis survinrent les fléaux redoublés de la Ligue et de la Fronde qui causèrent de nouveaux dégâts et suspendirent même les travaux confortatifs : le transept nord y perdit sa voûte et ses plus belles décorations. Il fallut un siècle pour consolider et recouvrir l'édifice qui dut encore subir, en 1829 et en 1851, une reconstruction totale des murailles de la nef et des chapelles du midi. Ce long martyrologe d'une église retrace en traits saisissants les maux qui flagellèrent la population groupée à ses côtés : l'une et l'autre ont survécu à des calamités dont notre siècle n'offre que de rares exemples, et leur union va devenir plus intime puisque le délabrement de l'antique monument occasionna le choix d'un nouvel emplacement qui mettra, selon le vieux proverbe, le clocher au milieu du village. Mais les débris intéressants de l'ancienne construction, de tout style et de tout âge, devront être sauvés de la ruine et encastrés dans l'église moderne ; cette ruine elle-même mérite une description minutieuse, ne fût-ce qu'à titre de souvenir et par respect pour l'œuvre de tant de générations.

Toute la décoration avait été reconstituée dans les premières années du XVIe siècle, époque de calme pour la France après le règne réparateur de Louis XII, époque de florissante culture des arts dans le pays de Reims sous l'impulsion de Robert de Lenoncourt. Il restait à Barby assez de sculptures de ce temps pour se rendre compte de la différence qui existe entre les monuments ruraux d'il y a trois siècles, et ceux que l'on peut bâtir aujourd'hui. Où trouver maintenant, faute de ressources, la conception artistique jointe à la solidité, dans un trop grand nombre de constructions hâtives et réalistes qui prennent la place des vieilles églises? Nulle part la beauté et la convenance ne seront réunies, si ce n'est là où l'on copie avec goût les modèles du passé et où l'on sauvegarde le plus possible en les reconstituant, de beaux débris arrachés à la ruine. Puisse-t-on inspirer aux architectes et aux entrepreneurs le sentiment du respect pour des œuvres qu'ils ne remplaceront pas ! Ce résultat

a été en partie obtenu à Barby, grâce à l'architecte, M. Daumal, à l'entrepreneur si laborieux, grâce surtout au zèle de M. l'abbé Léonardy, qui a dirigé avec tant d'intelligence la construction du nouveau monument. Ce digne curé, fier de desservir le paroisse de Gerson, fut d'ailleurs secondé par le maire, M. Ponce Brédy, et par le bon vouloir des plus sages habitants.

I. ARCHITECTURE.

Dans son dernier état, l'église de Barby se composait : 1° d'une nef, accompagnée au nord d'un collatéral recouvert sous un même comble de toiture, qui supportait au centre une flèche en ardoises surmontant la charpente du clocher ; 2° d'un transept, auquel avait été ajoutée de chaque côté une chapelle de mêmes dimensions ; 3° d'une abside à trois pans formant le sanctuaire. Trois portes y donnaient accès : l'une au bas de la nef principale, l'autre à l'angle du collatéral et du transept nord ; la troisième sur le côté ouest du transept sud. Elle était éclairée par une fenêtre percée au-dessus du grand portail, par les deux ouvertures de la muraille sud de la grande nef, par deux fenêtres du fond du sanctuaire et enfin par quatre baies à un meneau placées dans le transept et les chapelles. Voici les dimensions de ces diverses parties : Longueur de la nef, 11 m. — Largeur de la nef et du bas-coté, 12 m. — Longueur du transept et de la chapelle sud, 13 m. 30. — Profondeur de ce même transept,

5 m. 15. — Longueur du transept et de la chapelle nord, 13 m. 30. — Profondeur du même, 4 m. — Longueur totale de l'édifice, 27 m. 30, sur une plus grande largeur de 17 m. — Hauteur inégale à l'intérieur, ne dépassant pas 7 m. — Elévation du coq de la flèche du clocher à 27 m. du sol.

L'abside et la travée antérieure servant de chœur, avaient seules conservé leurs voûtes à nervures prismatiques ; le reste de l'édifice était couvert par des planchers apparents ou plafonnés en plâtre.

D'une structure grossière et formée de moellons en craie, toute la partie moderne, c'est-à-dire tout le côté sud, ne présentait le moindre intérêt architectonique. A l'extérieur, les seules portions d'un aspect curieux étaient la chapelle et le portail nord, ainsi que le grand portail, tous partiellement mutilés, mais conservant dans leurs lignes principales un certain caractère pittoresque reproduit dans le dessin placé en tête de cette notice. Le grand portail avait été rebâti au XVIe siècle en pierres dures et surmonté d'une fenêtre à ogive du même style : cette dernière défigurée dans le haut n'offrait plus que les montants de son architecture primitive, mais le portail restait absolument intact, s'ouvrant sous un arc en anse de panier supporté par deux colonnettes à chapiteaux et garni au dessus de feuillages sculptés. La chapelle du nord portait la date de sa construction, 1507, dans un cartouche sculpté au sommet du mur extérieur contre lequel avait été adossée récemment la sacristie ; elle était percée ainsi que le transept, de baies flamboyantes à un meneau. C'était à l'angle de ce transept et du collatéral, qu'avait été édifié au XVIe siècle, en

solides pierres jaunes, un élégant portail, la seule partie à vrai dire monumentale de l'ensemble. Encore recouvert d'une charpente au sommet, il pût être à l'origine précédé d'une voussure ou d'un auvent en pierre, comme semblait l'indiquer un montant de nervure. La porte était encadrée dans un arc en anse de pannier, entre deux clochetons, le dessus de l'arc orné de feuillages à jour; comme couronnement, dans un pignon bien proportionné, se dressaient trois statues de 1 m. de hauteur, surmontées de dais flamboyants et reposant sur des consoles, au milieu N.-D. de Pitié, à sa droite saint Jean l'Evangéliste tenant un calice, à sa gauche saint Jean-Baptiste dans son costume traditionnel. On retrouve cette ornementation dans le transept droit de la nouvelle église.

Il reste à signaler au bas de l'escalier à vis du clocher, accolé au transept nord, une porte surmontée d'un linteau en pierre portant trois croix en relief : cette sculpture d'un caractère très-sobre, était précédemment placée au dessus de la porte de la chapelle de Saint-Nicolas, laquelle était comprise dans le transept sud, avant l'allongement bâti en 1851 pour rendre ce côté de l'église identique à celui du nord. On changea alors, comme il arrive trop souvent, l'ancien vocable du saint populaire pour l'attribuer à sainte Philomène, sans songer qu'en modifiant l'œuvre des siècles, on perdait la trace de la mère de Gerson.

C'était en effet à gauche de cette petite porte, percée dans la face est du transept nord, que l'épitaphe d'Elisabeth la Chardenière se trouvait encastrée à 1 m. 50 de hauteur, dans la muraille

extérieure ; elle marquait là l'emplacement de sa sépulture, *devant cest hus fust enterrée*, ainsi que porte le texte. En agrandissant le transept, on faisait disparaître non seulement le vocable primitif, mais on enclavait le terrain où devait se trouver cette tombe historique, sans en marquer suffisamment l'endroit. Bien plus, on transféra la pierre gothique à la droite du portail latéral nord, laissant ainsi prise à toutes les erreurs sur sa place véritable : on s'imagina bientôt qu'elle avait été encastrée à l'origine dans la muraille gauche du grand portail, à un endroit où des briques se trouvaient incrustées parmi les pierres ; un examen attentif des dimensions de ce carré de briques permet d'affirmer que l'épitaphe n'aurait pu y trouver place, et de nombreux remplissages de même nature au contrefort et au pignon y indiqueraient de simples travaux confortatifs. Il est vrai qu'au mois d'Août 1853, lors du nivellement du cimetière, les ouvriers mirent à jour en cet endroit, au seuil de la porte principale de l'église, une tombe en pierre jaune dont le couvercle avait été brisé par la pioche ; le maire, M. Simon Féquant-Maurois n'aperçut nulle part d'inscription et fit recouvrir ce cercueil dont aucun ossement ne fut enlevé. Il reste donc vraisemblable de penser que la sépulture d'Elisabeth la Chardenière se trouve près de la petite porte de l'ancienne chapelle de Saint-Nicolas, d'où l'épitaphe fut enlevée en 1851 par les soins du respectable M. Godart, qui agrandit et consolida de son mieux l'église qu'il desservit durant 44 ans. Cette inscription, précieuse au point de vue de la paléographie et de la

linguistique, trouvera un abri définitif dans la nouvelle église, où elle sera accompagnée d'un texte expliquant son origine et ses translations.

A l'intérieur, l'édifice offrait ce même aspect d'une construction ruinée et remaniée à toutes les époques ; les deux travées de la nef et celle qui séparait le transept nord du collatéral, formaient les seules restes de l'édifice primitif du XIIe siècle, dont le style s'affirmait par de lourdes piles carrées, un tailloir simple et un arc brisé. La chapelle de la Saint Vierge (1507), l'abside et le chœur offraient à leur tour des débris de l'époque flamboyante, mais les voûtes du transept encore accusées par leurs bases et quelques colonnes avec chapiteaux à écusson, avaient entièrement disparu ; les fenêtres de la chapelle du nord avaient au contraire gardé leur décoration intacte, qui servit de modèle aux deux fenêtres ouvertes dans le transept sud en 1851. L'abside à trois pans de 3 m. de profondeur, l'ancienne abside romane transformée au XVIe siècle, était en dernier lieu percée de trois ouvertures sans style, celle de gauche aveuglée par la sacristie ; les nervures de la voûte (6 m. d'élévation) reposaient sur quatre colonnes plus modernes engagées dans le mur, ornées de chapiteaux ioniques et corinthiens. Le chœur voûté comme le sanctuaire n'offrait pas davantage d'ampleur ; le clocher placé à l'intersection du transept et de la nef reposait sur quatre poutres en bois, dont l'une apparut entièrement vermoulue quand on attaqua sa base. Nulle part ailleurs de vestige d'une architecture remarquable.

Tel était l'état de l'édifice, quand en 1879 et en 1880, des lézardes se produisirent au collatéral et au transept nord : il parut superflu de tenter encore une restauration partielle, et dès la fin de 1880, un terrain avait été acquis au centre du village pour y reconstruire l'église à proximité des écoles. Une souscription dans la commune et au dehors atteignit le chiffre de 38,000 francs, et l'Etat, héritier des moines de Novy et de Saint-Remy, les anciens décimateurs chargés de l'église, accorda au mois de mai 1881, un secours de 10,000 francs, subvention généreuse obtenue par l'intervention de M. Drumel, député de l'arrondissement. Ce fut ce secours efficace qui permit d'entreprendre sans retard les travaux. A la suite d'une enquête et de l'approbation des délibérations de la Fabrique, l'adjucation eut lieu et la pioche attaqua le vieil édifice aux premiers jours de juin 1881. Les fondations de la nouvelle église ont été posées dès le mois suivant ; la première pierre a été solennellement bénite le 31 juillet par M. l'abbé Péchenart, vicaire général, et l'ensemble pourra être livré au culte au plus tard à pareille époque de 1882.

II. MOBILIER ET INSCRIPTIONS.

Les plus modestes églises de village contiennent souvent de précieux indices pour l'art et des témoignages non moins précieux pour l'histoire : malgré tant de ventes et de destructions, elles offrent un champ indéfini à des recherches aussi fructueuses qu'intéressantes.

L'œuvre sculptée la plus remarquable de l'église

de Barby était l'autel, dédié en dernier lieu à la Sainte Vierge, mais placé originairement sous le vocable des deux saints Jean ; construit en 1507 avec la chapelle, il appartenait à cette période brillante qui confine à la Renaissance et nous légua tant d'œuvres charmantes à Saint-Lié, à Montbré, à Cauroy-lès-Hermonville, à Merfy, à Thugny, églises plus heureuses que la métropole qui n'a gardé aucun fragment de l'autel du Saint-Lait. Il ne reste d'intact à Barby que le devant d'autel, œuvre suffisamment originale pour la recommander à l'attention des sculpteurs ; il était encadré dans un autel moderne en bois dont la menuiserie formait rétable au-dessus, à la place des décorations en pierre du XVIe siècle qui avaient disparu depuis longtemps. Cette sculpture mesure 1 m. 30 de largeur sur 65 cent. de hauteur, elle est divisée en trois compartiments égaux séparés par des pilastres, offrant chacun une tête en relief dans un médaillon, et surmontés d'ornements d'architecture à jour (arc en accolade orné de feuillages), le tout d'un excellent type flamboyant. On distingue sans peine au centre la figure du Christ entourée de la couronne d'épines, celle de saint Jean l'Evangéliste à sa droite dans une couronne de fleurs, symbole de sa pureté, et celle de saint Jean-Baptiste dans un plat circulaire, symbole parlant de son martyre. La délicatesse des découpures de la pierre dont ces trois têtes émergent, offre un rare débris de la perfection de l'art à cette époque dans les plus obscurs sanctuaires. L'autel était accompagné des statues de saint Pierre et de saint Hubert de 1 m. de hauteur, sculptures en pierre adossées au mur de chaque

côté, reposant sur des consoles et surmontées de dais à clocheton d'un travail également remarquable. A droite était une piscine de deux mètres de hauteur, dont la niche couronnée d'un arc en tiers-point était garnie de feuillages, de chimères et d'autres décorations du plus gracieux effet. Cette piscine figure dans le nouveau sanctuaire.

Quel était au XVIe siècle la disposition du rétable ? Il serait difficile de le préciser, mais l'enlèvement de la menuiserie moderne a mis au jour un arc dessiné à 2 m. 80 d'élévation dans la muraille, et la démolition fit découvrir aussi de nombreux fragments sculptés et peints, des scènes décoratives qui garnissaient l'autel. Il est impossible d'en reconstituer l'ensemble : un bas-relief offrant le profil d'un ange, un autre la scène d'une naissance, des cartouches portant des vers rimés, indiquent suffisamment que tout y était relatif aux deux saints Jean :

> Elizabette . fut . accouchée . de
> lenfant . ioieusement . car
> ainsy . estoit . dénoncé . par
> le. divin. comandement
> Zacarie qui...... en
> en . escrivant . par . prophessie

Ne peut-on voir là une poétique et pieuse concordance entre la mère de saint Jean-Baptiste et l'humble villageoise Elisabeth, qui voua comme sa patronne son enfant au Christ et baptisa trois de ses fils du gracieux nom de Jean ?

Après le rétable, il faut signaler à Barby une

belle cuve baptismale de 1 m. de hauteur, fort élégante dans sa simplicité : elle repose sur un piédouche octogone, et sa partie supérieure bordée d'un rinceau de vignes, est encore flanquée des quatre consoles qui supportaient le couvercle.

La sculpture sur bois de la Renaissance a laissé aussi deux statues : une Vierge tenant un bouquet de fleurs avec son enfant, et une sainte Barbe avec sa tour (75 cent. de haut), œuvre très finie et d'un profil gracieux. Le maître-autel avait un tabernacle en bois ornementé dans le goût du XVIIe siècle, offrant les statuettes des Evangélistes et du Christ, séparées par des colonnettes torses, le milieu en forme de dôme imbriqué garni d'une frise ornée de légers rinceaux.

La peinture n'était pas absente de cette église : une *Annonciation* (toile de 1 m. 50 de large sur 1 m. de haut) offre tous les caractères d'une productions de Wilbault le neveu, duquel pouvait aussi provenir une *Assomption* (toile de 1 m. 75 de hauteur sur 90 cent. de largeur). — Un panneau en bois (de 45 cent. de haut. sur 1 m. 20 de larg.), qui servit jadis de devant d'autel, réprésente la *Décollation de saint Jean-Baptiste*, scène encadrée de guirlandes et rinceaux se déroulant sur un fond rouge. Enfin des peintures à fresque, ancienne décoration du XVIe siècle, apparurent lors de la démolition, sur la muraille de la basse nef au-dessus des travées romanes ; elles avaient été jusque-là dissimulées par le plancher et la toiture qui ont dû recouvrir cette partie de l'église à la suite des remaniements du XVIIe siècle ; leur présence à cet endroit ferait croire que cette nef put avoir auparavant une élévation égale à l'autre, et que rien ne fut ménagé pour l'embellir. Six mètres carrés environ de peintures décoratives se trouvèrent alors visibles, mais pour quelques jours à peine (9 juin 1881), offrant un vif intérêt par la netteté des contours et le type de quelques figures. L'enduit sur lequel on les avait fixées, s'était écaillé partout ailleurs, sauf au pignon où l'on apercevait nettement un semis de roses sur fond blanc ; la poussière et l'eau avaient aussi infligé bien des dégats à la scène subsistante dont voici la description : en avant d'une construction massive dont la partie supérieure était un édicule à jour avec toit supporté par des colonnes, se détachaient quatre personnages vêtus en costume du XVIe siècle ; leur attitude m'a paru la représentation d'une des scènes de la Passion, l'*Ecce Homo*, dans des conditions d'analogie frappantes avec l'un des panneaux du vitrail de Balham exécuté à la même époque (1526). Les deux personnages du haut étaient les plus mutilés, mais le nimbe jaune de l'un et la pose de tous les deux indiquaient clairement Notre-Seigneur accompagné par Pilate recouvert d'un long manteau ; au-dessous d'eux, un assistant le mieux conservé de tous, habillé d'une longue robe rouge serrée à la taille avec une ceinture de cuir, la tête coiffée d'un bonnet rond, le corps penché en avant, tenait la main droite levée avec un geste de vengeance, qui semblait crier le *Crucifigatur*. A droite, un autre personnage debout, vêtu d'un justaucorps bariolé, avait le bras tendu et la manche pendante. Au-dessus de ce groupe, la petite fenêtre romane qui avait été murée, formait comme une niche dont les contours

et le fond étaient décorés de lignes, d'arabesques et de rinceaux d'un dessin régulier et d'un ton rouge-brun. Tout l'édifice avait été peint dans le même genre, car des fragments de nervures, employés comme moellons, apparaissaient couverts de lignes rouges et jaunes, séparées par des bandes de fleurs de lys et de roses.

La croix du clocher et plusieurs appliques en fer forgé, travaux exécutés par un ancien maréchal du pays, prouvaient le goût et l'intelligence du style qui s'étaient perpétués dans certains corps de métiers. Voici l'inscription gravée sur cette croix reportée au sommet du nouveau clocher :

† Cette croix a été érigée par M. Rousseaux, maire de la commune de Barbi le 25 août 1818. — Fait par moi Pierre-Nicolas Doyen, âgé de 23 ans, 25 Août 1818 à Barby. F. D^e^ N. D.

Les inscriptions de toute nature complètent la parure des églises rurales, bien mieux, elles en retracent l'histoire. L'épitaphe d'Elisabeth la Chardenière (pierre calcaire blanche de 50 cent. de haut. sur 57 de larg. et 4 d'épaisseur) dont il a été donné plus haut un fac-simile, est un véritable monument historique. Une autre inscription primitivement appliquée au mur du chœur et qui servit ensuite de marche au petit portail, retrace le souvenir d'un curé du XVIIe siècle, Guillaume Camart qui desservait déjà Barby en 1663 et y mourut en 1694. C'est un marbre noir cintré, de 80 cent. de largeur sur 57 de hauteur, relatant une fondation ainsi que les noms des parents du curé, le père ancien marchand orphèvre, mort en 1679 et la

mère morte en 1675, inhumés tous deux au-dessous du grand Crucifix de l'arc triomphal, d'après les registres paroissiaux.

CY . GISENT
HONORABLE . HOMME . Me PIERRE
CAMART ET ANNE DROUET SA FEMME
NATIF . DE . RETHEL . DÉCÉDÉ . EN . 1679
ET . VÉNÉRABLE . ET . DISCRETTE . PERSONNE . M^e^
GUILLAUME . CAMART , LEUR . FILS . VIVANT . PRESTRE
ET . CURÉ . DE . BARBY . DÉCÉDÉ . LE . 6 . NOVEMBRE . 1694
AAGÉ . DE . 58 . ANS . LEQUEL . A . LÉGUÉ . A . L'ÉGLISE . DE
CÉANS . LA . SOMME . DE . DEUX . CENTS . LIVRES . A . CHARGE
D'UN . OBIT . A . PERPETUITÉ . TOUS . LES . ANS . LE . JOUR . DE
SON . DÉCÈS . SUIVANT . LE . CONTRACT . PASSÉ . PAR
DEVANT . Me MIROY . NOT^re^ . A , RETHEL . LE . 7 . 7bre
1693 .
REQUIESCANT . IN . PACE .

Dans le procès-verbal de visite dressé par Me Paul Taillet pour la paroisse de Barby, le 4 juillet 1663, on constate que Me Guillaume Camart « est non résident, et que la visite fut impossible pour l'absence du curé et des coustres; » en outre on signale « des réparations à faire aux piliers boutants, et la présence d'une estable bastie contre la laresse de l'église appartenant au prieur de Novy.» Le 19 avril 1678, Maurice Le Tellier annote également des travaux à exécuter, remarque «les vitres défectueuses du cœur et cancel », et se charge d'avertir les décimateurs; il exige des habitants la clôture du cimetière et la construction d'un plancher au-dessus des fonts. Quant au curé

Camart, il en parle en ces termes : « A été peu assidu ci-devant à sa paroisse, depuis trois ou quatre ans a été plus régulier ; » il ajoute après avoir relaté des plaintes contre ses mœurs : « Je l'ai averti, fera bien s'il veut.» Il terminait en mentionnant que le curé « a un demi-quart des dixmes à Gerson qui est la même paroisse : c'est le lieu de la naissance de ce fameux docteur Jean Gerson.»

L'église de Barby avait jusqu'en 1875 deux cloches également historiques, la petite du XVIe siècle et la grosse de 1791. Cette dernière fut brisée par la foudre en 1874, refondue aux frais de MM. Jean-Marie Bouillard-Barthélemy et Pierre Barthélemy-Waron, par H. Périn, fondeur à Mézières, et bénite par M. Pierret, archiprêtre de Rethel. Mais le texte de la cloche de l'époque révolutionnaire nous a été conservé avec sa profession de foi politique, conforme à l'opinion du temps, si accentuée dans les provinces, qui voulait en 1791 garder à la fois la liberté conquise et la pratique d'un culte traditionnel.

[LAN DE GRACE 1791, 3e DE LA CONSTITUTION FRANÇOISE, J'AI ÉTÉ BÉNITE PAR Me REMY COLSON CURÉ DE LA PAROISSE DE BARBY ET GERSON, ET NOMMÉE MARIE-JEANNE A LHONNEUR DE LA Ste VIERGE ET DE St JEAN-BAPTISTE, PATRON DE LA PAROISSE.]

[JE SUIS LA LIBERTÉ, JANNONCE LA LOY ET LA RELIGION.]

[N. REGNAULT, FONDEUR.]

Ce curieux texte (reproduit dans la *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. VII, p. 161, et dans

les *Inscriptions de Paris* par M. de Guilhermy, t. II, p. 555, *Collect. des Doc. inéd.*) concorde avec les indications des registres de la commune de Barby. M. Loyson, curé de Barby, ayant refusé le serment à la constitution civile du clergé, signa son dernier acte le 22 mars 1790. Remy Colson, curé constitutionnel, signa son premier acte le 26 avril 1791, et fut élu le 2 décembre 1792 pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens.

La petite cloche provient des timbres de l'église Saint-Nicolas de Rethel, vendus par cette ville en 1840, sans souci de leur caractère historique et de la mémoire des Gonzague dont ils perpétuaient le nom. Heureusement l'un d'eux pesant 40 kg. et mesurant 1 m. 60 c. de circonférence, fut acquis par la commune de Barby qui avait alors besoin d'une seconde cloche, et sauvé ainsi du creuset auquel le fondeur le destinait. Le bronze porte cette légende :

† vive nostre roy henri de valoys, 1587.

Un écusson du Rethélois aux trois rateaux rangés 2 et 1, un autre aux armes de France, une image de la croix et une de saint Nicolas décorent cette clochette qui est devenue une curiosité bientôt vieille de trois siècles.

Enfin un texte emprunté au ps. 113, accompagnait la date de 1507 au pignon est de la chapelle du nord : *Deus autem noster in cœlo, omnia quecumque voluit fecit.*

III. — MONUMENT DE GERSON

Il ne pouvait s'agir d'élever actuellement à Barby une statue monumentale du chancelier Gerson, il ne devait être question que d'un simple monument commémoratif rappelant aux habitants du pays comme aux visiteurs, les souvenirs caractéristiques de l'origine de ce grand homme. Il convient à sa gloire que la Ville de Paris ait fait placer en 1874 sa statue en pierre, (2 m. 50 de hauteur), œuvre de M. Joseph Félon, au portail de la Sorbonne dans la niche située à gauche, du côté de la rue et de la place qui portent son nom; sur la place Saint-Paul de Lyon, au mois de mars 1880, une autre statue du chancelier vient d'être également consacrée à perpétuer sa mémoire et spécialement son rôle d'éducateur des enfants pauvres. L'humble village natal ne pouvait rivaliser avec ces capitales : il suffisait d'y reproduire dans la nouvelle église un simple profil des traits de son illustre enfant, avec une inscription retraçant aux yeux de tous les dates de sa vie et les principaux actes de sa féconde carrière.

D'un commun accord entre la fabrique et l'autorité diocésaine, il fut convenu au mois de mai 1881, que le transept droit de la nouvelle église recevrait les souvenirs de Gerson. Il convenait d'y placer d'abord l'épitaphe d'Elisabeth la Chardenière, qui n'avait plus sa raison d'être au cimetière puisqu'elle avait été enlevée de son endroit primitif; elle se trouve incrustée dans la muraille

comme monument historique, entourée d'un encadrement sculpté, et suffisamment désignée par ce texte relatif à son origine et ses translations :

Mulierem fortem quis inveniet? Procul et de ultimis finibus pretium ejus. Prov. 31.

CETTE ÉPITAPHE DE LA MÈRE DU CHANCELIER GERSON, PRIMITIVEMENT PLACÉE AU MUR EXTÉRIEUR DE LA CHAPELLE SAINT-NICOLAS, TRANSEPT SUD DE L'ANCIENNE ÉGLISE DE BARBY, A ÉTÉ TRANSFÉRÉE DANS LA NOUVELLE ÉGLISE LORS DE SA CONSTRUCTION M.DCCC.LXXXI.

Deus habitare facit in Domo, Matrem filiorum lœtantem. Ps. 112.

En face, se trouve également incrusté dans la muraille, le marbre commémoratif de la naissance à Gerson et du baptême à Barby de l'aîné des fils d'Elisabeth. L'inscription rédigée par les soins de l'Académie de Reims et approuvée par Son Excellence Mgr l'Archevêque de Reims, retrace les principaux traits de cette grande figure historique ; une garniture décorative l'encadre : au-dessus un médaillon ovale offre le portrait en buste du chancelier d'après le type des anciens portraits, conforme à celui du tableau conservé à Barby; au-dessous dans un cartouche, se détache l'écusson symbolique avec la devise *sursum corda*.

Cet ensemble ne parut pas encore suffisant pour caractériser une mémoire si féconde en grandes leçons : la fenêtre du transept a reçu un vitrail

consacré spécialement aux scènes les plus expressives de cette vie vraiment digne d'être offerte en exemple : un médaillon représente l'enfance et l'éducation du grand homme ; sur un fond de paysage dont le lointain est embelli du pittoresque aspect de Rethel au moyen-âge, trois personnages se détachent, un jeune enfant priant Dieu, et ses parents stimulant sa naïve confiance en la Providence par le don des fruits de leur jardin. Ces détails donnés par Gerson lui-même, valaient la peine d'être dessinés ; il en est de même du sujet offert par le second médaillon qui n'est autre que la figure du chancelier en *Pèlerin*, errant loin de la patrie, suivi du chien fidèle et guidé par la Foi sous les traits d'un ange. Enfin le troisième médaillon reproduit le touchant tableau de Gerson maître d'école, catéchiste des enfants pauvres au milieu desquels il mourut.

Ce vitrail, leçon parlante d'histoire, est dû à Mgr Langénieux et aux dons des maîtres et élèves de l'institution Notre-Dame de Rethel, établissement qui occupe dans cette ville la place de l'ancien prieuré dont relevait le village de Gerson : aussi le souvenir du chancelier s'est perpétué dans ce collège, où une vaste toile le représente au milieu des Pères de Constance. L'inscription sur marbre et ses décorations ont été exécutées par M. Bulteau, sculpteur à Reims, moyennant une dépense de 600 francs recueillis à l'aide de souscriptions dont les principales sont dues à l'Académie de Reims, à la Société française d'archéologie, à Mgr Bourret, évêque de Rodez, et à M. Dupré-Lasalle, conseiller à la cour de Cassation, qui ont tous deux retracé

naguère les titres de gloire de Gerson. M. Natalis de Wailly, membre de l'Institut, qui s'intéresse tant aux souvenirs de son pays natal, s'est également uni aux autres souscripteurs, Rémois ou Ardennais désireux d'honorer à son berceau l'un des grands hommes de la France.

En même temps, ce marbre perpétuera d'une façon précise le nom du village de Gerson, anéanti comme Montmarin, comme Germigny, comme Brimontel, comme Mont-Saint-Pierre, en plein XVIIe siècle. Il enseignera par ce contraste aux générations nouvelles, les bienfaits de la paix sociale et de l'abondance féconde dont jouit notre siècle. Puisse-t-il leur enseigner aussi l'attachement au sol natal, et prévenir de la sorte d'autres ruines, qu'entraîneraient fatalement une désertion croissante des campagnes et l'abandon de ce vieux sentiment si français de l'amour du clocher.





II.

Documents servant de pièces justificatives à l'histoire du village de Gerson.

CHARTES DE 1258, 1261 ET 1264 RELATIVES AU VILLAGE DE GERSON, EXTRAITES DU CARTULAIRE DE SAINT-REMY DE REIMS.

§ 1.

De emptione cujusdam partis molendini inter Gerson et Bourgeron (1258).

Magistri Henricus de Fluy et Matheus Guidonis de Attrebato canonici et officiales Remenses, universis presentes litteras inspecturis in Domino salutem. Noverint universi quod Johannes dictus *Maurois* (1), et Asselota ejus uxor, coram fideli clerico curie remensis ad hoc specialiter deputato, propter hoc constituti vendiderunt et se vendidisse recognoverunt fide data, domino Auberto priori de Registe, in perpetuum talem partem qualem habebant vel habere poterant prefati venditores, in molendino sito inter villam de *Gerson* ex una parte et domum quandam dictam de *Bourgeron* ex altera, et quicquid juris habebant vel habere poterant in dicto molendino, et facta fuit ipsa venditio precio decem librarum Parisiensium, de quibus prefati venditores recognoverunt fide data sibi satisfactum fuisse ad plenum in pecunia numerata sibi tradita et deliberata ab ipso priore et mandato ejus ; et promiserunt prefati venditores sub dictis fideda tionibus, quod contra predictam venditionem per se vel per alium non venient in futurum, nec in dicto molendino aliquid de cetero reclamabunt seu facient reclamare, sed adversus omnes juri et legi parere volentes, exinde legitimam portabunt garandiam emptori supradicto ac successoribus ejusdem, quibus mediantibus prefati venditores bene et legitime quitaverunt et se quitasse recognoverunt preictumd priorem et suos successores de omnibus debitis, querelis, controversiis, actionibus, conventionibus, obligationibus et contractis que habebant

vel habere poterant contra ipsum priorem et suos successores ; qua de causa, usque ad diem confectionis presentis instrumenti, promittentes sub fideidationibus quod contra premissa vel aliquod de premissis per se vel per alios non venient in futurum, sed omnia premissa et singula sicut superius exprimuntur inviolabiliter observabunt ; renuntiantes expresse prefati venditores sub dictis fideidationibus omni exceptioni doli mali, fraudis, lesionis vel deceptionis, omni exceptioni rei non vendite, precii non soluti, et spetialiter dicta uxor sub dicta fide sua omni beneficio restitutionis in integrum, exceptioni dotis vel donationis propter nuptias, epistole divi Adriani, auxilio Velleyani (2) et omnibus aliis exceptionibus tam dictus Johannes quam dicta uxor renuntiaverunt expresse, que sibi nunc expetunt vel competere possunt ad elidendum vel impediendum premissa vel aliquod de premissis. In quorum omnium testimonium, presentes litteras sigillo curie remensis duximus roborandas. Datum Anno Domini millesimo ducentesimo quinquagesimo octavo, in crastino Nativitatis beate Marie Virginis.

(1) Ce nom est encore celui d'une famille actuelle de Barby, avec la même orthographe. — (2) Le rescrit de l'empereur Adrien avait eu pour but, comme le sénatus-consulte Velleien, de restituer les femmes mariées contre leurs obligations contractées pour autrui.

(*Archives de Reims, Cartulaire A de Saint-Remy, p. 439, document trancrit comme les suivants, grâce à l'aide obligeante de M. Louis Demaison, archiviste-paléographe*).

§ 2.

Carta de quibusdam censibus et redditibus in territorio de Sorbonno et Gersonno et Regiteste, et in fine carte de quibusdam censibus apud Retest (1261).

Magister Guillelmus de Caturco, officialis curie domini Octoboni cardinalis, remensis archidiaconi, universis presentes litteras inspecturis salutem in Domino. Noverint universi quod coram fideli curie domini archidiaconi Remensis clerico ad hoc spetialiter deputato, propter hoc personaliter constituti Odardus de Regiteste clericus et Balduinus fratres, vendiderunt et se vendidisse recognoverunt priori beate Marie Regitestensis, omnes census quos habebant seu habere poterant vel debebant in territoriis de Sorbonno, de Gersonno et de Regiteste, cum emendis et injuriis factis totoque dominio, necnon et quicquid juris habebant seu habere poterant vel debebant in dictis

censibus seu in terris a quibus dicti census movebantur et moventur, quiete et pacifice in perpetuum possidendos, recipiendos et tenendos, et hoc precio videlicet precio centum solidorum Parisiensium, de quibus recognoverunt dicti Odardus et Balduinus creantum suum a dicto priore integriter habuisse in pecunia sibi tradita, deliberata et soluta ; promittentes dicti Odardus et Balduinus fide prestita corporali quod contra hujusmodi venditionem per se, vel per alium non venient seu venire facient in futurum ; hanc autem venditionem laudavit et approbavit Maria, uxor predicti Odardi, spontanea non coacta ; renuntiantes expresse Odardus et Balduinus et Maria predicti exceptioni lesionis, fraudis, doli mali, exceptioni deceptionis ultra medietatem justi pretii, exceptioni pecunie non tradite, non deliberate, non solute, omnique juris auxilio tam canonico quam civili et omnibus aliis exceptionibus et deffensionibus que sibi competenter seu competere possent ad elidendum presens instrumentum. Dictus vero prior supradictos Odardum et Balduinum fratres ab omnibus censibus in quibus tenebantur eidem tam in denariis quam placentis (1), quam in gallinis et in rebus aliis, usque ad presentium confectionem quitavit et se quitasse recognovit, preter sex denarios singulis annis censuales, in quibus dictus Odardus tenetur dicto priori pro medietate domus sue site apud Regitestem in vico qui dicitur *de Vigny* (2), sicut idem Odardus recognovit, et preter duos denarios in quibus idem Odardus recognovit se teneri dicto priori pro quodam orto suo sito juxta Viridarium monachorum singulis annis censuales, et preter tres denarios singulis annis censuales in quibus Balduinus predictus se predicto priori teneri recognovit pro tribus petiis terre sitis in illis locis qui dicuntur *a la Maliere, a la Falise* (3) et *au Chailo*. Promittentes sub dicta fidei datione predicti Odardus et Balduinus fratres quod contra omnes juri et legi parere volentes, dicto priori proinde legitimam portabunt garandiam. Ad hec autem firmiter tenenda et inviolabiliter observanda se et suos successores obligarunt et juridictioni curie domini archidyaconi remensis supposuerunt. In cujus rei testimonium, presentes litteras sigillo curie domini archidiaconi remensis, ad instantiam et requisitionem dictarum, fecimus sigillari. Datum anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo primo, feria secunda post dominicam qua cantatur *Esto mihi*.

(1) Galettes, gâteaux. — (2) Nom actuel d'une rue de Rethel *rue d'Evigny*. — (3) *La Falaise*, non actuel d'une rue de Rethel.

(*Archives de Reims, Cartulaire A de Saint-Remy*, p. 445).

§ 3.

Carta quod Guido de Macherommainil dedit plurimos redditus quos habebat in villa de Gerson, pro XII modiis et dimidii avene annui redditus percipiendis in terragiis et redditibus de Novion. (Mars 1264).

Officiales sedis metropolitane Remensis vacantis presentes litteras inspecturis salutem in Domino. Noverint universi quod Guido de *Macheronmaisnil* (1), armiger, filius domini Guidonis militis de dicto *Macheronmaisnil*, coram Gossvino de Regiteste, clerico fideli curie Remensis ad hoc spetialiter deputato et vocato, in escambium seu permutationem dedit et concessit prioratui beate Marie de Registeste, pro duodecim modiis et dimidio avene annui redditus, ad mensuram Registestensem, a dicto Guidone in terragiis et redditibus de *Novion*, ad dictum prioratum pertinentibus annuatim percipiendis, bladum et denarios que habebat et percipiebat dictus Guido in villa de *Gerson*, ratione salvamenti (2), videlicet tres minas avene et duos denarios et obolum in quolibet foco dicte ville de *Gerson* singulis annis in festo beati Remigii in capite octobris persolvenda, et denarios censuales quos debebant dicto Guidoni inferius notato, de pratis et terris quos ab ipso tenebant, sub annuo censu, in festo beati Remigii in capite octobris persolvendos, videlicet : Bela relicta Lamfridi, septem denarios uno turonensi minus, de pratis suis que habet *en Noielle* (3) ; Helota *de Haises*, unum turonensem de eadem tenura ; Dota filia Helote, duos denarios de pratis suis, sitis in eodem loco ; Mainsendis relicta Raouleti (4), sex denarios de terra quam habet juxta terram Aubeleti ; relicta Terrici *Nortant* et Alardus frater ejus, duos denarios et obolum de pratis suis sitis juxta Hayricum Furnarium (5) ; Odelina relicta Ponceti, tres obolos de prato suo sito juxta Raulinum Messarium (6) et Terricum ; Poncardus dictus *Chardeniers*, sex denarios de terris suis sitis juxta Alardum Paumarium (7) ; Perresonnus filius Iohannis dicti *Lecotot*, unum obolum de prato suo sito juxta dictum Palmarium et Gerardum dictum *Galen* ; Johannes dictus *Hachete*, tres denarios de prato suo sito juxta Hairicum dictum *Lescohier* ; Ponceletus filius prevosti de Barbeio, octo denarios de tenura sua sita juxta Aubeletum et Alardum Palmarium ; addidit insuper dictus Guiotus huic permutationi, dedit et concessit predicto prioratui in perpetuum possidendum et habendum, ut supradictum est, bladum quod debent inferius nominati eidem, annuatim in festo beati Remigii in capite octobris persolvendum, de terris quas tenebant ab eodem videlicet : Aubeletus de Barbeio, quatuor sextarios de terris suis juxta Ponceletum filium prevosti de

Barbeio et una parte ex Coletum Rousseletum ex altera parte, et unum sextarium de terra sua sita juxta *Le cocot* supra Axonam; Bela relicta Lamfredi, Perrotus filius ejus et Aelidis relicta Oudardi de Pratis, quatuor sextarios de pratis suis sitis juxta culturam monachorum ; Emmelota relicta Terrici *Lescohier*, et liberi Raulini, quinque quartellos de terra sua sita juxta relictam Lamfridi ; Henricus Lathomus (8), de Barbeio, unum quartellum de terra sua sita juxta vadum Axone ; Robinetus *des Haises*, unum quartellum de terra sua sita juxta Hairicum Lathomum : Jehanninus filius Iaquemini de *Gerson*, unum quartellum et dimidium de terra sua sita juxta Robinetum ; Poncardus dictus Rex, unum quartellum de terra sua sita juxta Palmarium ; Johannes filius Renaudardi, unum quartellum de terra sua sita juxta dictos Regem et Palmarium ; Emmelina soror Hondouini *Maugart*, duos quartellos et dimidium de terra sua sita juxta Hairicum Furnarium ; Hairicus Furnarius, tres quartellos de terra sua sita juxta relictam *Nortant* et Mainsendim *de Barbi* ; Raulinus Messarius, tres quartellos de terra sua sita juxta Hairicum Furnarium, et sex quartellos de terra sua sita juxta Aubeletum *de Barby* ; Robeletus, tres quartellos de terra sua sita juxta Raulinum Messarium ; Dyota relicta Couteri Lathomi, tres quartellos de terra sua sita juxta Robeletum ; Oudelina relicta Ponceti, unum quartellum de terra sua sita juxta Raulinum Messarium ; Perressonnus filius Johannis *Cocot*, duos quartellos de terra sua sita juxta Alardum Palmarium et Gerardum *Gaillon* ; Oudinus *Maugars*, tres quartellos de terra sua sita juxta *la Hachete* ; Johannes dictus *Hachete* (9), tres quartellos de terra sua sita juxta Houdouinum, Jeholetus filius *Lessoret* (10), unum quartellum avene de terra sua sita juxta pratum Renaudeti, sive plena sit sive vacua, annuatim persolvendum. Et de omnibus pratis et terris predictis si vendantur, debetur domino de duodenaria qualibet denarius, et si ex escheantia proveniant heredibus quoquomodo proveniant, pro requesta tantumdem debent domino bladi quantum seminari potest in eisdem, et de hiis terris cum excoluntur tantumdem bladi et de eodem et tali, domino debetur quantum seminatur in eisdem, et hoc per juramentum cultorum eorumdem reddi debet. Et si non fuerint culte tempore quo debent excoli, pro quolibet jornali debentur domino quatuor denarii annuatim ; et hec terre omnes site sunt in pratella de *Gerson* et sunt de tenura que dicitur esse de terris de *Nantuel* (11). Omnia autem premissa, tam avenam quam denarios, que debentur pro quolibet foco a mansionariis de *Gerson*, tam denarios censuales qui debentur a possessoribus terrarum et pratorum predictorum, quam bladum et denarios que debentur ex terris de Nantolio, cum omnibus coustumis et exitibus que ex premissis omnibus solvi debent, recognoverunt dicti focarii et

mansionarii de *Gerson*, dicti debitores denariorum censualium predictorum, dicti debitores et redditores bladi et denariorum de terris que dicuntur de tenura terrarum de Nantolio, se teneri dicto Guioto et ad petitionem dicti Guioti obligaverunt et astrinxerunt, coram dicto clerico, super hiis se teneri priori prioratus Regitestensis in omnibus et per omnia, sicut dicto Guioto tenebantur, et promiserunt se de here et se reddituros premissa priori dicti prioratus. Ita quod super hiis dicto Guioto de cetero nullatenus respondebunt, sed priori dicti prioratus tantummodo tenebuntur obligati. Omnia autem que in dictis terris, pratis, denariis censualibus et blado ex eis provenientibus percipiebat dictus Guido. et quecunque habebat et habere poterat in eisdem et ratione eorumdem, cum banno et dominio et justicia, ab omni servitio, servitute et exactione qualibet quita et libera ; avenam vero et denarios salvamenti de Gersonno cum omnibus que habebat et habere poterat ratione salvamenti in quolibet foco mansionariorum de Gersonno, tanquam allodium suum proprium recognovit dictus Guiotus, coram dicto clerico fideli curie ad hoc spetialiter vocato, in escambium seu permutationem et recompensationem se dedisse et concessisse, dedit et concessit priori beate Marie Regitestensis in perpetuum habenda et obtinenda pro supradictis duodecim modiis avene et dimidio ad mensuram Regitestensem, dicto Guioto vel ejus mandato a priore dicti prioratus vel ejus mandato vel maiore in villa de *Novion* de terragiis et redditibus ipsius prioratus dicte ville singulis annis in crastino beati Andree deliberandis et tradendis. Quod bladum dictus Guiotus reaccepit a dicto prioratu Regitestensi sub duobus denariis censualibus in receptione dicti bladi annuatim dicto priori vel ejus mandato vel majori ab eodem Guioto vel ejus mandato persolvendis, et si non solverentur ad diem, bladum sequentis anni arrestaretur, donec dicti duo denarii solverentur et nulla alia emenda exinde redderetur : si autem dictum bladum vel in toto vel in parte extraneo alii quam heredibus venderetur, qui dictum bladum ratione proximitatis retinere non posset, dictus prior omnibus extraneis preferretur et dictum bladum venditum eodem pretio pro quo venditum esset pre omnibus aliis extraneis rehaberet si vellet. De hiis omnibus et singulis firmiter adimplendis et inviolabiliter observandis, dictus Guiotus et Ysabella ejus uxor, spontanei, non coacti, fidem prestiterunt corporalem sub fidei religione, promittentes quod contra premissa vel aliquod de premissis per se, vel per alios non venient in futurum, neque in eis aliquid ratione dotis, vel alia quacumque de causa, de cetero reclamabunt, vel facient reclamari, sed adversus omnes juri et legi parere volentes, legitimam dictus Guiotus exinde portabit garandiam. Et pro hiis omnibus et singulis firmiter tenendis, garandizandis et adimplendis, obligavit dicto priori prioratus Regitestensis,

omnia bona sua mobilia et immobilia, presentia et futura quecunque et ubicunque poterunt inveniri, et ad eadem dictum priorem assignavit ; renuntiantes expresse tam dictus Guiotus quam dicta Ysabella ejus uxor, sub dicta fidei datione, beneficio quod minoribus competit, beneficio in integrum restitutionis, exceptioni doli mali, deceptioni ultra medietatem justi pretii, omni juris auxilio tam canonici quam civilis et omnibus aliis exceptionibus que sibi possent competere et prodesse in quocunque juditio tam de jure quam de facto et dicto prioratui obesse ad elidendum premissa vel aliquod premissorum. Hec autem escambium et permutationem et omnia premissa laudaverunt et approbaverunt et in hoc expresse fide data consenserunt Galcherus et Iofridus, fratres ejusdem Guioti. Datum anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo quarto, mense marcio, feria quarta post *Letare Jherusalem*.

(1) *Machéroménil*, vge du c[on] de Novion-Porcien. Guy cédait au prieur de Rethel ses droits sur Gerson, en échange de redevances plus à sa portée. — (2) Le droit de *sauvement* ou *vingtain* était dû par les habitants d'un village à un seigneur qui se chargeait de leur défense. — (3) *La Noelle* ou *Les Noelles* en 1505, prairie au bord de l'Aisne à la limite des terroirs de Gerson et d'Acy. — (4) Veuve de Raoul. — (5) Le *Fournier*, celui qui loue son four. — (6) Le *Messier*, garde des moissons. — (7) Le *Paûmier*, celui qui tient un jeu de paûme. — (8) Le *Carrier*, le tailleur de pierres. — (9) *Hachette*, nom très-fréquent dans le Rethélois, d'où provient la famille du libraire parisien. — (10) *Essoriller*, couper les oreilles. — (11) *Nanteuil-sur-Aisne*, village situé en face de Gerson de l'autre côté de la rivière.

(*Archives de Reims, Cartulaire A de Saint-Remy*, p. 440).



III

Etat du domaine de Gerson en 1411 et en 1549, avec la liste de ses habitants en 1541.

(*Extraits des Archives de Reims.*)

§ 1.

ÉTAT DU REVENU DU PRIEURÉ DE RETHEL (1411).

(*Extrait sur Gerson et Bourgeron*)

Le 25[me] jour de Mars 1411

S'ensuit la déclaration de la temporalité de la prioré nostre dame de Rethel a cause de nostre crosse et dignité abatialle, et est icelluy prioré de tres long et ancien temps annexé et uny a icelle nostre crosse :

Et premier le corps de leglise du priouré qui est notable et trés ancienne. . . . .

GERSON

Ierson. Item la seigneurrie et justice haulte, moienne et basse de la ville de Jerson lez ledict Rethel, en laquelle y a maieur, eschevins et autre officiers en justice qui ont cognoissance de toutes les causes, cas et procès qui adviennent tant en ladicte ville et aussy au lieu du priouré de Rethel et es certins (lieux) dicelluy cy dessus déclarés comme au lieu de Bretoncourt et aussy de la cense de Bourgeron dont cy après sera parlé, la seigneurie totale lesquelz lieu appartiennent audict priouré, laquelle mairie, ensemble les amandes et adventures peuvent valoir par an montant et vallant environ la somme de quarante solz parisis ;

Item une grand vielle maison, grange, cense (?), lieu et pourpris séant et estans audict Gerson avecq plusieurs et grand nombre de terre arrables, ensemble certaines quantité de prez appartenans et appendans de toute ancienneté à la dicte maison, et sans laquelle rend et vault de louage par an sept muids et demy de grains moictié froument et avoine sur quoy fault retenir la dicte maison et cense ;

Item le four de ladicte ville duquel les habitans dudict lieu sont tenus cuire leur paste à peine de LX s. parisis damande pour chascune fois, lequel puet valoir de louaige par an environ XIIII s. parisis ;

Item certains drois d'estraiges qui se prennent chacune an sur les

héritaiges du lieu et qui peulent monter environ quatre muids de grains, cest asscavoir par moitié froument et avoine ;

Item certaine cens dargent qui se prennent et livrent à certains jours en lan sur certaines maisons, masures et heritaiges dudict Jerson, qui ensemble peuvent monter à environ trente deux solz parisis;

Item sont illecques deues certaines pouilles qui se lèvent et prennent sur aucunes maisons et masures estant audict lieu, qui ensemble peuvent monter à environ de quatre vingt à cent poulles par an ;

Item y a ou teroir du lieu plusieurs terres arrables redevables de rente de grains lesquelle peuvent par an valoir et monter à environ trois muids de grains mesure du lieu ;

Item tous les habitants dudict Jerson qui (ont) fourneaulx en leurs maisons et cheminée faisans feu et fumier, à cause de ce doit chacun habitans au jour sainct Martin d'iver six quartel d'avoine qui peulent prétendre monter et valoir deux muids avoine ;

Item à cause d'icelluy nostre priouré nous appartient et est deue une taille de dix livres parisis par les bourgeois et habitans du lieu, chacun an au jour sainct Remy d'octobre, et se fault de paier y a audict jour, iceulx habitans de la en avant et pour chacun jour qu'ils seront deffaillans de ce avoir satisfaict doivent enchent en amande de cinq solz parisis, laquelle taille leur a esté et est pour certain temps advenue et de grace modérée à trente deux solz parisis pour an, pour regard de la povreté desdict habitans, au petit nombre qu'ils sont et aux charges qu'ils ont à supporter ;

BOURGERON

Item la maison, grange et estable, cense, lieu et pourpris de Bourgeron, appartenant en tout droit de seigneur et..... audict priouré, laquelle maison est environné et enclose de fossé avecq plusieurs terres arrables, coustures et pièce de pré appendens et appartenans de tout temps à icelle cense seront lesquelles chose sont baillées à ferme et louaige, et par an valent à croix et à descroix environ trois muids de grain, sur quoi fault entretenir ladicte maison, cense et appartenance ;

Item assez près dudict Bourgeron avons un petit molins à choisel que chacun an ne peult moldre que environ deux mois en temps d'iver, avecq trois petit estangs descendans l'un de l'autre, que de présent sont en ruine, et aussi une pièce de terre illecq assise contenant environ six quartel et peuvent valoir par an quarante quatre solz parisis.

. . . .

(Archives de Reims, Fonds Saint-Remy, Prieuré de Rethel, Pièce n° 1 de la Liasse 182, Renseignements).

§ 2.

ÉTAT DES DÉPENDANCES DU PRIEURÉ DE RETHEL EN L'ANNÉE 1549.

(Extrait relatif à Gerson et Bourgeron)

. . . .

GERSON

La terre et signeurye de Gerson avec la justice haulte, moyenne et basse dudict lieu où ils ont un mayeur, eschevins, sergens et autres officiers pour l'exercice d'ycelle justice et plusieurs beaulx droicts et revenus cy après déclaré :

La mairye dudit lieu de Gerson avec les amendes et autres droicts à la dicte mairie quy est baillié à ferme et rend par an la somme de. . . . . v l. v s.

Ensemble les dixmes dudit lieu délivré ce jour ensemble à Vuiaut Hachette, Charles Camatra, Jehan Giot,.... Houssart et à Valentin Guérin.

Item au village dudit Gerson il y a une maison, cense, grange, estables et jardins avec six vingts jours de terre préz et pasturaige ou environ à quatre vingtz verges pour jour, quy rend de louage par an,

froment. . . . . IIII xx X septiers.
avoine . . . . . IIII xx X —

Item audict Gerson la somme de sept livres dix sols tournois de rente quy se cueille sur les habitans dudit Gerson ès jour saint Remy doctobre et Noel pour certain droit appelée la taille de laiz, des assises et des vaches . . . . VII l. X sols.

Item audict Gerson aucuns cens et surcens et rente tant en deniers comme en grains sur plusieurs personnes et héritages dudict lieu quy se paient ès jour de Noel et saint Jehan assavoire en deniers III l. II s. VI d.

froment. . . . . XVIII septiers.
avoine, ... XVIII —

Item audict Gerson un droict de reddevance d'avoine sur et chacun habitans dudict Gerson pour leurs cheminées et mesnaiges entend (?) appelée l'avoine Nicart (?) qui se pye par chascun an au jour saint Martin d'iver et moiennant (?) la quantité de. . XXXI septiers II q.

Item une autre cense appelé Bergeron consistant maison, grange, estable, jardin, lieu et pourpris comme elle se comporte avec deux cens vingt quatre jours, tant terres que prez que pastures, à

quatre vingtz verges pour jour, qui est baillié à louage par an en deniers la somme de IX livres tournois.

froment. . . . . VII xx IIII septiers.
avoine . . . . . VII xx IIII —
mesure de Rethel.

Délivré à 400 livres à Nicolas Petit, laboureur dudict lieu.

(Archives de Reims, Fonds Saint-Remy, Prieuré de Rethel, Pèce n° 1 de la Liasse 182, Renseignements).

§ 3.

LISTE DES HABITANTS DE GERSON EN 1541

Extraite du *Compte troisième de la recepte du priouré de Rethel que rend Damp Nicol Jacquinet commis a ladite recepte pour l'an VᶜXL* ung.

. . . .

GÉRSSON, Mairie

de Jehan le Bien qui l'a tenu ceste année de trois la derniere parmy, payant au jour sainct Remy chef d'octobre. . . . C s. tournois

de la taille des laiz, bourgeois dudict Gersson, appelé les Assises, lesquels sont reddevables tous les ans au prioure de Rethel de la somme de dix livres tournois, pour laquelle taille monseigneur le Reverendissime leur a amoderé pour dix ans a cinquante sols tournois, pour ce icy . . . . L sols tour.

de la taille des vaches, appellé les Pastures dudit Gerson, pour laquelle les habitans dudict Gersson doibvent par chacun an au pryeur de Rethel au jour sainct Martin d'yver, cy. . . . . C s. tour.

. . . .

L'AVOINE NICART

Des habitans dudict Gerson qui doibvent chascun an, au jour sainct Martin d'yver, pour leur cheminées chascuns habitans six quartelz avoyne.

Ordre soit rapporté la déclaracion des ayans cheminées signée du greffier ou mayeur :

Jehan Lalbaltreau le jeune doibt. . . .	III q tlz avoine.
La vefve Jehan le veulx doibt	III q tlz avoine.
Jesson Lanthenois.	VI q tlz avoine.
La vefve Collesson Tarzy.	III q tlz avoine.
Gobert Perinet doibt.	VI q tlz avoine.

La vefve Pesson Petit.	III q tlz avoine.
Jehan Mollinot doibt.	VI q tlz avoine.
Jehan Le Vieulx.	VI q tlz avoine.
Thyebault Glajot.	VI q tlz avoine.
Poncelet Le vieulx.	VI q tlz avoine.
Henry Havet.	VI q tlz avoine.
Jehan Baudet.	VI q tlz avoine.
La vefve Regnault Guillaume doibt. . .	III q tlz avoine.
Guillemin Guillaume.	VI q tlz avoine.
Jehan Bennart.	VI q tlz avoine.
La veufve Jehan Petit.	III q tlz avoine.
Loys Le vieulx.	VI q tlz avoine.
Robin Petit.	VI q tlz avoine.
Jehan Le vieulx, dict Mareschal.	VI q tlz avoine.
Jehan de Morille.	VI q tlz avoine.
Jehan Julyart.	VI q tlz avoine.
Jehannin Tarny.	VI q tlz avoine.
Loys le Tonnellier.	VI q tlz avoine.
Addenet filz de Regnault Guillaume. . .	III q tlz avoine.
Pierre Germain.	VI q tlz avoine.
Thomas Lanthenois.	VI q tlz avoine.
Gillet Ferard.	VI q tlz avoine.
Jehan Petit dict Marcan.	VI q tlz avoine.
Jehan Havet.	VI q tlz avoine.
Jehan Garin.	VI q tlz avoine.
Jehan Tarzy, dit Magnien.	VI q tlz avoine.
Jehan Tarzy, dit Persineau.	VI q tlz avoine.
Remy Le vieulx.	VI q tlz avoine.
Husson Glajot.	VI q tlz avoine.
Rasset Guillaume.	VI q tlz avoine.
Jehan Picart.	VI q tlz avoine.

des habitants dudict Gersson qui doibvent par chascun an au jour sainct Symon la quantité de dix huit septiers avoine comme en l'article de frommen, XVIII septiers avoine.

. . . .

(Registre pet. in-4°. couvert en parchemin, Archives de la Marne, à Reims, F. Saint-Remy, Prieuré de Rethel, n° 3 de la Liasse 182, vers la fin, f° non coté.)





IV

Charte de la fondation de la chapelle de Saint-Martin à Gerson en 1317, extraite du cartulaire de Saint-Remy.

CARTA DE FUNDATIONE ET AMORTIZATIONE CUJUSDAM CAPELLE IN VILLA DE GERSONNO (1317).

Universis presentes litteras inspecturis Officiales Remenses in Domino salutem. Cum Petrus dictus de Roma et Emmelota ejus uxor de Gersonno sepius ac sepissime frequentare cupientes apud capellam sancti Martini de Gersonno, in qua capella nulla per annum nisi bis et forte minus et adhuc de gratia celebrantur et celebrari consueverunt sacramenta ecclesiastica, proponerent et intenderent, ut dicebant, ob devotionem quam habebant et habuerant apud dictam capellam, de bonis suis subvenire quam plurimis ad opus cujusdam capellanie perpetue in eadem capella fundande, et ut constitueretur in dicta capellania deserviendam *(sic)* quidam perpetuus capellanus qui in dicta capella singulis septimanis perpetuo celebrare divina ter saltem in qualibet septimana teneatur vel celebrari facere competenter, et ut mediante redditu in dicta capellania perpetua deservienda assignato seu assignando luminare competens, ornamenta, missale, calicem et alia necessaria in missarum celebrationibus lampademque unam singulis noctibus ardentem in dicta capella, deliberare et administrare seu deliberari et administrari facere suis propriis sumptibus et expensis teneatur dictus capellanus, etiam ad finem quod prima presentatio dicte capellanie ad ipsos conjuges pertineret, licet dicta capella sub presentatione religiosi viri abbatis monasterii sancti Remigii remensis sit fundata et deinde ad dictum dominum abbatem monasterii sancti Remigii remensis perpetuo remaneret et pertineret presentatio capellanie; et hec predicta religioso viro domino Rogero, permissione divina monasterii sancti Remigii Remensis abbati, ostensa, declarata et exposita secundum spem et voluntatem conjugum predictorum et prout superius declaratur, fuissent ut idem dominus abbas, antequam dicti conjuges se a possessione bonorum suorum amoverent propter promissa in premissis faciendis, se consentiret et faceret consentire conventum suum, cum dicta capella in terra, juris-

dictione, presentatione, districti et potestate dictorum abbatis et conventus omnino sit constructa, et dictam capellaniam admortizarent perpetuam, in quantum ad eos potest et debet pertinere, ipsorum religiosorum suique prioratus de Regiteste ac parrochialis ecclesie de *Barbi* et aliorum quorumcumque juribus undique salvis; Noverint universi quod coram Colino de Gersonno, clerico fideli curie Remensis, notario jurato ad hoc deputato et vocato, propter hoc personaliter constituti, anno Domini millesimo trecentesimo decimo septimo, feria quinta ante festum apostolorum Philippi et Jacobi, predictus dominus abbas monasterii sancti Remigii Remensis totusque conventus ejusdem monasterii in pleno capitulo suo congregati, attendentes bonam voluntatem dictorum conjugum, et quod bono modo nituntur premissa facere, ob hoc dictam capellaniam perpetuam in dicta capella fundari et institui voluerunt et in premissis peragendis omnibus et singulis auctoritatem suam interposuerunt pariter et assensum, et dictam capellaniam in quantum adipsos pertinere potest et debet sub modo et forma inferius declaratis et non alias admortizaverunt, promittentes bona fide quod contra hec seu eorum aliqua non venient in futurum nec venire procurabunt quibuscumque rationibus sive causis. Et postmodum hiis sic actis et anno predicto, feria quarta ante Penthecosten, coram predicto fideli clerico ad hoc deputato, misso et vocato, propter hoc personaliter constituti, prenominati conjuges, ob omnes causas superius declaratas nec non pro Deo et in puram ac perpetuam elemosinam, dederunt, contulerunt, cesserunt et concesserunt ac se dedisse contulisse, cessisse et concessisse bene et legitime recognoverunt, et quilibet eorum in solidum, ad opus fundationis dicte capellanie perpetue, donatione irrevocabili facta inter vivos et sine spe revocandi, cuicunque capellano instituto seu instituendo de cetero in dicta capellania tam ab ipsis conjugibus quam a domino abbate monasterii sancti Remigii Remensis, bona hereditagia infrascripta, que dicti conjuges dicebant se habere in villa et territorio de Gersonno et locis inferius declaratis : scilicet, quandam domum cum ejus appenditiis et pertinentiis, sitam in villa de Gersonno, inter domum Johannis dicti *Culot* ex una parte et domum Maressonne, filie Renaudi et ejus filie ex altera parte, quitam et liberam ab omni jugo et onere servitutis, exceptis quatuor denariis parisiensibus cum una gallina ad festum beati Remigii in capite Octobris, una focassia (1) valoris trium denariorum parisiensium, una gallina et uno denario desupra dictam focassiam ad festum Nativitatis Domini, et una alia gallina ad Penthecosten, solvendis singulis annis priori de Regiteste prout consuetum est in villa de Gersonno; *Item* quandam petiam terre arabilis continentem ut dicitur, quinque quartellos, sitam juxta boscum inter terram Petri dicti *Herode* ex una parte et terram Gilbini liberorum quondam ex altera, cum onere terragiorum sancti Martini; *Item*

quandam aliam petiam terre continentem quatuor jornalia sitam in loco qui dicitur *inter duas vaudas*, inter terram Poncardi Majoris de *Barbi* ex una parte et masuras ex altera, que petia terre debet terragium priori de Regiteste, exceptis tribus quartellis terre cum dimidio dicte petie qui sunt quitti ab omni jugo et onere servitutis, excepto uno obolo parisiensi solvendo singulis annis apud Gersonnum dicto priori in festo beati Remigii in capite octobris ; *Item* quandam aliam petiam terre continentem tres quartellos, sitam in loco qui dicitur *a la Soreingne* inter terram Johannis dicti Matricularii (2) de *Barbi* ex una parte et terram filie Hueti ex altera, quitam et liberam ab omni jugo et onere servitutis, excepta tertia parte dicte terre, que tertia pars versus viam debet terragium et residuum dicte petie terre singulis annis est obligatum dicto priori in una pepigena (3) solvenda prout consuetum est ; *Item* quandam aliam petiam terre continentem sex quartellos sitam in loco qui dicitur *en Retonchamp* (4), inter terram Marie filie Renaudi dicti de Puteo ex una parte et tournerias (5) ex altera, cum onere unius oboli parisiensis solvendi singulis annis dicto priori apud Gersonnum in f sto beati Remigii in capite Octobris; *Item* quandam aliam petiam terre continentem quinque quartellos cum dimidio, sitam in loco predicto inter terram filie Gilbini ex una parte et terram Rose de Nantholio ex altera, cum onere unius denarii parisiensis singulis annis dicto priori debiti ad diem festum beati Remigii ; *Item* quandam aliam petiam terre continentem tres quartellos sitam in dicto loco *en Retonchamp*, inter terram Pontie filie Majoris de *Barbi* ex una parte et tournerias ex altera, cum onere terragiorum prioris ; *Item* quandam aliam petiam terre continentem tres quartellos sitam in dicto loco inter terram Robineti dicti *Hacholle* ex una parte et tournerias ex altera, cum onere unius denarii debiti dicto priori ad festum beati Remigii, ut est dictum ; *Item* quandam aliam petiam terre continentem duo jornalia, sitam in loco qui dicitur *en Hazemont*, inter terram Constantii dicti *Mailot* ex una parte et terram dictorum conjugum ex altera, cum onere terragiorum prioris ; *Item* quandam aliam petiam terre continentem tria jornalia sitam in loco qui dicitur *A la bonne Vauzolle*, inter terram Robini filii Amandi ex una parte et terram Henrici dicti *Paumier de Bretoncourt* (6), armigeri, ex altera cum onere terragiorum prioris ; *Item*, quandam aliam petiam terre continentem unum journale, sitam in loco qui dicitur *A la bonne Vauzelle* inter terram Oudardi de *Aussoncia* (7) ex una parte et terram filie Johannis dicti *Haqueit* ex altera, cum onere terragiorum prioris ; *Item* quandam aliam petiam terre continentem sex quartellos, sitam in loco qui dicitur *In valle*, inter terram Symonneti ex una parte et terram Wieti ex altera, cum onere terragiorum prioris ; *Item* quandam aliam petiam terre continentem quindecim quartellos cum dimidio, sitam in loco qui dicitur *In valle*, inter ter-

ram predicti Symonneti ex una parte et terram Johannis Permentarii (8) ex altera, cum onere terragiorum prioris ; *Item* quandam aliam petiam terre continentem unum jornale, sitam in loco qui dicitur *A la Roinse* inter terram Phelisie ex una parte et tournerias ex altera, cum onere terragiorum prioris ; *Item* quandam aliam petiam terre continentem unum jornale, sitam in loco qui dicitur *A la Roinse* inter terram dicte Phelisie ex una parte et terram liberorum Raimmondi quondam ex altera, cum onere terragiorum prioris ; *Item* quandam aliam petiam terre continentem quinque quartellos, sitam in dicto loco inter terram liberorum Raimmondi quondam ex una parte et terram liberorum Henrici quondam ex altera, cum onere terragiorum prioris ; *Item* quandam aliam petiam terre continentem novem quartellos, sitam in loco qui dicetur *Ad viam de bosco* inter dictam viam ex una parte et tournerias ex altera ad terragium prioris ; *Item* quandam aliam petiam terre continentam unum jornale, sitam in loco qui dicitur *En Revenissart* (9), inter terram Johannis de *Vervin* ex una parte et terram liberorum Renaudi quondam de Puteo ex altera, ad terragium prioris ; *Item* quandam aliam petiam terre continentem unum jornale, sitam in loco qui dicitur *En Coirelle*, inter terram Johannis Majoris ex una parte et terram Haimardi ex altera, cum onere sex scutellarum frumenti et sex scutellarum avene singulis annis in die Animarum solvendarum dicto priori apud Gersonnum ; *Item* quandam aliam petiam terre continentem unum jornale, sitam in loco qui dicitur *En Correlles*, inter terram Marie dicte de Valle ex una parte et terram liberorum Johannis quondam dicti *Haimet* ex altera, cum onere duodecim scutellarum bladi mediatim frumenti et mediatim avene reddendarum dicto priori singulis annis apud Regiteste, in festo beati Remigii in capite octobris, in prioratu de Regiteste ; *Item* quandam aliam petiam terre continentem duos quartellos, sitam juxta stagnum seu vivarium prioris et juxta terram Johannis dicti *Picavet*, cum onere unius oboli debiti singulis annis apud Gersonnum dicto priori in festo beati Remigii in capite octobris ; *Item* quandam aliam petiam terre continentem unum jornale, sitam in loco qui dicitur *A la Marsière*, inter terram Haimardi ex una parte et terram Johannis Majoris de Gersonno ex altera, cum onere duorum quartellorum et unius scutelle bladi mediatim frumenti et mediatim avene reddendorum dicto priori in dicto prioratu singulis annis in festo beatorum Symonis et Jude apostolorum ; *Item* quandam aliam petiam terre continentem unum jornale, sitam in loco qui dicitur *Juxta viam Castellanam*, inter terram Colini filii Ogeri ex una parte et terram liberorum Boivini quondam ex altera, ad terragium prioris ; *Item* quandam aliam petiam terre continentum tria journalia et sex virgas terre sitam in loco qui dicitur *Ens Auches* (10), inter terram Colini filii Johannis Clerici quondam ex una parte et prata dicta de *Avigni* (11) ex altera ad terra-

ginm prioris scilicet ad vicesimam gerbam ; *Item* quandam aliam petiam terre continentem duos quartellos, sitam in loco qui dicitur *En la prée* (12), inter terram liberorum Henrici ex una parte et terram liberorum Raulini dicti Magni ex altera, ad terragium prioris ; *Item* quandam petiam noelle (13) continentem sex quartellos sitam in loco qui dicitur *En la prée*, inter noellam liberorum Colineti *Hachette* ex una parte et terram liberorum Garote ex altera, cum onere unius pepigene debite singulis annis dicto priori ad festum beati Remigii in capite Octobris et unius oboli Turonensis debiti singulis annis oleo ad sanctum Pascha (14) ; *Item* quandam petiam prati sitam in loco qui dicitur *Avigny*, inter pratum liberorum Raimmondi ex una parte et pratum Jacardi filii Hieberti ex altera, cum onere unius oboli debiti singulis annis dicto priori apud Gersonnum in festo Nativitatis beati Johannis Baptiste ; *Item* quandam masuram (15) sitam in loco qui dicitur *Inter duas naudas* (16) inter pratum Ponceti dicti *Hachette* ex una parte et masuram Johannis Permentarii ex altera, cum onere unius denarii parisiensis debiti singulis annis dicto priori ad festum beati Remigii in vindemiis apud Gersonnum ; tenenda, possidenda et habenda omnia et singula bona, hereditagia supradicta a capellanis dicte capellanie tanquam sua, nomine et ratione dicte capellanie in perpetuum pleno jure, a die obitus ultimi decedentis conjugum predictorum, ad usus et consuetudines sub quibus teneri debent et consueverant ab antiquo : scilicet, sub censibus et redditibus in quibus sunt dicta bona annuatim obligata, ut dictum est ; Constituerunt etiam quoscumque capellanos dicte capellanie, nomine et ratione predictis, in rem suam quantum ad premissa pertinet procuratores, omne jus et omnem actionem quod et quam habebant et habere poterant et debebant quoquomodo in omnibus et singulis bonis supradictis in dictos capellanos nominibus quibus supra totaliter transferentes ex nunc, salvo hoc quod in dictis bonis omnibus et singulis retinent et retinuerunt dicti conjuges et quilibet eorum in solidum usumfructum suum quamdiu ipsi et quilibet eorum vixerint et vitam habebunt in corporibus suis naturalem, adhibitis tamen in hiis conditionibus et conventionibus infrascriptis, videlicet quod hiidem conjuges volunt et promiserunt quilibet eorum in solidum fide data deliberare et administrare seu deliberari et administrari facere sumptibus suis propriis, primo capellano quem de jure suo sibi retento in dicta capellania apposuerint seu instituerint, omnia et singula bene et sufficienter sicut ipsismet conjugibus vite necessaria et alia que oportuna fuerint in dicta capellania deservienda, quamdiu ipsi conjuges et quilibet ipsorum vitam habebunt in suis corporibus naturalem. Et si contingeret primum capellanum ante dictos conjuges seu eorum superstitem decedere et dominus abbas predictus alium capellanum in dicta capellania institueret, presentaret seu apponeret prout posset,

etiam dicti conjuges et quilibet eorum in solidum quamdiu viverent, ipsi capellano a dicto domino abbate in dicta capellania apposito vel instituto seu presentato, deliberarent et administrarent, deliberare et administrare tenerentur, et promiserunt fide data necessaria sua sicut supra, si placeret eidem capellano, si vero eidem capellano non placeret quod dicti conjuges ministrarent vel ex parte ipsorum conjugum seu eorum superstitis ministrarentur ipsi capellano necessaria sua, dicti conjuges et quilibet eorum in solidum redderent et solverent, reddere et solvere promiserunt fide data dicto capellano quolibet anno decem libras parisienses pro suis necessariis eidem ministrandis et post decessum superstitis conjugum predictorum omnia et singula bona supradicta ad dictam capellaniam et capellanum ejusdem qui pro tempore fuerit perpetuo remanebunt et omnino pertinebunt ; voluerunt etiam et consenserunt in ipsa supradicta donatione conjuges supradicti quod primus capellanus et omnes ejus successores, antequam possessionem bonorum ad dictam capellaniam pertinentium habeant, domino abbati sancti Remigii qui pro tempore fuerit, faciant juramentum quod bona temporalia dicte capelle fideliter conservabunt. Promittentes dicti conjuges et quilibet eorum in solidum fide data quod contra donationem cessionem et collationem predictas et premissa vel aliqua premissorum, per se vel per alium seu alios non venient, nec venire procurabunt in futurum quibuscunque rationibus sive causis, sed premissa omnia et singula prout superius exprimuntur et prout tangunt ipsos conjuges et quemlibet eorum, firmiter tenebunt, totaliter adimplebunt et inviolabiliter observabunt in futurum, firmiter tenere, totaliter adimplere et inviolabiliter observare promiserunt sub modo et forma superius et inferius declaratis, se et quemlibet eorum in solidum nec non omnia bona sua mobilia et immobilia presentia et futura ubicunque existentia quoad hoc et propter hoc spetialiter obligantes ; et in hiis omnibus et singulis et quantum pertinet ad premissa, dicti conjuges et quilibet eorum in solidum renuntiaverunt spetialiter et expresse sub dicta fide sua exceptioni premissorum omnium et singulorum bene et legitime, ut dictum est, non factorum ; omni exceptioni doli mali, fraudis, lesionis, circonventionis et deceptionis cujuscunque, omni usui, consuetudini et statuto cujuslibet civitatis, castri, fori, opidi, ville, patrie et loci, omni juris et legis auxilio canonici et civilis, omni privilegio crucis indulto et in posterum indulgendo (17), omni juri et consuetudini dicenti generalem renuntiationem non valere et omnibus aliis exceptionibus, deffensionibus et allegationibus quibuscumque tam juris quam facti, per quas premissa vel aliqua premissorum impediri possent seu etiam adnullari, volentes quod tantum valeat hujusmodi renuntiatio generalis ac si esset spetialis et expressa in omni casu in quo requiritur et de quo necesse esset in istis presentibus litteris spetialem et

expressam fieri mentionem, et quod iste presentes littere in quolibet foro ecclesiastico et seculari fidem et probationem faciant pleniorem usu, statuto ac contraria consuetudine non obstantibus : dictaque mulier auxilio juris senatus consulti Velleyani, exceptioni dotis, reportagii seu donationis sibi facte propter nuptias, renuntiavit ; que omnia et singula superius enarrata dicti conjuges donaverunt, contulerunt, cesserunt et concesserunt. Et dicti religiosi, abbas et conventus sancti Remigii Remensis laudaverunt, approbaverunt et admortizaverunt, salvo in omnibus jure parochialis ecclesie de *Barbi*, salvis etiam et retentis in possessionibus suprascriptis ac reservatis pro prioratu de Regiteste ad ipsos religiosos pertinente, censibus, terragiis, decimis et juridictione omni modo, que omnia ad dictum prioratum in dictis possessionibus nunc pertinent et dignoscuntur pertinere et pertinuisse ab antiquo, aliis etiam consuetudinibus et juribus salvis sicut dicti religiosi ea habuerunt in premissis ; et cum primam presentationem dicte capellanie penes se retinuerint, ut prefertur, conjuges memorati, iidem conjuges ob dilectionem et affectionem quas habebant et habuerant, ut dicebant, erga Johannem, clericum, filium Oudardi quondam carnificis de Gersonno (18), eidem Johanni predictam capellaniam cum juribus ejusdem et cum premissis unanimi consensu et assensu concesserunt, dederunt et contulerunt irrevocabiliter coram notario supradicto et se dedisse, concessisse bene et legitime recognoverunt, et in dicta capellania ipsum Johannem institui voluerunt capellanum fore perpetuum, salvis juribus predictis et aliis quibuscunque. In cujus rei testimonium presentibus litteris sigillum curie Remensis duximus apponendum. Datum anno et diebus supradictis.

(1) *Fouache*, *fouace*, sorte de pain fait de fleur de farine en forme de galette, cuit sous la cendre, au foyer (*focus*). — (2) Le *marguillier*, *marreglier*, *marlier*, celui qui tient le rôle, *matricula*, le registre de la paroisse. — (3) Picette, *minutæ monetæ species*, *moneta Pictavina*. (Du Cange). — (4) Lieudit actuel de *Retronchamp*, section du terroir de Barby. — (5) Les *Tournières* ou *Eptures*, terres cultivées dans un autre sens que celles qui y aboutissent. — (6) *Bertoncourt*, Vge du con de Rethel. — (7) *Aussonce*, Vge du con de Juniville. — (8) Le *Parmentier*, de *paramentarius*, *qui vestes parat*, le tailleur d'habits (Du Cange). — (9) Lieudit actuel de *Renichart*, terroir de Barby. — (10) Les *Auches*, lieu-dit actuel du terroir de Rethel. — (11) Les prés *Avigny*, *Viniacum*, *Vigny*. — (12) Aujourd'hui lieu-dit *La prée de Gerson*, terroir de Barby. — (13) *Noelle* est à Barby, synonyme de *prairie*. — (14) Obole tournoise due pour l'huile au saint jour de Pâques, redevance dont le sens nous est inconnu. — (15) *Masura pro Mansura*, est synonyme de *mansio*, *domus*, maison avec ses dépendances (*Du Cange*). — (16) *Entre deux*

naus. On appelle encore *naus* les sortes de gués où séjournent les eaux débordées de l'Aisne. Ce mot est synonyme de *Noue*, qui vient du bas-latin *Noa* et *Novium*. (Littré, *verbo* Noue, 1). — (17) Encore formulé, on le voit, au XIVe siècle, le *Privilegium crucis* était le le privilège accordé aux croisés pour la conservation de leurs biens pendant leur absence. Pierre de Fontaines le motivait ainsi : « Del chevalier croisié..., s'est-il bien en la besoigne de tote crestienté, por quoi totes ses droitures li sont sauves... puisqu'il mut à aler el servise Deu. » *Le Conseil de Pierre de Fontaines* par J. Marnier, in-8°, 1846, p. 167. *Glossaire de Du Cange*, au mot *Crucis privilegium*. — (18) Jean, clerc, fils de Oudard, jadis boucher de Gerson.

(*Archives de Reims. Cartulaire A de Saint-Remy, p. 541*).





V.

L'ABC des simples gens par Jean de Gerson et le Doctrinal aux simples gens par Guy de Roye

(*Textes français du commencement du* XVe *siècle*).

TEXTES FRANÇAIS DE GERSON ET DE GUY DE ROYE POUR L'INSTRUCTION DES SIMPLES GENS.

Dans son ouvrage sur Gerson publié en 1843, M. Thomassy annonçait (p. 161) qu'il publierait bientôt à l'aide des manuscrits qu'il avait découverts, une *Collection des œuvres françaises du chancelier*. Ce projet n'a pas été réalisé, et les traités en langue vulgaire que composa en si grand nombre l'illustre docteur, restent inaccessibles aux chercheurs de province. Lorsque le catalogue complet des manuscrits de la Bibliothèque nationale aura paru, les recherches seront plus faciles, et permettront de restituer sinon en entier, du moins par fragments, l'œuvre populaire du fécond écrivain.

Tandis que Nicolas Oresme s'adressait aux *gens lays* de haute naissance, les livrets de Gerson destinés au menu peuple poursuivaient un but d'instruction purement religieuse et morale. Un type en a été révélé par M. Thomassy, qui a publié (p. 338 à 369) l'*Instruction sur la mort et passion de N-S.*, dédiée à l'une de ses sœurs. C'était le temps où les plus notables livres se *translatoient en françois* : « On a trouvé, disait Gerson lui-même, tant de diverses doctrines et sciences, que tout le monde est plein d'escriptures et de livres en latin et en françois et en plusieurs aultres langaiges, qui parlent moult subtilement des vices et des vertus. » Restreignant sa mission d'enseignement pour les *bonnes gens sans lettres* à un rôle de catéchiste, le chancelier se mit à son retour de Bruges à composer des opuscules pieux dont le titre seul est connu.

En attendant qu'un travail méthodique embrasse toutes les productions françaises de Gerson, j'ai transcrit ici l'*ABC des simples gens* d'après un manuscrit de la Bibliothèque Nationale ; je le fais

suivre d'extraits empruntés à la Bibliothèque de Charleville, textes dont je dois les copies à l'obligeante érudition de M. le comte Olivier de Gourjault : le dépôt ardennais renferme quelques manuscrits des traités populaires de Gerson, qui proviennent des Chartreux du Mont-Dieu. (*Catalogue gén. des manuscrits des Bibl. publ. des départements*, in-4°, Imp. Nat., 1879, p. 669). En effet, on lit sur la 1re garde : *Hunc librum scripsit C. Henricus Vaghere monachus montis Dei ann. 1490.* Il y a une comparaison à établir entre le texte du *Pater* de la Bibliothèque nationale et celui de Charleville ; de même, ce dernier dépôt contient *Une manière de pryer especiallement pour simples gens*, qui n'est pas l'œuvre de Gerson, mais qui commente et étend son œuvre. (*Documenta pro devotis simplicibus, Op. Gers.* t. III, p. 605.)

Enfin pour compléter cet instructif ensemble, je le compare à une semblable composition toute rémoise, inspirée en 1403 à Gui de Roye, archevêque de Reims, par les efforts de Gerson : outre le prologue, j'en ai copié ce qui concerne les *cinq Sens* et les *Devoirs du mariage*. Le *Doctrinal aux simples gens* mériterait une étude spéciale, mais il se rattache directement à l'entreprise de vulgarisation tentée par le chancelier : sous le titre de *Doctrinal de Sapience*, ce *Doctrinal aux simples gens* a été imprimé avec additions assez nombreuses au texte du manuscrit de Reims. Il y en eut au XVe siècle, d'après le *Manuel du Libraire* (*Verbo* ROYE), quatorze éditions distinctes : celle de Jehan Jehannot et la veufve Jehan Trepperel, sans date, que possède la Bibliothèque de Reims, indique dans le prologue que ce livret a été composé pour *la cité et diocèse de Sens* ; ce qui s'explique par le passage de Gui de Roye sur ce siège de 1385 à 1390. Devenu archevêque de Reims (1390 à 1409), ce prélat érudit fit en 1403 un Doctrinal spécial à son nouveau diocèse, dont le manuscrit de Reims conserve le texte original.

Il est à noter que Gerson composa aussi un *Trésor de Sapience*, qui se trouve aux manuscrits de la Bibl. Nat., Fr. 7304, et dont le début est ainsi conçu : « Souverain roy de Paradis, quand je ramene en mon courage et ma memoire que tu est mon Dieu et que tu m'as crée par divine puissance, mon pouvre cueur tremble de la paour de ta justice... » Un traité analogue le *Miroir de bonne vie* (*Ibid.*, 7308) est dédié à ses frères : « Mes tres chiers freres, dit-il en commençant, nous sommes en ce monde fuians et passans nos jours comme umbre.... » Tous ces textes sont inédits et pourront donner lieu à d'utiles études sur notre langue et nos mœurs au XVe siècle.

I.

CY COMMENCE LA B. C. DES SIMPLES GENS PREMIEREMENT

Entendez vous petiz enffans filz et filles et vous autres simples gens ; je vous escripray votre a b c en françois qui est la patenostre laquelle Dieu fist de sa bouche et l'ave Maria que l'ange Gabriel annonça de sa propre bouche à la Vierge Marie et le Credo qui fu fait par les douze apostres qui contient les XII articles de nostre foy et les X commandemens et plusieurs autres poins de nostre religion crestienne lesquelz poins ont esté revelez de Dieu et monstrez certainement en la clere lumiere de vraie foy dedens les ames saincttes et devòttes personnes, ausquelz on doit bien croire et quant a plus savoir je vous renvoie à l'examplaire des petiz enffans et au miroer de l'ame parlant des X commandemens et a la science de bien mourir et a l'examen de conscience et aux autres petiz traitiez.

LA PATENOSTRE CONTIENT VII PETICIONS

Nostre Pere qui es es cieulx soit sánctifié ton non, adviengne ton regne, soit ta volonté faicte en terre comme ou ciel, donne nous aujourdy nostre pain cotidian et nous pardonne nos meffaiz aussi comme nous pardonnons a noz meffaitteurs et ne nous lesse point cheoir en temptacion, mais nous delivre de mal, amen, amen.

SENSUIT L'AVE MARIA

Je te salue Marie plaine de grace, le Seigneur est avecques toy, Tu es benoitte entre les femmes et le fruit de ton ventre benoist, Jhesus, amen.

LE CREDO CONTIENT XII ARTICLES

Je croy en Dieu le pere tout puissant createur du ciel et de la terre et en Jhesucrist son filz un seul Dieu nostre Seigneur, qui a esté conceu du sainct Esprit et né de la Vierge Marie, qui a soufert sous Ponce Pilate et a esté crucifié, mort et ensevely et descendi es lieux d'enfer et le IIIme jour ressussita de mort, monta es cieulx et siet à la dextre Dieu le pere et d'illec vendra jugier les mors et les vifz. Je croy ou sainct Esperit et en saincte esglise catholique et en la communion des choses sainctes et la remission des peschiez et la resurrection de la char et la vie pardurable. Amen.

LES X COMMAMDEMENS DE LA LOY

Tu ne adoureras point les ydoles ne plusieurs Dieux, ni ne jureras le nom de Dieu en vain. Tu garderas les dimenches et les festes commandees... Tu honnoureras ton pere et ta mere. Tu ne seras murdrier, luxurieux ne larron. Tu ne porteras point faulx tesmongnaige. Tu ne desireras point la femme ne les biens d'autruy. Les III vertus divines et IIII cardinales : Foy, Esperance, Charité, Prudence, Attrempance, Force et Justice.

LES VII DONS DU SAINCT ESPERIT.

Le Don de paour, de pitié, de science, de force, de conseil, d'entendement, de sapience. Les VII beatitudes : Povrete d'esperit, Debonnaireté, plain desir de Justice, misericorde, purté de cuer, paix et science. Les VII œuvres de miséricorde temporelz et corporelz : repaistre ceulx qui ont faing, abreuver ceulx qui ont soif, heberger les povres, vestir les nuldz, visiter les malades, visiter les prisonniers et ensevelir les mors. Iceulx mesmes espirituelz, les ynorans ensaignier, les deffaillans corrigier, les errans adrecier, les maulx d'autruy celer, les injures supporter, les consoler et pour les pécheurs prier.

LES VII SACREMENS

Batesme, Confirmation, Pénitence qui contient jeune aumosne et oroison. Le sacrement de l'autel. Les VII ordres, c'est assavoir, huissier, lecteur, exorciste, acolite, soubz diacre, diacre, prestre, mariage et ennouliement. Les VII douaires III en l'ame et IIII au corps : Vision de Dieu, clere dilection de Dieu, seurté d'ainsi estre tousjours. clarté, subtilité, agilité, impassibilité.

SENSUIT AUCUNES PAINES DES DAMPNÉS

Estre en lieu tres orible, tres puant et tres obscur. Estre en crueux tourmens de feu et en froit sans repos. Estre batu des Deables et veoir leurs tres espoentables regars, Estre en la hayne de Dieu et de tous sains et saintes et les maugrouer et despiter. Estre en brez en criz et en hurlemens horribles en estraignant les dens. Estre en corps tous ardens en un tas plus ors et plus puans que charongne. Estre en continuelle mort sans povoir morir et avecques le ver mordant de conscience et trebuchier de mal en mal, de pechié en pechié sans fin et sans espoir.

(*Bibl. Nation.. Mss., fs français, 1551, f° 7475*).

II

PROLOGUE D'UN TRAITÉ SUR LA MANIÈRE DE PRIER SPÉCIALE AUX SIMPLES GENS

Sensieut une maniere de pryer asses legiere et especiallement pour simples gens.

PROLUGUS

Pourtant que maistre Jehan Gerson demonstre ou traitiet quil fait, comment les simples gens se doibvent avoir en leur serviche et exercises espirituelz et comment on poet Dieu pryer sans ymages et ymaginacion sensibles et corporelles pour eviter grans maulx corporelz et espirituelz qui adviennent souvent a ceulx qui sarestent trop a faire meditacion daulcunes choses corporelles ou semblables as corporelles, la quelle maniere de Dieu pryer est touchiet ou devant dit trattier assez en general et non assez practiquie pour pluiseurs simples personnes ; pour tant sensieut cy apre une maniere plus clere comment on puet pryer Dieu comme dit est sans ymages et similitude des choses corporelles. De la quelle chose meisme fait mencion ledit maistre Jehan de Gerson en plusieurs traities es quelz il parte dorison et la maniere de Dieu pryer ensaigne souffisamment. Et pour mieulx entendre ceste maniere de Dieu pryer, aulcune choses sont a noter : Et premierement vous deves scavoir que les gens qui servent Dieu, seculiers ou religieus ou reguliers, sont en trois differences ou estas. Car aulcuns sont commenchans, lez aultres pourfitans, les aultres parfais ; Et encore en ces III estas sont pluiseurs degres, car en lestat des commenchans aulcuns sont plus diligens et fervens que les aultres, et ainsi des estas des pourfitans et des parfais. Item Secondement fait a fait noter que en general ou troeve deux manieres de pryer Dieu et contempler. La premiere est selon lentendement et est quant la personne labeu re et meth (*sic*) paine davoir bonnes pensées et meditacions selonc lesquelles elle fait ses orisons a Dieu et aux benois sains, Comme sont meditacions de ses pechies et recordacion des paines denfer, de purgatoire, de la ioye et glore de paradis et des benois sains, des tribulations de ce monde.......................

(*Bibl. de Charleville, n° 58 des manuscrits, traité IX*).

LE PATER DANS LES ŒUVRES DE GERSON A LA BIBLIOTHÈQUE DU CHARLEVILLE

Et sequitur pater noster in gallico.

Nostre pere qui es en ciel, ton nom soit sanctifyet, adviengne nous ton regne, Ta volenté soit faite ensi en terre comme ou ciel, Donne nous huy nostre pain cotidiain. Et nous pardonnes nous meffais ainsi, comme nous pardonnons a nos meffaiteurs, Et ne nous laisse cheoir en temptacion, mais nous delivre de mal. Amen. Ainsi soit.

(*N° 58 des manuscrits, traité XVII, f° 129.*)

PROLOGUE DU TRAITÉ TRIPARTITE

Tertiam partem hujus tractatus tripertiti que docet scientiam bene moriendi

Gloire soit a Dieu en cuy nom et pour le salut des ames du simple peuple cristien, et pour eulx remonstrer en gros le tenement de notre foy et pour scavoir che que Dieu nous commande et deffent, est ordonnée ceste briefve escripture pour le exposer a cheulx qui ne peullent oir souvent aultres sermons. Et contient ce present traittié XVIII chapitelz.

(*Méme dépôt, même numéro, f° 70*).

III

LE DOCTRINAL AUX SIMPLES GENS (1403) PAR GUY DE ROYE ARCHEVÊQUE DE REIMS

Ce present livret en françois, qui est de trés grant prouffit et edificacion, est examinez et aprouvez par pluseurs maistres en divinité de Paris, a faire transcripre et copier tres reverent pere en Dieu, Guy de Roie, hunble arcevesque de Reins, pour le salut de son ame et des amez de tout son pueple, et par especial dez simples gens layes pour lez quelles le dit livret a esté especialement fait ; Et a ordonné et commandé ledit Reverent père par grant devocion que en chascune paroche de la cité et diocese de Reins, il ait un tel livret et que le curés et chappellains dez dictes paroches en lisent chascun dimenche au prosme deux ou trois chapitres, se aucuns en vueillent oïr ; Et affin que lez curés et chappelains dessus dis soient plus devos et enclins a lire ou oir lire dudit livre au salut de leurs amez, Ledit très reverent père en Dieu desirant le salut dez dictes amez et en

espérance que on prie pour luy, a donné et octroié a touz ceulx qui seront en estat de grace, qui de ce livret liront a autrui, XX jours de pardon, et a tous ceulx qui en oiront lire et pour eulx en liront et qui prieront pour ledit très révérent père en Dieu, X jours pour chascune fois, a tousjours perpetuelment ; et se il avient que aucuns face doubte daucunes choses contenuz ou dit livret, ou ne lez entendent mie bien, pour ce quil a esté fait briefment et grossement pour lez simples gens par ledit tres reverent pere en Dieu ou ses successeurs ou leur conseil, luy en sera donné declaracion et entendement soufissant que li voldra avoir..

Et est compilez ce qui s'en suyt : Premierement dez articlez de la foy, — De Dieu amer, — Pour conforter en toutes tribulacions, — De amer son prochain, — De amer ses ennemis, — Dez œuvrez de miséricordes, — Dez X comendemens de la loy, — Des V sens, — Comment nous lez devous garder, — Des VII pechiez mortelz, — Dez jeunes et qui doit juner et qui nom, — Dez veuz, que on ne veut pas trop de legier, — De la paternostre, — Credo in Deum et Ave Maria, — Du saint nom de Jhesus Crist, — Des VII sacremens de sainte eglise : C'est de baptesmez et des perilz qui en puellent avenir, — De confirmacion, — Du précieux sacrement de l'autel, — De la dignité dez prestrez, — De celebrer et aussi de communier volentiers et souvent, — De la derrienne unction, — Dez saintez ordres, — De la vie et de l'onnesteté dez prestrez, — De mariage et comment mari et femme se doivent entreamer, — Lesquelx mariages ne valent, — De contenance, — De virginité, — De confession et de sa vertut, — Coment on se doit confesser, — Coment lez prestres doivent adrecier ceulx qui se confessent, — Coment on se doit amender envers autrui, — De faire satisfacion, — Du feu de purgatoire, — Et de aidier a ceulx qui y sont, — Des painnez d'enfer, — Du jour du jugement, — Pour convertir lez pecheurs a bonne vie, — Dez joyes du paradis.........

Ce qui est en ce petit livret doivent emseingner les prestrez a leurs parochiens, et pour les simples prestres qui n'entendent mie lez escripturez, et pour lez simples gens, est il fait en françois plainnement par grant conseil, et examinez et esprouvez a Paris par pluseurs maistres en divinité, et pour ce qu'il a esté fait briéfment soit bien pointié par celuy qui l'escripra et on l'entendra clerement, autrement om..

Le traité s'étend dans le manuscrit du f° 175 recto au f° 188 recto, se termine ainsi :

Explicit le doctrinal aux simples gens
Escript et complit a Reins le VIII[e] jour
d'Aoust l'an mil quatre cens et trois

LES CINQ SENS DU CORPS HUMAIN

Comment nous les devons garder

Dieu t'a donné lez sens et lez menbres et tout le corps pour garder ses commendemens et pour le servir, et pour toy sauver, et t'a donné le cuer pour bien penser a luy, especialment pour luy amer et pour remembrer lez graces et lez benefices qu'il t'a faiz, si comme on t'a dit dessus de charitée ; la bouche pour lui mercier et louer et pour bien dire ; lez ieulx pour toy conduire et pour regarder autrui en pitié, et pour regarder très mervilleuses oeuvres qu'il a faitez en terre et especialment ou ciel, ez estoilles ou soleil et en la lune, lez quelles œuvres si vont, meuvent et nuyt et jour, sans cesser et sans faillir en un seul point, font, si comme dit saint Pol, Dieu cognoistre a sa vertu et a sa dignité anoncier et sa gloire ; certes qui oncques mais vues ne lez auroit, moult s'en esmervilleroit pour ellez regarder, et de penser comment du desert de ceste penible vie nous devons lassus monter, et pour ce nous a il fait le visaige vers le ciel ; item il t'a donné lez oreillez pour oir bonnes parolles, les mains pour faire bonnez oeuvrez, les pies pour toy porter es bons lieux, et tout le corps pour ly servir et pour toy sauver.

LES DEVOIRS DU MARIAGE

Comment mari et femme se doivent entreamer

Le VII[e] sacrement est mariage : ce sacrement Dieu establit en paradis terrestre, et devant touz lez autres sacremens et devant tout pechié, et senefie le mariage l'amour de Jhesu crist et de sainte eglise ; Et est un des trois estas de sainte eglise, et l'a tant honnouré nostre seigneur Jhesu crist que il volt naistre soubz umbre de mariage, et mua aux noces saint Archedeclin (1) ou il fut, yau en vin. Et veut que le marit aimme sa famme comme son propre corps et la famme aussi son marit, car eulx deulx ne sont que une char seulement et ne doivent estre que un corps et une volentée en bien ; Ils se doivent deporter l'un l'autre et bonne foy garder, et ne doivent mie de legier croire l'un contre l'autre ; la famme doit hobeir a son mary en tout ce qui est de raison, et le mari doit tenir sa famme honnestement selon son estat sanz orgueil. Se Dieu leur donne dez enfens, ilz lez doivent emseingner et aprendre leur créance, bien garder de maugrier, de jurer, de renommer lez diablez, de mesamer et de tout mal dire ou faire, car pluseurs en sont coustumiez pour ce que ilz n'en furent pas

bien chastiés en leur enfence, de quoy peres et merez seront griefment punis, car

Qu'aprent poulain en sa donture
Vuet maintenir tant comme il dure.

Le mary et la famme ne la famme a son mary ne doit pas refuser sa compaingnie se moult grant cause n'y a... (suivent les cas de séparation et empêchements).

(1) Les noces de Cana, où l'évangile dit : *Vocat sponsum architriclinus* (Joan., 2).

(*Manuscrits de la Bibliothèque de Reims*, F $\frac{435}{459}$ *folio CLXXV recto à CLXXXVIII recto.*)





VI

Eloge de Gerson dans un recueil manuscrit du XVII[e] siècle, intitulé : De l'antiquité de la ville de Rethel.

JEAN CHARLIER, SURNOM GERSON

« J'ajouterai icy volontiers à la mémoire d'un grand homme d'un quart de lieue de Rethel, c'est du dévot et docte M[e] Jean Charlier, natif de Gerson, communément appelé de ce nom. Ce saint homme est d'un lieu trop près de Rethel pour le passer sous silence ; ce grand homme naquit à Gerson l'an 1363, de parents craignant Dieu et qui prirent un grand soin de son éducation ; sa mère, qui étoit une femme d'une grande piété, connoissant le bon naturel de son enfant, la vivacité de son esprit, ne manqua pas de l'élever dans la crainte de Dieu, lui disant tous les jours que c'étoit lui qu'il devoit aimer sur toutes choses, et qu'il devoit craindre de l'offenser de peur qu'il ne l'obligeat à lui refuser ce qu'il demandoit ; et cette bonne mère pour insinuer ce profond respect et cette crainte dans l'esprit de son fils usoit d'une honnête adresse, car lors qu'il lui demandoit du fruit, des noix ou quelqu'autres choses semblables, elle lui disoit : Mon fils, c'est à Dieu qu'il faut vous adresser ; si vous le servez bien, il vous donnera ce que vous demandez ; allez donc le prier et regardez vers le ciel, et attendez de sa providence vos petites nécessités. Ainsi le petit Gerson sortoit de la maison, regardant le ciel en demandant à genoux ce qu'il souhaitoit, ayant le dos tourné vers la porte de la maison ; en même temps sa mère montoit à la chambre en secret et jettoit par la fenêtre ce que son enfant demandoit à Dieu, alors le petit Jean ramassant ce qu'il voyoit tomber devant ses yeux, croyoit effectivement que cela lui venoit du ciel, et sa mère descendant aussitôt, venoit le trouver lui disant : Vous voyez bien, mon cher enfant, combien le bon Dieu vous aime puisqu'il vous accorde si aisément ce que vous lui demandez, tachez donc de lui être fidel, de lui rendre grace de ses bienfaits, et soyez persuadez que l'on ne perd rien à le servir ; c'est

ainsi que cette bonne mère usoit de cette innocente finesse pour porter son fils à s'adresser à Dieu dans les besoins et dans les nécessitez, pratique que Gerson ne quitta jamais, invoquant toujours son Dieu au commencement de ses actions et lui en raportant toute la gloire ; et c'est ainsi qu'il avança dans les études, car après avoir appris les rudiments de la langue à Rethel ou à Reims, ses parents l'envoyèrent à Paris pour achever ses études ; il est probable qu'étant assez proche de Rethel il fut reçu dans le collège que Gautier de Launoy avoit fait batir pour les écoliers de Rethel et des environs ; quoi qu'il en soit, il est certain que Gerson fit un tel progrès dans les études de philosophie et de théologie qu'il devint l'admiration de son siècle, ce qui porta la Sorbonne dont il étoit docteur à le choisir pour son chancellier après Pierre Dailly son maître. Je ne m'arreteray pas icy à rapporter les actions de ce grand homme, elles demanderoient un volume entier ; il suffit de dire qu'il fut une des plus belles lumières de son siècle, qu'il dissippa par tout les ténèbres de l'hérésie ; qu'il parut avec éclat dans les conciles de Pise, de Constance et de Paris, dans les assemblées, devant les Prélats et les princes de la terre, sans toutefois s'oublier dans sa condition d'homme mortel qui le tenoit dans un degré souverain d'humilité : c'étoit l'homme du monde le plus doux, le plus affable, se rendant à tout, ne refusant pas d'enseigner les petits aussi bien que les grands, comme l'on peut voir dans ses ouvrages admirables qu'il a laissé à la postérité, où l'on voit son esprit de fermeté, d'égalité, de dévotion, de tendresse, de piété, en un mot où l'on reconnoit que ce grand homme étoit animé de l'esprit de verité, de charité, et d'amour de Dieu et pour son prochain ; il est impossible en lisant son traité qu'on ne se sente animé à la vertu et à fuir le vice et qu'on ne soit pénétré d'une sainte dévotion. Son stil si dévot, si doux, si plein de dévotion, touche les cœurs les plus endurcis ; je ne dirai rien icy de tous ses traités qui sont renfermés dans deux gros volumes in-folio.

« Ceux qui voudront reconoitre ce que j'ay dit, pourront les lire : ils y trouveront de quoi se satisfaire, et de quoi mettre leurs consciences en repos, voyant les règles qu'il faut suivre pour vivre en bon chrétien ; je ne dirai rien non plus de tous ses voyages, de ses fatigues, de ses macérations, de la vie austère et pénitente qu'il mena à Lion, où il s'étoit retiré proche de son frère prieur des Célestins de cette ville, où il est enterré dans l'église de Saint-Paul, où sa mémoire est en grande vénération, où on a baty une chapelle en son honneur, où il s'est fait plusieurs miracles. L'on voit encore aujourd'huy l'Epitaphe de ses parents dans la muraille de l'église de Barby. Gerson eut trois frères, deux desquels furent Célestins et l'autre religieux de Saint-

Remy de Reims, et sept sœurs, comme il dit lui même dans un lettre en vers héroïques qu'il adresse à son frère religieux de Saint-Remy pour le consoler de la mort de leur frère ; son père s'appelloit Arnoul Charlier, sa mère Elizabeth, qui eurent douze enfants : onze desquels vécurent assez longtemps ; la bénédiction du Seigneur étoit sur cette famille : l'on voyoit encore de nos jours un titre de leur maison à Gerson, que l'injure du tems ne pouvoit abatre. La mémoire de Me Jean Charlier, surnommé Gerson, mérite bien ce que nous avons dit. »

(Extrait d'un recueil manuscrit anonyme de 18 feuillets, pet. in-4°, intitulé : DE L'ANTIQUITÉ DE LA VILLE DE RETHEL, *tirée de l'histoire de la métropole de Reims, composée par Mr Marlot, grand-prieur de Saint-Nicaise de Reims, Liv. 2, chap. 7, et d'autres auteurs modernes.* — Ce document inédit se termine ainsi : *Fin des écrits de Mr Marlot en 1704. Cette copie a été faite au mois d'avril 1757 par Baucheron l'un des chantres de la paroisse de Rethel et clerc chez monsieur... avocat en la même ville, 1757.* La notice sur Gerson est aux folios 12 et 13, après celles d'autres rethélois, D. Jean Vuillemet, abbé de Saint-Nicaise, D. Etienne Vuilquin, grand prieur de Saint-Remy, des minimes Gilles Camart et Hippolite Raulin).





VII.

Bibliographie Gersonienne

Imprimés. — Manuscrits. — Gravures et Portraits.

I. — IMPRIMÉS

Il serait superflu de rééditer ici la nomenclature des soixante-neuf ouvrages ou travaux spéciaux sur Gerson, qui se trouve dans l'excellent *Répertoire des sources historiques du moyen-âge* par Ulysse Chevalier, in-4°, Paris, Libr. de la Société Bibliographique, 1878, *verbo* GERSON, 2e Fascicule, col. 863 à 865. Il suffira, de donner l'indication des nouveaux écrits et de quelques sources qui ont échappé à ce savant bibliographe, ou qui ont été placées par lui *verbo* IMITATION, en y joignant la liste de quelques opuscules de Gerson réimprimés en notre siècle.

§ 1.

BOSSUET (Jacques-Bénigne, évêque de Meaux), *Defensio Declarationis celeberrimæ quam de potestate ecclesiastica sanxit Clerus Gallicanus* XIX *Martii* MDCLXXXII. in-4°, Bâle, 1730, t. I, *caput* XV, p. 10 à 12.

CREVIER, *Histoire de l'Université de Paris, depuis son origine jusqu'en 1600,* in-12. Paris, Desaint, 1761, sur Gerson, voir le t. III, *passim*.

DARCHE (Jean), *Le Bienheureux Jean Gerson, chancelier de Paris, docteur très-chrétien et consolateur*, vol. in-12, 234 pages, Paris, Périsse, 1880. — 4 fig. grav. sur bois hors texte, portraits de Gerson et de P. d'Ailly.

DUFOUR (l'abbé Valentin), *Le chancelier Gerson poète, son œuvre.* Dans la revue, *Le Bibliophile Français*, Paris, Bachelin, Juillet 1873, p. 194 à 202.

DUFOUR (l'abbé Valentin), *La Dance macabre composée par Maistre Jehan Gerson, 1425.* Dans l'ouvrage intitulé *La Dance macabre aux SS. Innocents de Paris*, in-16, Paris, Willem, 1874.

ETIENNE (M.), *Eloge de Gerson*, Discours prononcé à la distri-

bution des prix du collége royal de Rennes, le 12 août 1847, par M. Etienne, professeur de rhétorique, in-8, 14 p., Rennes, Vatar, 1847.

FAUGÈRE (Prosper), *Eloge de Gerson, chancelier de l'Eglise et de l'Université de Paris*, Discours qui a remporté le prix d'éloquence décerné par l'Académie française dans sa séance publique du 9 août 1838. 2e édition, in-8, 95 p., Paris, A. Vaton, 1838.

HENRY (E.), *Essai sur la vie politique de Gerson*, analyse d'un de ses discours (*Vivat Rex*, 1405). Dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, in-8, Reims, 1855, t. XXI. p. 146 à 178.

JADART (Henri), *Gerson, l'Université et les Frères prêcheurs*, aperçu du rôle de Gerson dans les luttes universitaires entre les docteurs séculiers et les moines mendiants, suivi d'une traduction de la lettre du chancelier en faveur des Dominicains, in-8, 22 pages, Arcis-sur-Aube, 1880, et dans la *Revue de Champagne et de Brie* (mars 1880), t. X, p. 177.

LABITTE (Ch.), *Jean Gerson*. Dans la *France Littéraire*, t. XXIII, 1836, 1re et 2e livraison, p. 126 et suiv. (Article fort bien écrit.)

LAUNOI (Jean), *Regii Navarræ Gymnasii Parisiensis Historia*, in-4°, 1677, Notice sur Gerson, p. 480 à 533.

LE ROY (Onésime), *Etudes sur les mystères.... et sur divers manuscrits de Gerson*, y compris le texte primitif français de l'Imitation de Jésus-Christ, récemment découvert, vol. in-8, 520 p., Hachette, 1837.

MANGEART (J.), *Réponse de la France au défi de la Belgique*, relativement à l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, in-8, 64 p., Paris, Ledoyen, 1861.

PAUFFIN (Chéri), *Rethel et Gerson*, vol. in-12, 280 p., Paris, de Perrodil, Rethel, Beauvarlet, 1845, portr. de Gerson en tête et notice sur lui, p. 258 à 270.

SAINT-MARC-GIRARDIN (M.), *De l'Epopée chrétienne ;* Gerson et le *Josephina*. Dans la *Revue des Deux-Mondes*, livr. du 15 août 1849, p. 638 à 646.

THEVET (André), *Les vrais portraits et vies des Hommes illustres...* in-f°, Paris, 1584, Livre III, chap. 75, p. 153.

VERT (Gabriel-Charles-Marie), *Etudes historiques et critiques sur l'Imitation de Jésus-Christ*, considérée dans ses origines, ses textes, son auteur, d'après les documents authentiques, vol. in-18, 253 p., Paris, A. Bray, Toulouse, E. Privat, 1856.

VERT (G. C. M.), *Gersoniana, ou l'Imitation de J.-C. dans la vie et les œuvres de Gerson*, complément et pièces justificatives des Etudes historiques et critiques, vol. in-18, 219 p., Paris, A. Bray,

Toulouse, E. Privat, 1856. — Du même, *Cause de l'Imitation de J.-C., Répliques et Conclusions*, in-18, Toulouse, 1861.

VILLEMAIN (M.), Discours et Mélanges littéraires, nouvelle édition, in-8, Paris, Didier, 1846. *Rapports du concours sur l'Eloge de Gerson*, p. 275 (où se trouve un bel éloge du chancelier incomplètement et incorrectement reproduit à la 1re page de ce volume) et p. 286 à 289. — Cfr. *Moniteur Universel* du 10 août 1838. Le secrétaire perpétuel de l'Académie française signale les discours couronnés de M. Faugère et de M. Dupré-Lasalle, dont plusieurs passages furent lus à la séance. Il apprécie aussi l'étude de M. Fouinet, qui obtint la mention honorable; c'est ce dernier qui composa la nouvelle historique fort attrayante pour l'enfance : *Gerson ou le manuscrit aux enluminures*, dont la librairie Mame a déjà donné neuf editions de 1842 à 1863.

§ 2.

Excellente prédication du grand Gerson, chancelier de l'Eglise de Paris, in-12, 124 p., à Rouen, David du Petit Val, 1622.

Leternelle consolacion ou l'Imitation de J.-C. sous sa forme authentique du XVe siècle avec spécimen de 1390 à 1420, 1re édit. in-16, 272-XVI p., (par M. VERT, Toulouse, Privat, 1854).

Le livre de l'Internelle consolacion, première version françoise de l'Imitation de Jésus-Christ, nouvelle édition avec une Introduction et des notes par MM. L. MOLAND et CH. D'HÉRICAULT, in-16 de CII-193 p., Paris, Jannet, 1856. (Voir spécialement sur Gerson les pages LVII à LXXIX de l'introduction).

Harangue faicte au nom de l'Université de Paris, devant le roy Charles sixiesme et tout le conseil en 1405, contenant les remonstrances touchant le gouvernement du roy et du royaume, par MAISTRE JEHAN GERSON, chancelier de l'Eglise de Paris, in-12, 52 p., 3e édit. avec préface, Paris, Debeausseaux, 1824.

Sermon inédit de Jean Gerson sur le retour des Grecs à l'unité, prêché en présence de Charles VI en 1409, publié pour la première fois d'après le manuscrit de la Bibliothèque Impériale, par le prince AUGUSTIN GALITZIN, in-4° de 55 p. dont 23 de préface, Paris, Benj. Duprat, 1859, tiré à 200 exempl. (Notice de Thevet en tête).

De l'Education morale et religieuse des enfants, traduction du traité *De parvulis ad Christum ducendis* de Gerson.... précédée d'une vie de Gerson et suivie de sentences extraites de ses ouvrages, publiée par AMAND HENNEQUIN... Inspecteur de l'Acad. de Douai, in-16 de 100 p., Douai, V. Adam, 1838.

Traduction du traité de Gerson *De Parvulis ad Christum trahendis*, par M. DE BAUDRY, prêtre de Saint-Sulpice, à Lyon, Mothon (vers 1840).

Traité du zèle pour attirer les petits enfants à Jésus-Christ, traduit de J. Gerson, docteur et chancelier de l'Eglise de Paris, avec notes par E. N. TRIDON, prêtre missionnaire, in-12 de 161 p., Paris, L. Vivès, 1854.

Opuscula selecta SS. Patrum et theologorum, promovente et approbante Ill. ac Rev. J. C E. BOURRET episcopo Ruthenensi et Vabrensi. *Tractatus de Parvulis ad Christum trahendis* auctore J. Gersonio, Universitatis Parisiensis cancellario, in-18, 60 p. Parisiis apud. Berche et Tralin, 1878.

La Passion de N. S. J. C. et la compassion de la V. Marie, traduit du B. Jean Gerson, aut. de l'Imit., av. préface et introd. par JEAN DARCHE, in-18 de XXI-474 p., Paris, F. Curot, 1874. — Du même, *Les Plaintes des défunts*, épître par GERSON, in-12, Paris, Delhomme, 1879.

Journal de Verdun, septembre 1706, p. 209.

Revue des questions historiques, sur l'auteur de l'Imitation (contre Gerson), articles de M. Arthur Loth, Avril 1873, Janvier 1874

Thèse soutenue en Sorbonne le 20 janvier 1653, par Louis Haslé, dédiée à la mémoire de Gerson.

Offices propres à l'église paroissiale de Saint-Jean-en-Grève de Paris, 1742, notice sur G rson.

II. — MANUSCRITS.

L'inventaire détaillé des manuscrits de Gerson dans les grands dépôts de France, serait une besogne hors de proportions avec ce petit travail : d'ailleurs pour l'entreprendre, il faudrait que les catalogues de toutes nos bibliothèques aient été publiés. Voici en attendant quelques renseignements sur les fonds de la Bibliothèque nationale et sur ceux des bibliothèques de Reims, Charleville, Tours, Angers et Metz.

§ 1. — BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

En ce qui concerne le *Fonds Français*, il suffit de consulter l'*Inventaire général et méthodique des manuscrits français de la Bibliothèque nationale*, par L. Delisle, in-8, Paris, Champion, 1876, t. I, *Théologie*, p. 99, 100 et suiv. — L'ancien fonds Saint-Victor était très-riche en traités de Gerson.

Consulter aussi sur les opuscules français les indications données par M. Louis Paris dans le *Cabinet historique* (2e liv., décembre 1854),

et par M. Paulin Paris dans *les Manuscrits français de la Bibl. du roi*, in-8, 1848, t. VII et autres.

En ce qui concerne le *Fonds latin*, j'en transcris le catalogue manuscrit avec toutes les sources qu'il indique :

Alique conclusiones posite a Johanne cancelario Paris. 10709, f° 63. — Ars moriendi, 10708, f. 40. — De celebratione misse et pollutione, 10703, f. 3360 v°. — Conclusiones ad quemdam religiosum, 10703, f. 377 v°. — Informatio confessionis, 10703, f. 351, v°. — Consolatio theologie, 10639. — De contractibus, 18205, f. 123. — De non esu carnium apud Carthusienses, 10607, f. 71. — De Imitatione Christi, 18089, f. 30. — Josephina, 18572. — De laude scriptorum, 10608, f. 138, 18128, 18205, f. 54. — Lecture misse episcopo camerac. 10707. — Liber de corporis et sanguinis Domini sacramento, 12391. — Super Magnificat, 10734, f. 80. — De nobilitate, 14195, f. 78. — Opuscules 9581, 10608, f. 151, 153, 1187, 15899. — Opusculum tripartitum de prœceptis Dei, de confessione, de arte moriendi, 10708, f. 54, 17500, f. 500. — De oratione, 18205, f. 147. — De passionibus, 18205, f. 147. — De potestate ecclesiastica. 14620 f. 137. — De remediis contra temptaciones, 10703, f. 347. — De remediis contra temptaciones spirituales, 10703, f. 333. — Scripta contra... de Montesono, 15107, f. 194. — Sermons français attribués à Gerson, 14974, f. 197. — Testamentum peregrini, 18205, f. 143. — Traités de piété, 14245. — Traités divers, 14579, f. 74 et 168, 14581, 14582, 14902, 14908. 15004, 17487, 17489. — Tripartitum bonum valde et utile, 10703 f, 127.

§ 2. — BIBLIOTHÈQUE DE REIMS.

Ce dépôt ne contient de Gerson que le *Tractatus de diurna et nocturna pollutione*, ms. du xv° siècle renfermant d'autres œuvres, pet. in-4° papier. Toutefois un catalogue minutieux pourra peut-être révéler d'autres sources. On y trouve les lettres de Clémangis à Gerson dans un superbe ms. du xv° siècle, in-4° velin, 241 feuillets, lettres ornées et coloriées, $\frac{488}{445}$. Ce recueil provenant du chapitre N.-D., a servi à noter les variantes sur l'édition des *Œuvres de Clémangis*, Leyde, 1613, que possède la même bibliothèque. Le *Traité sur la simonie* figure dans le manuscrit (f. 140 à 143) sous la forme d'une lettre adressée de Langres à Gerson. *Ad Johannem de Gersonno cancellarium parisiensem contra prelatos symoniacos qui ordines sacros ceteraque spiritualia publice vendunt.*

§ 3. — BIBLIOTHÈQUE DE CHARLEVILLE.

Le catalogue des mss. de ce dépôt a été imprimé dans le volume

in-4°, publié en 1879 par le ministère de l'Instruction publique. Ce qu'il renferme de Gerson est dû aux Chartreux du Mont-Dieu, et j'en reproduis la liste afin d'exciter les Ardennais à scruter ce qu'ils ont chez eux des œuvres de leur illustre compatriote. Déjà M. de Bollement, juge à Rethel, a fouillé cette mine avec un zèle bien rare en ce qui concerne l'auteur de l'Imitation, et il en a extrait de précieux renseignements. Voici les traités inscrits sous le nom de Gerson dans les n°° 52 et 58 du catalogue (mss. du xv° siècle) :

Tractatulus de modo vivendi omnium fidelium. — Alphabetum divini amoris de elevatione mentis in Deum. — Forma absolucionis sacramentalis. — Tractatus de meditatione. — De simplificatione et stabilitione seu modificatione cordis. — De directione seu rectitudine cordis. — De celebracione et preparacione misse seu pollutione nocturna. — Epistola ad Carthusiam cuidam monacho qui medicus fuerat cardinalis Salutiarum. — Peroptima documenta pro devotis simplicibus qualiter se discrete in suis exerciciis habere debeant. — De remediis contra pusillanimitatem. — De arte bene moriendi. — Opus tripartitum. — La première partie *Tripertiti* en franchois. — Libellus de recognitione propriæ fragilitatis. — Ex libro mendicitatis (en français). — Resolutiones quorumdam dubiorum. — Excerpta ex aliis opusculis M. J. Gersonii.

Le même manuscrit contient à la suite, sans nom d'auteur : Liber interne consolacionis. — Libellus ammonicionum internarum pro interna consolacione acquirenda valde utilis.

§ 4. — BIBLIOTHÈQUE DE TOURS.

L'inventaire de ce dépôt, enrichi des libéralités de Thomas de Gerson, a été dressé, et les sources en ont été analysées par Mgr Bourret, alors professeur en Sorbonne, dans son *Essai historique et critique sur les sermons français de Gerson, d'après les mss. de la bibliothèque nationale et ceux de la biblioth. de Tours*, in-8, Paris, 1858.

§ 5. — BIBLIOTHÈQUE D'ANGERS.

Le catalogue des manuscrits de ce dépôt a été publié par M. Albert Lemarchand, conserv. adj., in-8, Angers, Cosnier et Lachèse, 1863. J'y relève sous le nom de Gerson au n° 260 (in-4° vélin, xv° s.), *Le Livre de mendicité* et *La Montagne de contemplation* ; au n° 401 (in-4° vélin, xv° s.), *Tractatus de potestate ecclesiastica et de origine juris et legum*, *De consolatione theologie*, *de contractibus et usuris*, *de Nobilitate* (folios 57, 447 et 191), ce dernier incomplet.

§ 6. — BIBLIOTHÈQUE DE METZ.

Comme ceux de Charleville, les manuscrits de Metz sont savamment inventoriés dans le *Catal. des mss. des bibl. publ. des départ.*, in-4°, Imp. Nat., 1879 ; on y trouvera dix-huit œuvres du chancelier sous les nos 530, 604, 266, 603, 453, 248, 355, 611 et 600 du catalogue ; longue énumération qu'il est inutile de transcrire en entier. Ces manuscrits proviennent des Célestins de Metz et d'une chartreuse, *carthusia in Ruttila prope Sirck*. On y rencontre l'*Opusculum tripartitum*, et parmi les textes français, deux exemplaires du *Livre de la montaigne de contemplation* avec des débuts différents, un sermon intitulé : *S'ensuyt la passion de nostre seigneur Ihesu Crist preschée par maistre Jehan Gerson, chanchelier de Paris*, signé par le scribe *Benoist* (commencement du XVIe siècle), et un recueil *Tenor fidei a cancellario compilatus* (XVe siècle) qui commence : *Gloire soit à Dieu en cui nom.*

III. — GRAVURES, PORTRAITS DE GERSON.

On trouvera des indications sur les portraits gravés de Gerson dans la *Biographie Ardennaise* de Boulliot (t. I, p. 461) et dans les *Recherches sur les personnages nés en Champagne, et liste de leurs portraits*, par Soliman Lieutaud (in-8, Paris, Rapilly, 1856, p. 52). Le cabinet des Estampes à la Bibl. Nat., N 2, a recueilli vingt types différents, mais cette collection est loin d'être complète, quoiqu'elle soit de beaucoup la plus considérable. La Collection des grands hommes champenois de MM. Saubinet et Ch. Givelet, qui sera déposée à la bibliothèque de Reims, offre douze types de Gerson, dont le plus ancien le représente en pèlerin dans la *Tercia pars operum Johannis de Gerson doctoris christianissimi*, 1489. Les *Ardennes Illustrées*, à l'Hôtel-de-Ville de Rethel, contiennent neuf portraits des deux derniers siècles et du nôtre. Enfin M. Gence a pensé rencontrer un portrait dans une miniature du XVe siècle qu'il a étudiée sous ce titre : *Le vrai portrait du vénérable docteur Gerson et un ms. précieux qui s'y rattache*, Paris, 1833, in-8.

La figure de Gerson a été traditionnellement transmise durant le XVe siècle dans l'image allégorique du Pèlerin, qui se trouve reproduite dans toutes les éditions de ses œuvres. Jusqu'à quel point la fidélité des traits a-t-elle été respectée dans ce naïf et symbolique tableau, qui représente surtout le chancelier en exil ? Il serait difficile de s'en rendre compte en l'absence d'une peinture ou d'une sculpture originale. La gravure sur bois, la gravure au burin et de nos jours la lithographie, ont ensuite varié les productions en plus de trente épreuves distinctes. Cependant on retrouve entre elles une grande ressemblance, et on pourrait dire qu'elles procèdent seulement de deux types principaux, en dehors de l'*Icon peregrini* : le premier est celui qu'a donné Thevet (1584), en l'accompagnant de cette mention : « Ie n'ay voulu faillir vous representer son pourtraict tel, que je l'ay recouvert à Lyon, de feu Maurice Seue, Poëte François natif de la mesme ville. » (*Hommes illustres*, sur Gerson, p. 153). Cette figure a été reproduite dans l'édition de Richer (1606), planche attribuée à Léonard Gaultier. Le second est celui de Montcornet (1658) et de Jollain (1669), qui fut adopté par Desrochers et dont la peinture de Barby a rendu exactement la physionomie. Il y a plus de rudesse, plus d'austérité dans le premier de ces types que dans le second ; ce dernier ressemble davantage au Pèlerin ; en outre le premier offre Gerson avec une robe serrée à la taille, de larges manches et une ceinture, tandis que le second lui donne pour costume, un manteau fourré d'hermine. Quoi qu'il en soit de ces variantes, auxquelles notre siècle n'a rien ajouté, il faut reconnaître que nous avons fort peu de données authentiques sur un portrait absolument certain de Gerson. M. Joseph Félon s'est heureusement inspiré pour la statue de la Sorbonne (1874) du type traditionnel ; M. Charles Bailly (1880) a étudié pour la statue de Lyon, un portrait conservé en cette ville et un autre que possédaient les jésuites dans leur maison de Fourvières, mais la coiffure (un bonnet carré) et le costume semblent moins bien rendus que par le statuaire parisien.

D'ailleurs, il est certain que les portraits des personnages anciens ont subi à certains égards l'effet des variations de la mode. Il existe un portrait de Gerson, qui manque au cabinet des Estampes, signé : *Duflos le jeune*, et *tiré*, dit le titre, *en partie de la Bibliothèque de Notre-Dame*, où il emprunte l'allure et le genre d'un abbé Louis XV. Choquant contraste avec la réalité, qui nous montre comment on transforme au gré des caprices d'une époque, la physionomie et parfois le caractère vrai des hommes, si l'on ne se retrempe sans cesse dans l'étude des anciens types.

A défaut de renseignements plus précis, voici la liste des portraits gravés de Gerson au Cabinet des Estampes, suivie de celle d'autres portraits qu'il m'a été possible de décrire ailleurs :

§ 1. — PORTRAITS DE GERSON AU CABINET DES ESTAMPES (N 2), EN 1881.

1. Dans un rond de 4 cent., *Ioanes de Gerson*, C. P., buste vu de face.

2. Dans un carré, H. 22 cent., L. 15 cent, avec deux vers latins au-dessous pour titre :

> Quid Sorbona potest, monstras, doctissime Gerso,
> Gerso sacrosancti luxque decusque chori.

vu de face, à mi-corps; attribué à Léonard Gaultier, se trouve dans l'Edit. paris., 1606, *Opera Gersonii.*

3. *Jean de Gerson, chap. 75.* Extrait de Thevet (*Hommes illustres*) H. 17 cent. L. 14 cent., même type que le précédent qui s'en est inpsiré. Gravure sur bois de 1584.

4. *Iean de Gerson*, même type, H. 12 cent., L. 7 cent.

5. Dans un carré, buste, vu de face, H. 19 cent., L. 15 cent. Le titre dans une guirlande. *Iohannes Gerson theologus, Universitatis Par. cancellari, orator et legatus regius ad concilium Constantiense, optime in concilio meritus, obiit in exilio.*

6. Dans un ovale, L. 14 cent., H. 19 cent. L. Surugue scul. 1712.

7. Même type, B. Picart delin. 1712, L. Surugue, sculps. regarde à gauche, le nom dans une banderolle au-dessus de l'ovale ; au-dessous l'écu allégorique, le bâton, le chien et le chapeau du pèlerin, volume et écritoire. *Jean Gerson.*

8. Dans un carré, buste, face de 3/4, H. 7 1/2, L. 4 1/2, en titre *Iohannes Gerson theol. Paris.*

9. — *Jean Charlier dit Gerson*, dessiné par Coufoury (d'après le portr. de Barby), Lithographie in-folio, Rethel, Servais, 1842, 4 lignes fr.

10. *Gerson* (Hist. de France) B. Picart scu.. Laudon direx. Grav. au trait, H. 11 cent., L. 7 cent.

11. Dans un carré de 8 cent., vu de face, *Ioannes Gerson.*

12. Dans un ovale, buste de face de 3/4 : H. 12 1/2, L. 8 cent. On lit sur la tablette les titres et dates en latin, et autour de l'ovale : *Viam veritatis elegi, judicia tua non sum oblitus.* Ps. 118, 30. — Magdelena Masson fecit. (Identiquement le même ensuite sans nom de graveur).

13. Dans un ovale, regarde à droite, légende latine autour du cadre, 7 lignes en français au-dessous. H. 17 c, L. 12 c.. Iollain ex. 1669.

14. Figure dans un rond qui repose sur deux livres dont la tranche porte *De Imitatione Christi*, H. 13 cent., L. 11 cent. Van Merllen sc. 1653. En titre *Io. Carlerius de Gerson doc. et cancell. Paris. S. Ioannis in Gra. Pastor, R. chr. in c. cons. orator ob. an. 1429.*

15. Dans un ovale in-folio, H. 317 mil., L. 189 mil. regarde à dr. on voit la main droite. Sur la tablette en trois lignes *Joannes Gersonius doctor et cancellarius Parisiensis.* — Se trouve en tête de l'Edit. de Du Pin, *Opera Gersonii*, Anvers, 1706.

16. Dans un carré, buste avec bras, de 3/4, H. 22 cent., L. 15 cent. sans nom d'artiste. On lit en légende : *Jean Charlier, dit Gerson du lieu de sa naissance, 14 décembre 1363, au diocèse de Reims, reçu de la maison roiale de Navarre en 1382, docteur de la faculté de Paris en 1392, chancelier de l'Eglise et de l'Université, ambassadeur du roy Charles 6e au Concile de Constance en 1413. Il se retira à Lion en 1418 ou les chanoines de Saint-Paul le font prébendé et chanoine honnoraire, il meurt le 12 juillet 1429, âgé de 66 ans, repose en l'église de Saint-Paul à Lion. Il a mérité le titre de docteur très chrétien, et la sainteté de sa vie a été confirmée par des miracles après sa mort.*

17. Buste in-12, François sculps. (vers 1840), se trouve dans les *Portraits et histoire des hommes utiles* par Jarry de Mancy, in-8, Paris, 1841, p. 220, et en tête de *Rethel et Gerson* par Ch. Pauffin, in-12, 1845.

18. Dans un carré in-folio, H. 23 cent., L. 15 cent., dans le 1er vol. de l'édit. des œuvres de Gerson par Richer, Paris, 1606 ; vu de pied, dos à gauche, en titre, *Icon Peregrini*, fond de paysage.

19. Projet de monument pour la ville de Lyon, Lith. de H. Cotton, palais Grillet à Lyon. — Statue en pied sur piedestal avec fontaine. (Personnage à barbe, fantaisiste), se retrouve dans une publ. in-f°, par Darmès, notaire à Lyon, 1844, et dans le *Diction. iconographique des monuments*, par Guénebault, in-8, Paris, Leleux, 1845, t. II. p. 18.

§ 2. — AUTRES PORTRAITS GRAVÉS DE GERSON.

20. *Gerson en pèlerin*, en pied, grav. sur bois, H. 22 cent., L. 15 cent., de l'édition de ses œuvres incunables, 1489, carré, paysage, allégories.

21. Le même type, sur bois, H. 16 cent., L. 12 cent. d'une autre édition gothique.

22. Le même type, sur cuivre. H. 19 cent., L. 13 cent. dans l'*Apologia pro Gersonno* de Richer, Leyde, 1676, p. 302, carré.

23. Dans un ovale in-8, D. à dr., les titres autour ; au-bas 7 lignes, Montcornet, 1658.

24. B. Picart, sc. G. V. Gouwen sculp. in-8 oblong assis.

25. Dans un ovale avec encadrement, titre et quatrain, gravé par Desrochers, H. 15 cent., L. 10 1/2.

> De la Sorbonne digne organe
> Gerson par cent doctes traités :
> Sçut de l'Eglise gallicane
> Faire valoir les libertés.

26. Lécurieux del., G. V. Thompson, sur bois in-8, en pied.

27. Dans un carré haut, *Jean Gerson chancelier de l'Université de Paris, tiré en partie de la Bibliothèque de Notre-Dame*, chez Duflos le jeune, A. P. D. R. H. 28 cent., L. 15 cent., en pied.

28. Devéria del., Derby sc. in-8.

29. Dans un carré haut, en pied, dessiné par Jeanron, gravé par Nargeot, gr. sur acier, H. 22 cent., L. 16 cent.

30. Dans un carré in-8, H. 14 cent., L. 8 cent., D. à g., au bas 3 lignes latines, en pied.

31. Dans un ovale, buste, écu et devise dans le coin gauche, palmes en face, H. 21 cent., L. 15 cent., P. Ad. Varin, sc. 1880. (Portrait de Barby.)

Enfin on trouvera des portraits, monuments, décorations diverses où figure Gerson, dans le *Magasin Pittoresque* (1855, t. XXIII, p. 397), dans l'*Hist. de France d'après les monuments*, par Bordier et Charton (t. I, p. 476), dans l'*Illustration* (10 avril 1880), dans *Jeanne d'Arc* par M. Wallon, Didot, 1876 (p. 153 et 155), dans *Paris et ses Historiens*, par Leroux de Lincy, Impr. Imp. 1867 (p. 403, fac simile héliographique de Thevet), dans *Corneille et Gerson*, par On. Leroy, Paris 1842 (Frontis. et 2 planches), dans l'*Essai sur Gerson* de l'Ecuy, et dans quelques autres ouvrages énumérés plus haut.

Les recherches sur les portraits originaux de Gerson pourraient être plus utilement poursuivies à Lyon, car on avait en cette ville aux XV[e] et XVI[e] siècles, outre celle de Maurice Seue dont parle Thevet, diverses figures du Chancelier . on gardait à Saint-Laurent cette *Imago depicta*, dont le chapitre envoyait en 1504 une copie à l'évêque de Bâle, avec cette mention : *Imaginem ejus mittimus.* (*Apolog. de Richer*, p. 312). Il est intéressant néanmoins de conserver à Barby cette peinture décrite plus haut (p. 206), qui peut servir de point d'étude et de comparaison entre les différents types. Déjà copiée avec soin par M. Berthier pour le cabinet de M. de Bollemont, par M. Coufoury, autre peintre rethélois, pour celui de M. Billaudel et pour la galerie historique du château de Thugny, elle a servi également de contrôle ainsi que de modèle pour la gravure placée en tête de cet ouvrage, due au burin de M. Adolphe Varin, l'un de nos consciencieux artistes champenois.



TABLE DES NOMS

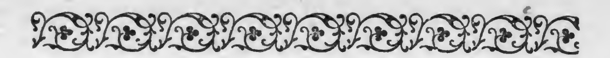


TABLE DES MATIÈRES

Pages.

AVANT-PROPOS

CHAPITRE I

APERÇU DE LA VIE ET DES OUVRAGES DU CHANCELIER GERSON

CHAPITRE II

Le Village de Gerson du IXe au XVIIe Siècle

CHAPITRE III

La Famille du Chancelier Gerson

CHAPITRE IV

Jean de Gerson et son Pays natal

APPENDICE

Documents et Pièces justificatives

PLANCHES HORS TEXTE, INSCRIPTIONS

ERRATA

Page 1, ligne 7, au lieu de : *réformateur intrépide, contradicteur....* lisez : *réformateur orthodoxe, intrépide contradicteur.*

Page 60, ligne 26, erreur rectifiée à la page 273, *verbo* Barby, en ce sens que *Balbeium* figure au polyptyque de Saint-Remy.



Imp. coop. de Reims, rue Pluche, 24 (par dél. : N. MONCE).

DATE BORROWED	DATE DUE	DATE BORROWED	DATE DUE
	NOV 2 7 '48		
C28 (747) M100			

